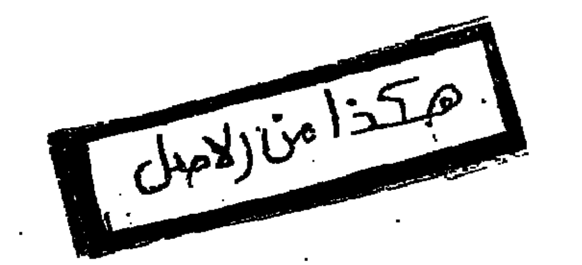
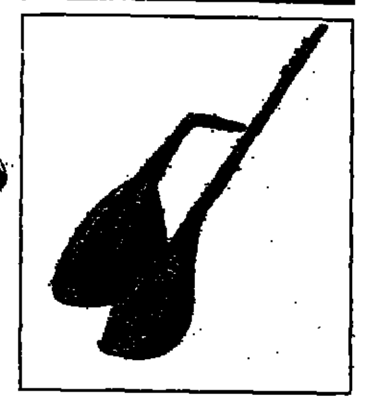


Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16636 – 7,50 F - 1,13 EURO — JEUDI 23 JUILLET 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



■ Les savants de Bonaparte

Ancien baryton de l'Opéra de Paris, devenu musicographe, Villoteau est à l'affût de toutes les sonorités égyptiennes. Il prend des notes, suit les cortèges nuptiaux, s'intéresse au chant du muezzin comme à celui du porteur d'eau... Le neuvième volet du feuilleton de *Robert Solé, illustré* par *Jacques* Ferrandez. p. 10 et 11

et notre grand jeu de l'été p. 24

■ Alain Afflelou en garde à vue

Interrogé sur des montages financiers, l'industriel Alain Afflelou, ancien président des Girondins de Bordeaux, a *été placé, mardi, en garde à vue*. p. 24

■ Un grand hôtel d'époque à Hanoï



FAMOUS HOTELS/ARCHIVES

Inauguré en 1911, restauré au début des années 90, le Métropole Sofitel de Hanoï a retrouvé son statut de fleuron d'une *hôtellerie* qui sort à peine de terre. p. 18

■ Le supersonique américain du futur

En investissant massivement dans un projet d'avion supersonique moins cher, Boeing compte révolutionner le transport aérien. p. 13

■ Tour de France

Jan Ullrich a repris le maillot jaune au terme de l'étape Pau-Luchon. Le peloton s'élancera, mercredi, vers le plateau de Beille. p. 16 et 17

■ Villes nouvelles : moins d'avantages

Les sept villes nouvelles vont devoir se défaire de leur statut dérogatoire et renoncer progressivement aux financements d'Etat correspondants. p. 9

■ L'été festival

Antibes présente une rétrospective des œuvres du peintre britannique Graham Sutherland, peu connu en France, où il vivait. p. 20 et 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 723 - 7,50 F

Impôts : les entreprises privilégiées

● Le plan fiscal du gouvernement prévoit un allégement de 27 milliards de francs de la taxe professionnelle, étalé *sur cinq ans* ● Légère diminution *de la TVA sur l'électricité et le gaz* ● Amorce d'une fiscalité écologique aux dépens du gazole ● Relèvement du taux maximum de l'impôt sur la fortune

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a présenté, mercredi 22 juillet, une communication en conseil des ministres qui dévoile la réforme fiscale *que le gouvernement entend* mettre en œuvre durant la législature. Alors qu'initialement le ministre de l'économie et des finances s'était fixé pour objectif de stabiliser la pression fiscale, ce plan se traduira par une baisse des impôts dès 1999 de 12,1 milliards de francs, et même de 21 milliards, si l'on prend en compte l'effet des mesures déjà votées en 1998.

Pour les entreprises, la mesure la plus spectaculaire est la suppression, programmée sur cinq ans, de la part salariale qui est prise en compte dans l'assiette de la taxe professionnelle. Elle correspond à un allégement fiscal, à terme, de 27 milliards de francs, dont 8,4 milliards de francs dès 1999.

Pour les ménages les plus fortunés, le barème de l'impôt sur la fortune sera relevé et un nouveau



taux d'imposition de 1,8 % sera créé pour les patrimoines dépassant 100 millions de francs. Pour tous les foyers, des baisses de TVA sont par *ailleurs programmées*, touchant notamment les abonnements EDF-GDF. De même, plusieurs taxes diverses sont supprimées, comme celles prélevées pour l'obtention du permis de conduire ou la délivrance des cartes d'identité.

Dans le cadre de la mise en place d'une *« fiscalité écologique »*, le gouvernement prévoit un relèvement de la fiscalité sur le gazole, qui se traduira, en 1999, par une hausse d'un peu moins de 9 centimes le litre à la pompe.

Dans un point de vue que nous publions, Dominique *Strauss-Kahn* et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, soulignent que *« ces choix sont fidèles aux engagements de la gauche »*.

Lire pages 5 et 6, et le point de vue page 12

Le régime algérien sous le regard scrutateur de l'ONU

ALORS QUE l'Algérie connaît depuis plusieurs jours un nouvel accès de violences, six personnalités internationales accompagnées d'experts de l'ONU sont arrivées, mercredi 22 juillet, dans la capitale pour une *« mission d'information »* de deux semaines. Même si, en *accueillant cette équipe*, les *autorités* algériennes assouplissent leur attitude de refus de toute investigation étrangère, elles ont soigneusement limité le cadre de la mission. Lundi et mardi, à Genève, des représentants d'Alger se sont défendus des accusations portées contre le *régime, sans convaincre les membres* du Comité des droits de l'homme de l'ONU, qui dénoncent le recours abusif à la force et le déni de l'Etat de droit dans les méthodes utilisées contre le terrorisme islamiste.

Lire page 2

Pour installer de Gaulle, des paras étaient prêts à sauter sur Paris en 1958

LES ARCHIVES de l'armée de l'air française commencent à parler. Le plan « Résurrection », destiné à ramener le général de Gaulle *au pouvoir en 1958, n'a pas été une simple* menace de quelques généraux en Algérie pour faire croire à un saut de parachutistes sur Paris si la IVe République ne s'effaçait pas devant l'ancien chef de la France libre. Ce plan, en réalité, a connu un début d'exécution. C'est la thèse d'un chercheur, François Pernot, qu'il expose dans le dernier numéro de la *Revue historique des armées* à partir des archives de l'armée de l'air, l'armée probablement la plus impliquée dans le plan « Résurrection ».

Ces archives tiennent en un seul carton. *« Pour la première fois, afin de travailler en temps réel, la crise de mai 1958 et la mise sur pied de "Résurrection" ont été gérées*, note le chercheur du service historique de l'armée de l'air (SHAA), *plus par téléphone et par radio que par écrit »*.

Le plan « Résurrection » a subi plusieurs moutures. On doit sa première rédaction, entre le 15 et le 20 mai 1958, à des proches du général Massu, qui commandait une division parachutiste à Alger. La seconde version, qui date du 29 mai, est déjà un plan d'opérations conçu par l'entourage du général Jouhaud, qui commandait la région aérienne d'Alger. Entre-temps, des compléments avaient été *apportés par des officiers d'état-major dans* l'environnement du général Salan, le grand « patron » des forces en Algérie, qui devait préparer un « putsch » contre le général de Gaulle trois ans après, et dans celui des généraux Miquel ou Nicot en France. A l'origine du plan, plusieurs considérations : le risque que le général de Gaulle ne soit pas investi par le *Parlement, la nécessité d'en appeler au soutien* militaire pour éliminer certains obstacles, ou la menace d'*« un coup de force communiste »*, à en croire des notes du général Salan et des entretiens ultérieurs entre le général Jouhaud et le SHAA.

Même si le gouvernement de Pierre Pflimlin suspend les mouvements aériens entre Paris *et Alger, pour ne pas fournir d'avions qui* largueraient des parachutistes sur la France, il n'en apparaît pas moins, à lire les témoignages du général Brohon, alors conseiller au secrétariat d'Etat aux forces armées air, que des officiers de l'armée de l'air – même les plus légalistes comme le général Gelée, le chef d'état-major de l'époque, l'un de ses adjoints, le général Puget, ou encore le général Challe, major général des armées – sont en contact permanent avec les comploteurs en Algérie. *Dans ses entretiens avec le SHAA, le général* Delachenal révélera que « Résurrection » avait même prévu que des commandos de l'air seraient largués près de la Boisserie, la maison familiale des de Gaulle en Haute-Marne, pour protéger le général et contrôler la base aérienne toute proche de Saint-Dizier, malgré l'interdiction des vols.

La journée du 29 mai 1958 mettra un terme au plan, à partir du moment où le président de la République, René Coty, décide d'appeler *« le plus illustre des Français »* à former le gouvernement. Mais, décommandé par les comploteurs, « Résurrection » n'en aura pas moins connu un commencement d'exécution, comme le confiera après coup le général Jouhaud. *Six avions Dakota décollèrent, dans* l'après-midi du 29, du Bourget pour Perpignan, où les attendaient des parachutistes. Ils furent rappelés en plein vol, détournés sur Orléans et *« tout rentra dans l'ordre »*, écrit M. Pernot.

Jacques Isnard

L'utilisation des tissus humains

UN RAPPORT du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, publié mardi 21 juillet, indique que les quinze pays de l'Union ont laissé se développer l'utilisation de tissus prélevés sur des organismes humains, vivants *ou non, sans lui donner* les lois et réglementations nécessaires.

Face au développement de ces nouvelles techniques médicales, *« seule la France s'est dotée d'une législation très complète, qui pourrait servir de modèle à l'Union européenne »*, estime Noëlle Lenoir, *présidente du comité d'éthique* de la Commission européenne. Les lois de bioéthique de 1994 ont en effet permis la mise en place d'un cadre juridique cohérent.

Lire page 7

Le Monde

Une nouvelle inédite d'Ismaïl Kadaré « La menace du soleil »

Un cahier spécial de 32 pages avec Le Monde daté samedi 25 juillet

Les dérapages de la presse américaine

LA PRESSE américaine a-t-elle tellement changé depuis *Les Hommes du président ?* Sa réputation d'excellence, elle la doit en partie à ce film (1976) racontant l'enquête de deux journalistes du *Washington Post* qui devait donner naissance au scandale du Watergate et entraîner la démission de Richard Nixon. *Serait-elle* devenue une institution *« corrompue jusqu'à la moelle »*, comme l'affirme Steven Brill, fondateur d'un nouveau magazine qui porte son nom – *Brill's Content* – et se pose en censeur de la profession ?

A l'en croire, preuve en est donnée *par les nombreux « dérapages »* ayant marqué l'enquête sur l'affaire Monica Lewinsky, lorsque, dans un environnement de « guerre du scoop », tant de rumeurs à propos de l'aventure sexuelle présumée entre Bill Clinton et la jeune femme ont été présentées comme des faits. Plusieurs scandales récents, impliquant en particulier la chaîne CNN, ont contribué à jeter une lumière peu flatteuse sur la profession journalistique, tout en provoquant en son sein une vague d'introspection. Pour un peu, on en viendrait à se demander si le film reflétant les mœurs journalistiques n'est pas davantage *Mad City*, de Costa-Gavras, dans lequel Dustin Hoffman joue le rôle d'un reporter de télévision exploitant une prise d'otages pour sa propre gloire.

La caricature est forte, tout comme sont exceptionnelles les « affaires » du moment. Chacune est si particulière, insiste Tom Goldstein, doyen *de l'école* de journalisme de l'université Columbia, qu'il est hasardeux d'en tirer un enseignement sur l'évolution de la presse américaine. Il n'empêche : toutes posent la question de la relation du journaliste à la vérité, c'est-à-dire celles de l'intégrité et de la déontologie, et toutes illustrent un même phénomène : la faillite du « système éditorial » ou, si l'on préfère, de la relecture, ce filet de sécurité.

Dans chaque cas, note Jane Kirtley, directrice du Reporters Committee for Freedom of the Press, *« on constate une carence de vérification et de pondération des informations »*. Tom Goldstein le reconnaît : *« Ce qui s'est passé, c'est l'effondrement d'une chaîne éditoriale. »*

Laurent Zecchini

Lire la suite page 12

Fantômes à l'hôpital



LARS VON TRIER

IL CONTINUE d'explorer, avec *The Kingdom II*, la vie chaotique d'un hôpital, construit sur un marécage, où cohabitent fantômes et esprits maléfiques. Ce remarquable feuilleton de *Lars* von Trier, dont la première partie a été diffusée sur Arte et qui sort en salles, met encore plus en valeur les *obsessions* macabres du cinéaste, son humour et son sens du sordide.

Lire page 22

MAGHREB Un groupe de personnalités choisies par les Nations unies et présidé par l'ancien président portugais, Mario Soares, était attendu, mercredi 22 juillet à Alger, pour une « mission d'information » d'une quinzaine de jours. ● A GENÈVE, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a accusé l'Algérie de recourir abusivement à la force et de ne pas respecter l'Etat de droit dans sa lutte contre les groupes armés islamistes. ● LE CÉLÈBRE CLICHÉ de la « madone de Bentalha » pris par un photographe de l'AFP vaut à l'agence d'être poursuivie pour « *diffamation* ». Certains se demandent s'il ne s'agit pas là d'une manœuvre pour museler l'un des derniers organes de presse étrangers autorisés à travailler en Algérie. ● *QUELQUE* 300 jeunes Algériens démunis, qui devaient venir passer des vacances en France, ont été bloqués par les autorités dans le port d'Alger.

L'Algérie entrouvre ses portes à une mission des Nations unies

Les autorités algériennes, soulignant qu'il s'agit d'une recherche d'informations et non d'une commission d'enquête, ont limité le champ des investigations. Les abus du pouvoir dans la lutte contre le terrorisme ont été dénoncés à Genève

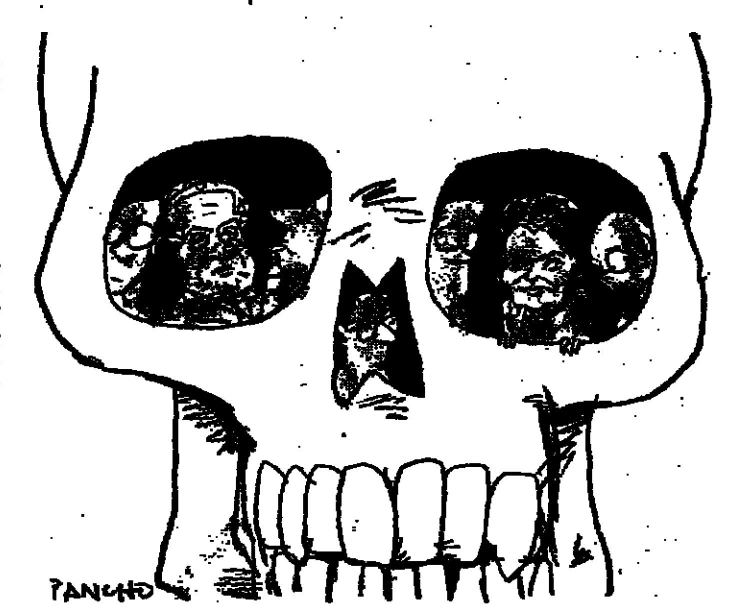
LA « *MISSION d'information* » de l'ONU est à pied d'œuvre. Arrivés mercredi 22 juillet à Alger, ses six membres, appuyés par une petite équipe d'experts des Nations unies, vont deux semaines durant s'efforcer de mieux cerner la réalité d'un pays confronté à une guerre civile larvée qui, selon les sources, a fait entre vingt-six mille et cent vingt mille morts civils et militaires depuis l'interruption par l'armée du processus électoral en janvier 1992.

Cette visite d'un « *panel de personnalités désignées par l'ONU* [et] *invitées* » par l'Algérie est une première. Jusqu'ici, Alger était restée sourde à toutes les demandes d'enquête internationale sur les massacres de civils réclamées par des ONG et un certain nombre de pays étrangers. Aux yeux d'Alger, elles constituaient une « *ingérence intolérable* » dans les affaires intérieures du pays.

Les raisons qui ont poussé l'Algérie à assouplir sa position n'ont pas été expliquées. Faut-il y voir une tentative de la part de ses dirigeants pour désamorcer les pressions internationales à un moment où l'Algérie est montrée du doigt à Genève ? Ou la conviction que le « *panel* » des Nations unies – conduit par l'ancien président portugais Mario Soares – blanchira le pouvoir dans le rapport qui sera remis au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avant d'être rendu public ? Le bulletin *El Ribat*, proche de l'ex Front islamique du salut (FIS), penche pour cette hypothèse. « *Il est à craindre que les membres de la mission, cultivant chacun de profondes réserves à l'égard du mouvement islamique, se laissent emporter par leurs certitudes idéologiques au détriment de la recherche de la vérité* », écrit le bulletin.

INQUIÉTUDE DES ONG

Les membres de la mission ne sont pas des spécialistes de l'Algérie. Des ONG le regrettent, qui redoutent une manipulation par les autorités. Elles auraient préféré l'envoi de rapporteurs spécialisés de l'ONU. Les membres de la mission de l'ONU rejettent ces réserves. « *Nous sommes tous des personnalités indépendantes* [...] *éminentes dans leurs pays. Alors on peut compter sur le fait que nous sommes des gens objectifs* », a par avance répliqué l'ancien président portugais.



La tâche des *missi-dominici* de l'ONU est cependant bien balisée. Le ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attaf, a souligné que « *le panel* » de l'ONU n'a rien à voir avec une « *commission d'enquête* ». Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, le chef de la diplomatie algérienne a bien marqué les limites de la mission : elle ne bénéficiera « *ni d'un mandat d'enquête ni d'un mandat d'établissement des faits* ». Et le rapport final « *ne donnera lieu à aucune forme de suivi* ». En revanche, a insisté M. Attaf, la mission aura « *accès libre et entier à toutes les sources d'informations* », mais « *dans un cadre légal* ».

Cette réserve n'est pas innocente. Elle équivaut en pratique à interdire aux six personnalités de rencontrer les « *hors-la-loi* » de l'ex-FIS, comme les appelle M. Attaf. A l'heure actuelle, le chef historique du Front, Abassi Madani, est en résidence surveillée dans la capitale, et le numéro deux, Ali Benhadj, est détenu au secret depuis plusieurs années.

Comment travaillera la délégation qui, outre M. Soares, comprend l'ancien premier ministre indien I. K. Gujral, l'ex-premier ministre jordanien Abdel Karim Kabariti, l'ancien représentant américain à l'ONU, Donald McHenry, l'ancienne ministre française Simone Veil et l'ex-ministre kenyan de la justice Amos Wako ? Installés dans un hôtel de la capitale (et non dans une résidence officielle), et travaillant de façon collégiale, ils ont prévu de recevoir, outre les responsables politiques, des journalistes et des responsables d'associations, tous ceux qui, mis au courant de leur présence par la presse locale, souhaiteront les rencontrer. Des déplacements en dehors de la capitale sont également programmés mais les destinations ne sont pas encore connues.

Les six membres de la mission ne se connaissent pas véritablement. Il est probable, souligne-t-on dans leur entourage, qu'ils ne partagent pas la même analyse des événements en Algérie. Assorti de réserves émanant des uns et des autres, le rapport final en portera sans doute témoignage.

Sur le plan sécuritaire, la visite intervient alors que plusieurs attentats et deux massacres, qui ont entraîné plusieurs dizaines de morts, ont eu lieu ces derniers jours. S'appuyant sur l'histoire récente, certains milieux diplomatiques n'excluent pas que la visite de la mission d'information des Nations unies ne soit marquée par un regain des violences.

J.-P. T.

La presse algérienne divisée

L'arrivée de la mission de l'ONU divise la presse algérienne. « *L'Algérie est désormais dans l'œil du cyclone* », car cette « *mission a l'allure d'une commission d'enquête* », estime *Le Matin*. Le journal met en garde la mission de l'ONU : « *Enfourcher la question des droits de l'homme pour remettre en selle des partis intégristes et "laver" le terrorisme de ses crimes est un subterfuge qu'aucun Algérien ne peut tolérer.* » En revanche, le quotidien *Liberté*, proche du RCD, un parti pro-kabyle, fait observer que, si le pouvoir n'aura aucun mal à convaincre le « *panel* » onusien de la « *barbarie des groupes islamistes* », il n'est pas sûr qu'il réussisse à le persuader que « *la démocratie est en marche* » en Algérie. Seule l'agence de presse officielle, l'APS, n'est pas habitée par le doute. La visite de l'ONU, écrit-elle, va « *mettre fin au débat inquisiteur que certaines parties et des lobbies n'ont cessé de nourrir sur la scène internationale à propos de l'Algérie, en dépit du bon sens et des réalités* ».

Alger mis en accusation devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU

GENÈVE
de notre correspondante

Après avoir échappé à toute critique à la Commission des droits de l'homme de l'ONU (*Le Monde* du 22 avril), l'Algérie a dû pour la première fois, les 20 et 21 juillet, s'expliquer devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Cet organe, élu pour quatre ans et présidé actuellement par une Française, Christine Chanet, est composé de dix-huit ressortissants d'Etats, tous élus à titre individuel.

Durant ces deux jours, le comité a procédé à l'examen de la situation des droits de l'homme en Algérie. Le gouvernement algérien a présenté à cet effet – avec un retard de trois ans – un rapport comprenant cent quatre-vingts points (dont un sur les mesures prises pour favoriser et préserver la culture et la langue berbères) où il est largement question des dispositions législatives propres à garantir le respect des droits de l'homme mais ne parlant pas de leur application. Selon ce texte, tous les actes de violence sont imputables au terrorisme, le gouvernement n'étant pour sa part responsable d'aucune exaction.

La délégation algérienne, composée de quatorze personnes et conduite par l'ambassadeur Mohamed-Salah Dembri, représentant permanent de son pays auprès des Nations unies, a souligné plus d'une fois au cours de ses réponses orales qu'il n'existait pas de crise des droits de l'homme dans son pays. M. Dembri a également refusé que l'on parle de « *disparitions* », car il ne s'agit que d'un petit nombre d'enlèvements pratiqués, selon lui, par des « *terroristes armés* ». Certains de ces disparus, a-t-il ajouté, auraient rejoint des maquis islamistes tout en étant très conscients de l'étendue des massacres perpétrés par les groupes armés islamistes.

RECOURS ABUSIF À LA FORCE

A aucun moment les membres du comité n'ont paru donner du crédit à l'argumentation officielle algérienne. Selon eux, il existe non seulement une crise des droits de l'homme en Algérie mais également un recours abusif à la force de la part des agents de l'Etat. Tous les membres du comité ont estimé que la violence terroriste en Algérie va de pair avec la violence d'Etat. Ils n'ont pas admis que l'Etat puisse recourir à des groupes d'autodéfense qui seraient seuls responsables d'une activité incontrôlée. Ils ont déploré l'absence de toute enquête sérieuse sur les massacres perpétrés par les groupes armés islamistes et ont demandé pour quelles raisons l'armée n'est pas intervenue pour protéger les civils. La plupart des experts du comité ont reproché aux autorités algériennes de n'avoir pas respecté l'obligation de lutter contre la violence dans les limites fixées par un Etat de droit. Ils se sont interrogés notamment sur la question de savoir pourquoi les centaines de civils tués à Sidi Raïs, Sidi Youssef et Bentalha, en août et en septembre 1997, n'avaient pas été protégés. La délégation algérienne a répondu que les tueries avaient eu lieu à l'arme blanche durant la nuit et relativement loin des casernes. En réponse, le comité a fait observer que celles-ci étaient en fait très peu éloignées des villages martyrs et que personne n'avait bougé.

Les membres du comité ont manifesté leur préoccupation à propos de la situation des femmes algériennes, pour lesquelles les rapports officiels ne fournissent aucune information sinon que leur statut juridique peut présenter des « *aspects contradictoires* ». Toujours selon les experts, le code de la famille a constitué une régression. La polygamie n'a toujours pas été abrogée et il n'existe pas de définition du harcèlement sexuel dans la loi algérienne.

Le chef de la délégation algérienne a créé la surprise en annonçant qu'une mission du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) allait se rendre en Algérie en octobre et qu'elle aurait la possibilité de visiter les prisons. « *Le CICR a eu des relations tout à fait normales avec l'Algérie* », a-t-il ajouté. Cependant, un communiqué du CICR, publié dans la soirée du 21 juillet, est venu relativiser cette annonce. « *Il est prévu que les directeurs des opérations du CICR se rendent à Alger à une date qui n'est pas fixée mais qui doit être établie d'entente avec le CICR et les autorités algériennes*, souligne le communiqué. *Le but de ces entretiens est de discuter des conditions et des modalités nécessaires à une éventuelle reprise des activités du CICR en Algérie. L'institution a en effet pu visiter un certain nombre de détenus en Algérie à la fin de 1991 et début 1992. Ces visites ont été suspendues à la demande des autorités algériennes en juin 1992 à la suite d'un désaccord à propos de modalités (répétition des visites, accès à tous les détenus et à tous les lieux de détention, entretiens sans témoin avec les détenus choisis par le CICR). Depuis 1992, il n'y a donc pas de présence permanente en Algérie. Cependant, il aborde régulièrement avec les autorités du pays les questions de reprise de ces activités humanitaires. Aucun accord n'a pu être trouvé à ce jour.* »

Isabelle Vichniac

Des jeunes privés de colonies de vacances en France

UN GROUPE d'environ trois cents enfants démunis devait se rendre en colonies de vacances en France à l'invitation de plusieurs associations. Ils ont été bloqués, dimanche 19 juillet, au port d'Alger et n'ont pu embarquer, les services de police refusant leur sortie du territoire, à la grande déception des associations. « *Nous avons été choqués d'apprendre* [qu'ils] *ont été empêchés de partir sur décision brutale. Nous ne comprenons pas ce qui s'est passé* », a déclaré de son côté le député de l'Eure, François Loncle, chef d'une délégation de parlementaires français en visite en Algérie.

« *Nous n'avons reçu aucune information sur le fait que nous n'avions pas le droit de faire voyager ces enfants* », a expliqué un responsable de l'association El Azhar, qui s'occupe de la promotion de la famille. « *Si nous l'avions su, nous leur aurions épargné ce calvaire, ces heures d'attente, et la déception terrible de rester à quai* », a ajouté ce responsable. A Paris, le Secours populaire français a indiqué avoir adressé une lettre au président Liamine Zéroual pour lui faire part de son « *étonnement que ces enfants soient privés de vacances* ». Le Secours populaire a indiqué avoir invité au total 1 000 enfants algériens cet été en France.

Une circulaire interministérielle, datant de l'année dernière, interdit désormais l'organisation par des ONG de séjours à l'étranger pour les enfants algériens victimes du terrorisme, qui sont pris en charge dans des structures d'accueil en Algérie. « *Nous nous étions conformés à cette note. Aucun enfant victime du terrorisme ne figurait dans notre groupe* », a précisé un responsable d'El Azhar. Mais, selon des informations de presse non confirmées, cette interdiction aurait été étendue aux autres enfants. Des responsables d'associations ont indiqué, de leur côté, ne pas avoir eu connaissance de ces nouvelles instructions. – *(AFP.)*

Bernard Thomas
LES VIES D'ALEXANDRE JACOB
roman
■
Bernard Thomas nous fait partager l'inlassable énergie et la réelle probité de ce rocambolesque personnage.
Georges Guitton, Ouest-France
374 p. 120 F
mazarine

« La madone de Bentalha » : une photo qui dérange les médias et le pouvoir

***QU'EST-IL ARRIVÉ** à la « madone de Bentalha »* ? Cette Algérienne, effondrée de douleur après le massacre de ses proches, dont la photo a fait le tour du monde, vient de porter plainte contre l'Agence France-Presse (AFP), responsable du cliché, pour « *diffamation* ». Le photographe de l'Agence, Hocine (il préfère taire son nom de famille), le chef du bureau de l'AFP à Alger, Alain Bommenel, ont été inculpés samedi 18 juillet et entendus par un juge d'instruction. Le directeur de l'information de l'AFP, Yvan Chemla, est également poursuivi par Mme Oum Saad, qui devait être entendue mercredi 22 par le juge d'instruction. Se retranchant derrière le « *secret de l'instruction* », l'avocat de l'AFP, Me Bourayou, interrogé par *Le Monde*, se refuse à tout commentaire.

Intemporelle, peu informative mais plus émouvante qu'un alignement de cadavres, la photo – prise le 23 septembre 1997 devant un hôpital de la banlieue d'Alger – avait valu à son auteur de se voir décerner par le *World Press*, en février, la plus prestigieuse des récompenses internationales en matière de photojournalisme : le titre de meilleur cliché de l'année 1997.

Entre-temps les ennuis avaient déjà commencé pour Hocine et l'AFP. Prétendant s'appuyer sur une enquête de terrain, le quotidien algérien pro-gouvernemental *Horizons* a d'abord mis en doute l'authenticité de la photo, n'hésitant pas à parler de manipulation et de montage. La publication par le quotidien privé *El Watan* de la même scène mais prise par un autre photographe sous un autre angle ayant fait taire ces accusations, l'affaire a rebondi lorsque la jeune femme du cliché est venue dire à la télévision que, contrairement à la légende qui accompagnait la photo de l'AFP, elle n'avait pas perdu ses huit enfants à Bentalha (où elle n'habitait d'ailleurs pas) mais son frère et la famille de celui-ci. La « *madone de Bentalha* », la « *pietà algérienne* » : les mots, les qualificatifs utilisés par l'ensemble de la presse étrangère ne valaient plus. Ils sonnaient faux. L'AFP a publié un rectificatif et modifié la légende de la photo. Dans le livre du *World Press 1997*, elle est d'une sobriété exemplaire : « *Une femme pleure aux portes de l'hôpital Zmirli où ont été transportés les morts et les blessés du massacre de Bentalha, en Algérie, le 23 septembre.* »

Devant les caméras de la télévision, la jeune femme avait également dénoncé « *une certaine presse* » coupable de se repaître de la « *souffrance des Algériens* » et demandé que l'on cesse d'utiliser son image.

Dix mois après le massacre, Mme Saad vient donc de porter plainte contre l'AFP. Personne à Alger ne croit qu'il s'agit là d'une démarche individuelle. « *L'opération est inspirée par le pouvoir* », accuse un journaliste avant de faire observer que l'avocat qui défend Mme Saad est celui du journal *Horizons*.

VISAS AU COMPTE-GOUTTES

Le fait est que les relations entre le pouvoir algérien et l'agence française se sont dégradées ces dernières années avec la montée de la violence. En septembre dernier, les autorités ont retiré l'accréditation d'un des quatre journalistes de l'agence à Alger. Aucun motif n'avait été fourni pour justifier cette mesure levée en début d'année sans plus d'explication. En janvier 1998, c'est le premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui prenait à parti l'AFP à la tribune de l'Assemblée nationale l'accusant sans la nommer de « *manipulation* », d'« *inventer des crimes et des massacres* » et, lorsque ceux-ci étaient avérés, de « *gonfler les bilans des victimes* ». Autant de critiques que les responsables de l'Agence jugent infondées.

« *Le pouvoir cherche à museler l'AFP. Il veut qu'elle reste mais qu'elle ne fasse pas de zèle* », commente un journaliste algérien. L'enjeu n'est pas mince. Aujourd'hui, les journalistes occidentaux autorisés à se rendre en Algérie sans avoir à solliciter de visa se comptent sur les doigts d'une main. S'agissant des médias français, seule l'AFP bénéficie de ce privilège. Au printemps, le ministre de la communication, Habib-Chawki Hamraoui, avait bien promis à l'Association mondiale des journaux (AMJ) que l'octroi de visas serait « *grandement facilité* », que les journalistes étrangers pourraient prochainement refuser la « *protection* » de gardes armés durant leur visite, enfin que les journaux étrangers « *pourraient être distribués librement en Algérie d'ici le mois prochain* [en avril] ». Quelques jours plus tard, c'était au tour de M. Ouyahia d'affirmer devant le Conseil de la nation (une sorte de Sénat) que « *les portes de l'Algérie sont ouvertes à tout le monde* ».

En dépit de ces déclarations, en pratique, rien n'a changé. Les visas sont toujours octroyés au compte-gouttes et pour des durées ne dépassant pas parfois quarante-huit heures (en dépit de demandes répétées, *Le Monde* en est privé depuis février) ; les « *protections* » restent obligatoires, et la presse étrangère n'a toujours pas droit de cité en Algérie.

Jean-Pierre Tuquoi

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

L'Ukraine espère obtenir une aide de 2,5 milliards de dollars du Fonds monétaire international

L'économie du pays est au bord de l'asphyxie financière

Une mission du Fonds monétaire international devait se rendre, jeudi 23 juillet à Kiev, pour évaluer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes structurelles, entravées par le Parlement. Le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, qui sera aussi à Kiev pour préparer le voyage de Jacques Chirac, prévu pour début septembre, devrait réaffirmer la volonté de la France d'arrimer l'Ukraine à l'Europe.

C'EST DANS une Ukraine sinistrée politiquement et économiquement qu'Hubert Védrine effectue, jeudi 23 et vendredi 24 juillet, la première visite d'un ministre des *affaires étrangères* français depuis celle de Roland Dumas en 1992. Le message que vient porter M. Védrine au président Koutchma – dans la perspective de la visite de Jacques Chirac début septembre – tient en quelques mots : la Russie est loin d'être le seul interlocuteur des Occidentaux, l'Ukraine a sa place entière dans l'Europe et cette dernière, en particulier la France, fera tout pour l'y arrimer.

Le défi est de taille. En six ans d'indépendance, l'Ukraine a connu huit premiers ministres. Le président Leonid Koutchma, au pouvoir depuis 1994, ne parvient pas à faire sortir son pays de l'ornière. *« Sans un soutien financier important, nous allons vers une catastrophe aussi sévère que celle de la Russie »*, a-t-il déclaré, lundi 21 juillet, à la veille de l'arrivée de la mission du Fonds monétaire international.

RÉFORMES PEU AVANCÉES

Cinq fois plus petite que la Russie en termes de PNB, l'Ukraine souffre des mêmes maux que son encombrant cousin : corruption, déficit budgétaire, Parlement ingouvernable. Ceux-ci entraînent les mêmes désordres : fragilité politique, fort endettement à court terme, malaise dans l'armée, grèves des mineurs. Comme la Russie, elle frôle actuellement la crise financière.

Faute de réformes, l'Ukraine figure parmi les pays de l'Est les plus en retard du point de vue économique. Son PIB ne représente plus que 30 % de son niveau de 1990. La récession enregistrée en 1997 (– 3 % selon les chiffres du FMI) est certes plus modéré que les années précédentes (– 23 % en 1994, – 12,2 % en 1995, – 10 % en 1996) mais rien ne laisse supposer qu'une reprise est en vue. Le gouvernement est certes parvenu, comme en Russie, à maîtriser l'inflation (16 % en 1997, contre 80 % en 1996) et a, jusqu'à présent, maintenu la parité du hrivna face au dollar. En revanche, les réformes structurelles ont peu avancé, faute d'une impulsion de l'Etat, et sont bloquées par le Parlement au sein duquel aucune majorité claire ne se dessine.

L'Ukraine ne parvient pas non plus à contenir son déficit public. Ses dirigeants ont cédé à la tentation de lancer, début 1998, deux euro-émissions à plus de 10 % au-dessus des taux de marché pour trouver des ressources. L'aggravation des finances publiques a provoqué en début d'année la suspension d'un prêt de 542 millions de dollars du FMI. Côté comptes extérieurs, la situation n'est pas plus brillante. Le déficit commercial est élevé (4,8 milliards de dollars en 1997) en raison de la dépendance énergétique du pays (plus de la moitié des importations) et la faible compétitivité de ses entreprises.

La décision, début juillet, de l'agence de notation financière Moody's d'abaisser la note de l'Ukraine a sonné l'alarme, en renchérissant d'autant son refinancement. La semaine dernière, le président Koutchma a appelé le Parlement – dont le président a enfin été élu après 14 tentatives infructueuses – à voter la réduction du déficit budgétaire, l'allégement de la fiscalité et la réforme administrative, conditions exigées par le FMI pour accepter un programme triennal de 2,5 milliards de dollars.

L'OMBRE DE TCHERNOBYL

Au cours de ses entretiens avec le vice-président américain, Al Gore, et avec Hubert Védrine, à Kiev cette semaine, c'est sur la situation géostratégique de l'Ukraine que M. Koutchma mettra l'accent pour emporter l'adhésion des Occidentaux à un soutien financier. Il soulignera que l'Ukraine, neutre et non nucléarisée, a transmis sa dernière ogive nucléaire à la Russie le 1er juin 1996. Elle possède une autre arme de persuasion qui peut-être efficace : Tchernobyl, dont l'explosion en 1986 a provoqué une catastrophe sans précédent. Malgré la pression du G 7, Kiev refuse toujours de fermer l'usine en l'absence de solution alternative pour compenser sa production d'électricité (*Le Monde* du 17-18 mai). Fin juin, la BERD a laissé entendre qu'elle pourrait débloquer un prêt pour l'achèvement de deux autres réacteurs nucléaires. Elle conditionne son aide à un accord avec le FMI et une restructuration du système énergétique ukrainien.

Babette Stern

Les géants de l'énergie russe dénoncent l'accord avec le FMI

Plusieurs géants de l'énergie russe, dont LukOil et Gazprom, ont affirmé, mercredi 22 juillet, que l'accord entre le FMI et le gouvernement russe (*Le Monde* du 22 juillet) aggraverait la crise économique et sociale en Russie, dans un message adressé au président Boris Eltsine, selon l'agence ITAR-TASS.

La veille, le négociateur russe Anatoli Tchoubaïs avait estimé, lors d'une conférence de presse à Washington, que cette aide donnerait du temps au gouvernement russe, en déclarant : *« Je ne pense pas que ce soit une victoire ou une grande réussite, mais je pense en revanche qu'il s'agit d'un moment historique dans l'histoire des réformes économiques en Russie. »* Les Etats-Unis avaient pour leur part salué *« la décision* [du FMI] *d'élargir son financement pour le programme de réformes de la Russie »*, selon un communiqué de la Maison blanche, qui précisait que Washington espère *« une mise en œuvre totale de ces réformes »*. – (AFP.)

Washington et Londres assouplissent leurs positions sur l'attentat de Lockerbie

Ses auteurs présumés seraient jugés à La Haye

PRÈS DE DIX ANS après l'attentat contre un Boeing de la PanAm qui, le 21 décembre 1988, avait fait deux cent soixante-dix morts au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont légèrement infléchi leur position et envisagent la possibilité que le procès des deux Libyens présumés auteurs de l'attentat se déroule aux Pays-Bas, à condition que la cour soit écossaise.

« C'est une des idées que nous pouvons étudier dans le but d'accélérer les choses », a déclaré mardi 21 juillet le président américain Bill Clinton, confirmant ainsi des informations publiées le matin même par le quotidien britannique *The Guardian*. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, et le conseiller de M. Clinton pour la sécurité nationale, Sandy Berger, en ont discuté par téléphone avec des membres des familles des victimes américaines. Le Foreign office s'est contenté de dire que *« différentes solutions sont explorées »*.

Jusqu'à mardi, Washington et Londres exigeaient l'extradition des deux suspects, membres présumés du renseignement libyen, Abdel Baset Ali Mohamad el Maghrebi et el Amin Khalifa Fhimah, pour qu'ils soient jugés aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

En 1992, leur position a été renforcée par une décision du Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer un embargo aérien et militaire à Tripoli et de geler ses avoirs financiers à l'étranger. La Libye, qui a toujours invoqué sa législation interdisant l'extradition de ses propres ressortissants et proposé qu'un procès se déroule dans un pays tiers, n'avait toujours pas réagi mercredi aux nouvelles idées américano-britanniques.

L'infléchissement de l'attitude de Washington et de Londres s'explique par un ensemble de développements très récents. En mars, la Cour internationale de justice (CIJ), se déclarait compétente pour examiner la requête de Tripoli – déposée dès 1992 – qui fait valoir que la *convention de Montréal* sur la sécurité aérienne ne contraint pas les pays signataires à extrader leurs ressortissants et les autorise même à les juger eux-mêmes. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'avaient pas beaucoup apprécié cette décision, alors que la Ligue arabe ne cachait pas sa satisfaction.

Il y eut ensuite, en avril, une visite à Tripoli de deux représentants des familles des victimes britanniques de l'attentat, Jim Swire et Robert Black, qui ont rencontré le colonel Mouammar Kadhafi. Ils avaient par la suite annoncé avoir obtenu, par le biais de la Ligue arabe, l'accord de la Libye *« pour que les deux accusés soient jugés dans un pays neutre, selon la loi écossaise, par un tribunal constitué de cinq juges, dont le président sera un magistrat écossais expérimenté nommé par le premier ministre britannique, Tony Blair »*.

En juin, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), lors d'un sommet réuni à Ouagadougou, décidait de lever unilatéralement et partiellement l'embargo aérien imposé par l'ONU à la Libye, en autorisant les vols humanitaires, religieux et ceux entrant dans le cadre des activités de l'OUA. Les chefs d'Etat africains prévenaient par ailleurs les Nations unies que, si elles ne se conformaient pas à l'arrêt que prendrait la CIJ concernant le jugement des auteurs présumés de l'attentat, les pays africains se considéreraient déliés des décisions de l'ONU.

Depuis, nombre de chefs d'Etat africains ont violé l'embargo aérien de l'ONU en se rendant à Tripoli par avion. Ce fut le cas des présidents du Tchad et du Niger, Idriss Déby et Ibrahim Baré Maïnassara. Lundi 20 juillet, c'était au tour du président burkinabé Blaise Compaoré.

EXASPÉRATION DES PAYS ARABES

Il y a enfin le précédent d'une relative bonne coopération de Tripoli avec la justice française, à propos d'un autre attentat qui lui est imputé et qui a visé un DC-10 d'UTA, en septembre 1989, au-dessus du Niger, faisant cent soixante-dix morts. Le juge Jean-Louis Bruguière, qui avait lancé six mandats d'arrêt contre des membres des services de renseignement libyens, a pu se rendre à Tripoli en janvier. Les six suspects, dont Abdallah Senoussi, le beau-frère du colonel Kadhafi, seront jugés l'an prochain par contumace devant une cour d'assises spéciale de Paris. En 1996, le colonel Kadhafi avait assuré que son pays *« s'acquitterait de ses obligations »* en cas de procès.

La sympathie de plus en plus grande exprimée par les pays arabes à l'endroit de la Libye, tout comme leur exaspération face aux sanctions imposées à tour de bras à certains d'entre eux – Irak, Libye, Soudan –, ne sont sans doute pas non plus étrangères à l'inflexion de l'attitude de Washington et de Londres. Le porte-parole du département d'Etat américain, James Rubin, a déclaré mardi que, si l'idée d'un procès à La Haye était retenue, elle serait *« à prendre ou à laisser »*.

Mouna Naïm

Le mythe du « petit père des peuples » perdure à Gori

REPORTAGE

Le Musée Staline abrite jusqu'aux bulletins scolaires de « Soso »

GORI (Géorgie)
de notre envoyée spéciale

Guia, un Géorgien de vingt-quatre ans, *« visiteur occasionnel »* du « Musée Staline » de Gori, ne peut s'empêcher de clamer son admiration pour le *« grand homme qui créa un grand pays »*. Fraîchement diplômé en sciences politiques dans un collège américain de l'Oregon, Guia, aujourd'hui consultant à la société géorgienne des pétroles (GIOC), ne peut, vu son âge, être soupçonné de nostalgie pour l'URSS. *« Le mythe de Staline est encore vivant et son effrayante personnalité suscite encore et toujours une certaine fascination en Géorgie »*, explique le professeur Alexander Rondeli, dont la famille maternelle fut victime des purges. *« Il est à craindre qu'un tel homme puisse encore surgir du bouillon dans lequel nous baignons aujourd'hui »*, s'inquiète cet intellectuel affable, qui se remémore le regard courroucé de sa mère et son doigt sur les lèvres dès qu'était prononcé, à la maison, le nom du *« guide »* (*vojd*).

Il n'est pas rare, en Géorgie, de croiser encore des monuments à l'effigie de Staline ou, à Gori, d'apercevoir le portrait du « petit père des peuples » dans certaines voitures, petite ville au nord-ouest de Tbilissi, où naquit le tyran en 1879 : les stigmates du culte de la personnalité sont restés intacts. Sur la place centrale de cette jolie *petite bourgade, située au cœur* d'une vallée où affluent les cours d'eau des hautes montagnes de l'Ossétie voisine, domine un immense monolithe de granit gris représentant le « généralissime » au mieux de sa forme. La statue a résisté aux assauts de la déstalinisation khrouchtchévienne : l'ordre avait bien été donné, après le XXe congrès du Parti en 1956, de la déboulonner, mais ce fut chose impossible après que les habitants de Gori, épouvantés par ce projet, eurent décidé d'y monter la garde jour et nuit. Elle survécut avec la stagnation brejnévienne, surmonta la perestroïka des années Gorbatchev et constitue aujourd'hui le point de mire du maire « démocrate » de Gori, dont les bureaux sont situés juste en face.

Le Musée Staline de Gori, malgré sa vétusté, a encore de beaux restes. Créé en 1937, au moment où les purges battaient leur plein, il ne comportait au début que la modeste maisonnette de bois où les parents de Iossif Vissarionovitch Djougachvili, paysans pauvres de Gori, *« louaient une seule pièce »*. Paradoxalement, c'est en 1957, soit un an après les résolutions du XXe congrès, que fut construit, non loin de l'izba familiale, un bâtiment de style néoclassique – le *« palais »*, disent les locaux – qui abrite les bulletins scolaires de « Soso » (surnom affectueux du jeune Iossif), des photographies et... son masque mortuaire. Seule *entorse à cette hagiographie de* saint : une copie du *Testament de Lénine*, porté à la connaissance du public en 1989 – soixante-seize ans après avoir été rédigé –, est épinglée entre deux photographies. *« Staline est trop grossier et ce défaut (...) devient insupportable au poste de secrétaire général. C'est pourquoi je propose aux camarades de réfléchir à un moyen de l'écarter. (...) »*

« JE SUIS FIER DE LUI »

Enfin, dernière acquisition du musée : le wagon blindé de 83 tonnes, dans lequel le « généralissime » se rendit en 1945 à Potsdam, est là, dans un coin du parc. Le Géorgien ayant l'avion en horreur – il ne l'avait pris qu'une seule fois en 1943 pour aller à Téhéran –, il avait fait affréter un train spécial. *« Plus de 18 000 hommes assuraient la sécurité des voies, soit près de 10 hommes par kilomètre. Huit trains blindés du NKVD* [ancien nom du KGB] *parcouraient la ligne empruntée par Staline »*, raconte la guide, un brin admirative.

« Staline reste celui qui a sauvé l'Europe du fascisme. En tant que Géorgien, je suis fier de lui », poursuit le jeune Guia. Cette image d'un Staline sauveur et grand stratège, instrument de la propagande soviétique d'après-guerre, est pourtant mise à mal par la révélation du nombre des victimes du conflit. *« Vingt-huit millions de citoyens soviétiques ont péri pendant la deuxième guerre mondiale, 11,9 millions de militaires et 17,4 millions de civils »*, rappelait, le 25 juin 1998, le quotidien russe *Izvestia*. On est loin du chiffre des pertes dans l'armée avancé par Staline lui-même après la guerre : 7 millions de personnes. *« Nous savons aujourd'hui qu'aux premiers jours des combats, entre juin et novembre 1941, nous perdions quotidiennement sur le front 24 000 personnes, 17 000 tués et 7 000 blessés »*, détaillent les *Izvestia*.

Quant au mythe du « guide », *« patriote géorgien »*, il ferait sourire si ce n'était le lourd tribut payé par ce petit pays à la *« grande guerre patriotique »*. 400 000 Géorgiens sur les 700 000 mobilisés (pour une population totale de 4 millions à peine) y laissèrent leur vie. Enfin, pendant la période des purges (qui touchèrent entre 19 et 22 millions de personnes entre 1937 et 1953), « Koba » (autre surnom de Staline) ne fut pas tendre *envers ses compatriotes, faisant li*quider, entre autres, la famille de sa première femme, Kato Svanidze, ainsi que quelques compagnons du petit séminaire de Tiflis (Tbilissi), qu'il avait fréquenté pendant dix ans. *« Quel dommage que tu ne sois pas devenu prêtre ! »*, aurait dit la mère de Iossif Vissarionovitch à son secrétaire général de fils, lors de leur dernière rencontre en 1935. Difficile de ne pas partager cette opinion...

Marie Jégo

Avis d'Appel d'Offres International

La Société Burkinabé des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un Appel d'Offres international pour la fourniture d'engrais destinés à la culture cotonnière au Burkina Faso, campagne agricole 1999/2000 :

Engrais composés NPKSB 15-20-15-6-1 ou 22-14-13-4,5-0,75 ou 22-13-12-4,5-0,75 + 3,5 MgO	100.000 tonnes	en 5 lots
Engrais simples azotés sous forme d'urée 46%N ou d'amonitrate 34%N	40.000 tonnes	en 5 lots

Date limite de dépôt des offres : 27 août 1998 à Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

Cahier des charges : renseignements et retrait du dossier, au prix de 1 250 FF :

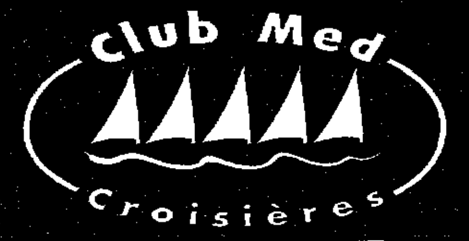
- SOFITEX - Service des Approvisionnements - BP 147 Bobo Dioulasso - Téléphone : 226 97 00 24/25 - Fax : 226 97 00 23
- SOFITEX - BP 1650 Ouagadougou - Téléphone : 226 30 24 52/53 Fax : 226 34 02 20
- Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT) - Direction du Développement Rural, 13 rue de Monceau, 75008 Paris - Tél. : 01 42 99 54 52 - Fax : 01 42 99 53 24

CROISIÈRES ÉTÉ DU CLUB MED 2

L'une des plus belles choses à voir entre la Grèce et la Turquie est notre cinq-mâts.

Abordez dans le raffinement du plus beau cinq-mâts du monde, le Club Med 2, la Grèce et la Turquie. Athènes, les Cyclades, Santorin, Héraklion, les palais crétois... puis Kusadasi, les bazars et les minarets d'Istanbul... Des croisières exceptionnelles, héritières d'un certain art de vivre à la française dont le prix pour 2 semaines* devient tout aussi exceptionnel. Demandez notre brochure Croisières et faites vos réservations au 0 801 802 803 (n° Azur, prix appel local), dans les agences Club Med Voyages, Havas Voyages (01 41 06 41 23), Forum Voyages et agences agréées.

* -20% sur la deuxième semaine. Offre valable sur les croisières entre le 15/07/98 et le 10/09/98 soumise à conditions, non cumulable avec d'autres réductions et applicable sur le prix des croisières hors vol et frais d'escales.



La nouvelle directrice générale de l'OMS veut imposer « une éthique financière »

Gro Harlem Bruntland entend rompre avec le lourd passé de l'Organisation mondiale de la santé

En prenant officiellement, mardi 21 juillet, ses fonctions de directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, le docteur Gro Harlem Bruntland, ancien premier ministre norvégien, a annoncé des décisions visant à donner un nouveau dynamisme à une institution à bout de souffle. Renouvelant totalement l'équipe de direction, elle a annoncé la mise en place d'une *« nouvelle éthique financière »*.

LE DOCTEUR Gro Harlem Brundtland, ancien premier ministre norvégien, a inauguré, mardi 21 juin, son mandat de cinq ans à la tête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) où elle succède au docteur Hiroschi Nakajima. Ce dernier avait occupé ce poste durant dix ans, période au cours de laquelle l'image de cette organisation s'était profondément dégradée du fait d'une gestion très décriée et d'une politique empreinte de sérieuses incohérences.

Le docteur Gro Harlem Bruntland a, d'emblée, voulu marquer la rupture avec ce passé. *« La page est tournée »*, a-t-elle déclaré, soulignant de manière énergique sa volonté de *« changer le cours des choses »* et de *« créer la différence »*. La nouvelle directrice générale a notamment annoncé la nomination d'une direction composée de dix directeurs exécutifs, qui remplace l'équipe fort controversée mise en place par le docteur Nakajima et dont elle avait demandé le retrait avant même son entrée officielle en fonction. Ce nouvel encadrement comporte six femmes et quatre hommes représentant les six régions administratives de l'OMS et, à parts égales, les pays du Sud et du Nord. La majorité d'entre eux ne travaillaient pas au sein de l'OMS.

La seconde décision importante a été de faire adopter un code de conduite demandant aux hauts responsables de l'OMS de révéler, et d'abandonner, leurs éventuels intérêts financiers extérieurs (actions, obligations, brevets et postes de direction dans le secteur privé, etc.) dès lors qu'ils sont de nature à nuire à leur indépendance.

Elle a fait adopter un code de conduite demandant aux hauts responsables de révéler leurs éventuels intérêts financiers extérieurs

Il s'agit là d'une question d'importance qui, jusqu'ici, était soigneusement occultée au sein de cette organisation, qui emploie environ 4 500 personnes et qui dispose d'un budget annuel de 900 millions de dollars (près de 5,5 milliards de francs). *« Il importait de clarifier cette question et d'adopter des principes qui peuvent éviter le doute »*, a fait valoir le docteur Bruntland qui, dans le même temps, souhaite pouvoir améliorer les relations antre l'Organisation mondiale de la santé et le secteur industriel.

« Je veux des industriels expérimentés au sein de mon équipe afin de négocier de façon efficace avec le secteur complexe de la technologie médicale, du développement des médicaments et des vaccins », a-t-elle aussi expliqué. C'est ce qui justifie par exemple la nomination de de Michael Sholtz, l'un des nouveaux directeurs exécutifs, qui travaillait jusqu'à présent dans l'industrie pharmaceutique (Ciba-Geigy puis SmithKline Beecham).

« Nous avons besoin de modifier notre culture et il y aura des changements, a encore souligné le docteur Brundtland. *Un changement d'optique ; un changement dans la façon dont nous organisons notre travail ; un changement dans la façon dont nous faisons les choses. »*

La nouvelle directrice générale a d'autre part confirmé qu'elle souhaitait obtenir l'interdiction généralisée des publicités incitant à la consommation de tabac (*Le Monde* du 15 mai).

Pour aider la mise en oeuvre des réformes annoncées, la nouvelle direction de l'OMS bénéficiera d'un cadeau quelque peu inattendu : la fondation Rockfeller vient d'annoncer qu'elle allait offrir 2,5 milliards de dollars (plus de 15 milliards de francs) à l'OMS afin notamment que l'organisation mondiale puisse, à l'avenir, recruter des experts de haut niveau.

Jean-Yves Nau

Le lobby gréco-américain fait reculer Zorro

NEW YORK
de notre correspondante

Partenaire de Madonna à l'écran dans *Evita*, époux de l'actrice Melanie Griffith dans la vie, le comédien espagnol Antonio Banderas triomphe en ce moment au box-office américain dans une autre super-production, *The Mask of Zorro*, aux côtés d'Anthony Hopkins. Il aurait pu continuer sur sa lancée dans le rôle principal d'un grand film historique, consacré à la vie d'Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne, si le lobby gréco-américain ne s'était mis en travers de sa carrière.

C'est, du moins, ce que l'on apprend dans la presse gréco-américaine car le principal intéressé, par la voix de son agent, refuse d'admettre qu'il s'est retiré du projet sous la pression de centaines de lettres, dont certaines le menaçaient, lui et Melanie Griffith, d'être *« honnis à vie »* s'il jouait le rôle de Mustafa Kemal Ataturk. Mais pour les producteurs du film et les milieux grecs aux Etats-Unis, les raisons de son retrait ne font guère de doute : c'est cette campagne d'hostilité, orchestrée depuis mai par courrier et sur Internet par l'association American Hellenic Media Project (www.ahmp.org) qui l'a fait reculer.

L'idée du film est née dans l'esprit de Tarquin Olivier, le fils de Sir Lawrence Olivier. Marié à une Turque, Zelfa Olivier, qui doit coproduire le film avec lui, Tarquin Olivier a choisi d'asseoir le scénario sur une biographie du grand dirigeant turc publiée en 1964, sous la plume de l'historien britannique Lord Kinross, et en a confié la réalisation au metteur en scène Bruce Beresford.

Antonio Banderas fut recruté pour le rôle principal et la nouvelle annoncée fin avril à Ankara. C'est alors qu'une partie du lobby gréco-américain s'est mis en tête de convaincre le ténébreux acteur qu'incarner à l'écran un homme qualifié dans ces milieux non seulement de *« responsable du génocide gréco-arménien »* mais aussi de *« maniaque sauvage »*, d'*« alcoolique »* et de *« violeur d'enfants »* serait du plus mauvais effet pour son image.

« FERVEUR MACÉDONIENNE »

Ces réactions – venues des Etats-Unis et non de Grèce – ont profondément attristé un autre journal de la même communauté grecque aux Etats-Unis, *The Greek American*, un hebdomadaire publié à New York, dans le quartier de Queens. *« Une telle diabolisation ne peut pas être sérieuse*, s'indigne le journal dans un éditorial. *Le vrai problème n'est d'ailleurs même pas Ataturk. Le problème, ce sont les méthodes et le discours auxquels certains d'entre nous ont recours pour faire valoir leurs arguments. »*

Ces méthodes, relève Nick Bakos, le rédacteur en chef, ont été favorisées par l'émergence d'*« une ferveur néo-nationaliste macédonienne »* au début des années 90 et par les nouvelles technologies. Interrogés par ce même journal, Torquin et Zelfa Olivier, qui n'ont apparemment pas renoncé à ramener Antonio Banderas à la raison, soulignent qu'il n'a jamais été question pour eux de produire une hagiographie d'Ataturk. Ils ont d'ailleurs évoqué leur projet avec le président turc Demirel, qui leur a demandé de *« montrer les bons et les mauvais côtés »* d'Ataturk. De passage aux Etats-Unis, ils ont consulté plusieurs historiens sur les mérites et les défauts de la biographie de Lord Kinross.

Ce n'est pas la première fois qu'une initiative concernant Ataturk soulève l'ire des Gréco-Américains : l'an dernier, un sondage de *Time Magazine* visant à élire l'homme d'Etat le plus important du XX[e] siècle avait déclenché une campagne massive de cette communauté, par courrier électronique, pour donner des voix à Winston Churchill afin qu'Ataturk (soutenu par le lobby turco-américain) n'ait aucune chance de se hisser à la première place.

Sylvie Kauffmann

• Concours : écrivez-nous un europolar •
l'européen
Hebdomadaire
Polar
Un tour d'Europe des héros du roman noir
Montalbán • Filastò • Van de Wetering • Sjöwall et Wahlöö • Izzo...
15 F / 2,30 EUROS
www.leuropeen.com
CHAQUE MERCREDI 15F

L'ONU ne se retirera pas d'Afghanistan

NEW YORK. Des responsables des Nations unies et d'organisations humanitaires ont admis, mardi 21 juillet, que les agences de l'ONU restent en Afghanistan malgré l'expulsion des organisations non gouvernementales par les autorités. *« L'ONU ne se retirera pas d'Afghanistan »*, a déclaré le porte-parole des Nations unies, Fred Eckhard. Le coordinateur humanitaire des Nations unies, Sergio Veira de Mello, a informé le Conseil de sécurité que l'ONU pourrait réduire sa présence à Kaboul tout en excluant la suspension totale des activités onusiennes. La survie d'un quart de la population de la capitale afghane dépend de cette aide humanitaire, a-t-il expliqué. – *(AFP.)*

Normalisation des relations entre Pékin et le PC japonais

TOKYO. La rencontre à Pékin, mardi 21 juillet, entre le chef de l'Etat chinois Jiang Zemin et le président du Parti communiste japonais, Tetsuzo Fuwa, qui a consacré la réconciliation entre les deux PC, a donné lieu à un rapprochement de leur position sur la question de Taïwan. M. Jiang a réitéré l'opposition de Pékin à l'inclusion de l'île dans la zone d'application de l'alliance militaire nippo-américaine et M. Fuwa a rappelé que son parti estime que les nouvelles orientations de celle-ci sont contraires au principe d'*« une seule Chine »*. Aux termes des nouvelles dispositions de l'alliance, le Japon doit apporter un soutien logistique aux Etats-Unis *« en cas de crise dans l'environnement immédiat de l'archipel »*. L'ambiguïté de la formulation permet éventuellement d'inclure Taïwan dans le périmètre de défense nippon. Les deux PC avaient rompu leurs relations en 1967 et le Parti communiste japonais devint l'un des *« ennemis »* de la Chine au même titre que l'URSS et les Etats-Unis. – *(Corresp.)*

Des milliers d'ouvriers sud-coréens ont repris la grève

SÉOUL. Des dizaines de milliers de travailleurs sud-coréens protestant contre les perspectives de licenciements massifs ont ignoré les menaces du gouvernement de réprimer les grèves illégales et ont cessé le travail, mercredi 22 juillet, tandis que les deux principaux constructeurs automobiles maintenaient leurs usines fermées pour répliquer aux mots d'ordre des syndicats. Un porte-parole de la Fédération des métallurgistes affirme que 65 000 membres de ce syndicat sont en grève. La police a par ailleurs arrêté 19 syndicalistes, étudiants et dissidents, accusés d'avoir organisé une conflit social illégal, au cours de descentes, tôt mercredi matin, dans le centre industriel d'Ulsan (sud) et dans la ville proche de Pusan, a indiqué l'agence de presse Yonhap. Dès le début du conflit, la semaine dernière, la police avait lancé une chasse à travers le pays contre 55 leaders syndicalistes accusés d'être à l'origine de grèves illégales. – *(AFP.)*

Espagne : l'incendie en Catalogne est « stabilisé »

BARCELONE. L'incendie qui a ravagé plus de 27 000 hectares de bois et de surfaces cultivées depuis samedi 18 juillet en Catalogne (nord-est) était *« stabilisé »*, mardi 21 juillet, mais demeurait *« actif »*, selon les services de sécurité. Dans la région de Solsona, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Barcelone, les flammes ont cessé de s'étendre, mais trois foyers d'incendie restaient *« non contrôlés »* et les pompiers catalans, malgré une amélioration des conditions météorologiques, se maintenaient en alerte pour éviter toute reprise de feu. Le sinistre, qui présentait mardi matin un front de plus de 40 km, aurait détruit, selon les autorités catalanes, près de 6 millions d'arbres, principalement des pins. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **COLOMBIE : le président Ernesto Samper** a reconnu pour la première fois, lundi 20 juillet, que sa campagne électorale avait été *« infiltrée économiquement »* par les cartels de la drogue en 1994. M. Samper, qui s'exprimait lors de l'ouverture des travaux du Congrès (Parlement), a cependant ajouté qu'il n'avait pas été, à l'époque, informé de cette *« circonstance malheureuse »*.

■ **MEXICO : le gouvernement souhaite** *« un dialogue direct (...) qui maintienne la continuité »* avec la guérilla zapatiste et qui *« préservera la voie politique et pacifique »* pour trouver une solution au conflit du Chiapas, a affirmé, mardi 21 juillet, le coordinateur officiel pour la négociation, Emilio Rabasa. Mexico réaffirme que, en dépit de la fin de non-recevoir annoncée lundi par l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), le gouvernement maintient sa politique de dialogue en conformité avec les accords de San Miguel et de San Andres conclus en février 1996.

■ **ARGENTINE : le président Carlos Menem** a annoncé, mardi 21 juillet, qu'il ne se représenterait pas pour un troisième mandat lors de l'élection de 1999. Il a assuré qu'il quitterait *« irrémédiablement le pouvoir le 10 décembre 1999 »*, au terme prévu de son second mandat. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : le vice-président de la ligue tunisienne des Droits de l'homme**, Khémais Ksila, a entamé une grève de la faim, le 18 juillet, pour protester contre sa détention arbitraire. M. Ksila est incarcéré depuis le 29 septembre 1997 pour avoir dénoncé les *« dérives autoritaires »* du régime tunisien.

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le représentant du Front Polisario** à Alger, Youcef Salek Boubih, a estimé, mardi 21 juillet, qu'un nouveau report du référendum d'autodétermination du Sahara occidental était *« probable »*, Ce référendum, initialement prévu en janvier 1992 et plusieurs fois reporté, devrait avoir lieu en décembre. M. Boubih a rejeté sur le Maroc la responsabilité du retard de l'opération appelant Rabat à *« faire preuve d'une meilleure volonté »*. – *(AFP.)*

■ **YOUGOSLAVIE : le Monténégro quittera la République fédérale de Yougoslavie**, qu'il forme avec la Serbie, si la province serbe du Kosovo obtient un statut de République, a déclaré, mardi 21 juillet, le ministre monténégrin du travail, Predrag Drecun. *« Ce serait*, selon lui, *le seul moyen pour le Monténégro de préserver ses attributs d'Etat. »* Le même jour, des experts des pays du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) étaient réunis à Londres pour étudier les éléments d'un nouveau statut du Kosovo. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : au moins dix-neuf personnes, dont la plupart sont** des enfants, ont été tuées et une soixantaine d'autres sont portées disparues dans les inondations qui frappent l'est de la Slovaquie, a annoncé, mardi 21 juillet, le ministère de l'intérieur. Une vingtaine de villages et de campements tsiganes ont été submergés après les pluies diluviennes qui se sont abattues lundi soir sur la région, faisant déborder un grand nombre de cours d'eau. – *(Reuters.)*

■ **TADJIKISTAN : quatre collaborateurs de l'ONU** au Tadjikistan ont été abattus par des tireurs non identifiés lors d'une embuscade sur une route montagneuse à l'est de la capitale, Douchanbé, ont annoncé, mardi 21 juillet les Nations unies dans un communiqué. L'ONU a indiqué qu'elle rappelait dans la capitale tout son personnel présent dans le pays pour des raisons de sécurité. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

FISCALITÉ **Dominique Strauss-Kahn a présenté, lors du conseil des ministres du mercredi 22 juillet, les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1999. La croissance** ***économique*** **va permettre au gouvernement de réduire les impôts de 12,1 milliards de francs au seul titre des mesures nouvelles et de 21 en tenant compte de l'effet en 1999 des mesures votées en 1998. ● LA TAXE D'HABITATION ne tiendra pas compte du revenu, mais une profonde réforme de la valeur locative des logements sera entreprise. ● LES ENTREPRISES bénéficieront de la baisse de leur taxe professionnelle mais aussi d'un allègement des droits en cas de donation. ● L'ÉCOLOGIE sera fiscalement aidée par une augmentation de près de 9 centimes du prix du litre de gazole, alors que celui de l'essence sans plomb restera stable, et par la création d'une taxe unique antipollution** ***(Lire aussi page 6).***

Le gouvernement baisse les impôts de 21 milliards de francs en 1999

L'écart de taxe entre le gazole et l'essence sera rattrapé en sept ans. La diminution de la taxe professionnelle coûtera 8,4 milliards de francs en 1999. Une nouvelle tranche d'impôt sur la fortune est créée pour les patrimoines supérieurs à 100 millions de francs

LE MINISTRE de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, et le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, devaient présenter, mercredi 22 juillet, une communication en conseil des ministres levant le voile sur les principales mesures qui figureront dans le projet de loi de finances pour 1999. Le gouvernement a ainsi donné le coup d'envoi de l'importante réforme fiscale qu'il entend mettre en œuvre, de manière échelonnée – une réforme dont on connaissait déjà de nombreux aspects, mais qui réserve néanmoins une surprise : elle se traduira dès l'an prochain par une baisse nette des impôts.

La décision est inattendue, car Lionel Jospin avait laissé entendre à plusieurs reprises ces derniers mois que son objectif était, dans un premier temps, de stabiliser la pression fiscale et de ne la faire baisser qu'ultérieurement. Or, les perspectives de croissance de l'économie française restent bonnes et, par contrecoup, les recettes fiscales sont meilleures que prévu. Le gouvernement peut donc dessiner un projet de budget qui poursuive plusieurs objectifs.



D'abord, les dividendes de la croissance permettront au gouvernement de majorer les dépenses de l'Etat de 16 milliards de francs, soit une hausse de 2,2 % en valeur et de 1 % en volume, les principaux budgets prioritaires étant ceux de la ville (+ 32,4 %), de l'environnement (+ 15,1 %), de la justice (+ 5,5 %) ou encore de l'emploi (+ 4,1 %). Par ailleurs, le ministère des finances pourra affecter, explique-t-il, *« une vingtaine de milliards de francs »* à la réduction du déficit budgétaire, de sorte que les déficits publics, au total, reculent bien, comme prévu, de 3 % du produit intérieur brut en 1998 à 2,3 % en 1999.

Or, l'ampleur des recettes générées par la croissance offre au gouvernement une marge de manœuvre complémentaire. C'est donc ce qui est à l'origine de la décision du premier ministre : les impôts baisseront de 16,6 milliards de francs dès 1999. A titre de comparaison, le plan de baisse de l'impôt sur le revenu annoncé par Edouard Balladur en 1993 portait sur 19 milliards de francs et celui d'Alain Juppé, en 1995, sur 25 milliards de francs la première année et 12,5 milliards les années suivantes.

Cette évaluation de 16,6 milliards de francs de baisse sera, certes, discutée. Si l'on ne prend en compte que les mesures nouvelles annoncées pour 1999, la baisse nette n'est que de 12,2 milliards de francs. En revanche, si l'on prend en compte l'intégralité des mesures, y compris l'effet 1999 des mesures votées en 1998 et la baisse de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, du taux de 15 % à celui de 10 %, la diminution nette des impôts est de 21 milliards de francs.

Si l'on prend ce chiffre de 21 milliards de francs pour référence, les entreprises sont les mieux loties – c'est une autre surprise –, puisqu'elles bénéficieront en 1999 d'un allègement fiscal de 13,3 milliards de francs. La mesure la plus spectaculaire en leur faveur – et aussi la plus inattendue – résulte de la réforme de la taxe professionnelle que le gouvernement va engager, en l'étalant sur cinq ans. Le but poursuivi est de supprimer la part salariale de cet impôt local, afin, affirme Bercy, de créer *« plus de 100 000 emplois à terme »*. A elle seule, cette réforme coûtera aux finances publiques 27 milliards de francs sur les cinq prochaines années, dont 8,4 milliards de francs en 1999. En contrepartie, le gouvernement a retenu la proposition communiste tendant à réduire de 1 milliard de francs les avantages que leur procure le système de l'avoir fiscal.

Pour les ménages, la baisse nette d'impôts sera de 7,7 milliards de francs, soit une diminution de 10,2 milliards de francs pour le plus grand nombre de Français, contrebalancée par une hausse de 2,5 milliards de francs des prélèvements à la charge des plus gros patrimoines. Dans ce dernier cas, le gouvernement a en effet décidé de faire un geste symbolique sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Si, comme prévu, les biens professionnels n'y seront pas assujettis, pas plus que les œuvres d'art, la réforme ne se limitera pas, en revanche, comme on le pensait initialement, à des simples mesures de lutte contre l'évasion fiscale : le premier ministre a aussi décidé de *« pérenniser »* la surtaxe actuelle de 10 % (ce qui se traduira donc par une hausse de toutes les tranches du barème) et d'instaurer un nouveau taux d'imposition de 1,8 % pour les 800 plus gros patrimoines qui excèdent 100 millions de francs.

Une croissance meilleure que prévu

Si le gouvernement peut annoncer des allégements d'impôts, c'est qu'il bénéficie d'une marge de manœuvre inattendue, compte tenu d'une croissance qui devrait être meilleure que prévue. Selon Dominique Strauss-Kahn, les ***« nouvelles de l'Asie ne sont pas toutes rassurantes »*** **et** ***« le ralentissement de l'économie britannique apparaît particulièrement marqué »*****. Mais, malgré cet environnement international** ***« plus incertain »*****, le ministre de l'économie et des finances assure que** ***« la prévision de croissance de 3 % pour 1998 sera, au minimum, respectée »*****. Relevant que l'Insee avance même le chiffre de 3,2 %, il évoque la possibilité d'une révision de l'estimation gouvernementale.** ***« Nous établirons notre propre prévision début septembre, elle sera peut-être légèrement supérieure à 3 % »*****, dit-il. M. Strauss-Kahn souligne également que la prévision de trois cent mille créations d'emplois pour 1998** ***« sera certainement dépassée »*****.**

Pour la majorité des ménages, les baisses les plus fortes portent sur deux mesures principales : la baisse, pour 4 milliards de francs, de la TVA sur les abonnements EDF-GDF, qui avantagera d'abord les revenus les plus modestes, et la baisse, pour 3,7 milliards de francs, des taxes sur les ventes de locaux d'habitation, qui profitera d'abord aux revenus moyens ou élevés. En contrepartie, certaines hausses interviendront, dont la plus importante résultera du relèvement annoncé pour les sept prochaines années de la fiscalité sur le gazole (+ 7 centimes par litre en 1999, hors indexation sur l'inflation, soit un peu moins de 9 centimes à la pompe).

TROIS VOLETS

D'autres mesures n'auront pas d'incidence budgétaire, même si le gouvernement assure qu'elles sont ambitieuses. C'est le cas, en particulier, de la révision annoncée des valeurs locatives, qui constituent l'assiette de la taxe d'habitation.

Ce faisant, le gouvernement assure qu'il a dessiné un plan de réforme des impôts qui couvre bien les trois volets qu'il avait annoncés – fiscalité locale, fiscalité du patrimoine, fiscalité écologique – et qui répond à deux objectifs principaux, celui de l'efficacité économique et celui de la justice fiscale. *« Nous le faisons pour l'emploi, pour la justice sociale »*, souligne M. Strauss-Kahn, qui se réjouit d'avoir pu mettre au point *« une réforme de gauche »*.

L. M.

Les organisations patronales se félicitent des mesures annoncées

LES MILIEUX PATRONAUX ne souhaitent pas jouer les ingrats. Très attentifs aux arbitrages fiscaux pour le budget de 1999 du gouvernement de Lionel Jospin, ils accueillent avec satisfaction les principales mesures qui devaient être annoncées à l'issue du conseil des ministres du mercredi 22 juillet. Après plusieurs semaines de négociations et d'échanges de vues, la balance semble pencher en faveur des entreprises, alors pourquoi bouder ?

Pas question en effet de faire la fine bouche alors qu'ont été évacués deux *« épouvantails »* fiscaux, l'intégration de l'outil de travail et des œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt sur la fortune d'une part, le relèvement de la taxation des plus-values financières à court terme d'autre part. Pas question de bouder son plaisir alors que les transmissions anticipées de patrimoine seront fiscalement davantage encouragées et, surtout, que la part des salaires dans l'assiette de la taxe professionnelle sera allégée, dès 1999, pour être supprimée progressivement. Destiné à soutenir l'emploi, cet allègement de 27 milliards de francs sur cinq ans, qui concernera toutes les entreprises, est une heureuse surprise.

Yvon Gattaz, président de l'Association des moyennes entreprises patrimoniales (ASMEP), très en pointe ces derniers temps sur l'ISF et les droits de mutation, estimait ainsi, mercredi 22 juillet au matin, que *« les mesures que s'apprête à annoncer le gouvernement vont dans le bon sens »* et que l'avant-projet de budget 1999 était *« un pas dans la bonne direction »*. *« L'abattement supplémentaire pour encourager les transmissions anticipées de patrimoine est une demande de l'ASMEP »*, souligne l'ancien président du CNPF, en ajoutant : *« Edouard Balladur avait décidé, en 1986, de réduire de 25 % les droits de mutation à titre gratuit lorsque le donateur était âgé de moins de 65 ans. Alain Juppé avait porté cette réduction à 35 %. Aujourd'hui, Lionel Jospin la porte à 50 %. Nous ne pouvons que nous en féliciter »*.

Pour M. Gattaz, la seule petite source de déception réside dans l'aménagement ou non d'une période transitoire. *« J'ai demandé à Bercy que, durant deux ans, tous les chefs d'entreprise puissent bénéficier de l'abattement de 50 % sans condition d'âge. Bercy m'avait donné son aval pour une période transitoire un peu plus courte, limitée à dix-huit mois. Je ne sais pas si aujourd'hui cette disposition figure toujours »*, s'interroge-t-il.

DU GRAIN À MOUDRE

Au CNPF, les premières réactions étaient également très favorables, au-delà de cette figure imposée du discours de l'organisation patronale qu'est l'affirmation qu'on aurait pu aller encore plus loin. Le CNPF approuve donc l'allègement de la part salariale de la taxe professionnelle, l'une de ses vieilles revendications, tout en faisant preuve de prudence. *« C'est plutôt une bonne chose*, soulignait-on avenue Pierre-Ier-de Serbie, *à condition toutefois qu'un éventuel relèvement du plafond de la cotisation minimale en fonction de la valeur ajoutée n'en réduise pas la portée »*. *« Le gouvernement doit faire en sorte que toutes les entreprises voient leur contribution diminuer, même si certaines – celles dont la masse salariale est la plus importante – en bénéficieront plus que d'autres »*, indique l'organisation patronale. Le maintien de l'exonération de l'outil de travail au titre de l'ISF n'a pas surpris les experts patronaux qui, depuis plusieurs semaines, s'étaient entretenus avec les services du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. *« C'est le réalisme économique qui a prévalu »*, commente-t-on, sobrement, au siège du patronat.

Bredouille sur le front des 35 heures, le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, a désormais quelques mesures fiscales à inscrire à son actif, du *« grain à moudre »* pour ses adhérents. De plus, les mesures fiscales annoncées bénéficieront, tout particulièrement, aux petites et moyennes entreprises, celles-là mêmes que M. Seillière a souhaité placer au cœur de sa démarche et qu'il entend voir le CNPF reconquérir. Le geste du gouvernement à son égard n'est pas tactiquement neutre. Il revêt, en tous cas, toutes les apparences du donnant-donnant implicite.

Caroline Monnot

Un geste coûteux en direction du patronat

INDÉNIABLEMENT, c'est une réforme fiscale de grande envergure que le gouvernement vient de rendre publique, tout à la fois vaste, couvrant de très nombreux volets du maquis français des impôts, mais aussi habile. En effet, la première impression qui se dégage de l'avant-projet de loi de finances pour 1999 est qu'il a été dessiné pour poursuivre plusieurs objectifs à la fois. Des objectifs économiques d'abord : avec la réforme de la taxe professionnelle, la baisse des droits de mutation à titre onéreux ou encore l'allégement des droits de mutations sur les entreprises, le gouvernement pourra arguer qu'il veut dynamiser l'économie, favoriser la mobilité et, en fin de course, consolider la croissance et l'emploi.

ANALYSE

L'avant-projet de loi de finances poursuit plusieurs objectifs à la fois

Plusieurs objectifs d'équité sociale, ensuite : avec le durcissement de l'impôt sur la fortune ou encore la limitation des avantages fiscaux liés à l'assurance-vie, le premier ministre pourra faire valoir qu'il n'a pas pour autant renoncé à améliorer les effets redistributeurs du système français de prélèvements obligatoires, dont c'est loin d'être la première qualité.

Plusieurs objectifs politiques, enfin, car avec cette réforme à tiroirs, tout le monde pourra y trouver son compte : aussi bien le patronat, qui ne boudera pas son plaisir à l'annonce de la baisse de la taxe professionnelle, que les foyers modestes, qui bénéficieront d'un allégement de TVA, ou encore les couches moyennes, à qui sera offert une baisse des droits de mutation sur les logements, sans oublier les jeunes, pour qui le passage du permis de conduire sera moins onéreux. En fin de compte, le gouvernement peut donc espérer ne mécontenter que quelque huit cents grosses fortunes qui seront assujetties à un taux majoré d'ISF. Electoralement, cela ne compte pas beaucoup, surtout pour un gouvernement de gauche.

Cela étant, le gouvernement n'en pas moins pris un risque, car il ne pourra pas prétendre qu'il a placé la balance strictement en équilibre. Dans le grand Meccano fiscal dans lequel il compte se lancer, les entreprises apparaissent, en effet, particulièrement bien soignées.

Dans ce projet de budget, on relève évidemment des mesures dont la symbolique plaira à la majorité plurielle. Mais, à l'évidence, elles ont été calculées plus pour avoir un impact politique qu'un effet réel de redistribution. L'impôt sur la fortune est ainsi alourdi légèrement, mais avec une extrême prudence : Dominique Strauss-Kahn n'a pas voulu y assujettir les biens professionnels – une réforme en faveur de laquelle, pourtant, il a longtemps milité, déplorant que, dans sa monture actuelle, l'ISF taxe *« les millionnaires mais pas les milliardaires »*.

PLUS QU'UN TOILETTAGE

Dans la même logique, le gouvernement a choisi d'engager une réforme de la taxe d'habitation qui devrait profiter aux ménages les plus modestes. Mais, là encore, la prudence a été de mise car Lionel Jospin s'est borné à décider de réviser les valeurs locatives qui constituent l'assiette de ce prélèvement. La grande réforme pour laquelle les socialistes ont longtemps plaidé consistant à asseoir cet impôt injuste non plus sur la valeur fictive de l'habitation mais sur les revenus réels, a été différée.

Par contraste, les mesures annoncées concernant la taxe professionnelle apparaissent d'une tout autre portée : avec une baisse programmée de près de 27 milliards de francs sur cinq ans, le gouvernement fait, cette fois, un geste qui n'a rien de symbolique. Dans le cas présent, il s'agit d'une véritable réforme, pas d'un simple toilettage, comme celui dont l'ISF va bénéficier. Les entreprises sont d'autant plus les vraies gagnantes de ce dispositif qu'elles vont, dans le même temps, profiter en 1999 du recul promis de 15 % à 10 % de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés, ce qui représente une baisse fiscale complémentaire de 5 autres milliards de francs.

La question vient donc inévitablement à l'esprit : pouquoi le premier ministre a-t-il calibré son plan de la sorte ? On devine par avance la réponse : c'est pour la bonne cause, celle de la lutte pour l'emploi. L'ennui, pourtant, c'est que l'efficacité sur l'emploi des mesures d'allégement de taxe professionnelle reste encore à démontrer.

La taxe professionnelle – *« l'impôt imbécile »*, selon la formule fameuse de François Mitterrand – fait certes l'unanimité contre elle. Tous les experts s'accordent à penser qu'un tel prélèvement, assis partiellement sur les salaires et les investissements, a des effets anti-économiques évidents. A ce titre, le gouvernement a de bonnes raisons de penser qu'une suppression de la masse salariale dans l'assiette de cet impôt aura des effets plus vertueux qu'une baisse classique de l'impôt sur les sociétés. Elle devrait d'ailleurs profiter au premier chef aux petites entreprises ou aux entreprises de main-d'œuvre.

CONTREPARTIE INCERTAINE

Mais cette baisse de 27 milliards de francs conduira-t-elle vraiment à la création des cent mille emplois promis par Bercy ? N'aurait-il pas mieux valu, dans le même but, celui de faire refluer le chômage, affecter une même somme à un dispositif plus efficace ? Le gouvernement aura évidemment du mal à échapper à ce débat, car, depuis plusieurs années, les économistes soulignent que les aides efficaces pour l'emploi sont celles qui sont ciblées, essentiellement en faveur du travail non qualifié, c'est-à-dire pour les salaires au voisinage du SMIC. De ce point de vue, les politiques d'allégement de charges sociales mises en œuvre par Edouard Balladur puis Alain Juppé, recalibrées ensuite par Martine Aubry, ont sûrement un impact sur l'emploi beaucoup plus direct qu'une aide indifférenciée dont vont bénéficier toutes les entreprises, même celles qui n'en ont pas besoin.

En réformant en priorité la taxe professionnelle – une dispositif qui risque de torpiller la refonte annoncée des cotisations sociales patronales –, Lionel Jospin prend donc le risque de faire un geste en faveur des entreprises, sans contrepartie vraiment certaine.

Mais peut-être est-ce d'ailleurs là la clef du mystère : si le gouvernement a mis au point un dispositif dont le coût est aussi élevé et l'efficacité encore à démontrer, n'est-ce pas d'abord parce qu'il a voulu faire un signe fort en direction d'un patronat très en arrière de la main depuis la réforme des 35 heures ? Dans cette hypothèse, la majorité plurielle risque de juger que c'est cher payé...

Laurent Mauduit

Des allégements d'impôt pour les entreprises et les particuliers

Les cartes d'identité vont être délivrées gratuitement. Le coût de l'achat d'un logement sera réduit, ainsi que la TVA sur les abonnements à EDF et GDF. L'exonération des droits de succession grâce à l'assurance-vie sera limitée

Le dispositif fiscal présenté par Dominique Strauss-Kahn au conseil des ministres, mercredi 22 juillet, concerne les entreprises, les épargnants et les particuliers. En sept ans, *la fiscalité sur le gazole atteindra le même* niveau que celle sur l'essence ; dès 1999, le prix de son litre devrait augmenter de 9 centimes, alors que celui de l'essence sans plomb restera stable. Le gouvernement a renoncé à faire dépendre la taxe d'habitation du revenu des ménages, mais les bases locatives servant au calcul de cet impôt local seront réformées. En revanche, la taxe professionnelle va être diminuée, l'Etat prenant à sa charge la baisse de rentrée fiscale que cela entraînera pour les collectivités locales. La taxe sur les briquets et allumettes va être supprimée, ainsi que celle pour l'inscription à l'examen du permis de *conduire*.

LES RÉFORMES annoncées par Dominique Strauss-Kahn lors du conseil des ministres du mercredi 22 juillet portent sur un grand nombre de prélèvements fiscaux. Voici le détail des mesures, à la hausse ou la baisse, qui figureront dans le projet de loi de finances pour 1999.

● LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE

La mesure phare de ce volet concerne l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Pour 1998, le barème progressif était le suivant : le taux d'imposition était de 0 % pour la fraction du patrimoine inférieure à 4,7 millions de francs, de 0,5 % entre 4,7 et 7,64 millions de francs, de 0,7 % entre 7,64 et 15,16 millions de francs, de 0,9 % entre 15,16 et 23,54 millions de francs, de 1,2 % entre 23,54 et 45,58 millions de francs et de 1,5 % au-delà. De surcroît, une majoration de 10 % était appliquée depuis 1995.

Le gouvernement envisage deux mesures nouvelles. D'abord, une nouvelle tranche d'imposition, au taux de 1,8 %, serait créée pour les 800 plus grosses fortunes, celles *qui dépassent 100 millions de* francs. De plus, la majoration exceptionnelle de 10 % serait pérennisée et intégrée dans le barème. Le nouveau barème serait donc le suivant : 0 % au-dessous de 4,7 millions de francs de patrimoine, 0,55 % pour la deuxième tranche, 0,8 % pour la troisième tranche, 1 % pour la quatrième tranche, 1,3 % pour la cinquième tranche, 1,65 % pour la sixième tranche et 1,8 % pour la septième (et nouvelle) tranche, au-delà de 100 millions de francs de patrimoine taxable.

Des dispositions complémentaires sont prévues pour *« lutter contre l'évasion fiscale »* : plafonnement de l'abattement à 20 % de la valeur vénale du logement et limitation de son application à la résidence principale, à l'exclusion, donc, de la résidence secondaire ; *encadrement des modalités de* déductions de dettes afférentes à des biens exonérés, de sorte que certains gros contribuables n'échappent plus à l'impôt ; mesures diverses *pour décourager le* transfert à l'étranger du domicile fiscal ou du patrimoine. Le gouvernement estime que l'ensemble de ces dispositions touchant l'ISF rapportera 2 milliards *de francs*.

Une autre disposition vise à atténuer les avantages liés à la transmission des patrimoines par le biais de l'assurance-vie. L'exonération des droits de succession dont bénéficient ces contrats sera remise en cause lorsque les sommes *versées par les assureurs aux bénéficiaires*, au moment du décès, excèdent 1 million de francs ou 30 % du capital successoral. Gain attendu par cette mesure : 500 millions de francs.

Le gouvernement entend, en contrepartie, alléger la fiscalité qui pèse sur les transmissions anticipées de patrimoine personnel et professionnel. Actuellement, les donations bénéficient déjà de réductions de droits qui vont de 25 % à 35 % *lorsque le donateur est âgé* de moins de 65 ans et de 15 % à 25 % lorsque le donateur a 65 ans révolus et moins de 75 ans. Le nouveau dispositif prévoit d'unifier les *réductions de droits entre les différents* types de donations (donations-partages, donations simples à enfant unique, etc.), en les portant à 50 % lorsque le donateur est âgé de moins de 65 ans et à 30 % lorsque le donateur a 65 ans révolus et moins de 75 ans. Allégement d'impôt : 300 millions de francs.

● LES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX

Une première mesure concerne la taxation des ventes de logements. Variant d'un département à l'autre, elle est, actuellement, de 7,6 % en moyenne. Le taux serait abaissé, dès le 1er septembre 1998, en dessous de 6 %. Allégement d'impôt : 3,7 milliards de francs.

Dans le cas des mutations à titre onéreux d'immeubles à usage professionnel, le prélèvement total est actuellement *de 18,20 %*, tandis que les cessions d'actions sont assujetties à un droit d'enregistrement de 1 %, plafonné à 20 000 francs par mutation, même *lorsque l'actif de ces sociétés est* essentiellement composé d'immeubles. Le gouvernement souhaite unifier ces taux à 4,8 %, le coût budgétaire de l'opération *étant neutre*.

● LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

La mesure la plus spectaculaire de ce volet concerne la taxe professionnelle (TP). Actuellement, l'assiette de la TP repose, en partie, sur la masse salariale de l'entreprise. *Le gouvernement souhaite* supprimer en cinq ans cette part salariale de l'assiette. Cette suppression serait réalisée progressivement de la manière suivante : 100 000 francs de réduction de base par établissement la première année (ce qui équivaut à ne pas taxer 550 000 francs de salaires), 300 000 francs la deuxième année, etc. De la sorte, la part salaires serait supprimée dès la première année pour 820 000 établissements *sur le 1,2 million concerné. Allégement* fiscal en 1999 : 8,4 milliards de francs.

En revanche, l'avoir fiscal pour les placements financiers des *entreprises serait limité.* Actuellement, pour les entreprises, il est égal à 50 % des sommes distribuées. Pour, explique la documentation fournie par le ministère des finances, *« inciter les entreprises à orienter leurs ressources vers des investissements créateurs d'emplois »*, le gouvernement souhaite ramener ce taux à 45 %. La mesure concernerait aussi les investisseurs non résidents, mais *« elle n'affecterait pas les relations entre sociétés mères et filiales et ne toucherait pas les particuliers détenteurs d'actions »*. Gain de la mesure : 1 milliard de francs.

Dans le récapitulatif des mesures, le gouvernement ne mentionne pas que la majoration exceptionnelle de 15 % de l'impôt sur les sociétés sera ramenée à 10 % en 1999, mais cette mesure, annoncée en 1997, n'est pas remise en cause. Soit un allégement de 4,4 milliards de francs.

Le gouvernement souhaite, en outre, alléger les formalités fiscales pour 500 000 très petites entreprises. La limite d'application du régime des micro-entreprises serait ainsi relevée du seuil de 100 000 francs de chiffre d'affaires hors taxes à 500 000 francs pour les entreprises d'achat-revente et à 175 000 francs pour les prestataires de services et les professions libérales.

La loi de finances pour 1998 a par ailleurs instauré un système de crédit d'impôt de 10 000 francs par *emploi net créé au cours de chacune* des années 1998, 1999 et 2000. L'aide est limitée aux 50 premiers emplois créés. Allégement fiscal en 1999 : 3 milliards de francs.

● LA TVA

Le taux de TVA applicable aux abonnements d'*EDF-GDF* (mais pas à la consommation) serait ramené de 20,6 % à 5,5 %. Cette mesure, qui avantagera relativement plus les ménages modestes que les *autres, concernera 29,7 millions* d'abonnés à EDF et 9,6 millions d'abonnés à GDF. Elle se traduira par un allégement fiscal de 4 milliards de francs, soit, en moyenne, 130 francs par abonné.

La TVA sur les appareillages destinés aux diabétiques et à certains handicapés baisserait dans les mêmes proportions. Près de 230 000 personnes sont concernées par cet allégement de 200 millions de francs.

La TVA applicable aux travaux d'amélioration réalisés par les bailleurs privés de logements sociaux devrait aussi être abaissée du taux de 20,6 % à celui de 5,5 %, soit un allégement fiscal de 200 millions de francs.

● LES AUTRES MESURES EN FAVEUR DES MÉNAGES

En plus de ces baisses de TVA, le gouvernement souhaite mettre en chantier une réforme de la taxe d'habitation *(lire ci-dessous)*.

Par ailleurs, la loi de finances *pour 1998 a institué* un *crédit d'impôt* sur le revenu pour les dépenses d'entretien de l'habitation principale. Cette mesure concerne les dépenses réalisées par les contribuables entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2000. Près de 1,2 million de contribuables devraient en profiter, soit un *allégement* d'impôt sur le revenu de 1,4 milliard de francs en 1999.

● CARTES D'IDENTITÉ ET PERMIS DE CONDUIRE

Le gouvernement envisage deux mesures inattendues.

Actuellement, la délivrance et le renouvellement des cartes d'*identité sont* subordonnés à l'achat préalable d'un timbre fiscal de 160 francs. Le gouvernement souhaite supprimer purement et simplement ce droit de timbre à compter du 1er septembre 1998. Près de 3,5 millions de cartes nationales d'identité sont délivrées chaque année. *L'allégement* fiscal est évalué à 600 millions de francs en année pleine.

La taxe d'examen pour l'obtention du permis de conduire, qui est actuellement de 250 francs, *serait* également supprimée à compter du 1er septembre 1998, soit un allégement fiscal de 600 millions de francs en année pleine. Près de 970 000 permis de conduire sont délivrés chaque année.

Cette mesure, toutefois, ne concerne pas la taxe régionale, également applicable à l'obtention du permis, qui varie d'une région à l'autre : de 0 à 1 franc en Ile-de-France, Picardie et Centre, 150 francs en Basse-Normandie et Champagne-Ardenne, de 190 francs à 450 francs dans les autres régions.

● MESURES DIVERSES

Le droit de timbre sur les contrats de transport sera supprimé à compter du 1er décembre 1999, pour un coût de 600 millions de francs. Seraient également supprimés la taxe sur les briquets et allumettes (2 centimes par pochette), la taxe pour limiter l'adjonction de sucre dans les apéritifs à base de *vin* ou encore le droit de fabrication sur les produits alcooliques.

Laurent Mauduit

La taxe d'habitation réformée sans intégrer les revenus

CE QUI devait être, à la fin des années 80, une grande réforme *« de gauche » ne verra pas le jour*, dans l'immédiat du moins : le gouvernement a renoncé à prendre en compte les revenus des foyers dans le calcul de la taxe d'habitation, ce que souhaitaient pourtant un certain nombre d'élus socialistes ; il s'est contenté de modifier l'assiette de cet impôt en intégrant, à compter du 1er janvier 2000, les résultats de la révision des bases cadastrales locatives effectuée en 1989-1990, dont les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, n'avaient jamais tenu compte.

Le ministère de l'économie et des finances précise que la réforme *se fera « à produit constant »*, la hausse des bases locatives se traduisant par une baisse corrélative des taux d'imposition. Pour parer à toute critique venant de la gauche, il ajoute que cette *« modernisation »* bénéficiera *« en priorité aux contribuables les plus modestes »*. Selon les simulations de Bercy, elle entraînera, par exemple, une diminution de la taxe de 13 % sur les logements sociaux pour une commune du nord de l'Ile-de-*France et de 17 % dans une grande* métropole du Midi. De plus, le gouvernement estime que la réforme permettra de corriger des situations *« aberrantes »* liées au fait *que le calcul de la valeur locative* d'un logement repose, en partie, sur la présence ou non d'éléments de confort, encore rares il y a trente ans mais aujourd'hui largement répandus. Ainsi, la valeur locative d'un studio de 25 mètres carrés bien équipé en 1970 peut être aujourd'hui la même que celle d'un appartement de 60 mètres carrés d'un confort moyen en 1990.

La révision se traduira par des hausses respectives de 15 % et 60 % *de leur valeur locative. Mais* compte tenu de l'ajustement du taux de la taxe, évalue le ministère, *« la cotisation de l'occupant du studio diminuera de 25 % tandis que celle du propriétaire de l'appartement restera stable »*. Il précise que, pour les contribuables ne bénéficiant pas de cette réforme, un écrêtement sera mis en place *« de façon qu'aucune hausse de cotisation n'excède 15 % et 300 francs par rapport à la cotisation de l'année précédente, et ce jusqu'à mise à niveau complète »*.

Les valeurs locatives sur le foncier bâti, qui n'avaient pas été revues depuis 1970, ont fait l'objet *d'une mise à jour en 1989-1990*. C'est sur la base de cette révision effectuée par Michel Charasse, alors ministre délégué au budget, que le gouvernement s'appuie aujourd'hui. Or les valeurs réévaluées il y a dix ans sont encore largement théoriques en raison de la baisse de l'immobilier intervenue au début des années 90. Pour autant, Lionel Jospin n'a pas retenu l'indexation, même partielle, de la taxe d'habitation sur les revenus. *Dans un rapport examiné le 16 juillet* par la commission des finances de l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 18 juillet), Edmond Hervé (PS, Ille-et-Vilaine) proposait *d'asseoir cette taxe sur le revenu* des habitants, et non plus sur les valeurs cadastrales locatives. En 1989, dans un précédent rapport, il préconisait déjà la création d'une taxe départementale sur le revenu. A l'époque, Dominique Strauss-Kahn était favorable à une telle réforme.

Jean-Michel Bezat

Introduction d'une « fiscalité écologique »

L'écart de taxe entre le gazole et le sans-plomb sera rattrapé en sept ans

LIONEL JOSPIN l'avait affichée comme une des trois priorités de *la réforme fiscale pour 1999. Sa* ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement l'avait appelée de ses vœux en présentant 1998 comme l'*« année de la fiscalité écologique »*. Dominique Voynet semble avoir été entendue puisque la fiscalité écologique fera officiellement son entrée dans le budget 1999 avec deux mesures phares : le rattrapage progressif de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence sans plomb et la création d'une taxe générale sur les activités polluantes. Ces mesures devraient rapporter 2,8 milliards de francs supplémentaires à l'Etat.

Premier changement symbolique : l'avantage fiscal accordé au diesel par rapport à l'essence sera réduit *« progressivement »* afin d'aligner l'écart français sur la moyenne européenne. L'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) sur le gazole devrait être de 7 centimes par litre et par an dès 1999 pendant sept ans, soit une hausse de moins de 9 centimes à la pompe pour le particulier. Le différentiel *entre les deux carburants étant* actuellement de 1,43 francs en France, l'objectif du gouvernement est d'aligner cet écart sur la moyenne européenne de *0,94 franc. La mesure ne devrait* pas toucher le secteur des transports routiers pour lequel le gouvernement a prévu des mesures particulières, comme la création d'un carburant professionnel, sous forme d'un remboursement partiel ou total de la hausse pour les transporteurs. Le gouvernement a également décidé de geler les taxes sur l'essence sans plomb, qui n'augmenteront pas en 1999.

La baisse du différentiel de la *TIPP touchant le diesel et l'essence* demeurait une des principales revendications de Mme Voynet et des Verts. La ministre avait mal accepté l'échec de ses tentatives pour l'inscrire dans la loi de finances de 1998. Mme Voynet souhaitait obtenir un rattrapage entre les carburants dans un délai de trois à quatre ans avec une augmentation de 30 centimes dès la première année. Bercy, au contraire, entendait étaler cette augmentation sur dix ans. Le premier ministre a préféré une solution intermédiaire – sept ans – afin de ne pas trop mécontenter les consommateurs et les constructeurs automobiles.

41 % DES IMMATRICULATIONS

L'augmentation du gazole devrait toucher quelque 11 millions *de véhicules sur les 30 millions* existants. Le parc automobile est actuellement largement tributaire de ce carburant puisqu'il représente 41 % des immatriculations de véhicules neufs en 1997. Depuis deux ans, des études scientifiques ont souligné la nocivité importante des particules fines émises par ce carburant ; reconnues comme cancérigènes, 90 % des émissions attribuables aux transports en ville sont issues des véhicules *à moteur diesel. L'écart de* taxation entre le gazole et l'essence constituait par ailleurs un manque à gagner évalué entre 20 et 25 milliards selon les estimations. Son rattrapage devrait rapporter 2,6 milliards à l'Etat (1,5 milliard payé par les entreprises, 1,1 milliard par les ménages).

Deuxième mesure importante, la création d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) *remplace l'ensemble des taxes* existantes sur les émissions polluantes (pollution atmosphérique, stockage des déchets ménagers, déchets industriels spéciaux, huiles usagées, *nuisances sonores* des aéroports) par une taxe unique affectée au budget de l'Etat. En contrepartie, le ministère de l'environnement bénéficiera de crédits particuliers pour financer les organismes comme l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe), qui percevaient ces taxes. Le relèvement des tarifs de cette taxe sur le stockage des déchets ménagers, qui passerait de 40 à 60 francs par tonne, dégagera 500 millions de francs supplémentaires pour l'Ademe. Enfin, afin de favoriser les méthodes écologiques d'élimination des déchets, la TVA sur le tri *sélectif* passera de 20,6 % à 5,5 %. La mise en œuvre de la TGAP est retardée pour les taxes sur l'eau : les agences de l'eau qui les perçoivent ne seraient concernées qu'au plus tôt l'an prochain.

Au cabinet de Mme Voynet, on se réjouit de cette *« grande innovation fiscale, première véritable écotaxe qui met en œuvre le principe pollueur-payeur »*. Il s'agit de dissuader plus efficacement les activités polluantes à travers un *renchérissement du coût de la* pollution. Même satisfaction chez les Verts, qui regrettent en revanche que le rattrapage du prix du gazole sur l'essence ne soit pas plus rapide : *« C'est un signal confus envoyé aux consommateurs »*, estime Alain Liepietz, porte-parole des Verts.

Sylvia Zappi

Les Français plébiscitent la cohabitation, selon un sondage

LE PRÉSIDENT de la République et le premier ministre bénéficient pleinement de l'euphorie qui a *accompagné* le succès de l'équipe de France de football, selon le sondage de BVA réalisé du 16 au 18 juillet auprès de 1 005 personnes et publié par *Paris-Match* (daté 23 juillet). C'est particulièrement net pour Jacques Chirac, qui enregistre une hausse de 7 points en un mois (avec 67 % de bonnes opinions). *Pour la* première fois depuis juin 1997, le chef de l'Etat devance le premier ministre.

Lionel Jospin recueille 65 % de bonnes *opinions (en hausse de* 2 points), contre 24 % de mauvaises. Ces records de popularité conduisent les personnes interrogées à plébisciter la cohabitation : *68 % d'entre elles jugent* que c'est une bonne chose (+ 9 points), seuls les sympathisants du FN étant majoritairement critiques. Enfin, pour la première fois depuis 1990, les Français satisfaits de la façon dont la France est gouvernée (47 %) sont aussi nombreux que les mécontents (48 %).

DÉPÊCHES

■ **POLYNÉSIE : le futur statut du territoire** a fait l'objet d'une réunion de travail, mardi 21 juillet, entre Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, et Gaston Flosse, président du gouvernement territorial de Polynésie. La Polynésie souhaite que certaines décisions de son Assemblée aient force de loi, et que les autorités du territoire aient les moyens de privilégier la main-d'oeuvre locale, comme ce sera le cas en Nouvelle-Calédonie à la suite de l'accord de Nouméa. Un texte devrait être prêt au début de l'automne.

■ **EUROPÉENNES : François Hollande annonce que le Parti socialiste** désignera sa tête de liste aux élections européennes *« début 1999 »*. *« Il faut régler les problèmes en leur temps »*, explique le premier *secrétaire du PS dans un entretien* au *Parisien* du mercredi 22 juillet. *« Ce scrutin ne m'inquiète pas*, ajoute-t-il. *Jamais les socialistes européens n'auront été aussi nombreux aux responsabilités au sein de l'Union. »*

■ **ÉLECTION : le socialiste Jean-Noël Guérini a été élu**, mercredi 22 juillet, président du conseil général *des Bouches-du-Rhône. Il* succède à un autre socialiste, François Bernardini, qui avait démissionné de ses fonctions le 15 juillet. Le 19 juin, le Conseil d'Etat avait sommé *M. Bernardini, déclaré comptable* de fait par la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un dossier concernant la ville d'Istres, où il est conseiller *municipal, de se démettre de ses* mandats électifs. M. Guérini était premier vice-président du conseil général, rapporteur général du budget et présidait le groupe socialiste. – *(Corresp.)*

■ **DENTISTES : plusieurs organisations de dentistes ont exprimé leur mécontentement** au lendemain d'une entrevue, lundi 20 juillet, au ministère de l'*emploi et de la solidarité*, regrettant que le gouvernement *« fasse fi des accords conventionnels »* et refuse de *« revoir sa copie »*. Martine Aubry avait annoncé, fin juin, qu'elle reportait *sine die* la revalorisation de certains actes dentaires qui aurait dû prendre effet au 1er juillet dans le cadre de la convention dentaire entrée en vigueur fin mai 1997.

■ **35 HEURES : l'Union des industries métallurgiques et minières** (UIMM), *qui devait* rencontrer les syndicats, jeudi 23 juillet, pour une dernière réunion de négociations avant la pause estivale, leur a adressé, mardi, un nouvel avant-projet d'accord sur les 35 heures. L'UIMM propose de compenser l'instauration des 35 heures par une hausse du contingent d'heures supplémentaires à 250 heures du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2004 et à 210 heures à partir du 1er janvier 2005. Le nouveau texte n'évoque plus une éventuelle baisse des salaires pour les salariés qui passeraient réellement aux 35 heures et fait référence à une durée annuelle du travail de 1 645 heures.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

SANTÉ PUBLIQUE Un état des lieux de l'utilisation thérapeutique des tissus humains en Europe, dressé par le groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies de la Commission européenne, a été rendu public mardi 21 juillet. ● FACE À L'EXPANSION de cette nouvelle activité médicale, le comité d'éthique européen, présidé par Noëlle Lenoir, dénonce les risques sanitaires liés à ces pratiques et suggère la création d'une *« structure européenne »* de sécurité sanitaire. Selon Mme Lenoir, *« la France s'est dotée d'une législation très complète qui pourrait servir de modèle à l'Union européenne »*. ● A LA SUITE D'UN RAPPORT de l'inspection générale des affaires sociales, qui dénonçait, en 1993, l'*« anarchie »* prévalant dans ce domaine, les lois de bioéthique de 1994 ont permis la mise en place d'un modèle juridique cohérent.

La France bien notée pour l'usage médical des produits du corps humain

Face au développement récent de l'utilisation thérapeutique des tissus prélevés sur l'homme, le comité d'éthique européen cite la législation française en exemple et dénonce les risques sanitaires dus à l'absence d'harmonisation au sein de l'Union

LES QUINZE pays de l'Union européenne ont, à de rares exceptions près – celle de la France au premier chef – laissé se développer, dans le désordre le plus complet, les multiples activités thérapeutiques fondées sur l'utilisation de tissus prélevés sur des organismes humains, vivants ou non. Cette situation soulève aujourd'hui une série de questions d'ordre éthique et sanitaire, l'absence de stricts encadrements législatif et réglementaire conduisant à exposer potentiellement à de multiples risques (infectieux et dégénératifs) les patients ainsi traités. Tel est l'inquiétant bilan publié, mardi 21 juillet, par le comité d'éthique de la Commission européenne, présidé par Noëlle Lenoir et officiellement appelé « Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies ».

Ce comité a rendu public un avis documenté sur la question, accompagné d'une série de propositions visant à améliorer la situation. *« Ces techniques ne sont réglementées que dans trois pays européens – la France, la Belgique et l'Espagne – mais seule la France s'est dotée d'une législation très complète qui pourrait servir de modèle à l'Union européenne »*, nous a précisé Mme Lenoir.

Si les premières greffes de tissus d'origine humaine datent de plus d'un siècle (il s'agissait alors de tissus osseux ou de cornées), cette pratique est, depuis quelques années, *en pleine expansion*, compte tenu des progrès accomplis dans différentes disciplines médicales et de l'apport des techniques biologique de culture *in vitro* des cellules humaines. Activités thérapeutiques prometteuses, les greffes de cellules et de tissus sont, à la différence des greffes d'organes, très mal connues et se sont développées dans une relative clandestinité. Dans la majorité des États de l'Union, en l'absence de cadre légal, les prélèvements de cellules et tissus peuvent être effectués sans l'obtention du consentement éclairé du donneur ou de sa famille, consentement qui constitue pourtant l'une des clés de voûte de la pratique expérimentale médicale moderne. Les profits réalisés par cette industrie peuvent d'autre part être très importants.

Conséquence : on ne dispose guère de données précises sur l'ampleur d'une telle activité. A titre d'illustration, on ne peut que donner les statistiques américaines datant de 1992, une année au cours de laquelle furent utilisés, aux États-Unis, environ 300 000 fragments d'os, 40 000 cornées, 5 000 valves cardiaques et autant de tendons musculaires, 500 vaisseaux et 300 m² de peau humaine. Outre-Atlantique, ces techniques ne font l'objet d'aucune codification.

« PROGRÈS SPECTACULAIRES »

« Des progrès spectaculaires ont été accomplis dans l'utilisation médicale des tissus humains, qu'il s'agisse de la peau, des os, des cornées, du cordon ombilical, des valves cardiaques, des artères ou du placenta. Les transplantations de valves cardiaques et de cornées sont aujourd'hui pratiquées avec succès. La culture de cellules de peau permet de sauver un nombre de plus en plus élevé de grands brûlés, souligne le comité d'éthique de la Commission européenne. *Pour autant, l'Europe est-elle armée pour faire face à ces nouveaux développements ? Est-elle notamment en mesure d'assurer, en cas de greffe, le maximum de protection pour le receveur ? Est-elle en mesure de ménager un accès équitable des patients à ces nouvelles possibilités thérapeutiques et d'organiser des banques de tissus de manière à respecter les objectifs éthiques ? »*

Pour le comité, présidé par Mme Lenoir, il est clair que ces questions ne sont encore nullement réglées au sein de l'Union européenne. Au terme d'une série d'auditions d'experts et de déplacements « sur le terrain », les membres du comité d'éthique formulent un diagnostic particulièrement sévère. *« Il n'est pas possible d'affirmer que la sécurité sanitaire des tissus est correctement assurée dans l'Union européenne »*, écrivent-ils. Les carences de la réglementation européenne empêchent notamment de *« contrôler l'origine des tissus, l'identité et l'état de santé des donneurs »*.

Le comité propose la création d'une *« structure européenne »* de sécurité sanitaire travaillant en liaison avec l'Agence européenne du médicament située à Londres. Cette structure permettrait notamment d'enquêter, *de manière périodique*, dans chacun des quinze pays de l'Union européenne de manière à rassembler les informations nécessaires concernant les pratiques (prélèvements, conservation et distribution) relatives aux tissus d'origine humaine.

Les auditions et les débats internes au comité ont, indique-t-on de bonne source, été marqués par de vives tensions opposant les partisans d'une rétribution des donneurs à ceux qui sont farouchement opposés à une pratique dont ils perçoivent la perversité au regard des principes moraux qui, en France notamment, prévalent en la matière.

CARACTÈRE GRATUIT DU DON

Tout en ayant conscience de l'insuffisance des tissus humains disponibles au sein de l'Union européenne, situation qui *« conduit certains à souhaiter une rétribution des donneurs »*, le comité d'éthique a néanmoins réussi à en appeler *« aux principes éthiques fondamentaux propres à l'Europe »*. Il s'agit du caractère gratuit du don de tissus, de l'anonymat qui doit caractériser un tel don et de l'exigence d'un *consentement préalable*, ce consentement devant exister même en cas de collecte de *« résidus chirurgicaux »* résultant de l'ablation de certains organes et tissus lors d'opérations. Le comité d'éthique, qui souhaite la promulgation d'une directive communautaire sur ce sujet, va transmettre son rapport à la Commission, au Parlement et au conseil des ministres des pays de l'Union européenne.

Jean-Yves Nau

Les principales greffes

Si les tissus humains peuvent servir pour les diagnostics, la recherche médicale ou la formation de futurs praticiens, leur usage principal demeure thérapeutique, sous la forme de greffes.

Celles-ci peuvent être des « autogreffes », quand le tissu prélevé sur le patient lui profite personnellement, ou des « allogreffes », quand le receveur est une personne différente du donneur. Parmi les tissus humains les plus fréquemment greffés, on peut relever :

● **Les os.** Les greffes osseuses répondent généralement aux défections causées par des traumatismes, des tumeurs malignes ou à des dégâts causés par une prothèse défectueuse.

● **Les cornées.** Les greffes de cornées sont notamment en augmentation à cause du vieillissement de la population.

● **La peau.** Les grands brûlés en sont les premiers bénéficiaires. L'apport de peau « étrangère » sert de protection provisoire et permet au patient d'attendre que la culture de ses propres cellules de peau soit prête.

● **Les valves cardiaques.** Ces greffes, indiquées dans le cas d'infections valvulaires ou pour remplacer une prothèse infectée, présentent des avantages sur les valves mécaniques et les xénogreffes (tissus animaux, notamment) par leur résistance à l'infection et leur longévité. Elles sont privilégiées pour les enfants.

● **Les vaisseaux sanguins.** Les greffes d'artères répondent principalement aux infections de prothèses vasculaires. Les greffes veineuses viennent au secours d'une vascularisation défectueuse.

● **Le tissu sanguin du cordon ombilical.** Ce tissu apparaît comme un traitement alternatif pour les personnes atteintes de leucémie ou de cancer du sang.

Une construction juridique récente et exemplaire

C'EST paradoxalement la France qui, avec les affaires du sang et de l'hormone de croissance contaminés, a connu les plus graves accidents inhérents à l'usage thérapeutique des produits dérivés du corps humain et dispose aujourd'hui, à l'échelon européen, de la législation la plus aboutie. L'écho médiatique rencontré par ces affaires et leurs divers prolongements judiciaires ont joué ici un puissant rôle de détonateur et accéléré la mise en place des instruments législatifs et réglementaires permettant d'organiser le développement de ces activités tout en fournissant les meilleures garanties sanitaires.

Cette « exception française » est récente, la France ne se distinguant pas, jusqu'au début des années 90, des autres pays européens. Un premier constat officiel des lacunes et des incohérences avait été établi par un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), demandé en 1992 par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé (*Le Monde* des 5 mars et 19 juin 1993). Consacré au recueil et à l'utilisation des tissus d'origine humaine, ce rapport dénonçait l'*« anarchie »* prévalant dans ce domaine. Les inspecteurs de l'IGAS soulignaient notamment les excès existants en matière de prélèvements et la désinvolture avec laquelle opéraient certains préleveurs, oubliant le nécessaire respect dû aux cadavres humains. Compte tenu de l'absence de contrôle de ces pratiques, ils pointaient aussi les risques infectieux auxquels étaient exposés les patients recevant de telles greffes.

LOIS DE BIOÉTHIQUE DE 1994

Cinq ans plus tard, un cadre juridique complet a vu le jour. Les lois de bioéthique de 1994 relatives au respect du corps humain et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain ont donné lieu à la publication d'une série de décrets et d'arrêtés qui encadrent de diverses manières ces activités. Cet ensemble a été élaboré avec le souci de sauvegarder les principes éthiques essentiels en santé publique (respect de la dignité de la personne humaine, non-patrimonialité du corps humain, sécurité sanitaire) et d'organiser de manière uniforme le système de collecte et d'utilisation de ces « produits » thérapeutiques autour de la gratuité et de l'anonymat du don, l'information et le respect de la volonté de la personne, le consentement « éclairé » du donneur, le contrôle des banques de tissus et le caractère non lucratif des organismes collecteurs.

Ce dernier point comporte toutefois une exception notable, celle des produits dits de « haute technicité », c'est-à-dire lorsque le tissu humain voit ses propriétés modifiées par des procédés de biotechnologie.

Un décret fixe, en outre, les règles devant être respectées en matière d'importation et d'exportation des tissus et des organes issus du corps humain, destinées à lutter contre les trafics que l'on voit se développer à l'échelon international et qu'évoque aujourd'hui entre les lignes le rapport du comité d'éthique de la Commission européenne. C'est ainsi qu'en France les possibilités d'importation ou d'exportation résultent d'un agrément spécifique donné par le ministre en charge de la santé. Cet agrément n'est accordé, pour une période de cinq ans, qu'à des organismes qui respectent les principes généraux du droit français.

J.-Y. N.

Un mois d'écoutes téléphoniques pour l'avocat des sans-papiers tourangeaux

MÊME en période de régularisation, la défense militante des étrangers sans-papiers n'est pas un sport de tout repos, surtout si l'on en fait profession. Avec stupéfaction, Me Christophe Moysan, avocat à Tours, vient d'apprendre que son ardeur à plaider la cause des immigrés lui avait valu d'être placé sous écoutes téléphoniques pendant un mois, par un magistrat instruisant un dossier dont il était partie prenante. Terrorisme international ? Trafic de main-d'œuvre clandestine ? Non : mariage suspect entre un résident légal et un sans-papiers.

L'affaire commence en octobre 1997 lorsque l'avocat contraint le préfet d'Indre-et-Loire à remettre en liberté de M. Bendhiba Selamnia, un Algérien de trente-sept ans en situation irrégulière vivant en France depuis 1990. l'Algérien tente de mener à bien un projet de mariage avec une compatriote veuve, résidant en France en toute légalité. Mais le maire, sollicité pour célébrer l'union, suspecte un mariage de complaisance et saisit le procureur de la République. Fait exceptionnel, l'enquête aboutit d'abord à la mise en examen pour « aide au séjour irrégulier » de Delphine Benama, militante du « collectif 37 » de soutien aux sans-papiers. A cette Française, il est reproché d'avoir aidé M. Selamnia à accomplir des démarches administratives. Mais Mme Benama est surtout cette jeune femme qui, l'an passé, a obtenu du ministre de l'intérieur la régularisation de son fiancé refusée par la préfecture, au prix d'une longue grève de la faim. La décision a comme un parfum de revanche.

Bendhiba Selamnia est ensuite interpellé et mis en examen par le juge d'instruction Xavier Rolland. On lui reproche d'avoir extorqué de l'argent à sa fiancée, d'avoir fait pression sur elle pour obtenir le mariage et d'avoir *« faussement »* reconnu un enfant. *« Présentation erronée des faits, acharnement »*, répondent ses amis.

42 CASSETTES

A la fin de juin dernier, alors que Me Moysan défend son client devant le juge d'instruction, ce dernier l'informe soudain qu'il désire l'entendre personnellement. Non plus en tant qu'avocat de M. Selamnia, mais comme témoin dans ce dossier. Très inhabituelle, la démarche le contraint à renoncer à défendre le sans-papiers algérien puisqu'un avocat ne peut être à la fois témoin et partie dans une affaire. Me Moysan demande alors à être entendu assisté de sa propre avocate, Me Catherine Lison-Croze. Dans un premier temps, le juge accepte. L'avocate a donc accès au dossier. Elle y découvre avec stupeur quarante-deux cassettes correspondant aux écoutes téléphoniques opérées du 10 novembre au 10 décembre 1997 tant au cabinet qu'au domicile de l'avocat tourangeau. Deux conversations seulement ont été retranscrites pour être versées au dossier. L'une a été échangée avec le bâtonnier de l'ordre des avocats de Tours, l'autre avec un journaliste. Elles ne débouchent sur aucune poursuite.

L'audition du témoin Moysan a lieu le 7 juillet, en présence du bâtonnier, Me Eric Nègre, reçu *es qualitae* car l'assistance d'un avocat a été entre-temps jugée inopportune. Me Moysan met alors en avant le secret professionnel et se refuse à toute déclaration. *« On voulait m'entendre pour me faire dire ce que je savais de mon client. C'est ubuesque ! »*, s'indigne l'avocat. Le juge Xavier Rolland, lui, rappelle que *« les avocats, comme tous les citoyens, sont soumis à la loi sur les écoutes téléphoniques »* et assure que *« la loi a été respectée dans tous ses aspects »*, y compris l'obligation d'informer le bâtonnier en cas d'écoute visant un avocat.

Pour l'avocate de Me Moysan, on a voulu déstabiliser *« un empêcheur d'expulser en rond »*, que ses bras de fer souvent victorieux avec la préfecture ont placé dans le collimateur de l'administration. Un recours en annulation des écoutes a été déposé. La profession d'avocat est en émoi. Fait rare, les présidents de la Conférence des bâtonniers, du Syndicat des avocats de France, du Syndicat de la magistrature et de la Ligue des droits de l'homme préparent une conférence de presse commune. Sans doute pour rappeler que les nécessités de la répression du séjour irrégulier doivent s'arrêter là où commencent les libertés fondamentales.

Philippe Bernard

L'Insee souligne le nombre et la solidité des liens familiaux

SEULE une infime minorité de personnes (0,1 %) n'a plus de famille, et rares sont celles (moins de 5 %) qui sont isolées. Certes, l'enquête de l'Insee sur la parenté rendue publique mercredi 22 juillet, ne porte que sur les personnes possédant un logement, mais elle conforte l'idée que les relations familiales demeurent prépondérantes *et régulières pour la majorité* des Français.

La parenté forme un environnement social dont la taille atteint en moyenne 24 personnes. Ce réseau diminue avec l'âge. Les individus entre 15 et 39 ans comptent environ 27 personnes dans leur famille, contre seulement 17 pour ceux de 70 à 79 ans. Les familles d'ouvriers ont en moyenne plus de 25 parents ; les inactifs, les employés et les agriculteurs ont une parenté d'environ 25 membres ; les cadres et professions intermédiaires d'un peu plus de 20 personnes.

C'est entre 15 et 24 ans qu'on est le plus entouré. En moyenne, précise l'Insee, un jeune de cette tranche d'âge qui a quitté le domicile familial rencontre 29 fois par an l'un de ses grand-parents paternels, 45 fois l'une de ses grands-mères, 92 fois sa mère et 61 fois son père.

Les liens entre parents et enfants sont naturellement les plus fréquents au sein des familles. Si en moyenne, on rencontre les différents membres du réseau de parenté hors ménage au moins une fois par mois, les réunions familiales entre parents et enfants ont lieu toutes les semaines, même si leur fréquence diminue avec l'âge. Les grands-parents voient deux fois plus souvent leurs enfants que leurs petits-enfants, *« comme si la filiation directe nécessitait ou suscitait plus de rencontres »*, indique Emmanuelle Crenner, auteur de l'enquête.

DISTANCE ET TÉLÉPHONE

Les liens parentaux sont le prolongement de la famille nucléaire et l'avancée en âge n'altère pas cette concentration des rencontres familiales autour de quelques personnes. Les personnes âgées, qui n'ont plus leurs parents, voient leurs relations de parenté se concentrer autour de leurs enfants. Pour tous, les retrouvailles avec les grands-parents, les frères et sœurs, les neveux et nièces sont moins régulières, celles avec les oncles et tantes et les cousins germains étant encore plus rares.

Les membres d'un même réseau de parenté vivent rarement très éloignés les uns des autres. Trois fois sur quatre, les distances sont inférieures à 250 kilomètres. Dans la moitié des cas, les membres d'une même famille restreinte vivent à moins de 20 kilomètres de distance. Quoiqu'il en soit, l'éloignement ne diminue que rarement la fréquence des rencontres, comme si l'importance des liens familiaux gommait les distances. Ce n'est qu'à partir de plus de 500 kilomètres que les rencontres se raréfient, *« lorsqu'un voyage aller-retour devient difficilement réalisable en une journée et nécessite un déplacement d'au moins un week-end »*, avance l'étude de l'Insee. Le faible impact de l'éloignement géographique sur la fréquence des relations est corroboré par le fait que les membres de la famille que l'on rencontre moins n'habitent pas forcément plus loin que ceux que l'on voit souvent.

L'une des surprises de l'enquête *est que l'éloignement géographique* n'est pas compensé par des appels téléphoniques. *« Plus on se voit, plus on se téléphone »*, résume Emmanuelle Crenner. Les appels permettant d'organiser et de commenter les réunions familiales. De plus, le téléphone ne compense pas d'irrégulières rencontres avec les membres de la parenté élargie comme les oncles et tantes ou les cousins. Ces derniers sont peu sollicités. En cela, le téléphone ne modifie en rien la hiérarchie des liens familiaux, il la conforte.

Michèle Aulagnon



DISPARITIONS

Edmond Humeau

Un goût appuyé du mot rare

LE POÈTE Edmond Humeau est mort à Vanves, lundi 20 juillet, à quelques jours de ses quatre-vingt-onze ans.

Né le 18 août 1907 à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), Edmond Humeau commence sa carrière dans l'enseignement ; professeur de français en Suisse, il se lie d'amitié avec Ramuz, Cingria, Chappaz, Borgeaud... Il s'oriente ensuite vers le journalisme. A partir de 1933, et jusqu'en 1964, il collabore à la revue *Esprit*. Se qualifiant plus tard de *« gaulliste de tempérament anarchiste »*, il se dira *spirituellement* marqué par les pensées de Jacques Maritain et d'Emmanuel Mounier.

De 1941 à 1946, Edmond Humeau s'occupe du service des Chantiers intellectuels et artistiques, oganisme chargé du reclassement des intellectuels au chômage. En 1947, à la création du Conseil économique et social, il devient, sous la direction de son président, Léon Jouhaux, attaché de presse de cette institution ; il y restera jusqu'à sa retraite, en 1972.

Sensible à la manière de l'école de Rochefort, mais plus proche de la revue *La Tour de feu*, de Pierre Boujut et Adrian Miatlev, Edmond Humeau, qui publia ses premières œuvres à la fin des années 20, fut qualifié de poète « baroque », adjectif commode qui eut surtout pour effet de le laisser un peu à l'écart des grandes tendances de la poésie contemporaine et de la plupart des anthologies.

Prix Max-Jacob en 1956 pour l'ensemble de son œuvre, Humeau a, de fait, cultivé, souvent avec humour et truculence, un goût appuyé du mot rare, de la tournure précieuse, de la syntaxe savante, de l'allitération – *« Autant de triches que notre siècle en traque »*. Audiberti, Norge, ne sont pas loin. Mais l'inspiration – surtout dans les recueils les plus récents – est aussi rustique, éprise des charmes et des mystères de la nature. Ainsi ces vers, dans *Le Neuf du cœur* (1957) : *« Par les buissons de moineaux et de grives / Sans oublier l'assaut mené des bouvreuils / Sous la règle solitaire du merle / Je demande que les oiseaux paraissent. »*

Outre ses recueils collectifs de 1979 et de 1982, signalons, parmi ses derniers titres, parus chez Rougerie : *Prises du regard* (1980) et *Levures de soleil* (1987), et aux Editions Saint-Germain-des-Prés : *Le Tambourinaire des sources* (1971).

Patrick Kéchichian

■ **ANTOINE TISNÉ**, compositeur, vient de mourir à Paris. Il était âgé de soixante-six ans. Né à Lourdes (Hautes-Pyrénées) le 29 novembre 1932, il avait été l'élève de Darius Milhaud, de Noël Gallon et de Jean Rivier au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Antoine Tisné a été couronné par une douzaine de prix internationaux dont le Grand Prix de Rome de composition en 1964, ceux de la Casa Velasquez, des Fondations Serge-Koussevitsky, Copley de Chicago et celui de la Ville de Paris. En 1968, il était entré à l'inspection du ministère des affaires culturelles, qu'il quitta au début des années 80. Antoine Tisné laisse une œuvre abondante, composée dans un style éclectique, plutôt lyrique. Il aura touché à tous les genres, de la musique pour instrument soliste à l'oratorio, des percussions à l'orchestre symphonique. La majeure partie de sa musique éditée l'a été par les éditions Billaudot. Ces dernières années, Antoine Tisné avait rencontré l'œuvre du poète et écrivain David Niemann qui lui avait permis de faire fusionner la musique, la poésie et de la danse.

■ **ÉLISE GIONO**, la veuve de l'écrivain Jean Giono, est morte, mardi 21 juillet à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), à l'âge de cent un ans. Elle est décédée dans sa maison du Paraïs, où elle avait vécu avec son mari, mort aussi dans la petite bastide, en 1970. Née à Manosque le 2 février 1897, d'un père coiffeur et d'une mère couturière, Elise Giono avait épousé Jean Giono le 22 juin 1920, et l'écrivain lui avait dédié en 1934 son ouvrage *Que ma joie demeure*, avec ces mots : *« A Elise Giono, dont la pureté m'aide à vivre. »* Le couple avait eu deux filles, dont l'une est décédée en 1984.

NOMINATION

DIPLOMATIE

Jean-Pierre Masset a été nommé ambassadeur au Danemark, en remplacement d'Alain Le Chartier de Sédouy – nommé en mars conseiller d'Etat en service extraordinaire –, par décret publié au *Journal officiel* daté 20-21 juillet.

[*Né le 11 septembre 1936 à Casablanca (Maroc), Jean-Pierre Masset est licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de sciences économiques et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Il a été notamment en poste à Rabat (1963-1966), à Moscou (1966-1970 et 1982-1985), à Washington (1973-1977), à Bonn (1977-1980) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant d'être ambassadeur au Pakistan, de juin 1989 à juin 1993, puis coprésident de la Conférence de paix pour l'ancienne Yougoslavie, aux côtés de Lord Owen, de juin 1993 à février 1994. Depuis juin 1994, Jean-Pierre Masset était ambassadeur en Iran.*]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 18 juillet est publié :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tchèque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières, signée à Prague le 13 février 1996.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Eve, Nicolas et Sylvia ROSE,
le cœur en fête, annoncent la naissance de

Lucile,

le 16 juillet 1998.

Sylvia est désormais Grande Sœur !

12, rue Saint-Sulpice,
75006 Paris.

Mariages

Catherine FIAMMA
et
Euan MACGREGOR

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 11 juillet 1998, à Aberdeen.

Décès

– Ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elda CATTAN,
née BEMBARON,

survenu le 19 juillet 1998.

Les obsèques ont eu lieu à Versailles, le 20 juillet, dans la plus stricte intimité.

– Son épouse,
Ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gérard CAUMES,
agrégé de l'Université,

survenu le 18 juillet 1998, à l'âge de cinquante-sept ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 22 juillet, en l'église Saint-Marc de Brest.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– *Mme Jean Garnier,*
née Odile Allemand,
Michel, Jean-Louis, Brigitte, Noël, Laurent,
leurs conjoints et leurs enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Jean GARNIER,
X 41, ingénieur des Ponts et Chaussées,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 juillet 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

L'Eau Vive,
26400 Divajeu.

Dis la Vérité,
Pratique la Justice,
Pense avec Droiture.

M. et Mme Thierry Clara-Charon,
M. et Mme Luc Clara-Schmitt,
ses enfants,
Mlles Florence, Carol et Alexia Clara,
MM. Hughes et Maxime Clara,
ses petits-enfants,
Mme Janine Baudoux,
sa compagne,
Les familles parentes et alliées,
Ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès inopiné, le 19 juillet 1998, dans sa soixante-dixième année, de leur père, beau-père, papi et compagnon chéri,

M. André René CLARA,
président-directeur général honoraire
de Kuwait Petroleum France SA,
Past Président du Rotary Club
de Bruxelles-Ouest,
membre du Rotary Club de Luxembourg,

veuf de

Rose-Marie RICHARD.

Selon ses conceptions philosophiques, la crémation aura lieu le vendredi 24 juillet, à 10 h 30.

Réunion au crématorium à 10 h 15 (avenue du Silence, à Uccle-Calevoet).

Ni fleurs ni couronnes.

Afin d'honorer sa mémoire, des dons peuvent être adressés au profit de France-Alzheimer, 9, *rue du Presbytère*, 57490 Metz, avec la mention « à la mémoire d'André Clara ».

Le présent avis tient lieu de faire-part.

L-5447 Schwebsange,
route du Vin, 36.
B-1410 Waterloo,
clos Ma Campagne, 32.
F-57155 Marly,
avenue des Azalées, 22 b.

– Manosque.

Sylvie Durbet-Giono,
sa fille,
Agnès, Pauline, Andreuw, Ramsey,
ses petits-enfants,
ont l'immense tristesse d'annoncer la disparition de

Elise GIONO,

dans sa cent deuxième année.

Les obsèques civiles auront lieu le mercredi 22 juillet 1998, à 10 heures.

Le cortège se fera à pied, à partir du domicile.

La famille ne reçoit pas.

Selon la volonté d'Elise Giono, ni fleurs ni couronnes, les dons éventuels *pourront être versés à l'Association des* amis de Jean Giono, qui transmettra au service cardiologique.

(Lire ci-dessus.)

– *Mme Andrée Paré,*
sa mère,
Mme Sophie Poulard,
sa compagne,
et Théo leur enfant,
Mme Anne-Claude Paré,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eric PARÉ,

survenu *le 16 juillet 1998*, à la suite d'un accident de voiture, à l'âge de trente-neuf ans.

*Une bénédiction aura lieu en la pa*roisse Saint-Médard, le 24 juillet, à 14 h 30, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

17, allée du Vert-Galant,
78240 Chambourcy.
54, rue Lhomond,
75005 Paris.

La direction du Centre national de la recherche scientifique,
La direction de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules,
La Communauté scientifique de physique des particules et d'astrophysique,
Les collaborations scientifiques CAT et CELESTE,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Eric PARÉ,
chargé de recherche au CNRS,
responsable de l'expérience CELESTE,

survenu *le 16 juillet 1998.*

Ils s'associent à la douleur de sa famille, à laquelle ils présentent leurs plus vives condoléances.

– L'ensemble du personnel,
Ses collègues et amis du Laboratoire de physique nucléaire des hautes énergies,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Eric PARÉ,
chargé de recherche au CNRS,
responsable de l'expérience CELESTE,

survenu le 16 juillet 1998.

– *M. Pierre Faurre,*
président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique,
Le général Jean Novacq,
directeur général de l'Ecole polytechnique,
Jean-Louis Basdevant,
président du département de physique,
Les membres du département de physique,
Et les personnels de l'Ecole polytechnique,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Eric PARÉ,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
maître de conférences
à l'Ecole polytechnique,

survenue accidentellement, le 16 juillet 1998.

– La Fédération hospitalière de France,
Son président, Gérard Larcher,
L'Union hospitalière du Centre,
Son président, Georges Lemoine,
Tous *les* administrateurs des instances nationale et régionales,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger QUILLIOT,
président de l'UHC
et vice-président de la FHF
de 1976 à 1994.

– Paris.

La Fédération nationale des Offices publics d'habitations à loyer modéré (OPHLM) et des Offices publics d'aménagement et de construction (OPAC),
Le président et le conseil fédéral, les dirigeants des offices, leurs collaborateurs et les personnels,
prennent part, avec une profonde tristesse, à l'annonce du décès de

Roger QUILLIOT,
ancien président,
membre du conseil fédéral
de la Fédération nationale
des offices d'HLM,
président de l'Union nationale
des fédérations d'organismes d'HLM
(UNFOHLM),
administrateur de l'OPAC
de Clermont-Ferrand,
membre du conseil fédéral
de la Fédération nationale
des associations régionales
d'organismes d'HLM.

Il a engagé le mouvement HLM dans sa mission, « l'insertion dans la société par un habitat de qualité », sur « les chemins de la solidarité ». « Nous avons tant à *faire ensemble.* »

Ses obsèques ont eu lieu lundi 20 juillet, à Clermont-Ferrand.

(*Le Monde* daté 19-20 juillet.)

– M. et Mme Louis Sautier,
M. et Mme Philippe Mathevet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel SAUTIER,

survenu le 13 juillet 1998, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité en l'église Notre-Dame de La Ferté-Alais (Essonne), suivie de l'incinération.

– *M. Serge Tchuruk,*
Le conseil d'administration d'Alcatel-Alsthom,
Et l'ensemble des salariés du groupe,
ont le regret de faire part du décès, le 17 juillet 1998, de

M. André SORIA,
ancien administrateur d'Alcatel-Alsthom,
ancien président du Fonds commun
de placement d'Alcatel-Alsthom,

et s'associent à la douleur de sa famille.

M. Eric PIDE,
pseudonyme
de Wladimir SLEPIAN,

né le 12 septembre 1930, à Prague,
est mort le 7 juillet 1998, à Paris.

Son corps sera inhumé au cimetière de Thiais, le 23 juillet, à 11 h 30.

Ses amis rendront hommage à son œuvre le samedi 12 septembre, à 18 heures : ENS, 45, rue d'Ulm, Paris-5e.

Contact : Lajos Saghi,
55, rue Pascal,
75013 Paris.
Théâtre Démodocos,
5, rue Frochot,
75009 Paris.

– Mme Edmond Humeau,
Jean-Michel Humeau,
Annette Humeau,
Anne-Laure et Maurice Régnier,
leurs enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Edmond HUMEAU,
poète,

survenu le 20 juillet 1998, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Un service religieux aura lieu à l'église Saint-François-d'Assise de Vanves, le jeudi 23 juillet, à 10 h 30.

Il sera inhumé au Castellet d'Oraison, le vendredi 24 juillet, à 16 heures.

(Lire ci-dessus.)

Anniversaires de décès

Alain BELLANGER,
30 avril 1947-23 juillet 1988.

Messes anniversaires

– *Déjà vingt et un ans.*

Jean SALUSSE

nous quittait tragiquement.

Le temps qui passe n'efface ni la douleur *ni* la gloire de cette carrière prodigieuse et exemplaire, qu'il convient de rappeler. *Sorti major* de la promotion Vauban (ENA), maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur de la Caisse des monuments historiques, président des théâtres lyriques nationaux.

Que ceux qui l'on connu et admiré aient une pensée affectueuse pour lui, et en union de prières y joindre son père,

Victor SALUSSE,

décédé en juillet 1950.

Une messe a *été célébrée* ce 23 juillet dans leur paroisse, église Saint-Louis à Hyères (Var).

« Je suis la lumière du monde
qui me suit ne marchera pas
dans les ténèbres,
mais aura la lumière de la vie. »
Evangile selon saint Jean.

CARNET DU MONDE
TARIFS 98 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 109 F HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 +
Fax : 01.42.17.21.36

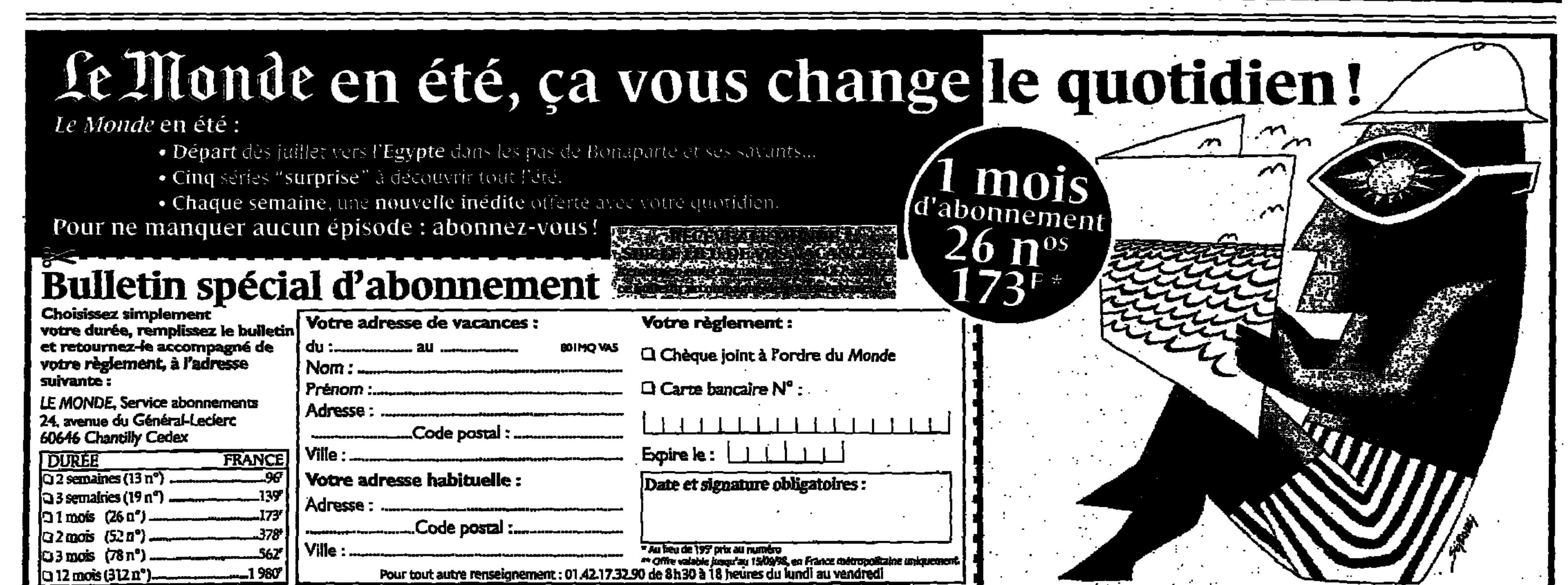
Résultats Grandes Ecoles

Admission

ESTP

Résultats disponibles le 24 juillet 1998

3615 LEMONDE



هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

Vers la fin du « statut d'exception » des villes nouvelles

Créées de toutes pièces à la fin des années 60, ces agglomérations atteignent l'âge de la maturité : le moment pour retrouver un régime administratif de droit commun, estime le gouvernement. Exemples d'urbanisme innovant, elles ne sont pas toujours des exemples de bien-vivre

LES VILLES nouvelles vont bientôt perdre leur régime de faveur. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement a, début juillet confirmé l'inéluctable : ayant rempli leur mission, elles vont se défaire de leur statut dérogatoire, et devoir renoncer progressivement aux financements d'Etat correspondants.

L'Etat a longtemps *présidé* aux destinées de ces villes, créées de toutes pièces à la fin des années soixante dans le but de canaliser le développement anarchique des banlieues. Elles sont nées de presque rien : quelques villages, et des centaines d'hectares de champs. Les communes choisies ont été regroupées au sein d'agglomérations nouvelles et les structures municipales classiques mises en veilleuse. A l'époque, c'est l'Etat – selon une philosophie très volontariste – qui a fixé des objectifs, dirigé, et financé leur développement.

Aujourd'hui, les sept villes nouvelles accueillent 800 000 habitants. Elles ont toutes rempli, peu ou prou, la mission qui leur avait été fixée : attirer des entreprises et des habitants. Certaines, comme Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, ou les rives de l'Étang de Berre, sont arrivées à maturité : elles équilibrent leur budget sans l'aide de l'Etat, grâce aux revenus de la taxe professionnelle. Cet impôt, mis dans un pot commun au sein de chaque agglomération nouvelle, permet de financer l'essentiel des dépenses dont les structures intercommunales – les SAN, syndicats d'agglomération nouvelle – ont la charge. Outre une quasi-autonomie financière, elles ont peu à peu recouvré leur autonomie politique. Les élus, par le biais des SAN, ont pris le pas sur les fonctionnaires d'Etat dans la définition des objectifs d'urbanisme et de développement économique et social.

GÂTÉES

Pourtant, la situation des villes nouvelles a toujours de quoi faire des envieux. Déjà gâtées en matière d'équipements et d'infrastructures, elles sont prioritaires lorsque l'Etat décide de décentraliser ses administrations. Prioritaires encore pour accueillir de nouvelles universités, grandes écoles ou infrastructures de transports. Et, surtout, l'Etat continue à assumer le risque financier, c'est-à-dire à se porter garant financièrement lors d'opérations d'aménagements. *« Il n'y a plus aucune raison d'aider les villes nouvelles plus que les autres,* résume-t-on au cabinet de Jean-Claude Gayssot. *Elles ont un statut exorbitant. »* Le constat est partagé à Bercy mais aussi parmi les élus des villes eux-mêmes. *« Nous sommes bien conscients que les financements s'arrêteront un jour »*, admet Jean-Jacques Fournier, président de l'Association française des villes nouvelles, et président (PS) du SAN de Sénart. Les élus font leur deuil, petit à petit, de la tutelle à la fois pesante et rassurante de l'Etat. *« Notre statut est confortable, c'est vrai. Mais il est de plus en plus en plus inadapté. Les villes nouvelles ont été structurées pour aménager, pas pour gérer »*, explique Dominique Lefebvre, le président (PS) – par intérim – du SAN de Cergy-Pontoise.

Sortir du système dérogatoire paraît donc inéluctable. Reste à savoir quand, et dans quelles conditions. *« Toutes les villes nouvelles n'ont pas atteint le même niveau de développement »*, insiste Jean-Jacques Fournier. *« Le gouvernement dit : il fait développer Sénart. D'accord ! Mais il faut aussi maintenir les financements »*, ajoute-t-il, avant de conclure : *« L'Etat ne peut pas laisser tomber »*. Certaines agglomérations, il est vrai, sont encore loin des objectifs fixés : Sénart doit encore construire plus de 20 000 logements. Le secteur de Bussy-Saint-Georges, à Marne-la-Vallée, ne compte que 10 000 habitants, alors qu'il devrait en accueillir 20 000 ou 30 000. D'autre part, 110 millions de francs ont été accordés en 1997 aux SAN les plus en difficulté pour équilibrer leurs budgets (le Val Maubuée et Bussy-Saint-Georges à Marne-la-Vallée, L'Isle d'Abeau, Sénart). L'Etat n'envisage d'ailleurs pas de les abandonner : *« Il restera présent dans les villes en difficulté »*, affirme-t-on au ministère de l'équipement.

NOUVELLES STRUCTURES

Partout, on se réjouit de rentrer dans le rang, mais pas tout de suite. Les élus mentionnent alors telle ZAC à terminer, tel projet à lancer, telle zone encore urbanisable, les autoroutes, rocades, lignes RER dont ils ont besoin... Le ministère de Jean-Claude Gayssot se dit sensible à ces propos : *« L'Etat ne peut pas s'en aller du jour au lendemain. Le processus prendra cinq à dix ans »*. Avec des adaptations.

Autres sujet d'inquiétude parmi les élus : la transformation des structures administratives. Les SAN ne sont pas concernés par le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité, que le Parlement pourrait examiner début 1999. Pourtant, les SAN doivent se fondre dans un système général. *« Si on nous avait proposé de devenir des communautés urbaines, personne n'aurait hésité »*, affirme Jacques Guyard (PS) président de l'association des élus de villes nouvelles. Des compétences étendues, une dotation globale de fonctionnement importante (467 francs par an et par habitant) : la communauté urbaine est attractive. Mais le projet de loi fixe le « seuil d'entrée » à 500 000 habitants...

Quant à la formule de la « communauté d'agglomération » envisagée par le ministre de l'intérieur, elle semble aux élus trop en retrait. *« Nous sommes à la pointe de l'intercommunalité. Nous voulons bien entrer dans un cadre commun, mais sans perdre nos acquis »*, explique Jacques Guyard. Les SAN ont déjà mis la taxe professionnelle en commun, comme le prévoit Jean-Pierre Chevènement. Le champ prévu des compétences de la communauté d'agglomération est plus réduit que celui, actuel, des SAN.

L'avenir des établissements publics d'aménagement est également en question. Leur suppression brutale n'est pas envisagée. Au ministère de l'équipement, on considère que *« le mariage des compétences techniques réalisé au sein des EPA est pertinent. De toute façon, nous ne pouvons pas aborder le retour au droit commun sous la seule logique financière »*. Au-delà, c'est la question du maintien de l'Etat qui est posée.

Gaëlle Dupont

Les sept sites

Une double tutelle

Les sept villes nouvelles sont Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines, les rives de l'Etang de Berre, L'Isle d'Abeau, Villeneuve-d'Ascq, près de Lille est rentrée dans le droit commun en 1983. Chacune est gérée par deux établissements :

- **Le SAN** (Syndicat d'agglomération nouvelle). Il est composé d'élus des communes de l'agglomération nouvelle. C'est une instance politique et administrative qui assure le financement et le fonctionnement des équipements publics nécessaires à l'accueil des populations. Son budget repose principalement sur la taxe professionnelle. L'Etat verse des aides spécifiques aux villes nouvelles les plus en difficulté. Le SAN perçoit également de l'Etat une DGF (Dotation globale de fonctionnement) de 258 francs par an et par habitant et une DGE (Dotation globale d'équipement) versée pour le dernière fois cette année.
- **L'EPA** (Etablissement public d'aménagement). Son directeur est nommé par l'Etat, mais les personnels qui y travaillent ont un statut de droit privé. L'EPA achète, viabilise et revend des terrains à des aménageurs publics ou privés. Il doit assurer le financement de ses dépenses grâce à ses recettes commerciales.

Cergy-Pontoise, une « maquette » urbaine qui cherche à vivre

CERGY-PONTOISE
de notre envoyée spéciale

LE CENTRE de Cergy-Pontoise n'est pas, comme dans beaucoup d'autres villes, une église, mais la préfecture du Val-d'Oise. Elle a la forme d'une pyramide aztèque retournée et la couleur du béton trentenaire. *« Quand je suis arrivée ici, je la voyais la nuit, illuminée, au milieu des champs »*, se souvient une habitante. Aujourd'hui, le bâtiment se fait presque voler la vedette par des constructions plus monumentales, comme sa voisine, la tour EDF, ou plus audacieuses encore, comme le bâtiment du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), petite cathédrale vert gazon et bleu vif. Comme toutes les villes nouvelles, Cergy n'a pas été façonnée par des générations successives d'habitants, mais par quelques urbanistes qui ont tenté d'agréger par des immeubles, des routes et des parcours urbains les onze communes d'origine. Les pionniers qui, dans les années 70, sont venus peupler ces immeubles vides ont dû s'adapter.

BÉTON

Tout a été conçu pour leur rendre la vie facile. Il y a de la place ! Le territoire de Cergy-Pontoise est un peu moins grand que celui de Paris, pour 185 000 habitants. Les routes sont larges, les parkings faciles d'accès. La ville est bien desservie : une autoroute, une ligne RER et deux lignes SNCF mettent Paris à une demi-heure. Tout a aussi été pensé pour éviter les pertes de temps : les crèches et écoles, nombreuses, sont situées au cœur des zones d'habitation. Les entreprises installées à Cergy sont, elles aussi, facilement accessibles à pied pour les habitants des lotissements du centre. Les achats ? Le grand centre commercial est là. La détente ? Une base de loisirs a été aménagée. Fonctionnelle, la ville semble avoir été faite pour travailler, dormir, élever des enfants, consommer... et faire du footing.La réalité est plus nuancée. *« Moche... béton, béton, béton... »*, disent en chœur la grande majorité des habitués des lieux. Les urbanistes des années 70 ont bien essayé de couvrir le gris ciment des immeubles par des roses ou des verts pastel, de planter un arbre dans chaque mètre carré d'espace disponible. Cergy n'invite pas à la flânerie. Le promeneur obstiné peut bien s'aventurer au-delà de la grande rue commerçante, il ne trouvera que des immeubles rectangulaires aux couleurs fatiguées. Parfois, une petite place avec au centre un arbre et quelques bancs. Pas de commerces, et surtout, peu de passants. Les travailleurs travaillent, les vacanciers se sont envolés. *« Les gens quittent la ville dès qu'ils peuvent, le week-end ou pendant les vacances »*, constate Mireille Chevalier, de Jouy-le-Moutier. Elle ajoute : *« Je voudrais m'en aller définitivement, repartir dans une ville plus ancienne. »*

Cergy-Pontoise n'a pourtant rien d'une ville-dortoir : la moitié des actifs travaillent sur place. Mais l'omniprésence du béton, la monotonie des constructions, l'absence de petits commerces dans les quartiers d'habitation donnent l'impression étrange d'évoluer dans une maquette.

Pourtant, quelques quartiers, comme Port-Cergy, au bord de l'Oise, sont plus accueillants. Certaines des communes de la ville nouvelle, dont le vieux Cergy, sont restées des villages. Pontoise, la cité historique, a gardé son caractère. Dominique Lefebvre, président (PS) du SAN de Cergy-Pontoise, a bien conscience que le charme de Pontoise est un atout collectif. Il voudrait « rapprocher » Cergy et Pontoise par la construction d'un « axe » urbain. *« Il faut diversifier aussi l'offre culturelle, développer le sport et recréer des lieux de sociabilité »*, plaide-t-il en espérant ainsi retenir la jeunesse.

Ga. D.

Jean-Claude Gayssot préconise une procédure au cas par cas

La plus grande chance des villes nouvelles est de *« quitter l'univers de la spécificité et de la dérogation pour accéder au stade de l'habituel et de l'ordinaire »*. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, qui s'est exprimé récemment devant l'Association française des villes nouvelles (AFVN), ne fait que poursuivre la réflexion engagée par ses prédécesseurs. Ces agglomérations doivent désormais *« rentrer dans le rang »*, selon l'expression du ministre, c'est-à-dire abandonner les avantages financiers liés aux opérations d'intérêt national. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est le plus ardent défenseur d'une entrée rapide dans le droit commun. Pour Jean-Claude Gayssot, il n'est cependant pas question d'abandonner de si précieux outils d'aménagement. *« Les agglomérations nouvelles doivent demeurer au service de la maîtrise du développement régional »*, précise-t-il. Le ministre reconnaît surtout que *« les situations locales sont très contrastées »*.

Schlumberger

63 500 personnes
de 100 nationalités
930 implantations
dans 100 pays

2 SECTEURS D'ACTIVITÉS
■ Services pétroliers
■ Mesure et Systèmes

Deuxième trimestre 1998 : bénéfice net en augmentation de 17 %

Au deuxième trimestre 1998, le bénéfice net de Schlumberger est de 359 millions de dollars et le bénéfice dilué par action de 0,69 dollar, en progression respectivement de 17 % et 15 % par rapport à la même période en 1997. Le chiffre d'affaires d'exploitation a augmenté de 10 % pour atteindre 2,9 milliards de dollars.

SERVICES PÉTROLIERS : RÉGIONS AMÉRIQUE ET ASIE EN FORTE PROGRESSION

Le chiffre d'affaires des Services pétroliers a augmenté de 11 %, le nombre d'appareils de forage en activité diminuant de 8 %. Le bénéfice d'exploitation a progressé de 16 %. Les services de forage, de sismique marine, et de pompage et cimentation ont fortement contribué à ces résultats. Les régions Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie annoncent des augmentations importantes de leur chiffre d'affaires.

MESURE ET SYSTÈMES : MAINTIEN D'UNE HAUSSE DE L'ACTIVITÉ, + 6 %

Le chiffre d'affaires de Mesure et Systèmes est en hausse de 6 %. La forte croissance de Cartes et Terminaux a été neutralisée par le fléchissement du comptage et par des taux de change défavorables.

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE INTERNE PAR L'ACQUISITION DE CAMCO

Euan Baird, président-directeur général, a déclaré : "Les résultats des Services pétroliers sont restés solides en dépit du ralentissement prévu de la croissance des dépenses d'exploration et de production pendant ce trimestre. L'incertitude concernant la demande de pétrole rendra nos clients prudents quant au niveau de leurs dépenses en amont, et nous adaptons nos opérations en conséquence. Dans le même temps, l'acquisition de Camco, qui devrait être terminée avant la fin du troisième trimestre, nous permettra d'accélérer notablement notre croissance interne sur les importants marchés de la production."

CHIFFRES CLÉS

Deuxième trimestre	1998	1997
Chiffre d'affaires d'exploitation *(en milliers de dollars)*	2 853 302	2 601 679
Bénéfice net *(en milliers de dollars)*	359 355	306 506
Bénéfice de base par action *(en dollars)*	0,72	0,62
Bénéfice dilué par action *(en dollars)*	0,69	0,60
Nombre moyen d'actions en circulation *(en milliers)*	498 853	493 863
Ce nombre, compte tenu de la dilution *(en milliers)*	519 065	510 961

ALTEDIA

Les résultats trimestriels de Schlumberger et des informations sur le groupe sont disponibles sur minitel au 0 800 04 17 60, et, en anglais, sur Internet : http://www.slb.com. – Contact : Claude Sutor 01 40 62 13 30



HORIZONS

ENQUÊTE

LES SAVANTS 9 DE BONAPARTE

L'Egypte au peigne fin

La vie quotidienne est étudiée avec la même minutie que l'Antiquité. Ce vaste état des lieux ne laissera dans l'ombre aucun domaine

DANS les instructions qu'il avait laissées à son successeur, Bonaparte l'engageait à rapatrier la Commission des sciences et des arts en novembre de cette année 1799, quand elle aurait terminé ses travaux en Haute-Egypte. Les travaux sont bien terminés, mais Kléber estime ne pas avoir les moyens matériels de renvoyer les savants et artistes en France. Le souhaite-t-il, au demeurant ? Ne va-t-on pas lui reprocher de s'être débarrassé de ces civils ?

Ecrivant à l'un de ses correspondants, Geoffroy Saint-Hilaire gémit : *« Les pauvres savants du Caire ont donc été emmenés en Egypte pour qu'on puisse lire dans l'histoire de Bonaparte une ligne d'éloge de plus, et ils sont retenus pour qu'on ne retrouve pas dans celle de Kléber un reproche. »* Le 27 novembre, dans une lettre à Cuvier, le naturaliste fait état d'un regain d'animosité de l'armée à l'égard des civils : *« Nous sommes accueillis partout par la défaveur et le ridicule. Bonaparte avait su contenir son armée à notre égard et nous consolait des déboires à essuyer en nous disant que si les militaires plaisantaient les savants, ils les estimait. Aujourd'hui, il ne nous reste plus qu'à nous envelopper dans nos manteaux... »*

Geoffroy Saint-Hilaire broie du noir, mais savants et artistes ont de l'estime pour Kléber, à qui ils proposent un siège à l'Institut d'Egypte. Jouant les modestes, le général en chef refuse, déclarant ne pas voir dans quelle « classe » on pourrait le mettre. Mais chacun sait qu'il a été architecte dans les années 1780, réalisant entre autres un pavillon « égyptien » dans la résidence des princes de Montbéliard... Il finit par accepter : *« Mettez-moi dans la classe des arts, c'est dans celle-là que je m'y entends le moins mal. »*

Elu le 10 novembre, Kléber prend aussitôt deux initiatives importantes. La première est la réunion des travaux de tous les savants et artistes en vue d'une publication collective. Dans une lettre au Directoire, il explique que les intéressés ont formé une association et trouvé les moyens de subvenir aux frais de la publication. Un projet de société commerciale a été élaboré, en effet, avec la participation d'un négociant français présent en Egypte, Antoine Hamelin.

Geoffroy Saint-Hilaire écrit à Cuvier le 27 novembre : *« Il arrivera que l'ouvrage de la commission des arts excusera aux yeux de la postérité la légèreté avec laquelle notre nation s'est, pour ainsi dire, précipitée en Orient. En déplorant le sort de tant de braves guerriers qui, après tant de glorieux exploits, ont succombé en Egypte, on se consolorera par l'existence d'un ouvrage aussi précieux. »* Paroles prémonitoires...

La deuxième initiative prise par Kléber est la création d'une commission d'études sur l'Egypte moderne, venant s'ajouter à celles qui explorent l'Antiquité. Ce sera un vaste état des lieux, qui ne laissera dans l'ombre aucun domaine. On dispensera ainsi *« les générations futures de chercher, sous les ruines des siècles et dans une mer de conjectures, ce que fut l'Egypte à l'époque où les Français passèrent de la monarchie au gouvernement républicain. »* Pour entreprendre l'étude de l'Egypte moderne, un bureau de neuf membres est constitué. Il crée à son tour dix commissions, chargées chacune d'un domaine : législation, usages civils et religieux ; administration ; police ; gouvernement et histoire ; état militaire ; commerce et industrie ; agriculture ; géographie et hydraulique ; histoire naturelle des habitants ; monuments et costumes. Rien n'est oublié dans ce plan de bataille : ni le voyage annuel de la caravane de La Mecque, dont se chargera la première commission, ni les relations de l'Egypte avec l'Afrique, sur lesquelles se penchera la quatrième...

NOMBRE de travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours. Par exemple, Girard, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a rapporté une remarquable étude de son voyage dans le sud. Tandis que ses collaborateurs Jollois et Villiers *« faisaient des hiéroglyphes »*, ce personnage un peu raide rassemblait un matériel impressionnant sur la géographie physique et économique de la Haute-Egypte. Son mémoire, présenté à l'Institut, analyse en détail l'état de l'agriculture, examine chaque produit de la terre, le régime de la propriété et de l'impôt, l'industrie et le commerce, avant de *« proposer les moyens de rendre à cette contrée son ancienne fertilité et d'y établir des communications qui la fassent devenir encore une fois l'entrepôt des richesses de l'Inde »*. Plusieurs travaux d'irrigation qu'il envisage verront le jour dans le courant du XIXe siècle.

Tallien, responsable de la commission n° 2, présente, de son côté, un « Mémoire sur l'administration de l'Egypte à l'époque de l'arrivée des Français ». On y trouve, en particulier, de savoureuses observations sur la manière dont les chrétiens coptes dominent les finances locales depuis des lustres. Les Turcs sont généralement ignorants et s'occupent peu de leurs affaires, explique l'ancien conventionnel. Quant aux mamelouks, ils ne savent même pas lire. Chaque propriétaire a donc un intendant copte, chargé de percevoir tous ses revenus et d'acquitter les dépenses de sa maison. Entre les Coptes, réunis en corporation, règne un accord exemplaire. *« L'intérêt les réunit toujours : aussi vivent-ils entre eux dans la plus grande intimité, en ayant soin de n'initier personne dans les mystères de leur administration. Habitués à vivre sous l'oppression, ils supportent avec tranquillité toutes les humiliations qu'on leur fait éprouver. Ils se rachètent de tout avec de l'argent... Leurs comptes sont inintelligibles, eux seuls peuvent s'y reconnaître ; et ce n'est pas sans dessein qu'ils les présentent toujours de cette manière, parce que, connaissant l'ineptie de leurs maîtres, ils les mettent dans l'impossibilité de rien comprendre à cette masse effrayante de chiffres. »*

La commission qui se penche sur l'habillement des Egyptiens accomplit un travail prodigieux : il n'y manque pas un pli de turban. L'étude de l'habitat donne lieu à la même minutie. Dans le domaine de la vie quotidienne et des mœurs, tout ce qui peut être observé fait l'objet de notations. Sur le sommeil, par exemple, il est précisé que le bourgeois égyptien couche seul – jamais avec son épouse – au milieu d'un grand salon. *« Pour les hommes opulents, le lit consiste en un tapis étendu sur le plancher. Quatre gros*



coussins, deux à droite, deux à gauche, bordent le tapis. On met là-dessus une couverture et une moustiquière en soie ou en mousseline : nous en avons vu qui étaient brodées en or et en argent. On couche ordinairement sur le côté, et les coussins servent d'appui à la jambe et au bras qui restent à la partie supérieure... » Pour réveiller le dormeur, nul ne songerait à le secouer ou à lui crier à l'oreille : *« Une esclave s'approche à petit bruit et lui caresse la plante des pieds avec la main, jusqu'à ce que le chatouillement l'ait arraché doucement au sommeil. »* L'auteur du rapport ne peut s'empêcher de commenter : *« Cette précaution délicate annonce la mollesse du peuple qui l'emploie : c'est l'indice de la vie efféminée qu'il mène. »*

Si ce ton de supériorité est fréquent, il arrive aussi que les savants fassent preuve d'admiration. Les écoles élémentaires, par exemple, inspirent des remarques flatteuses à Jomard. C'est tout juste s'il ne propose pas d'appliquer ce modèle à la France : *« Le mode d'enseignement de l'écriture et de la lecture,* note-t-il, *y est supérieur, sous un rapport, à celui de beaucoup de nos villages et même de nos villes d'Europe. Tandis que, dans ces dernières, on suit encore la méthode individuelle, au Kaire on instruit simultanément tous les élèves. De plus, ils apprennent à lire et à écrire à la fois, c'est-à-dire que, en écrivant les syllabes des mots, ils les prononcent en même temps à haute voix. »*

Décrire l'Egypte moderne ne suffit pas : il faut la montrer. C'est dans cet esprit que Conté remplit des cartons à dessins depuis son arrivée au Caire. Le général Caffarelli, responsable de la Commission des sciences et des arts, ne l'avait-il pas invité à *« observer tous les procédés d'arts mécaniques et chimiques employés dans le pays, à recueillir les notes et les dessins relatifs à cet objet, et à introduire les perfectionnements que lui suggère son génie inventif »* ? Malgré ses multiples occupations et son œil manquant, l'inventeur réalise de nombreuses planches, d'une précision remarquable, et une cinquantaine de scènes à l'aquarelle. Grâce à son crayon et à son pinceau, les techniques locales – comme les fours à poulets, les moulins à plâtre, les machines à arroser ou à battre les grains – deviennent un merveilleux livre d'images. On voit les fabricants de maroquin travailler nus dans un atelier sombre, alors que les pileurs de tabac sont assis paisiblement en plein air. Une faiseuse de mottes à brûler est agenouillée, le visage voilé, au milieu d'un jardin. Le barbier en gallabieh, penché sur la tête d'un client, un outil à la main, ressemble à un chirurgien...

D'autres artistes, moins occupés que Conté, consacrent tout leur temps au dessin ou à la peinture. C'est le cas d'André Dutertre, ancien condisciple de David, qui s'est fixé pour tâche de croquer les principales personnalités civiles et militaires de l'expédition. On lui doit une série de profils au crayon ou au fusain, rehaussés de quelques touches d'aquarelle. Tout le monde y passe, ou presque... Au retour de la sanglante campagne de Syrie, le dessinateur, resté au Caire, accueille les rescapés et s'enquiert des uns et des autres. *« Comment se porte untel ? – Il est mort,* lui répond-on. *– Oh ! diable, c'est dommage, je ne l'ai pas. Et untel ? – Il est mort aussi. – Oh ! pour celui-là, je l'ai. »*

> « Le mode d'enseignement de l'écriture et de la lecture, note Jomard, est supérieur, sous un rapport, à celui de beaucoup de nos villages et même de nos villes. Tandis que, dans ces dernières, on suit encore la méthode individuelle, au Kaire on instruit simultanément tous les élèves »

HEUREUSEMENT, Dutertre s'intéresse aussi aux Egyptiens. Son portrait de Mourad bey est un chef-d'œuvre du genre. Toute la puissance du chef mamelouk, ennemi puis allié des Français, s'exprime dans un turban et une barbe broussailleuse. Assis de trois quarts, à la fenêtre d'un palais, son fouet et son sabre posés à côté de lui, il tient un chasse-mouche. Dans un tout autre genre, le peintre fait un tableau mélancolique des almées : deux de ces danseuses publiques se tiennent côte à côte sur une natte, un peu grasses, les seins nus. Elles semblent regarder l'artiste sans le voir, les yeux énigmatiques...

En septembre 1799, Dutertre propose à l'Institut d'Egypte d'ouvrir une école publique de dessin. Elle n'aurait pas de professeur attitré, mais tous les artistes y feraient partager leur art, ainsi d'ailleurs que les spécialistes d'anatomie. Une telle école, selon le peintre, permettrait de présenter l'Egypte, ses habitants, sa faune, sa flore, ses monuments et ses techniques, sous toutes leurs facettes. Ce projet n'aboutira pas, mais le dessin occupera une place considérable dans la future *Description de l'Egypte*.

Le peintre Michel Rigo, quant à lui, réalise les portraits de plusieurs notables du Caire, comme le lui avait demandé Bonaparte. Ces hommes enturbannés acceptent de poser, malgré les réticences des musulmans à reproduire la figure humaine. Exposés dans les salons du général en chef, les tableaux suscitent l'admiration du chroniqueur égyptien Gabarti : *« On aurait cru, à les voir, qu'ils allaient se détacher en personne et se mettre à parler. »*

Rigo, qui était surtout connu jusque-là comme peintre animalier, ne se limite pas aux notables. Ayant été frappé par la physionomie du conducteur de la caravane de La Mecque, un Nubien nommé Abdel Kérim, il réussit à l'attirer dans son atelier, contre monnaies sonnantes et trébuchantes.

Selon le récit du *Courrier de l'Egypte*, le Nubien, méfiant, arrive accompagné d'une dizaine de compatriotes. Il se résout difficilement à congédier sa garde pour poser devant Rigo, qui entend le peindre grandeur nature. L'esquisse au crayon étonne le modèle, sans lui déplaire. Mais lorsque l'artiste commence à colorier le visage, le Nubien se lève d'un bond en poussant des hurlements d'effroi et s'enfuit à toutes jambes. Il crie aux passants qu'il vient d'une maison où on lui a pris sa tête et la moitié de son corps... Si l'on en croit *Le Courrier* – unique source d'informations, malheureusement, pour cet épisode comme pour d'autres –, le même Abdel Kérim amène ensuite une Nubienne chez Rigo. La jeune femme ne pose que sous la contrainte. A mesure que l'artiste peint sa tête ou ses bras, elle lui demande : *« Pourquoi prends-tu ma tête ? Pourquoi m'ôtes-tu mon bras ? »*

Déchiffrer l'Egypte, c'est aussi connaître et comprendre sa musique. Un Français, Guillaume-André Villoteau, s'y emploie dès le premier jour. Curieux parcours que celui de cet ancien enfant de chœur du Mans ! Sa famille voulait le contraindre à devenir prêtre. Il a préféré quitter sa ville, devenir musicien ambulant et s'engager dans les dragons, avant de se résigner, faute de ressources, à... entrer dans les ordres. Au début de la Révolution, Villoteau a jeté sa soutane aux orties pour devenir choriste à l'Opéra de Paris. C'est là, à vingt-neuf ans, qu'il a été recruté par la Commission des sciences et des arts pour partir en Egypte.

Dès l'escale de Malte, Villoteau découvre sa nouvelle vocation. Il profite de ce séjour pour étudier des airs orientaux. Et, au risque de mécontenter Bonaparte, refuse de chanter *La Marseillaise* au cours d'un banquet, se déclarant musicographe et non musicien. Si le général en chef voulait un barde pour stimuler l'ardeur de son armée, il a choisi le mauvais numéro...

AU Caire, Villoteau commence par suivre les cours du premier chantre de l'église grecque catholique, un vieillard nommé Guebraïl. *« Sa voix maigre, épuisée et tremblante, avait un son fêlé et, outre cela, il chantait du nez avec une sorte d'affectation et d'importance »*, racontera l'ex-choriste de l'Opéra. Entre deux fous rires, il se met à nasiller à son tour...

S'initiant successivement aux musiques des Syriens, des Turcs, des Arméniens et des juifs d'Egypte, Villoteau s'intéresse particulièrement aux airs arabes. Il part de rien et ne peut s'appuyer sur aucune partition : ses interlocuteurs n'ont bénéficié que d'une transmission orale. De prime abord, ces mélodies ne l'attirent pas, c'est le moins qu'on puisse dire. Il se souviendra de *« l'effet révoltant d'une musique qui nous déchirait les oreilles, de modulations forcées, dures et baroques, d'ornements d'un goût extravagant et barbare, et tout cela exécuté par des voix ingrates, nasales et mal assurées, accompagnées par des instruments dont les sons étaient ou maigres et sourds, ou aigres et perçants »*.

L'oreille de Villoteau se fait pourtant peu à peu à ces mélodies. Il apprend à y déceler les ajouts et les déformations qui les ont alourdies au fil du temps. Commence-t-il pour autant à les aimer ? *« Les Egyptiens,* écrira-t-il dans la *Description de l'Egypte, n'aimaient point notre musique et trouvaient la leur délicieuse ; nous, nous aimons la nôtre et trouvons la musique des Egyptiens détestable : chacun de son côté croit avoir raison. »* La musique, censée rapprocher les peuples, est, au début du XIXe siècle, le lieu d'incompréhension maximum entre Egyptiens et Français.

Seule exception peut-être : la manière dont les musiciens de rues

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



s'adaptent à l'occupation. Près des casernes françaises, ils viennent saluer le vainqueur des Pyramides, sur un air vaguement inspiré de *Malbrough s'en va-t-en guerre*. La traduction des paroles donne à peu près ceci : « *Qu'il est beau, le citoyen Bono, ce général aux yeux de gazelle, dont la chevelure est si belle...* » Glissant aisément de l'hommage à la fronde, une autre chanson a de quoi rendre perplexe les savants orientalistes : « *Tu nous as fait soupirer par ton absence, ô général en chef, qui prends le café avec du sucre et dont les soldats ivres parcourent la ville pour chercher des femmes...* »

Tous les chants intéressent Villoteau : celui du muezzin comme celui du marchand d'eau, et même les psalmodies du mendiant. Il court partout, prend des notes, suit les cortèges nuptiaux, remonte le Nil, va de ville en ville, à l'affût des sonorités locales. Les Egyptiens, constate-t-il, ont le sens de la cadence et ne peuvent se passer de musique. Même les paysans travaillent en chantant.

Au passage, l'ancien baryton apprend à jouer de tous les instruments à corde, à vent ou à percussion qui lui tombent sous la main : de l'*arghoul*, double clarinette en roseau, dont les plus grands modèles peuvent atteindre deux mètres cinquante de long, à la *rababa*, vielle à deux cordes en crin de cheval, dont la caisse de résonance est faite d'une noix de coco. Un instrument manque à sa collection : la *zouqqara*, une sorte de cornemuse sans bourdon. Villoteau cherche désespérément à s'en procurer un exemplaire. Il le trouvera finalement à Rosette, en août 1801, quelques jours avant son embarquement pour la France... Dans la *Description de l'Egypte*, la contribution de ce pionnier de l'ethnomusicologie occupera un millier de pages. Ce sera un véritable traité sur la musique égyptienne, passée et présente, complété par des comparaisons très fouillées avec les autres musiques.

Villoteau et ses collègues de la Commission des sciences et des arts interrompent brusquement leurs travaux à la fin de janvier 1800, quand est annoncée la conclusion du traité d'El Arich. C'est une bonne nouvelle, saluée avec enthousiasme par tous ceux – et ils sont nombreux – qui souhaitent retourner en France. Kléber a négocié avec les Ottomans et les Anglais l'évacuation de l'Egypte, convaincu que l'armée d'Orient, en proie à des difficultés financières, a mieux à faire sur les champs de bataille européens que de traîner sur les bords du Nil. Ce serviteur du Directoire ignore que Bonaparte vient de prendre le pouvoir à Paris...

Savants et artistes sont donc invités à se regrouper et à faire leurs malles. Nombre d'entre eux, atteints du mal du pays, n'attendaient que cela. Un mois plus tôt, dans une lettre à Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire écrivait : « *J'ai trouvé le terme de mon courage. L'Egypte m'est insupportable : je ne me rappelle plus sans douleur tout ce que j'ai échangé contre ma position actuelle, j'ai quitté de vrais et bons amis pour me jeter dans une société qui a tous les éléments d'un couvent ou qui ressemble à celle d'une petite ville de province : nous nous observons pour saisir réciproquement nos ridicules et en faire l'objet de nos railleries. Je n'ai cessé d'être malade et mon corps est actuellement si usé que je me suis mis dans l'esprit que je n'aurai plus jamais l'avantage de revoir mes plus chers parents et amis.* »

UNE quarantaine de membres de la commission s'embarquent, le 4 février, sur plusieurs bateaux qui doivent les conduire à Alexandrie. Ils emportent toutes leurs collections, y compris la fameuse pierre de Rosette. Premier contretemps : la peste venant de se déclarer, ils sont isolés sur une île du Nil, non loin de la côte. Ce n'est que le 27 mars qu'ils pourront enfin monter à bord du brick *L'Oiseau*, avec d'autres collègues qui les ont rejoints à Alexandrie, pour gagner la France.

Là-dessus, nouvelle catastrophe : la convention d'El Arich est dénoncée, les Anglais ayant exigé une capitulation française sans conditions. Kléber estime qu'il a été floué. A ses troupes, il lance avec panache : « *Soldats, nous aurons à répondre à une telle insolence par des victoires ; préparez-vous à combattre.* » L'armée d'Orient, qui avait commencé à évacuer une partie de l'Egypte, relève la tête et se reforme en carrés. Dans une bataille historique, à Héliopolis, huit mille Français mettent en déroute quarante mille Ottomans. Mais cette victoire éclatante est suivie immédiatement d'une nouvelle insurrection du Caire, plus importante que celle de novembre 1798 : y participent des Ottomans, des mamelouks, des Maghrébins et des Bédouins venus des environs. Cette fois, les insurgés ne se contentent pas de barricades : de véritables fabriques d'armes et de poudre sont organisées. Des chrétiens accusés de collaboration avec l'occupant voient leurs maisons attaquées. Le cheikh El Bakri lui-même, l'un des principaux membres du Divan, est pris à partie.

Kléber aura besoin d'un mois pour reprendre le contrôle de la ville. Il en fait le siège, avant de bombarder certains quartiers. Puis, trois colonnes y pénètrent. Le quartier de Boulac est dévasté. « *Il fallait s'emparer des maisons une à une*, raconte le colonel Vigo-Roussillon, *et, pour effrayer Le Caire, le pillage fut accordé aux soldats, qui, après y avoir commis mille horreurs, mirent le feu à cette malheureuse ville... C'était abominable !* » Une partie du quartier de l'Ezbékieh, le plus beau de la capitale, ne sera plus qu'un amas de ruines.

Pour les punir de s'être soulevés, une lourde contribution est imposée aux Cairotes. Tout le monde – sauf les chrétiens, malmenés par les insurgés – devra y passer, y compris les montreurs de singes et les charmeurs de serpents. Le premier contribuable d'Egypte, le cheikh El Sadat, âgé de soixante-dix-huit ans, se voit réclamer une somme énorme. Se montrant réticent, il est alors emprisonné à la Citadelle et battu deux fois par jour, jusqu'à ce qu'il se décide à payer. Tous ses biens seront saisis.

Lorsque les savants et artistes, qui n'ont pas quitté le port d'Alexandrie, redescendent de *L'Oiseau* le 27 avril, fourbus et furieux, c'est pour découvrir que la vie en Egypte continue, à peu près comme avant. Kléber ne table plus sur un retour prochain en France. C'est en fonction d'une occupation appelée à se prolonger qu'il réorganise le système fiscal égyptien et augmente ses forces armées en levant des troupes locales : on va voir surgir un régiment de mamelouks, une légion copte, une légion grecque, un corps de janissaires à cheval...

A la demande du général en chef, Conté est retourné immédiatement au Caire, après le faux départ de *L'Oiseau*, pour rouvrir ses ateliers et produire de la poudre en grande quantité. L'Institut, en revanche, ne reprend pas ses séances pour le moment. Plusieurs savants et artistes, démoralisés, traînent à Alexandrie.

> Tous les chants intéressent Villoteau : celui du muezzin comme celui du marchand d'eau, et même les psalmodies du mendiant. Il court partout, prend des notes, suit les cortèges nuptiaux, remonte le Nil, va de ville en ville, à l'affût des sonorités locales

Répondant à l'astronome Nouet, qui fait part des protestations de ses collègues, Kléber lui répond sèchement qu'il n'est pour rien dans leur départ manqué et qu'il n'interdit à aucun membre de la Commission d'embarquer pour la France, à ses risques et périls.

Le 14 juin 1800, dans l'après-midi, le général en chef se promène dans les jardins de sa résidence, en compagnie de l'architecte Protain. Un jeune Arabe s'approche d'eux avec l'air de solliciter une faveur. A peine Kléber entend-il la voix de cet inconnu que celui-ci lui porte plusieurs coups de poignard. Protain est également blessé. Lorsque les gardes accourent, alertés par les cris des victimes, le général en chef est en train d'expirer.

ON retrouve le meurtrier dans un jardin voisin. C'est un Syrien d'Alep, prénommé Soleiman et âgé de vingt-quatre ans. Le sinistre Barthélemy le Grec le fera parler sous la torture. Le jeune homme a agi, semble-t-il, à l'instigation de janissaires ottomans, mais sans complicités égyptiennes. Il avait seulement fait part de son projet à quelques cheikhs d'El Azhar, qui auraient tenté, sans succès, de l'en dissuader. Trois de ceux-ci sont aussitôt arrêtés, et un tribunal militaire est convoqué le lendemain. Les cheikhs auront la tête coupée, tandis que Soleiman l'Alépin est condamné, « *selon le supplice en usage dans le pays pour les plus grands crimes à avoir le poignet droit brûlé, être ensuite empalé, et rester sur le pal jusqu'à ce que son cadavre soit mangé par les oiseaux de proie* ». Gabarti ne trouve rien à redire à ce verdict : le chroniqueur égyptien se montre au contraire admiratif de la procédure judiciaire suivie par les Français, la comparant aux méthodes plus expéditives des Ottomans. Toutes les demi-heures, le canon tonne en signe de deuil. La cérémonie funèbre, organisée notamment par Conté et l'ingénieur en chef Jacques-Marie Le Père, a lieu le 17 juin devant l'Institut d'Egypte. C'est le secrétaire perpétuel, Fourier, ami et collaborateur de Kléber, qui prononce l'éloge funèbre. Entre civils et militaires, entre pouvoir et savoir, il n'y a plus de frontières : « *Quels secours, citoyens, nos ennemis attendent-ils de ce forfait ? En frappant ce général victorieux, ont-ils cru dissiper les soldats qui lui obéissaient ?* » Le même jour, les trois cheikhs sont décapités et Soleiman subit son terrible supplice. Dutertre ne manque pas de dessiner la scène. Au bout de quatre heures, enfreignant les instructions de Barthélemy, un soldat compatissant met fin aux souffrances du meurtrier en lui donnant à boire.

A peine remis de ses blessures et de ses émotions, l'architecte Protain dessine les plans d'un monument funéraire de trente mètres de long et de dix-sept mètres de haut, dans lequel reposerait un sarcophage en porphyre. Cette sépulture impériale restera dans les cartons...

Le chirurgien-chef Larrey obtient de conserver le cadavre de Soleiman l'Alépin, qui sera transporté en France, à des fins scientifiques. Le crâne du supplicié permettra aux étudiants parisiens en médecine de mesurer la bosse du crime et du fanatisme. Cette pièce à conviction ira ensuite au Musée de l'homme, puis sera soustraite aux regards du public et soigneusement cachée pour ne pas jeter d'ombre sur les relations franco-égyptiennes.

Robert Solé
Illustrations : Jacques Ferrandez

Prochain article : Tous les poissons du Nil

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Au Soudan, la famine par la guerre

LES images de la famine au Soudan ont beau revenir épisodiquement à la « une » des journaux, elles restent insoutenables : des corps décharnés, des enfants au ventre ballonné, couverts de mouches, des mères qui donnent un sein fripé et sec à des nourrissons squelettiques, des adolescents en quête d'une poignée de grains tombés de sacs en provenance de l'étranger, et des « *humanitaires* » au mérite immense, qui ne savent plus où donner de la tête, ni à quel saint se vouer.

Le monde en sera bouleversé, l'aide internationale sera peut-être accélérée, mais le Soudan tombera à nouveau dans l'oubli lorsque le nombre des morts quotidiennes aura quelque peu diminué et que les caméras seront parties. Pourtant, cela *fait au moins* quinze ans que les Soudanais vivent ce drame, dont le vecteur essentiel est la guerre qui oppose le gouvernement arabe – et islamiste *depuis* 1989 – de Khartoum, aux rebelles sudistes, animistes et chrétiens de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA).

Les deux camps prennent la population civile et l'aide humanitaire en otages. Ainsi, le gouvernement soudanais, qui fait régulièrement des misères aux organisations humanitaires en leur imposant diverses restrictions, a-t-il interdit en février et mars les vols *humanitaires, sous le* prétexte que la SPLA entrave l'acheminement de l'aide. Il les a à nouveau autorisés en avril, mais il a fallu l'intercession, en mai, du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour que « *toutes les restrictions soient levées* ».

*La SPLA, l'organisation des re*belles, n'est pas en reste. Lorsqu'elle refuse un cessez-le-feu proposé par Khartoum, ou lorsque l'une ou l'autre de ses factions attaquent des villages, pillent, brûlent ou détruisent troupeaux et *cultures, ce n'est pas l'armée* soudanaise qu'elle sanctionne. Les choses sont aggravées par les scissions, conflits de pouvoir et retournements de veste entre factions. Et lorsque Khartoum et la SPLA décident enfin, en juillet, un *cessez-le-feu de trois mois*, ils jouent les magnanimes qui veulent faciliter les secours. Pyromanes-pompiers, ils recommenceront sitôt la trêve terminée.

L'un et l'autre ont des appuis, régionaux et internationaux, qui *allimentent cette interminable* guerre, dans le but désormais évident non pas d'assurer la victoire d'une partie sur l'autre, mais d'entretenir le feu pour affaiblir *tout le monde. Confier, depuis des* années, la solution du conflit à l'IGAD, l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement, est un leurre. L'Erythrée, l'Ethiopie et l'Ouganda participent à cette autorité régionale. Or ils sont en conflit avec le gouvernement soudanais... lui-même membre de cette instance.

Bien qu'il soit souvent frappé par la sécheresse, le Soudan est potentiellement un pays riche. Pour mettre fin à la famine qui y règne, il faut que la guerre cesse, mais cela exige des pressions extérieures autrement plus efficaces que celles qui sont exercées.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'exploration du fond des mers

SI LES deux tiers de la surface de la Terre sont encore inexplorés, c'est que cette *énorme étendue vierge est* recouverte d'une couche d'eau dont l'épaisseur moyenne est d'environ 4 000 mètres. Pour qu'un organisme humain franchisse cette barrière, il lui faut une alimentation en air adé*quate et une protection contre* la pression extérieure, qui augmente régulièrement d'un kilo par centimètre carré tous les dix mètres d'immersion.

Ces deux nécessités conduisent à utiliser, pour accé*der aux profondeurs, une* enveloppe étanche suffisamment résistante, pourvue d'une atmosphère respirable. Les scaphandres rigides et les sous-marins répondent bien en principe à ces conditions. Mais aucun de ces *engins ne s'est révélé* jusqu'ici, par suite de sa résistance insuffisante aux fortes pressions, susceptible d'atteindre les *grands fonds.* Le plus adapté d'entre eux à l'exploration des abîmes, le sous-marin, n'a guère dépassé jusqu'ici 300 mètres ; autant dire qu'il s'écarte à peine de la surface.

L'exploration que préparent *les professeurs Piccard et Co*syn, dans leur « Bathyscaphe », un sous-marin spécialement conçu pour supporter les énormes pressions, peut obtenir dans ce domaine d'étonnants résultats. Quelles espèces monstrueuses, *quel animal antédilu*vien encore caché au sein des profondeurs nous révélera, lorsqu'elle sera courante, l'observation directe des abîmes ?

François de Kervênoaël
(23 juillet 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde : renseignements par téléphone,* 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Une réforme méthodique de l'impôt

par Christian Sautter et Dominique Strauss-Kahn

TOUJOURS annoncée, *toujours repoussée, la* réforme fiscale est grosse des rêves les plus fous et des craintes les plus répandues. Rêves : chacun voit *bien que notre système fiscal* est socialement injuste et économiquement inefficace. Pour tout gouvernement, il est alors urgent de le changer. Craintes : tout *changement fait des mécontents.* Pour tout gouvernement, il est alors urgent de ne rien changer.

Le premier ministre, Lionel Jospin, a voulu la réforme, pour que l'impôt soit plus juste, plus efficace. Il l'a voulue concertée. Il l'a *voulue progressive afin que*, loin d'un « *grand soir fiscal* » dont l'ampleur même conduit à renoncer, elle entre dans les faits durablement en étant acceptée par le plus grand nombre.

La réforme de la fiscalité doit se *lire à partir de questions simples.* Que faisons-nous pour la croissance et l'emploi ? Pour la justice sociale ? Pour l'environnement ? Pourquoi baisser globalement les impôts ?

Que faisons-nous pour la *croissance et l'emploi* ? *Le* système de prélèvements français a été conçu à une période où croissance et plein emploi paraissaient assurés. Il a évolué au gré de re*touches successives qui visaient* plus à lever des recettes et à corriger tel ou tel effet pervers qu'à favoriser le dynamisme économique et l'emploi. Le résultat est un empilement de prélèvements d'une rare complexité, archaïque par bien des aspects, *illisible et dé*courageant pour beaucoup d'acteurs économiques, et au bout du compte souvent défavorable à l'emploi. Bref, la réforme s'im*pose.*

En 1997, nous avions donné la priorité à l'élimination de certaines « *niches* » fiscales et à des mesures en faveur de l'investissement dans l'innovation. Notre objectif était de taxer la rente pour *détaxer le mouvement et le* risque. Cette année, nous poursuivons dans la même voie en multipliant par cinq le seuil en dessous duquel les entreprises relèvent d'un régime fiscal *simplifié* pour aider les très petites entreprises à prendre leur envol ; en réduisant les impôts – qui freinent la mobilité – sur les ventes de lo*gements ; en engageant* enfin une réforme de la taxe professionnelle.

Cette dernière est généralement considérée comme le symbole des errements de notre système fiscal. Qui n'a jamais vu un formulaire de taxe professionnelle a du mal à imaginer l'absurdité à laquelle nous sommes parvenus. *Complexe en raison des abatte*ments qu'il a fallu y introduire, elle est aussi un facteur d'accroissement du coût du travail, qui pénalise l'emploi. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de supprimer la taxe professionnelle sur les salaires, dès 1999 pour 70 % des établissements, et, progressivement, en cinq ans, pour tous les autres. Neutre pour les communes puisqu'elle sera *compensée par l'Etat, cette ré*forme sera favorable à l'emploi.

Que faisons-nous pour la justice sociale ? L'impôt est un vecteur central de la redistribution du revenu national. Pourtant, notre système est sensiblement moins *redistributif que ne le laissent* croire le niveau élevé des prélèvements et celui des taux marginaux d'imposition sur le revenu.

Les baisses d'impôt que nous proposons d'introduire en 1999 auront un effet redistributif : tous *les ménages seront bénéficiaires* de la baisse de la TVA comme de la suppression des taxes pour l'établissement des cartes d'identité ou l'obtention des permis de conduire. Mais l'effet sera d'autant plus sensible qu'ils ont des revenus modestes. De même, la *révision des valeurs cadastrales*, qui servent à calculer la taxe d'habitation et qui, datant de 1970, ne sont plus en rapport avec la réalité, va bénéficier d'abord aux oc*cupants de logements sociaux.*

La réforme de l'ISF, dont l'ob*jectif est de corriger les inégalités* permises par une loi insuffisamment précise autorisant des évasions massives, contribuera à une augmentation de 30 % de son ren*dement. Enfin, la diminution de* l'avoir fiscal que touchent les entreprises actionnaires réduira l'intérêt des placements financiers pour ces dernières et les investis*seurs non résidents, sans toucher* l'avoir fiscal dont bénéficient les ménages ni perturber les relations entre sociétés mères et filiales.

Que faisons-nous pour l'environnement ? La TVA sur le tri sélectif des déchets va baisser. La *fiscalité du gazole va augmenter.* Cela mérite quelques éclaircissements. La justification de cette hausse s'écarte en effet de la tradition qui voit dans la taxation à *la pompe une facilité des gouver*nements nécessiteux ; d'ailleurs, pour la première fois *depuis* vingt ans, les taxes sur l'essence sans plomb n'augmenteront pas d'un centime, *malgré l'inflation.*

La fiscalité écologique est l'une des priorités du gouvernement parce que l'impôt est un puissant moyen d'orientation des compor*tements* vers un plus grand respect des disciplines collectives. Mais, pour faire en *sorte qu'à tra*vers des millions d'actes individuels la préoccupation écologique s'exprime, il est souhaitable que les prix reflètent les coûts environnementaux cachés de l'usage de tel ou tel carburant. En France, beaucoup *plus que chez nos par*tenaires, le gazole bénéficie d'un régime fiscal de faveur par rapport à l'essence sans plomb. Il faut dorénavant rendre le jeu plus *égal entre* les divers carburants. Il faut le faire progressivement, parce que beaucoup de ménages se *sont équipés de voitures* diesel et que les industriels ont développé leur gamme dans cette direction. C'est pourquoi le rééquilibrage s'étalera sur sept ans.

> « Pour que, loin d'un "grand soir fiscal" dont l'ampleur même conduit à renoncer, la réforme entre dans les faits durablement en étant acceptée par le plus grand nombre »

Pourquoi, enfin, baisser globalement les impôts ? Toutes ces mesures se traduiront en 1999 par une baisse nette des impôts de 16 milliards de francs. Parce que les impôts sont, en France, trop lourds et parce que les Français ont *beaucoup donné pour la ré*duction du déficit et la qualification pour l'euro, il était nécessaire, dès lors que cela était possible, de concrétiser l'engage*ment de Lionel Jospin dans sa dé*claration de politique générale du 19 juin 1997, et donc d'engager le mouvement de la baisse des impôts.

Certains auraient sans doute préféré que nous augmentions les dépenses publiques. Ils ont tort. Quand il le faut, la gauche sait dégager des moyens pour financer ses priorités – les emplois-jeunes l'ont *encore prouvé.* Mais elle ne fait pas, par principe, l'apologie de la dépense publique : *nous de*vons trouver principalement par des redéploiements de crédits et des gains d'efficacité *les moyens* de financer les priorités de l'action gouvernementale. Le temps *où la gauche s'identifiait à* l'extension continue de la sphère publique est révolu *depuis long*temps.

D'autres diront que nous au*rions dû affecter* toutes les marges disponibles à la réduction du déficit. Ils ont tort également. Nous assainissons les comptes publics : en 1999, le déficit public *sera limité à* 2,3 % du PIB, et, sur un an, la baisse sera l'une des plus *fortes de la zone euro* : *en 2000*, nous passerons franchement en dessous de 2 % du PIB pour casser la spirale de la dette. Mais cela n'implique pas qu'il faille se ré*soudre* à l'immobilisme fiscal.

La discipline que nous nous sommes fixée repose, *pour l'Etat* comme pour la Sécurité sociale, sur le respect d'un objectif de dépenses. Avec des dépenses de l'Etat qui augmenteront de 1 % *quand la croissance* du PIB approchera 3 %, nous créons des marges de manœuvre pour une réduction du déficit et une baisse des prélèvements. Ces deux objectifs sont essentiels. Il faut trouver le bon équilibre entre les deux, pour garantir dans la durée la poursuite de la croissance.

En modifiant profondément plusieurs impôts, en en faisant disparaître certains, en en allégeant d'autres, en en *simplifiant* plus d'un, le gouvernement met en œuvre une réforme structurelle de notre système fiscal, étalée sur plusieurs années. Ces *choix, en faveur de* l'emploi, la justice sociale et l'environnement, sont fidèles aux engagements de la gauche. D'autres réformes, notamment la poursuite de la baisse des impôts, pourront être *souhaitables.* Mais la *stabilité* fiscale est *nécessaire et les impôts que nous* modifions maintenant ne devront plus l'être au cours de la législature au-delà de leur mise en œuvre progressive. La réforme de *l'impôt* sera d'autant plus profonde et réussie qu'elle sera méthodique et maîtrisée.

Christian Sautter *est secrétaire d'Etat au budget.*

Dominique Strauss-Kahn *est ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.*

Les dérapages de la presse américaine

Suite de la première page

Encore convient-il d'opérer une distinction entre un cas flagrant de mauvais journalisme (le reportage de CNN sur la prétendue utilisation de gaz sarin contre des déserteurs de *la guerre du Vietnam*) et trois exemples de falsification, voire de fabrication des faits. Pour enrayer de fâcheuses retombées commerciales, CNN a sacrifié quelques « *têtes » et annoncé la création* d'un organisme chargé d'une sorte d'audit déontologique permanent.

La direction de *The New Republic* a, elle aussi, agi avec célérité en se séparant du trop talentueux Stephen Glass, après avoir obtenu la *preuve que celui-ci avait inventé* tout ou partie de 27 articles. Celle du *Boston Globe* a fait de même à l'égard de Patricia Smith, après que cette poétesse reconnue eut avoué que bien des personnages de ses chroniques sortaient tout droit de son *imagination.*

AFFABULATIONS

Le *Cincinnati Enquirer* enfin a licencié sans regret Michael Gallagher, *auteur d'une série d'articles* au vitriol contre le groupe fruitier Chiquita Brands International.

Ses informations provenant largement d'un vol de messages téléphoniques, le journal a désavoué les « *fausses accusations et conclusions* » de l'intéressé, et accepté de verser plus de... 10 millions de dollars (environ 62 millions de francs) à Chiquita Brands, pour éviter un procès en diffamation. Dans chaque cas, on ne peut qu'être frappé par la tranquillité avec laquelle les journalistes se sont affranchis des principes déontologiques, mais aussi par l'aveuglement de leur hiérarchie.

Richard Kaplan, le président de CNN, a expliqué que les journa*listes étaient « tombés amoureux »* de leur sujet, une litote pour dire qu'ils se sont refusés à prendre en considération certains démentis à propos de l'utilisation de gaz mortel au cours de l'« opération Tailwind ».

Stephen Glass, lui, a créé un site sur Internet, afin de donner une base à ses affabulations ! Quant à Patricia Smith, elle s'est réfugiée derrière son imagination poétique : « *Je voulais que mes articles dérangent... leur fond était honnête et sincère.* » Peut-être, en effet, ces scandales sont-ils une sorte de réponse de la presse aux critiques dont elle est souvent l'objet, ainsi que le souligne E. J. Dionne, éditorialiste au *Washington Post* et expert de la Brookings Institution : « *Ils représentent à la fois le problème et la solution*, explique-t-il, *puisqu'ils mettent l'accent sur un dysfonctionnement, tout en suggérant que la presse admet plus volontiers ses erreurs que par le passé.* »

Tom Goldstein conseille également la prudence : « *Nous sommes dans une période d'intense introspection et le fait que l'on détecte davantage de problèmes ne signifie pas que ceux-ci soient en augmentation.* » Mais Jane Kirtley est plus critique : « *Les gens qui dirigent les médias viennent de moins en moins du monde journalistique. Ils ont décroché un diplôme à Harvard et, pour eux, le "news business" est d'abord un moyen de gagner de l'argent. Si l'intégrité de l'information est pour vous une question secondaire, vous n'êtes pas motivé pour mettre en place un solide rempart d'« editors »* [rédacteurs en chef], *chargés de relire les articles.* » Les spécialistes des *médias s'accordent* cependant à reconnaître que l'environnement journalistique est devenu plus compétitif, c'est-à-dire davantage soumis aux pressions commerciales.

« BAVURES »

Le reportage de CNN a été diffusé dans le cadre de *NewsStand*, un *nouveau magazine télévisé créé* en collaboration avec l'hebdomadaire *Time*, dont la vocation est de donner un coup de fouet à l'audience de la chaîne câblée. Longtemps seule sur le créneau de l'information en continu, CNN affronte au*jourd'hui* la concurrence de trois autres networks. La presse écrite, de son côté, subit un phénomène comparable : selon le Pew Research Center, le nombre d'adultes lisant un journal quotidien est passé de 78 % à 59 %, de 1970 à 1997.

Parallèlement, alors que 4 % seulement des Américains utilisaient un site d'informations sur Internet en 1995, ils sont 20 % aujourd'hui.

Si de tels chiffres n'expliquent pas les « bavures » journalistiques, ils permettent de mieux appréhender le nouveau paysage de l'information. *Plus que* tout autre média, la télévision court le risque de confondre « news business » et « show business », mais les journalistes de la presse écrite qui viennent d'être épinglés ont succombé au même travers : le souci d'être remarqués par leur travail, quitte à dramatiser les faits, ou à les inventer. Ce qui ne veut pas dire *que la recherche du « scoop »*, *aussi* vieille que la profession elle-même, conduit fatalement à piétiner la déontologie.

La succession d'« affaires » que connaît la presse *américaine* rappelle à quel point le journalisme repose sur la confiance : « *Un rédacteur en chef peut vérifier la logique d'un article, mais pas chaque citation* », souligne E. J. Dionne. Reste maintenant à convaincre les Américains que la plupart des journalistes font honnêtement leur métier : « *La confiance*, remarque-t-il, *c'est long à bâtir et si facile à ébranler...* »

Laurent Zecchini

RECTIFICATIFS

BUDGET BRITANNIQUE

Une erreur s'est glissée dans l'article de notre correspondant à Londres sur le plan triennal de dépenses publiques du gouvernement britannique (*Le Monde* du 16 juillet). Au lieu d'« *un total dépassant 4,2 milliards de livres* » il fallait lire que ces dépenses dépassaient 50 milliards de livres.

PRUD'HOMALES

Une erreur technique nous a fait confondre, dans le supplément « Initiatives » du *Monde* du 16 juillet 1998, les résultats des élections prud'homales en Hautes-Pyrénées et en Pyrénées-Atlantiques. C'est la CGT qui est arrivée en tête avec 41 % des sièges dans ce premier département, la CFDT en obtenant, comme indiqué, 38 %.

PICARDIE

Dans l'article consacré à l'ouverture de la chasse au gibier d'eau en baie de Somme (*Le Monde* du 19-20 juillet), une erreur de transmission nous a fait écrire « *le Vireux industriel* ». Il s'agit bien sûr du « *Vimeu* », région de Picardie, située entre la Somme et la Bresle.

هكذا من الاصل

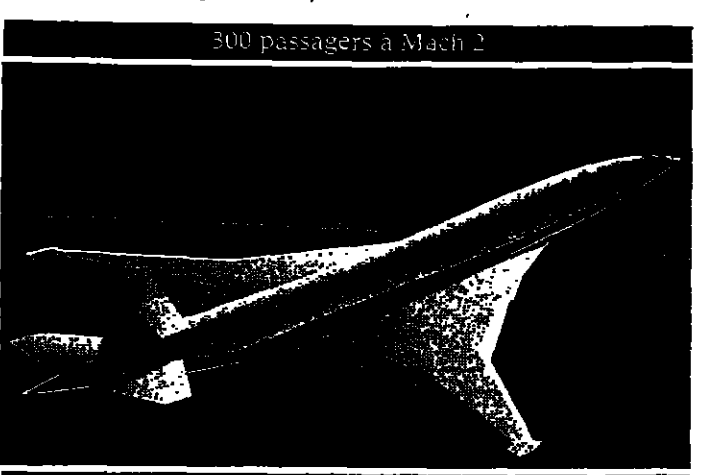
AÉRONAUTIQUE Les Américains investissent massivement pour donner un successeur à l'avion franco-britannique Concorde, qu'ils avaient pourtant boudé il y a vingt ans. ● BOEING, soutenu par la NASA, mobilise deux cents salariés, rejoints récemment par une centaine d'ingénieurs de McDonnell Douglas, pour un budget de recherche de 2,8 milliards de dollars (environ 17 milliards de francs) d'ici à 2006. ● AÉROSPATIALE, l'entreprise française *qui a développé et construit* Concorde, aux côtés du britannique British Aerospace, conserve une petite équipe de *« veille technologique »*, mais le programme de recherche *européen est en sommeil* faute de crédits. ● AIR FRANCE et British Airways, les deux compagnies qui exploitent le Concorde, veulent prolonger au maximum la *durée de vie d'un avion devenu* rentable.

Le supersonique américain du futur veut révolutionner le transport aérien

Boeing travaille sur un avion de 300 places – contre 100 places pour le Concorde – qui ne coûterait que de 10 % à 20 % plus cher qu'un avion subsonique classique. Les Européens refusent de se lancer dans la bataille et se contentent de prolonger la durée de vie de Concorde

APRÈS avoir torpillé, il y a vingt ans, le supersonique franco-britannique Concorde, les Américains investissent massivement pour lui donner un successeur. *« Boeing nous parle d'un premier vol pour 2005 et une mise en service pour 2010 »*, explique Frank Debouck, responsable chez Air France de la gestion de la ligne du supersonique. Le constructeur américain travaille sur un avion de 300 places – contre 100 places pour le Concorde – qui reliera, à plus de deux fois la vitesse du son, Paris à New York en moins de trois heures et Los Angeles à Tokyo en quatre heures vingt.

Elie Khaski, chargé au sein d'Aerospatiale d'animer une équipe de *« veille technologique »*, en collaboration avec British Aerospace et l'allemand Daimler-Benz Aerospace, prend au sérieux la menace américaine. L'entreprise française, qui a développé et construit Concorde, aux côtés du britannique British Aerospace, assiste impuissante à la mise en place de la machine de guerre américaine. Deux cents salariés de Boeing, rejoints récemmment par une centaine d'ingénieurs de McDonnell Douglas, et les chercheurs de la NASA disposent d'un budget de 2,8 milliards de dollars (environ 17 milliards de francs) d'ici à 2006. Les Européens ne mobilisent que 60 millions de francs par an.



Les Américains se donnent dix an pour mettre au point un TGV des airs dont le prix du billet sera de 10 à 20 % plus cher que celui d'un avion classique.

Après avoir réglé les problèmes liés à l'environnement, ils s'attellent aujourd'hui à la phase d'« acquisitions technologiques », notamment dans le domaine de l'aérodynamique, des matériaux et des moteurs. D'ici à 2006, ils auront terminé les programmes de démonstration et de validation technologique. Les Américains ont déjà rallié les Russes, avec lesquels ils ont fait redécoller le Tupolev 144, le supersonique russe mort-né qui avait tenté de répliquer le Concorde. Ils ont également acquis à leur cause les Japonais, qui consacrent 50 millions de dollar par an pour les études sur le supersonique.

PLUS RENTABLE QUE LE 747

L'Europe semble avoir abdiqué. *« Le mot même de "supersonique" est banni des programmes de recherche européens, en raison de sa connotation négative en terme d'environnement »*, regrette un industriel. Le programme de recherche européen PERS (programme européen de recherche supersonique) du début des années 90, articulé autour d'un projet d'avion de 250 places, est en sommeil. Les priorités européennes sont ailleurs. Airbus, qui a déjà du mal à mobiliser les 10 milliards de dollars nécessaires au lancement de l'A-3XX, l'avion de 600 places qui doit concurrencer le Boeing 747, ne veut pas entendre parler de cet avion. *« Il faudrait deux fois plus d'argent, soit plus de 100 milliards de francs, pour développer un avion que les compagnies aériennes ne nous réclament pas »*, affirme un porte-parole d'Airbus. *« Le projet américain a pour objectif de faire diversion et de nous détourner de l'A-3XX »*, estime Airbus. Seul l'avionneur français Serge Dassault envisage de lancer en 2005 un petit avion d'affaires supersonique pour huit passagers, en s'inspirant des technologies développées pour ses avions de combat militaires Mirage 2000 et Rafale.

« Si Boeing réussit à construire cet avion tel qu'ils le décrivent aujourd'hui, c'est la mort à terme des avions subsoniques transatlantiques », estime pourtant M. Debouck. Epaulé par les milliards de la NASA, Boeing se prépare en effet à révolutionner le transport aérien. Son avion supersonique pourrait ne coûter que 10 % plus cher à l'achat et à l'entretien qu'un avion subsonique de même taille. Conséquence, le billet pourrait être offert aux passagers avec une légère surtaxe, du type de celle pratiquée par la SNCF pour le TGV.

« En faisant payer 5 % plus cher la clientèle affaires et 20 % de plus la clientèle loisirs, cet avion serait plus rentable que le 747 », estime M. Khaski. Boeing prévoit déjà d'en vendre plus d'un millier d'exemplaires, alors que Concorde n'a été produit qu'à quatorze unités, victime de la législation antibruit américaine, de la crise pétrolière (il consomme quatre fois plus de carburant par passager qu'un avion ordinaire) et de sa faible autonomie (pour atteindre l'Amérique du Sud, Concorde devait faire escale à Dakar pendant plus de deux heures).

Christophe Jakubyszyn

Les Concorde éternels d'Air France et de British Airways

CONCORDE est-il éternel ? Vingt-deux ans après son premier vol, le Concorde est toujours en service. Et Air France et British Airways, les deux seules compagnies aériennes à exploiter l'avion supersonique, n'ont pas l'intention de le mettre au hangar. Air France vient d'investir un total de 300 millions de francs en faisant passer une *« grande visite »* technique de neuf mois à chaque appareil propre à prolonger sa durée de vie jusqu'en 2008 ou 2010. La compagnie aérienne n'a pas hésité à sacrifier l'un de ses sept appareils pour se constituer un stock de pièces détachées. *« Et le prochain gros investissement nous permettrait d'aller jusqu'en 2020 »*, affirme Frank Debouck, responsable chez Air France de la gestion de la ligne du supersonique.

Cette durée de vie exceptionnelle pour un avion de ligne est un luxe. Les dépenses d'entretien représentent 50 % des coûts d'exploitation, contre 10 % par exemple pour un Boeing 747. Pourtant, Concorde est rentable. D'autant que, la reprise économique aidant, le coefficient de remplissage moyen est aujourd'hui de 60 % pour les deux compagnies, avec des pointes à 80 % certains jours.

Conséquence, *« Concorde est aujourd'hui très bénéficiaire »*, affirme Jock Lowe, responsable commercial du Concorde chez British Airways. En faisant payer le vol supersonique 30 % plus cher qu'un billet de première classe, soit 60 000 francs l'aller-retour Londres-New York, British Airways *« a fait en sorte que cet avion soit un succès commercial et financier »*, affirme M. Lowe. Avec le même nombre d'avions, acquis au prix unitaire de 35 millions de livres l'exemplaire (environ 350 millions de francs), British Airways propose deux allers-retours quotidiens vers New York, là où Air France n'offre qu'une liaison quotidienne.

Avec 50 000 passagers annuels, contre près de 100 000 pour British Airways, Air France a mis plus de temps à dégager des profits sur cette ligne, qui avait replongé dans le rouge entre 1993 et 1995. Mais le prix du voyage dans le temps (décollage de Paris à 11 heures du matin et arrivée à New York à 9 heures) est moins cher chez Air France puisqu'il est *« offert »* au prix de la première classe plus 20 %, soit 44 000 francs l'aller-retour.

C. J.

Alan Greenspan refroidit l'enthousiasme des places boursières

L'ÉCONOMIE américaine se dirige probablement vers un atterrissage en douceur après sa forte croissance des derniers semestres. Un ralentissement souhaité par la Réserve fédérale américaine (Fed) et lié pour partie à la crise en Asie et à la récession dans cette région du monde. Pour autant, le risque qu'une expansion trop rapide aux Etats-Unis débouche finalement sur une reprise de l'inflation existe toujours. Voilà en substance le message adressé mardi 21 juillet au Sénat américain par Alan Greenspan, le président de la Fed, à l'occasion de son rapport rendu deux fois par an.

Un discours qui a refroidi les ardeurs de Wall Street. Les boursiers américains redoutent à la fois un ralentissement de l'activité qui pourrait affecter la rentabilité des entreprises et la menace inflationniste synonyme de hausse des taux. Du coup, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a cédé 1,14 % mardi et, un peu plus tôt, les Bourses de Paris et Londres avaient perdu respectivement 1,07 % et 0,75 %. Mercredi 22 juillet, Tokyo emboîtait le pas à Wall Street et abandonnait 1,59 %.

Pour autant, les prévisions de la Réserve fédérale sur l'économie américaine restent favorables. Après une progression de 5,25 % (en rythme annuel) au premier trimestre du produit intérieur brut (PIB), l'économie devrait ralentir, pour atteindre sur l'année une croissance de 3 % à 3,25 %, et de 2 % à 2,5 % en 1999. L'inflation devrait rester faible en 1998, entre 1,75 % et 2 %, et augmenter légèrement de 2 % à 2,5 % en 1999. Dans le même temps, le taux de chômage se maintiendrait à un niveau très faible, compris entre 4,25 % et 4,75 % de la population active.

M. Greenspan ne semble pas particulièrement préoccupé par les conséquences de la forte baisse des exportations américaines vers l'Asie, par le recul des investissements aux Etats-Unis ou par les effets de la grève qui dure depuis maintenant sept semaines dans les usines de General Motors. Avec une consommation toujours aussi forte, soutenue à la fois par la hausse des salaires et les gains sur le marché boursier, et *« un marché du travail très étroit, le risque d'une accélération de l'inflation est plus important que celui d'assister à un ralentissement brutal de l'économie »*. Le président de la Fed souligne que les ménages américains se sont enrichis de 12 500 milliards de dollars (75 000 milliards de francs) depuis la fin de 1994, grâce à l'envolée de Wall Street.

LA MENACE ASIATIQUE

M. Greenspan continue par ailleurs de considérer que le prix élevé des actions sur les marchés boursiers sera difficile à justifier dans l'avenir si le ralentissement de la croissance pèse sur les résultats des entreprises, *« à moins que le cercle vertueux d'une économie en croissance sans inflation ne perdure »*. Mais M. Greenspan n'a pas renouvelé ses propos alarmistes de décembre 1996 sur *« l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers. Depuis, il est vrai, Wall Street a encore gagné plus de 40 %.

Le président de la Réserve fédérale s'inquiète apparemment beaucoup plus de la situation en Asie, même si le ralentissement brutal de la croissance dans cette région du monde lui rend service en limitant la surchauffe de l'économie américaine. Pour M. Greenspan, les risques d'une aggravation de la crise en Asie sont *« significatifs »*. *« Il n'est pas exagéré de considérer »* que le redémarrage de l'activité au Japon, en Russie et dans les pays émergents d'Asie est *« crucial »*. La rapidité de la reprise dans ces pays aura une influence déterminante sur *« l'évolution future de l'économie américaine et des marchés financiers »*.

Eric Leser

Paralysé par la grève, General Motors attend la médiation

NEW YORK
de notre correspondante

Le sort de General Motors est entre les mains d'un Californien de soixante-quatorze ans, Thomas Roberts, expert des arbitrages de conflits sociaux, qui doit se pencher à partir de mercredi 22 juillet, à Detroit, sur la grève qui paralyse depuis près de sept semaines le premier constructeur automobile américain. M. Roberts, qui a déjà arbitré plusieurs conflits entre la direction de GM et l'UAW (United Auto Workers), le syndicat de l'industrie automobile, doit décider si la grève lancée dans deux usines est légale ou non. Une clause, dite de « non-grève » dans la convention de l'industrie automobile, interdit en effet à l'UAW d'appeler à la cessation du travail pour résoudre des différends concernant les investissements ou le maintien du nombre d'emplois syndiqués. En revanche, elle est autorisée pour les questions affectant la sécurité et la santé des salariés. GM accuse l'UAW de dissimuler derrière une grève sur les conditions de travail locales un conflit qui porte en réalité sur la productivité, les réductions d'emplois et ses plans d'investissement.

AVERTISSEMENT

Si le médiateur déclare la grève illégale, le juge fédéral chargé de superviser les procédures ordonnera vraisemblablement à l'UAW de renvoyer ses 9 200 grévistes au travail, et les deux parties retourneront à la table des négociations ; il n'est pas exclu, dans ce cas, que l'UAW lance localement d'autres mots d'ordre d'arrêt, dans d'autres usines GM.

Si l'arbitre estime, au contraire, que la grève est légale, le conflit, qui a mis 186 000 salariés au chômage technique, provoqué la fermeture de vingt-sept des vingt-neuf usines de montage de GM en Amérique du Nord et qui coûte à la compagnie quelque 75 millions de dollars par jour (environ 450 millions de francs), risque de se durcir.

C'est d'ailleurs l'avertissement qu'ont lancé lundi les délégués de l'UAW de l'ensemble du groupe GM, réunis à Flint pour apporter leur soutien aux grévistes. Se déclarant prêts à soutenir la grève jusqu'à septembre, voire jusqu'à Noël, les responsables du syndicat venus de tout le pays n'ont pas caché que, pour eux, les problèmes de fond portaient bien sur la sécurité de l'emploi et sur les nouveaux investissements. *« Parce qu'ils sont riches à nouveau, ils se permettent d'être arrogants »*, s'est écrié, à propos des dirigeants de GM, le président de l'UAW, Stephen Yokich. Mauvaise nouvelle supplémentaire pour GM : les employés de l'usine Saturn, dans le Tennessee, l'une des trois chaînes de montage qui étaient encore opérationnelles malgré la grève de Flint, ont autorisé dimanche par un vote les délégués de l'UAW à appeler à la cessation du travail dans leur usine s'ils le jugeaient utile. Le contentieux, là, porte sur la pratique de la sous-traitance et sur les primes. Ce vote a pris valeur d'avertissement, car les relations sociales à Saturn ont toujours été considérées comme exemplaires. Une autre de ces trois usines de montage, celle d'Oshawa au Canada, a dû arrêter sa production mardi faute de pièces détachées : elle produisait l'un des modèles 1999, un pick-up, sur lequel GM a placé beaucoup d'espoirs.

Sylvie Kauffmann

Le Crédit lyonnais ouvre une difficile négociation sur l'emploi

ALORS QUE son troisième plan social s'achève à la fin de l'année, la direction du Crédit lyonnais va ouvrir, vendredi 24 juillet, une difficile négociation sur l'emploi. La direction souhaite à la fois évoquer l'évolution des effectifs, la réduction du temps de travail et la politique salariale. Du résultat de cette négociation dépendra sa décision de lancer ou non un quatrième plan social.

L'objectif de la direction est de réduire les effectifs de 3 % en 1999, contre 5 % à 6 % par an depuis 1994, ont expliqué, mardi 21 juillet, Pascal Lamy, directeur général, et Joseph Musseau, directeur des ressources humaines. De 32 500 salariés en France, les effectifs devraient progressivement passer à 30 000. Le troisième plan social prévoyait 5 000 suppressions d'emplois, basées sur le volontariat, en 1997-1998. Au 31 mai, 3 282 postes avaient été supprimés. 2 500 grâce aux mesures volontaires (temps partiel, préretraites, reconversions...) et 782 en application de la loi Robien. Mais celle-ci a permis de sauvegarder moins d'emplois que prévu. La direction a en effet renoncé à l'appliquer au centre administratif de Bayeux (850 salariés) en raison d'une forte activité et de problèmes informatiques.

Le fait que 6 200 salariés aient accepté, dans le cadre de la loi Robien de travailler 33 heures en perdant 5 % de leur revenu après plusieurs années de *« vaches maigres salariales »* et que les autres, en solidarité, ont accepté de diminuer leur salaire de 0,6 % complique également la tâche de la direction. Il va lui être difficile d'obtenir une nouvelle baisse ou un gel des salaires en contrepartie des 35 heures. Déjà, depuis 1997, la banque voit partir à la concurrence certains salariés qu'elle aimerait retenir, a reconnu M. Lamy.

AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

En revanche, l'utilisation de la loi Robien et la signature, en avril 1996, d'un accord d'aménagement du temps de travail dans certaines agences lui ont montré *« que tout cela est très compliqué. Les changements d'habitude pour les salariés sont sous-estimés ainsi que les problèmes de formation liés à la polyvalence »*, reconnaît Pascal Lamy. C'est pourquoi il se donne comme objectif de *« voir clair sur l'impact des 35 heures sur notre organisation un an avant leur mise en œuvre effective »*. Cette réorganisation du travail coïncidera avec une nouvelle politique salariale. Après les cadres dirigeants en 1997, puis les cadres en 1998 et 1999, l'ensemble des salariés seront concernés par des augmentations individuelles à partir de l'an 2000. Sur deux sujets essentiels qui relevaient jusqu'ici de la branche, les salaires et le temps de travail, le Crédit lyonnais prend donc clairement ses marques.

Frédéric Lemaître

DÉPÊCHES

■ **JOHNSON & JOHNSON : le groupe américain de parapharmacie lancera, le 27 juillet, une offre publique d'achat (OPA)** de 3,5 milliards de dollars (21 milliards de francs) sur l'américain DePuy, spécialisé dans les prothèses orthopédiques, après la décision du suisse Roche de lui céder 84 % des actions. Le groupe arrivera au premier rang sur ce marché mondial de 9 milliards de dollars.

■ **BP : trois compagnies pétrolières britanniques – British Petroleum (BP), Monument Oil and Gas et Ramco** – ont conclu, mardi 21 juillet, des accords avec la Socar, la compagnie nationale azerbaïdjanaise, pour l'exploitation de plusieurs champs autour ou dans la mer Caspienne. Les investissements sont estimés à 13 milliards de dollars.

■ **WILLIS CORROON : la société britannique de courtage d'assurance et de réassurance** a annoncé, mercredi 22 juillet, son rachat par un groupe d'investisseurs mené par l'américain Kohlberg Kravis Roberts (KKR) pour 851 millions de livres (8,34 milliards de francs).

■ **NOVARTIS : le suisse, numéro un mondial des sciences de la vie, a** annoncé, le 21 juillet, un investissement de 600 millions de dollars (3,5 milliards de francs) en dix ans dans la recherche sur les gènes des plantes, pour créer de nouvelles variétés transgéniques.

RMC veut supprimer près de la moitié de ses effectifs

Le plan social de la station monégasque, récemment privatisée, prévoit une réduction de 249 à 130 salariés et un repli sur Monaco, afin d'économiser 70 millions de francs et dégager des bénéfices en l'an 2000

EN PASSANT sous le contrôle des laboratoires pharmaceutiques Fabre, la station RMC va subir une purge sévère. *Le plan social, qui prévoit des* économies de 70 millions de francs, devait être présenté, mercredi 22 juillet, à Monaco, lors de la commission de liaison et de concertation de la station, l'équivalent du comité central d'entreprise. Le plan porte sur la réduction de 50 millions *de francs de la masse salariale et de* 20 millions d'économie dans les frais généraux et commerciaux (loyer, déplacement, promotion, etc.). Ces chiffres correspondent à une diminution de près de la moitié des effectifs de la station, qui devraient passer de 249 personnes à 130. *« C'est pire que ce qu'on pensait »*, reconnaît un syndicaliste.

Après quatre tentatives de privatisation et l'échec d'un plan de rapprochement avec Sud Radio – propriété du groupe Fabre – en 1997, la station monégasque a été cédée au trio composé de Sud Radio, NRJ et *La Dépêche du Midi*. Désormais, RMC est détenu à 83 % par Sud Communication (53 % Laboratoires Fabre, 20 % NRJ, 27 % *La Dépêche*) et à 17 % par la principauté de Monaco. *Les trois partenaires ont affi*ché leur volonté de faire de RMC *« une radio pour le Sud, faite au Sud »*.

« Pour prendre une image sportive, actuellement RMC est comparable à l'équipe de Guingamp qui jouerait avec le budget du PSG », déclarait Pierre-Yves Revol, responsable du pôle communication des Laboratoires Fabre, dans *Le Monde* du 11 juin. RMC vit largement au-dessus de ses moyens puisque la station perd 90 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 160 millions. Le plan prévu par l'équipe de Sud Radio permet de trouver des normes économiques plus proches de la seconde division, où évoluera Guingamp cette saison. M. Revol vise un retour aux bénéfices en l'an 2000.

Conformément aux prévisions, le groupe en finit avec sa double structure, parisienne et monégasque. *« La double implantation Monaco-Paris génère un surcoût considérable dans tous les domaines (information, technique et administration) »*, notait le projet de reprise de Sud Communication, *qui précisait qu'il serait « nécessaire de procéder au redéploiement et de concentrer les effectifs, y compris l'encadrement, dans le sud de la France et à Monaco »*. Le siège parisien passe de 51 à 12 personnes, principalement des journalistes. Monaco voit ses effectifs réduit de 166 à 100 personnes, tandis que les postes en régions passent de 32 à 17 personnes. Le plan prévoit la suppression de la plupart des bureaux régionaux de la station, pour les remplacer par des journalistes en poste, afin de réduire les frais de structure, d'administration et de loyers. L'économie de 50 millions sur la masse salariale devait se réaliser dans un premier temps en deux ans, avec des charges passant de 110 à 79 millions, puis à 60. Le plan présenté mercredi prévoit une réduction de 110 à 63 millions de francs, dès la première année. Dans leur plan de reprise, les repreneurs se sont *« engagés à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de faciliter son acceptation par toutes les parties concernées. Le profil des groupes Pierre Fabre, La Dépêche du Midi et NRJ va leur permettre d'étudier très largement des solutions de reclassement »*.

ENGAGEMENTS

Les syndicats vont particulièrement veiller à ce que cet engagement soit respecté. Dans son entretien au *Monde*, Pierre-Yves Revol rappelait que *« le gouvernement a, par ailleurs, pris des engagements pour le reclassement de certains salariés dans des entreprises publiques »*. Le plan de reprise prévoyait enfin *« la mise en œuvre de synergies avec Sud Radio »*.

Le personnel va se montrer particulièrement vigilant sur les conditions du plan. L'annonce de la privatisation de la station avait été suivi par un mouvement de grève de quarante-huit heures, à l'appel de l'intersyndicale CFDT, FO et SNJ. Le choix de NRJ a été contesté par le groupement des indépendants *(lire ci-dessous)*, et le groupe britannique EMAP, candidat malheureux à la reprise, a dénoncé devant le Conseil d'Etat les conditions de la privatisation. Le changement de propriétaire a déjà entraîné plusieurs mouvements. La régie publicitaire a été confiée à IP, régisseur de RTL et de Sud Radio. Enfin, le directeur de l'antenne, Jean-Pierre Foucault, et le directeur de l'information, Gérard Saint-Paul, ont quitté leurs fonctions et ont été remplacés respectivement par Jean-Marie Ferrand et François Chantrait.

Alain Salles

Le groupe NRJ poursuit Les Indépendants en justice

DÉNIGREMENT à l'encontre d'un concurrent ou opération de lobbying destinée aux pouvoirs publics : tel était le débat, vendredi 10 juillet devant le tribunal de commerce de Paris, lors de l'examen de la plainte du groupe radiophonique NRJ pour *« dénigrement et concurrence déloyale »* contre le GIE (groupement d'intérêt économique) Les Indépendants.

Le groupe radiophonique présidé par Jean-Paul Baudecroux ne pardonne pas à l'organisme représentant les radios locales privées les deux pages de publicité parues dans *Le Monde* daté 7-8 juin. Titrée *« L'excès d'énergie peut être dangereux »*, cette publicité illustrée par un vieux transistor en train de fondre, indiquait : *« 73 radios indépendantes s'insurgent contre la concentration qui va découler de la vente de Nostalgie au groupe NRJ »*. Elle s'achevait ainsi : *« une radio locale qui meurt, c'est l'identité régionale qui disparaît »*. Cette publicité était parue dans les derniers moments de la privatisation de RMC. Dans le cadre de cette opération, NRJ a repris 80 % des actions de Radio-Nostalgie, une des trois stations du groupe monégasque.

« L'idée claire était de jeter le discrédit sur NRJ, qui est clairement identifié dans ce communiqué », a estimé M[e] Jacques-Philippe Gunther, qui plaidait pour le groupe NRJ. L'avocat a ironisé sur *« le GIE qui se donne comme mission de lutter contre la concurrence. Il revendique une mission de pourfendeur des monopoles des radios. Il n'est pas le chevalier blanc des petites radios »*. Tout en reconnaissant *« le droit à la libre critique »*, l'avocat a estimé que celle-ci devait être *« mesurée »* et pouvait avoir lieu *« à condition que l'adversaire ne soit pas identifié »*.

« NOUS FAIRE TAIRE »

Le GIE Les Indépendants s'est défendu d'avoir voulu nuire à NRJ. *« Quand le groupe NRJ dit qu'il était la cible des deux pages, il sait très bien que nous intervenions dans un débat démocratique où il fallait que le GIE, qui veut préserver les radios locales et régionales, fasse savoir aux pouvoirs publics que cette opération risquait d'entraîner la mort de certaines d'entre elles »*, a expliqué M[e] Jérôme Wedrychowski, avocat du GIE Les Indépendants. Il s'est, par ailleurs, appliqué à démontrer le poids que donne auprès des annonceurs l'attribution de Nostalgie à NRJ, qui possédait déjà trois réseaux (NRJ, Rires et Chansons, Chérie FM), et les effets que cela risquait d'avoir sur la publicité locale, dont les petites radios tirent leurs recettes.

Les deux avocats ont aussi cherché à tirer parti, chacun à son avantage, des avis donnés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la direction de la concurrence, qui ont tous deux été consultés au cours de cette opération de privatisation. Le groupe NRJ réclame 3 millions de francs et la publication d'un communiqué au titre de la réparation des dommages et intérêts. *« Ils veulent définitivement nous faire taire »*, rétorquent les responsables du GIE Les Indépendants. Jugement le 25 septembre.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **NOMINATION : Jean-Claude Larue a été nommé membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** par René Monory, président du Sénat, en remplacement de Philippe-Olivier Rousseau, démissionnaire. M. Larue, directeur général adjoint de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), est nommé pour la durée restant à courir du mandat de M. Rousseau, c'est-à-dire jusqu'à janvier 1999.

■ **TÉLÉVISION : TPS et AB Sat ont conclu un accord de distribution**, mardi 21 juillet. Dès le 1[er] septembre, TPS ajoutera Escale, chaîne tourisme d'AB Sat, dans l'offre TPS Thématique et gérera la commercialisation auprès de ses abonnés d'une option de cinq chaînes thématiques : AB1 (série), Chasse-Pêche, Action (films), XXL (pornographie), Cartoons/Mangas (dessins animés). TPS devrait reverser 2,25 francs par mois et par abonné à AB Sat pour la reprise d'Escale.

■ **DIVORCE : l'épouse du magnat australo-américain des médias Rupert Murdoch**, Anna Murdoch, a introduit, mardi 21 juillet, une demande en divorce pour cause *« de divergences irréconciliables »* avec son mari. La séparation du couple avait été annoncée en avril par la chroniqueuse mondaine du *New York Post*, un quotidien du groupe Murdoch. Rupert, soixante-sept ans, et Anna, cinquante-quatre ans, sont mariés depuis 1967. Les observateurs s'interrogent sur les conséquences de ce divorce pour le groupe News Corporation, dont Anna Murdoch est membre du conseil d'administration depuis 1990.

■ **PRESSE : le groupe Le Progrès veut réduire le nombre de ses imprimeries de quatre à deux** dans le cadre d'une *« modernisation »*. Le PDG du groupe, Xavier Ellie, a confirmé, mardi 21 juillet à l'Agence France-Presse, qu'il souhaitait regrouper les activités d'impression de Dijon et de Saint-Etienne vers les sites de Chalon-sur-Saône et de Chassieu. *L'investissement serait de* 150 à 200 millions de francs. *« Il n'y aura pas de licenciements »*, a-t-il souligné.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

Nouvelle hausse de l'excédent commercial japonais

LE JAPON *a dégagé au premier se*mestre un excédent commercial de 6 567 milliards de yens (279 milliards de francs), en progression de 66 % sur la même période de 1997. L'excédent commercial japonais a augmenté de 27,0 % en juin, par rapport à son niveau du même mois de 1997, pour atteindre 1 218,2 milliards de yens. Il s'agit du quinzième mois consécutif de progression de l'excédent. *« Ce que nous voyons là est le résultat d'un recul continu des importations »*, explique Junji Ota, économiste au Okasan Economic Research Institute.

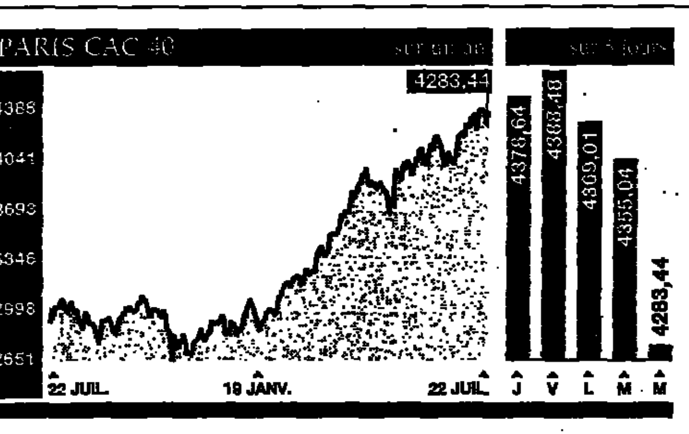
■ **ÉTATS-UNIS : les risques d'une aggravation de la crise en Asie** sont *« significatifs »*, a estimé mardi 21 juillet le président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan, tout en jugeant que les performances de l'économie américaine demeuraient *« impressionnantes » (lire page 13)*.

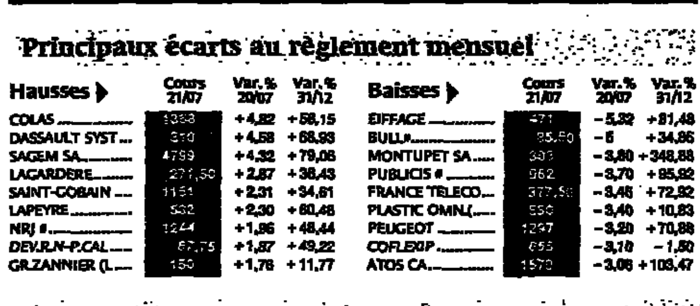
■ **Les mises en chantier de logements aux Etats-Unis ont bondi** de 5,6 % en juin en rythme annuel, à 1 615 millions d'unités.

■ **RUSSIE : Moscou a salué mardi 21 juillet la décision du FMI de lui accorder un prêt** *« sans précédent »* de 11,2 milliards de dollars sur deux ans. Le porte-parole du gouvernement, Sergueï Vassilyev, a rendu hommage à ce geste *« préventif »* du FMI qui devrait commencer par le versement, cette semaine, d'une première tranche de 4,8 milliards.

■ **PAYS-BAS : la dette publique néerlandaise a baissé de moitié** en un an, atteignant 0,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997, le niveau le plus bas depuis vingt ans.

■ **ALLEMAGNE : les prix à la production industrielle affi**chaient une baisse de 0,1 % en juin comparé à mai, a indiqué mercredi 22 juillet l'Office des statistiques.

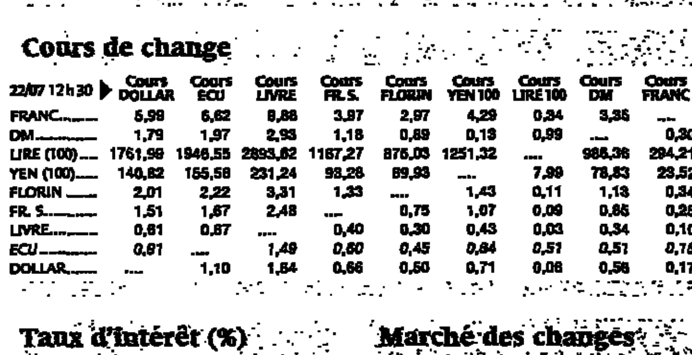




Principaux écarts au règlement mensuel

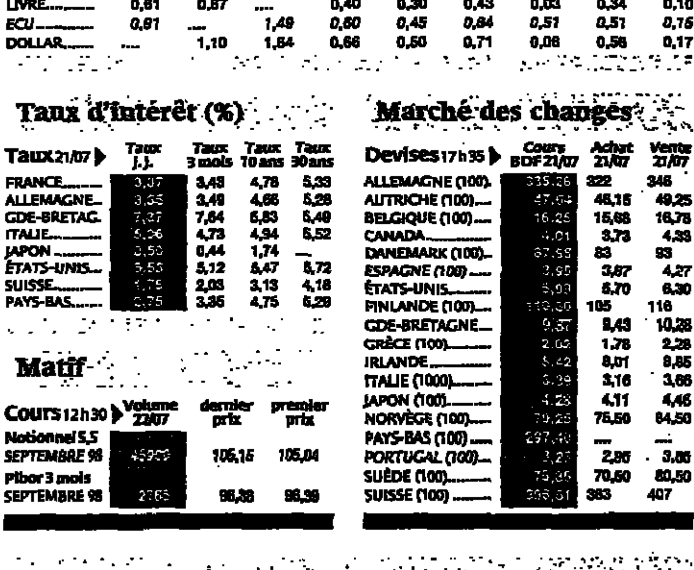
Hausses	Cours 21/07	Var.% 20/07	Var.% 31/12
COLAS	[illegible]	+4,82	+58,15
DASSAULT SYST	[illegible]	+4,58	+68,93
SAGEM SA	4799	+4,32	+79,08
LAGARDERE	271,50	+2,87	+38,43
SAINT-GOBAIN	[illegible]	+2,31	+34,61
LAPEYRE	[illegible]	+2,30	+60,48
NRJ #	1244	+1,96	+48,44
DEV.R.N-P.CAL	67,75	+1,87	+49,22
GR.ZANNIER (L	[illegible]	+1,78	+11,77

Baisses	Cours 21/07	Var.% 20/07	Var.% 31/12
EIFFAGE	[illegible]	−5,32	+81,48
BULL#	[illegible]	−6	+34,86
MONTUPET SA	[illegible]	−3,80	+348,88
PUBLICIS #	962	−3,70	+85,92
FRANCE TELECO	[illegible]	−3,48	+72,92
PLASTIC OMN.(	[illegible]	−3,40	+10,83
PEUGEOT	[illegible]	−3,20	+70,88
COFLEXIP	[illegible]	−3,18	−1,50
ATOS CA	[illegible]	−3,06	+108,47



Cours de change

22/07 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,99	6,62	9,88	3,97	2,97	4,29	0,34	3,35	...
DM	1,79	1,97	2,93	1,18	0,89	0,13	0,99	...	0,30
LIRE (100)	1761,99	1946,55	2893,62	1167,27	876,03	1251,32	...	988,36	294,21
YEN (100)	140,82	155,58	231,24	98,28	69,93	...	7,99	78,83	23,52
FLORIN	2,01	2,22	3,31	1,33	...	1,43	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,51	1,67	2,48	...	0,75	1,07	0,09	0,85	0,25
LIVRE	0,61	0,67	...	0,40	0,30	0,43	0,03	0,34	0,10
ECU	0,91	...	1,49	0,60	0,45	0,64	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	...	1,10	1,64	0,66	0,50	0,71	0,06	0,56	0,17



Taux d'intérêt (%)

Taux 21/07	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,43	4,78	5,33
ALLEMAGNE	[illegible]	3,49	4,66	5,28
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,64	5,83	5,40
ITALIE	[illegible]	4,73	4,94	5,52
JAPON	[illegible]	0,44	1,74	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,12	5,47	5,72
SUISSE	[illegible]	2,03	3,13	4,18
PAYS-BAS	[illegible]	3,35	4,75	5,29

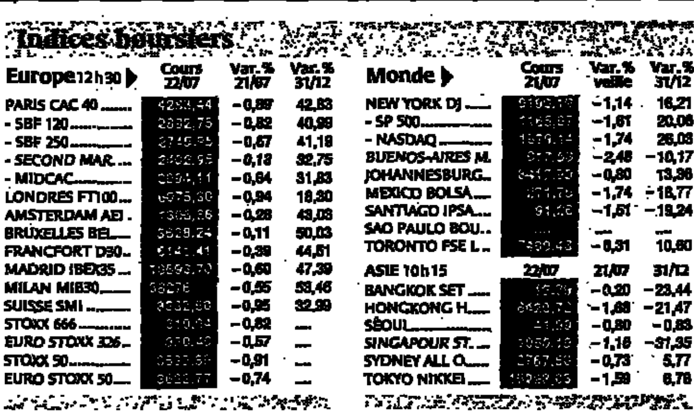
Matif

Cours 12h30	Volume 22/07	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 SEPTEMBRE 98	[illegible]	105,15	105,04
Pibor 3 mois SEPTEMBRE 98	[illegible]	96,38	96,39

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 21/07	Achat 21/07	Vente 21/07
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,73	4,33
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,67	4,27
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,70	6,30
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,43	10,28
GRÈCE (100)	[illegible]	1,78	2,28
IRLANDE	[illegible]	8,01	8,85
ITALIE (1000)	[illegible]	3,16	3,66
JAPON (100)	[illegible]	4,11	4,46
NORVÈGE (100)	[illegible]	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	...	...
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,85	3,35
SUÈDE (100)	[illegible]	70,50	80,50
SUISSE (100)	[illegible]	383	407

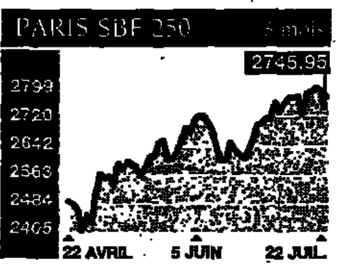
Toutes les valeurs du CAC40 sur le site Web « Le Monde ».
www.lemonde.fr

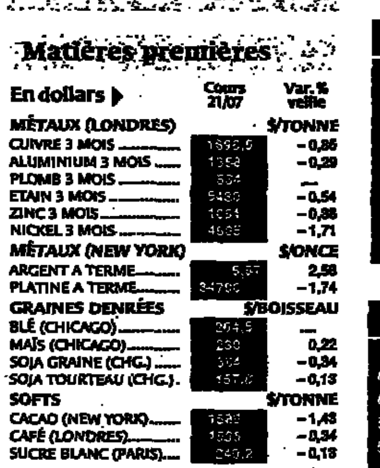


Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 22/07	Var.% 21/07	Var.% 31/12
PARIS CAC 40	4283,44	−0,89	42,83
- SBF 120	[illegible]	−0,82	40,99
- SBF 250	2745,95	−0,67	41,18
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,18	32,75
- MIDCAC	[illegible]	−0,64	31,83
LONDRES FT100	6075,30	−0,94	18,30
AMSTERDAM AEI	[illegible]	−0,28	48,08
BRUXELLES BEL	[illegible]	−0,11	50,03
FRANCFORT D30	6141,41	−0,39	44,61
MADRID IBEX35	[illegible]	−0,60	47,39
MILAN MIB30	38276	−0,55	58,46
SUISSE SMI	[illegible]	−0,95	32,99
STOXX 666	[illegible]	−0,82	—
EURO STOXX 326	[illegible]	−0,57	—
STOXX 50	[illegible]	−0,91	—
EURO STOXX 50	[illegible]	−0,74	—

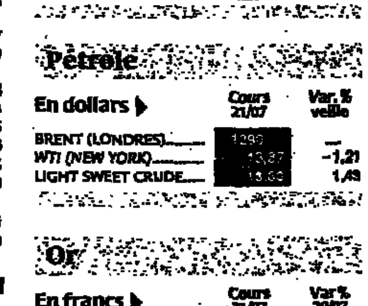
Monde	Cours 21/07	Var.% veille	Var.% 31/12
NEW YORK DJ	9190,19	−1,14	16,21
- SP 500	[illegible]	−1,61	20,06
- NASDAQ	[illegible]	−1,74	26,08
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	−2,48	−10,17
JOHANNESBURG	[illegible]	−0,80	13,36
MEXICO BOLSA	[illegible]	−1,74	−18,77
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−1,61	−19,24
SAO PAULO BOU.	...	—	—
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,31	10,60
ASIE 10h15	22/07	21/07	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−0,20	−23,44
HONGKONG H.	[illegible]	−1,68	−21,47
SÉOUL	[illegible]	−0,80	−0,83
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−1,18	−31,35
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−0,73	5,77
TOKYO NIKKEI	16293,06	−1,59	6,78





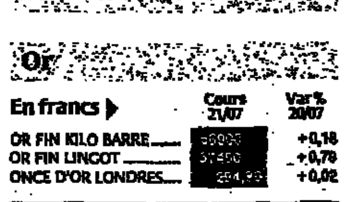
Matières premières

En dollars	Cours 21/07	Var.% veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,86
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	−0,29
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	—
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	−0,54
ZINC 3 MOIS	[illegible]	−0,88
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−1,71
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	2,58
PLATINE A TERME	[illegible]	−1,74
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	—
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,22
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,34
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−0,13
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	−1,48
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	−0,34
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	−0,18



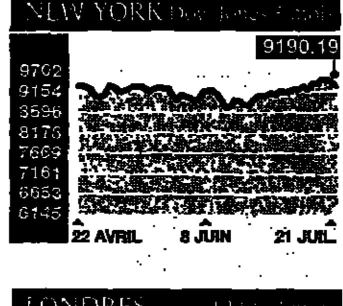
Pétrole

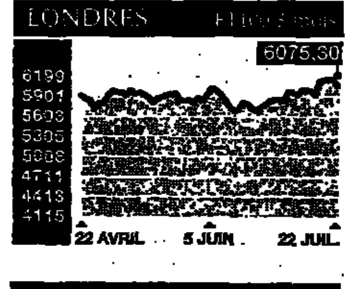
En dollars	Cours 21/07	Var.% veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	−1,21
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	1,49

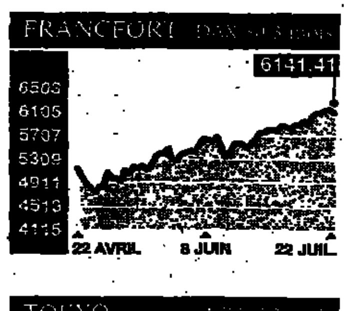


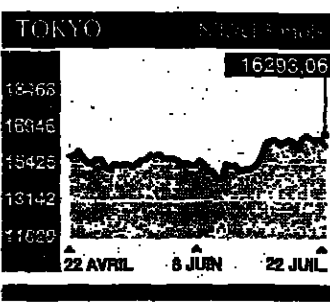
Or

En francs	Cours 21/07	Var% 20/07
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,18
OR FIN LINGOT	[illegible]	+0,78
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	+0,02









MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

MERCREDI 22 juillet, la Bourse était en baisse à la mi-séance. L'indice CAC 40 reculait de 0,95 % à 4 281,13 points vers 12 heures. L'action Montupet chutait de 4 %. Les titres Eramet et Coflexip perdaient respectivement 3,4 % et 2,4 %. Parmi les hausses, on notait la progression de Synthélabo (+3,8 %). L'action de Canal Plus était dopée par l'annonce d'un accord entre CanalSatellite et Via Digital sur la télévision numérique en Espagne. Elle gagnait 1,9 %.

TOKYO

MERCREDI 22 juillet, la Bourse japonaise a clôturé la séance sur un recul. L'indice Nikkei a perdu 1,59 % à 16 293,06 points. Cette baisse s'inscrit dans le sillage de celle de la Bourse américaine. Elle a été amplifiée par la probable désignation de Keizo Obuchi comme premier ministre. Les marchés préféreraient que Seiroku Kajiyama soit nommé à ce poste. Il est perçu comme étant le plus apte à prendre des mesures énergiques pour résoudre la crise bancaire.

NEW YORK

MARDI 20 juillet, la Bourse américaine a terminé la séance sur un repli. L'indice Dow Jones a cédé 1,14 % à 9 190,19 points. Les déclarations du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, ont incité les opérateurs à prendre leurs bénéfices. La chute de plus de 7 % de l'action Merck a également contribué à faire plonger la Bourse américaine. Le groupe pharmaceutique a publié un résultat inférieur aux attentes des analystes.

CHANGES

LE DOLLAR était en hausse face au yen, mercredi 21 juillet, sur le marché des changes à Tokyo. Il s'échangeait à 140,71 yens contre 140,35 yens à New York mardi soir. Le billet vert faisait également preuve de fermeté contre les principales devises européennes. Il cotait 1,7867 mark et 5,9910 francs aux premières heures de la matinée. Mardi 21 juillet, le dollar canadien a touché un nouveau plancher historique face au dollar américain, s'échangeant contre 57,02 cents américains.

مكتبة من الأمل

هكذا من الاصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 22 JUILLET
Liquidation : 24 Juillet
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,95 %
CAC 40 : 4280,98

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	1075	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	974	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Renault (T.P.)	3050	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	3150	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1320	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1021	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1600	[illegible]	− 0,56	[illegible]
AGF	358	[illegible]	—	[illegible]
Air Liquide	988	[illegible]	− 1,41	[illegible]
Alcatel Alsthom	1330	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Alstom	197,70	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Altran Techno. #	1370	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Atos CA	1579	[illegible]	− 2,72	[illegible]
Axa	810	[illegible]	− 1,85	[illegible]
Bail Investis	900	[illegible]	− 4,44	[illegible]
Bazar Hot. Ville	756	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Bertrand Faure	440	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
BIC	415	[illegible]	− 0,24	[illegible]
BIS	638	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	558	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Bollore Techno.	1175	[illegible]	− 1,53	[illegible]
Bongrain	3050	[illegible]	—	[illegible]
Bouygues	1204	[illegible]	− 1,16	[illegible]
Bouygues Offs.	291,50	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Bull#	85,50	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Canal +	1150	[illegible]	+ 2,08	[illegible]
Cap Gemini	975	[illegible]	− 0,71	[illegible]
Carbone Lorraine	491	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Carrefour	3985	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Casino Guichard	493	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Casino Guich.ADP	347	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1054	[illegible]	− 0,66	[illegible]
C.C.F.	555	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Cegid (Ly)	1230	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Cerus Europ.Reun.	47,80	[illegible]	− 0,47	[illegible]
CGIP	3340	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Chargeurs	436	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Christian Dalloz	750	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dior	794	[illegible]	− 0,62	[illegible]
CIC - ACTIONS "A"	604	[illegible]	—	[illegible]
Ciments Francais	364	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Clarins	520	[illegible]	− 1,92	[illegible]
Club Mediterranee	540	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Coflexip	655	[illegible]	− 2,44	[illegible]
Colas	1368	[illegible]	− 2,04	[illegible]
Comptoir Entrep.	16,25	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Comptoirs Mod.	5135	[illegible]	—	[illegible]
CPR	488	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Cred.Fon.France	101,50	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Credit Lyonnais CI	708	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	615	[illegible]	− 2,27	[illegible]
Damart	4570	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Danone	1773	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Dassault-Aviation	1947	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Dassault Electro	689	[illegible]	− 1,45	[illegible]
Dassault Systemes	310	[illegible]	− 0,22	[illegible]
De Dietrich	399,90	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Deveaux(Ly)#	1030	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	67,75	[illegible]	− 3,17	[illegible]
Dexia France	886	[illegible]	—	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	139	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Dynaction	205	[illegible]	+ 1,95	[illegible]
Eda	1680	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Eiffage	471	[illegible]	− 1,16	[illegible]
Elf Aquitaine	843	[illegible]	− 1,66	[illegible]
Eramet	232	[illegible]	− 3,44	[illegible]
Eridania Beghin	1315	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Essilor Intl	2548	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2220	[illegible]	—	[illegible]
Esso	547	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Eurafrance	3610	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Euro Disney	11,10	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Europe 1	1498	[illegible]	− 2,53	[illegible]
Eurotunnel	7,05	[illegible]	− 2,12	[illegible]
Fimalac SA	727	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Finextel	126	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Fives-Lille	506	[illegible]	− 0,59	[illegible]
France Telecom	377,50	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Fromageries Bel	5260	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Galeries Lafayette	5700	[illegible]	− 1,05	[illegible]
GAN	170	[illegible]	—	[illegible]
Gascogne	571	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Gaumont #	455	[illegible]	—	[illegible]
Gaz et Eaux	349	[illegible]	− 3,43	[illegible]
Geophysique	816	[illegible]	− 0,12	[illegible]
G.F.C.	645	[illegible]	—	[illegible]
GrandVision	199,70	[illegible]	− 1,35	[illegible]
Groupe Andre S.A.	677	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Groupe GTM	667	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	150	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Guilbert	976	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Guyenne Gascogne	2425	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Hachette Fil.Med.	1518	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Havas Advertising	1303	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Imetal	837	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Immeubl.France	485	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Infogrames Enter.	355,10	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Ingenico	176	[illegible]	− 2,27	[illegible]
Interbail	170	[illegible]	—	[illegible]
Intertechnique	1899	[illegible]	− 0,52	[illegible]
ISIS	759	[illegible]	− 2,50	[illegible]
Jean Lefebvre	500	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	1194	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Labinal	2090	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Lafarge	635	[illegible]	− 2,04	[illegible]
Lagardere	271,50	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Lapeyre	532	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Lebon (Cie)	270	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1745	[illegible]	− 2,86	[illegible]
Legrand ADP	1065	[illegible]	− 1,40	[illegible]
Legris indust.	278,10	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Locindus	805	[illegible]	− 0,12	[illegible]
L'Oreal	3450	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1314	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Marine Wendel	1165	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Metaleurop	48	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Metrologie Inter.	19,75	[illegible]		[illegible]
Michelin	386,50	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Montupet SA	303	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Moulinex	146,70	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Natexis	418	[illegible]	− 2,63	[illegible]
Norbert Dentres.#	275	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Nord-Est	136,50	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Nordon (Ny)	493,50	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
NRJ #	1244	[illegible]	− 2,97	[illegible]
Olipar	65	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	680	[illegible]	− 1,76	[illegible]
Pathe	1270	[illegible]	− 3,14	[illegible]
Pechiney Act Ord A	254	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Pernod-Ricard	422	[illegible]	+ 2,91	[illegible]
Peugeot	1297	[illegible]	− 2,54	[illegible]
Pinault-Print.Red.	1020	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	880	[illegible]	− 2,72	[illegible]
Primagaz	554	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Promodes	3758	[illegible]	− 2,28	[illegible]
Publicis #	962	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
Remy Cointreau	118	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Renault	353	[illegible]	− 2,26	[illegible]
Rexel	660	[illegible]	− 1,66	[illegible]
Rhodia	166	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Rhone Poulenc A	317,50	[illegible]	− 1,73	[illegible]
Rochefortaise Com.	708	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Rochette (La)	27,10	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Royal Canin	351,90	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	8450	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Sade (Ny)	239	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Sagem SA	4799	[illegible]	− 1,50	[illegible]
Saint-Gobain	1151	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Salvepar (Ny)	574	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Sanofi	728	[illegible]	− 2,06	[illegible]
Saupiquet (Ns)	555	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Schneider SA	452,50	[illegible]	− 2,29	[illegible]
SCOR	415,50	[illegible]	− 3,24	[illegible]
S.E.B.	710	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
Sefimeg CA	425	[illegible]	− 0,23	[illegible]
SEITA	266	[illegible]	+ 2,70	[illegible]
Selectibanque	87	[illegible]	− 2,28	[illegible]
SFIM	825	[illegible]	—	[illegible]
SGE	301	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Sidel	427,50	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Silic CA	1180	[illegible]	− 2,45	[illegible]
Simco	499	[illegible]	− 2,46	[illegible]
S.I.T.A.	1490	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Skis Rossignol	106	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Soc.Fonc.Lyonnai.#	929	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Societe Generale	1496	[illegible]	− 2,27	[illegible]
Sodexho Alliance	1150	[illegible]	—	[illegible]
Sogeparc (Fin)	419,10	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Sommer-Allibert	328,50	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Sophia	273,10	[illegible]	− 0,03	[illegible]
Spir Communic. #	497	[illegible]	− 2,41	[illegible]
Strafor Facom	566	[illegible]	− 2,29	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1105	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Synthelabo	912	[illegible]	+ 3,72	[illegible]
Technip	759	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Thomson-CSF	226,50	[illegible]	− 1,10	[illegible]
Total	740	[illegible]	− 1,35	[illegible]
UIF	463	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	780	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Union Assur.Fdal	911	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Usinor	88,50	[illegible]	− 2,03	[illegible]
Valeo	619	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Vallourec	450	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Via Banque	188,50	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Vivendi (ex CGE)	1320	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Worms (ex.Somea)	102,50	[illegible]	+ 1,95	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1485	[illegible]	− 1,41	[illegible]
Elf Gabon	915	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	155	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Adecco S.A.	2839	[illegible]	− 1,37	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	973	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
ALLIANZ AG	2300	[illegible]	− 2,77	[illegible]
American Express	681	[illegible]	− 1,76	[illegible]
Anglo American #	213,30	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Anglogold Ltd #	277,60	[illegible]	− 2,37	[illegible]
Amgold #	253	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20,30	[illegible]	− 6,40	[illegible]
A.T.T. #	351	[illegible]	—	[illegible]
Banco Santander #	172	[illegible]	− 4,94	[illegible]
Barrick Gold #	110	[illegible]	− 0,90	[illegible]
B.A.S.F. #	305	[illegible]	− 2,95	[illegible]
Bayer #	300	[illegible]	− 3,26	[illegible]
Crown Cork ord.#	270	[illegible]	− 2,59	[illegible]
Crown Cork PF CV#	236	[illegible]	+ 2,58	[illegible]
Daimler Benz #	578	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
De Beers #	109,40	[illegible]	− 3,10	[illegible]
Deutsche Bank #	537	[illegible]	− 2,97	[illegible]
Diageo PLC reg.#	75,45	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Dresdner Bank	366	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Driefontein #	30,90	[illegible]	− 3,39	[illegible]
Du Pont Nemours #	400	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Eastman Kodak #	528	[illegible]	− 2,27	[illegible]
East Rand #	1,35	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Echo Bay Mines #	13,10	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Electrolux #	104,90	[illegible]	− 4,19	[illegible]
EQUANT N.V.	243	[illegible]	+ 2,59	[illegible]
Ericsson #	200	[illegible]	− 3	[illegible]
Ford Motor #	347	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Gencor act.regr.	10,30	[illegible]	− 0,97	[illegible]
General Elect. #	566	[illegible]	− 2,12	[illegible]
General Motors #	408	[illegible]	+ 1,95	[illegible]
Cie Belgique #	1105	[illegible]	− 3,61	[illegible]
Harmony Gold #	27,20	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Hitachi #	38,90	[illegible]	− 2,31	[illegible]
Hoechst #	308,60	[illegible]	− 2,46	[illegible]
I.B.M #	769	[illegible]	− 1,17	[illegible]
I.C.I #	94	[illegible]	− 2,12	[illegible]
Ito Yokado #	305	[illegible]	− 1,63	[illegible]
Kingfisher plc #	50	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Matsushita #	99,75	[illegible]	− 2,60	[illegible]
Mc Donald's #	424,30	[illegible]	− 1,95	[illegible]
Merck and Co #	775	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	39,20	[illegible]	− 4,33	[illegible]
Mobil Corporat.#	438,40	[illegible]	—	[illegible]
Morgan J.P. #	785	[illegible]	− 2,03	[illegible]
Nestle SA Nom. #	13810	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	71	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	536	[illegible]	− 2,42	[illegible]
Norsk Hydro #	276	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Petrofina #	2356	[illegible]	+ 3,98	[illegible]
Philip Morris #	240	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Philips N.V #	518	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Placer Dome Inc #	67,50	[illegible]	− 2,14	[illegible]
Procter Gamble	536	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Quilvest	340	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Randfontein #	13,10	[illegible]	—	[illegible]
Rio Tinto PLC #	72,10	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Royal Dutch #	318	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Sega Enterprises	112	[illegible]	− 1,78	[illegible]
Schlumberger #	394	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Shell Transport #	41	[illegible]	—	[illegible]
Siemens #	458,30	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Sony Corp. #	572	[illegible]	− 1,39	[illegible]
STmicroelectronics	388	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Sumitomo Bank #	59,90	[illegible]	− 3,17	[illegible]
T.D.K #	485	[illegible]	− 1,50	[illegible]
Telefonica #	316,90	[illegible]	− 1,83	[illegible]
Toshiba #	25,40	[illegible]	− 5,11	[illegible]
Unilever #	477,20	[illegible]	− 0,25	[illegible]
United Technol. #	554	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Volkswagen A.G #	610	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Yamanouchi #	122,40	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Zambia Copper	10,25	[illegible]	− 7,31	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JUILLET

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	105,23	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	125,50	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,07	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	101	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,30	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,02	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	128,45	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	—	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	102,70	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,43	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,51	[illegible]
Finansder 9%91-06#	128,10	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	113,30	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	105,46	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	100,01	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	103,33	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	107,07	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	101,55	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	110,25	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,27	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	141,93	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	145,87	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104,54	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1106	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	41,40	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	901	[illegible]
Bains C.Monaco	780	[illegible]
Bque Transatlantl.	245,50	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
Centenaire Blanzy	572	[illegible]
Champex (Ny) ◆	19,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	3010	[illegible]
Generali Fce Assur	2350	[illegible]
Continental Ass.Ly	730	[illegible]
Darblay	525	[illegible]
Didot Bottin	826	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2333	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	2035	[illegible]
Fichet Bauche	49,10	[illegible]
Fidel	65	[illegible]
Finalens	240	[illegible]
F.I.P.P. ◆	255	[illegible]
Fonciere (Cie)	910	[illegible]
Foncina #	601	[illegible]
Francarep ◆	331,70	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1051	[illegible]
Gevelot ◆	1260	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	435	[illegible]
Immobail	260	[illegible]
Immobanque ◆	685	[illegible]
Lucia ◆	88	[illegible]
Monoprix ◆	470	[illegible]
Metal Deploye	415	[illegible]
Mors	7,60	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	135	[illegible]
Optorg	455,10	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	985	[illegible]
Parfinance	323,40	[illegible]
Paris Orleans	389,50	[illegible]
Promodes (CI)	2500	[illegible]
PSB Industries Ly	700	[illegible]
Rougier #	346,10	[illegible]
Saga ◆	220	[illegible]
S.I.P.H. ◆	250	[illegible]
Sofragi	5010	[illegible]
Taittinger	4800	[illegible]
Tour Eiffel ◆	545	[illegible]
Vicat	591	[illegible]
Caves Roquefort ◆	2000	[illegible]
Elyo ◆	375	[illegible]
Finaxa	720	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1690	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	225,70	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	2051	[illegible]
Hotel Lutetia	551	[illegible]
Hotels Deauville ◆	1080	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	435	[illegible]
Lloyd Continental ◆	11000	[illegible]
Matussiere Forest	70	[illegible]
Moncey Financiere ◆	3400	[illegible]
M.R.M. (Ly)	485	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	126	[illegible]
Poliet	525	[illegible]
Sabeton (Ly)	750	[illegible]
Sanse (Ly)	1386	[illegible]
Sechilienne (Ly) ◆	1418	[illegible]
Sucr.Pithiviers	3456	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	279	[illegible]
Teleflex *L.Dupont#* ◆	115	[illegible]
Union Cie Nord(Li) ◆	327	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	620	[illegible]
Fiat Ord.	26,30	[illegible]
Gold Fields South	58,10	[illegible]
Kubota Corp.	12,25	[illegible]
Montedison act.ep.	9,45	[illegible]
Olympus Optical	69	[illegible]
Robeco	711	[illegible]
Rodamco N.V.	154,30	[illegible]
Rolinco	620	[illegible]
Sema Group Plc #	77,90	[illegible]
Solvay SA	500	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adial (Ns) # ◆	57,50	[illegible]
AFE #	945	[illegible]
Aigle #	578	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	208,90	[illegible]
Arkopharma #	481	[illegible]
Assystem #	290	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	980	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	401,90	[illegible]
Bque Vernes ◆	145	[illegible]
Beneteau CB#	821	[illegible]
B I M P	126	[illegible]
Boiron (Ly)#	440	[illegible]
Boisset (Ly) #	800	[illegible]
But S.A.	322,90	[illegible]
C.E.E #	168	[illegible]
Change Bourse (M)	210	[illegible]
CNIM CA#	257,20	[illegible]
Codetour	378	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	385	[illegible]
Confiandey #	319,90	[illegible]
C.A. Hte Normandie	326	[illegible]
C.A. Paris IDF	960	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	307,90	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns	306	[illegible]
C.A.Pas de Calais	571	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	469	[illegible]
C.A. Oise CCI	345	[illegible]
C.A. Somme CCI	340	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	425	[illegible]
Groupe J.C.Darmon	649	[illegible]
Devanlay S.A.	722	[illegible]
Devernois (Ly)	550	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	40	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	430	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	447	[illegible]
Expand s.a.	290	[illegible]
Factorem	830	[illegible]
Faiveley #	183	[illegible]
Finacor	31	[illegible]
Fininfo	1080	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	622	[illegible]
Gautier France	375,50	[illegible]
Gel 2000	38	[illegible]
GEODIS #	418	[illegible]
GFI Industries #	340,50	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	23	[illegible]
GLM S.A.	208	[illegible]
Gpe Guillin # Ly ◆	275	[illegible]
Kindy #	139	[illegible]
Guerbet S.A.	205,50	[illegible]
Hermes Internat.1#	465,50	[illegible]
Hurel Dubois ■	802	[illegible]
ICBT Groupe #	186	[illegible]
I.C.C.#	190	[illegible]
ICOM Informatique	575	[illegible]
Idianova ◆	135	[illegible]
Int. Computer #	74	[illegible]
IPBM	63,10	[illegible]
M6-Metropole TV	1006	[illegible]
Manitou #	1140	[illegible]
Manutan	558	[illegible]
Marie Brizard #	615	[illegible]
Mad-Livres/Profil#	42	[illegible]
Mecelec (Ly)	102	[illegible]
MGI Coutier #	338	[illegible]
Monneret Jouets Ly#	139	[illegible]
Naf-Naf #	93	[illegible]
NSC Groupe (Ny)	894	[illegible]
Onet #	895	[illegible]
Paul Predault	168,60	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy # ◆	115,60	[illegible]
Phyto-Lierac #	233	[illegible]
Pochet	760	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	215	[illegible]
Radiall #	695	[illegible]
Robertet #	1157	[illegible]
Rouleau-Guichard	290	[illegible]
Securidev #	98,95	[illegible]
Smoby (Ly) #	560	[illegible]
Sofco (Ly)	12	[illegible]
Sofibus	374,90	[illegible]
Sopra #	1929	[illegible]
Steph.Kelian #	88	[illegible]
Sylea	550	[illegible]
Teisseire-France	201	[illegible]
TF1	890	[illegible]
Thermador Gpe. #	350	[illegible]
Transiciel	639	[illegible]
Trouvay Cauvin #	189	[illegible]
Unilog	2224	[illegible]
Union Fin.France	728	[illegible]
Viel et Cie #	160	[illegible]
Vilmorin et Cie #	658	[illegible]
Virbac	475	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	34,50	[illegible]
Belvedere	1220	[illegible]
BVRP	397	[illegible]
Cheminex	15,60	[illegible]
Dwan Duboi	385	[illegible]
Eurofins scientif.	559	[illegible]
FDM Pharma n.	34	[illegible]
Genset	570	[illegible]
Guyanor action B	6,80	[illegible]
Infonie	175	[illegible]
Joliez-Regol	102	[illegible]
La Cie Group	171	[illegible]
Olitec	1310	[illegible]
Omnicom	853	[illegible]
Picogiga	250	[illegible]
R21 Santé	425	[illegible]
Serp Recyclage	795	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 22 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	160	[illegible]
Europe Finance Ind. ◆	837	[illegible]
Cibox-LCI ◆	265	[illegible]
CTT-SCETA ◆	450	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	144,10	[illegible]
Troc de l'Ile ◆	187,90	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 21 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	177,14	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	169,54	[illegible]
BNP — *3615 BNP*		
Antigone Trésorie	913151	[illegible]
Natio Court Terme	14649	[illegible]
Natio Court Terme 2	397845	[illegible]
Natio Epargne	2221,70	[illegible]
Natio Ep. Croissance	4428,06	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	185,52	[illegible]
Natio Epargne Retraite	218,19	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11725,82	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1559,77	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1086,20	[illegible]
Natio Euro Opport.	1587,23	[illegible]
Natio Euro Perspect.	2448,05	[illegible]
Natio Immobilier	1881,45	[illegible]
Natio Inter	1154,82	[illegible]
Natio Monétaire C	5608,64	[illegible]
Natio Monétaire D	5264,53	[illegible]
Natio Oblig. LT	234,10	[illegible]
Natio Oblig. MT C	906,73	[illegible]
Natio Oblig. MT D	876,38	[illegible]
Natio Opportunités	279,79	[illegible]
Natio Placement C	81015,71	[illegible]
Natio Placement D	76123,83	[illegible]
Natio Revenus	1132,47	[illegible]
Natio Sécurité	11481,67	[illegible]
Natio Valeurs	1973,79	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedem	95451,59	[illegible]
Oblig. très caté.	294	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des Dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA	1212,76	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	2676,48	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	2397,17	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	324,88	[illegible]
Patrimoine Retraite D	307,57	[illegible]
Sicav Associations C	2482,76	[illegible]
CDC TRÉSOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20301,91	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19981,50	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : *08 36 68 09 00* (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	416,82	[illegible]
Écur. Capitalisation C	270,98	[illegible]
Écur. Expansion C	85929,34	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	4893,20	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	332,34	[illegible]
Écur. Monépremière	11696,07	[illegible]
Écur. Monétaire C	13377,16	[illegible]
Écur. Monétaire D	12399,20	[illegible]
Écur. Trésorerie C	328,20	[illegible]
Écur. Trésorerie D	307,73	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2110,03	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	193,41	[illegible]
Géoptim C	13779,45	[illegible]
Géoptim D	12656,98	[illegible]
Horizon C	3160,56	[illegible]
Prévoyance Écur. D	106,57	[illegible]
Sensipremière C	14524,11	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12567,71	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	12434,67	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management		
Amplia o	123312,46	[illegible]
Atout Amérique	234,83	[illegible]
Atout Asie	81,76	[illegible]
Atout France Europe	1278,14	[illegible]
Atout France Monde	303,78	[illegible]
Atout Futur C	1246,58	[illegible]
Atout Futur D	1161,22	[illegible]
Coexis	2061,37	[illegible]
Dièze	2913,47	[illegible]
Elicash o	980848,95	[illegible]
Eurodyn	3876,13	[illegible]
Indicia ◆	2674,96	[illegible]
Indocam Convert. C	16548	[illegible]
Indocam Convert. D	15148,12	[illegible]
Indocam Europe Nouv.	15664,45	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C	1262,10	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D	1191,03	[illegible]
Indocam Multi Oblig.	1002,08	[illegible]
Indocam Orient C ◆	167,72	[illegible]
Indocam Orient D ◆	150,67	[illegible]
Indocam UniJapon	912,20	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C	2029,45	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D	1451,85	[illegible]
Moné.J C o	12270,18	[illegible]
Moné.J D o	11623,81	[illegible]
Oblifutur C	590,25	[illegible]
Oblifutur D	544	[illegible]
Oracion	1387,71	[illegible]
Revenu-Vert	1188,56	[illegible]
Sévéa ◆	130,42	[illegible]
Synthésis	20088,75	[illegible]
Univers Actions	327	[illegible]
Uni Associations o	121,10	[illegible]
Uni-Foncier	1977,98	[illegible]
Uni-Régions	2378,17	[illegible]
Univar C o	317,96	[illegible]
Univar D o	298,11	[illegible]
Univers-Obligations	267,16	[illegible]
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16437,34	[illegible]
Indocam Val. Restr. ◆	20327,81	[illegible]
Optalis Dynamiq. C ◆	127,19	[illegible]
Optalis Dynamiq. D ◆	125,93	[illegible]
Optalis Équilib. C ◆	122,76	[illegible]
Optalis Équilib. D ◆	119,63	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	117,19	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	117,19	[illegible]
Optalis Sérénité C ◆	111,33	[illegible]
Optalis Sérénité D ◆	106,36	[illegible]
Pacte Sol. Logem.	519,53	[illegible]
Pacte Vert T. Monde	549,04	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	226,64	[illegible]
Francic Pierre	191,92	[illegible]
Europe Régions	328,90	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1112,71	[illegible]
Cicamonde	2077,05	[illegible]
Converticic	525,83	[illegible]
Ecocic	2108,49	[illegible]
Mensuelcic	10093,97	[illegible]
Oblicic Mondial	4225,71	[illegible]
Oblicic Régions	1200,22	[illegible]
Rentacic	168,30	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1432,20	[illegible]
Lion 20000 C	17605,75	[illegible]
Lion 20000 D	16471,72	[illegible]
Lion-Associations C	11469,55	[illegible]
Lion-Associations D	10869,70	[illegible]
Lion Court Terme C	27251,34	[illegible]
Lion Court Terme D	24008,71	[illegible]
LionPlus C	1694,07	[illegible]
LionPlus D	1551,80	[illegible]
Lion Trésor	2533,87	[illegible]
Oblilion ◆	2343,92	[illegible]
Sicav 5000	1072,41	[illegible]
Slivafrance	1838,93	[illegible]
Slivam	709,05	[illegible]
Slivarente	261,29	[illegible]
Slivinter	1024,83	[illegible]
Trilion	5150,09	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2854,10	[illegible]
CM Option Dynamique	191,30	[illegible]
CM Option Equilibre	319,16	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	217,17	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	957,99	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	224,92	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23581,06	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	2194,96	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1983,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre.	1100,43	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération.	114,20	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	394,17	[illegible]
Saint-Honoré Capital	21527,46	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	569,17	[illegible]
St-Honoré Pacifique	609,80	[illegible]
St-Honoré Vie Santé	2358,91	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1878,02	[illegible]
Stratégie Actions	1376,49	[illegible]
Stratégie Rendement	2133,86	[illegible]
Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	145,85	[illegible]
Amplitude Amérique D	145,43	[illegible]
Amplitude Europe C	241,37	[illegible]
Amplitude Europe D	236,68	[illegible]
Amplitude Monde C	1330,47	[illegible]
Amplitude Monde D	1244,12	[illegible]
Amplitude Pacifique C	83,34	[illegible]
Amplitude Pacifique D	82,68	[illegible]
Élanciel France D PEA	286,89	[illegible]
Élanciel Euro D PEA	717,25	[illegible]
Émergence Euro Poste	211,60	[illegible]
Géobilys C	713,33	[illegible]
Géobilys D	667,56	[illegible]
Intensys C	122,30	[illegible]
Intensys D	112,52	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1397,73	[illegible]
Kaleis Équilibre C	1232,98	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1141,33	[illegible]
Latitude C	152,62	[illegible]
Latitude D	135,52	[illegible]
Oblitys D	667,03	[illegible]
Plénitude D PEA	287,42	[illegible]
Poste Gestion D	14755,22	[illegible]
Poste Première	41808,10	[illegible]
Poste Première 2-3	52449,91	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5305,41	[illegible]
Thésora C	1070,54	[illegible]
Thésora D	936,63	[illegible]
Trésorys	276001,78	276001,78
Solstice D	2376,63	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	39088,69	[illegible]
Actimonétaire D	30968,44	[illegible]
Cadence 1 D	1068,02	[illegible]
Cadence 2 D	1069,10	[illegible]
Cadence 3 D	1058,09	[illegible]
Capimonétaire C	421,15	[illegible]
Capimonétaire D	370,79	[illegible]
Sogeoblig C/D	9853,54	[illegible]
Interoblig C	318,13	[illegible]
Intersélection France D	513,75	[illegible]
Sélect Défensif C	1170,98	[illegible]
Sélect Dynamique C	1498,60	[illegible]
Sélect Équilibre	1372,72	[illegible]
Sélect PEA 2	1401,34	[illegible]
Sogé PEA Europe	1610,82	[illegible]
S.G. France opport. C	3004,36	[illegible]
S.G. France opport. D	2843,95	[illegible]
Sogenfrance C	3043,38	[illegible]
Sogenfrance D	2763,02	[illegible]
Sogépargne D	311,47	[illegible]
Soginter C	372,64	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUR DE FRANCE 1998 Jan Ullrich (Telekom) a repris, à la faveur de la première étape pyrénéenne, mardi 21 juillet, le maillot jaune qu'il avait porté une journée après le contre-la-montre Meyrignac-l'Eglise - Corrèze. ● LA VICTOIRE de l'Italien Rodolfo Massi (Casino) à Luchon et l'offensive de Marco Pantani (Mercatone) *n'ont pas* troublé le champion allemand, qui, dans



le col de Peyresourde, a *distancé* bon nombre d'adversaires, dont Laurent Jalabert. (ONCE) ● LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES (pluie et brouillard) ont provoqué dix-sept abandons, la plupart sur chute. ● A LILLE, BRUNO ROUSSEL, directeur sportif de l'équipe Festina, a *fait savoir* qu'il prenait *« la responsabilité de tout »*, y compris de ce qu'il n'avait *« pas vu et pas su »*.

Jan Ullrich fait la leçon sur les pentes du col de Peyresourde

Dixième étape : Pau-Luchon. L'Allemand de la formation Telekom a repris le maillot jaune, qu'il avait rapidement abandonné après le contre-la-montre de Meyrignac-l'Eglise, en décrochant ses principaux rivaux lors de l'ascension du col de Peyresourde (1 569 m), menée grand train

LUCHON
de notre envoyé spécial

Robic, Koblet, Bahamontes, Merckx, Ocana... Massi. Mardi 21 juillet, un coureur de trente-deux ans, ayant découvert tardivement la réussite chez les professionnels, a gravé son nom dans la montagne où s'illustrèrent les géants du Tour de France. L'Italien Rodolfo Massi, de l'inévitable et inépuisable équipe Casino (*46 victoires cette saison*), s'est imposé à Luchon, au bout d'une échappée de 150 km, menée de concert avec son coéquipier Alberto Elli, par quatre cols parmi les plus redoutables. Le Français Cédric Vasseur (GAN), héros romantique de *l'édition 1997 et instigateur de la* fugue, a longtemps rêvé. Plus dure fut la chute pour Laurent Desbiens (Cofidis), maillot jaune depuis Montauban, tombé dans la descente de l'Aubisque et retardé de 26 min 7 s au bout de sa souffrance.

« Les Pyrénées orphelines », déployait la banderole au pied du col de Peyresourde. La 10e étape du 85e Tour de France, Pau-Luchon, un grand classique, n'avait pas encore débuté. Le peloton, pourtant, avait déjà parcouru 170 km et franchi, dans des conditions climatiques très hostiles (brouillard, bruine, froid), l'Aubisque (1 709 m), le Tourmalet (2 115 m) et le col d'Aspin (1 489 m).

« PERSONNE N'A RÉAGI »

Mais la course s'était déroulée au ras des pâquerettes. La Grande Boucle était soudain devenue minuscule. Sur ces routes connues de tous, les coureurs semblaient avoir perdu leurs repères, ce que confirmait, à l'arrivée à Luchon, Walter Godefroot, le directeur sportif de l'équipe Telekom.

« Il y avait au départ une atmosphère d'incertitude. » Luc Leblanc (Polti) plaçait bien une accélération sur les premières pentes de l'Aubisque, mais le Français stoppait son effort... au bout de cinq secondes. *« Je voulais tester mes adversaires, mais personne n'a réagi, et je ne me sentais pas capable de rouler seul pendant 180 km »*, expliquera-t-il le soir. Les spectateurs du Tournalet, moins nombreux qu'à l'accoutumée, n'avaient, quant à eux, droit à rien, si ce n'est de voir passer un énorme *gruppetto*. A Sainte-Marie-de-Campan, où le temps s'était encore gâté, Eugène Christophe aurait eu le temps de forger sa fourche. La légende pyrénéenne était bafouée, mais les abandons pleuvaient : dix-sept comptabilisés à Luchon, soit 10 % du peloton.

Le plus « ancien » des champions modernes, Laurent Jalabert (ONCE), portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France paierait plus tard sa « folie », cher : 1 min 14 s abandonnée sur la ligne d'arrivée à l'Allemand Jan Ullrich (Telekom) et 23 secondes supplémentaires à l'Italien Marco Pantani (Mercatone Uno).

ÉTAPE « IMPECCABLE »

Il ne restait donc plus que Peyresourde (1 569 m) pour élever un peu le débat. Bjarne Riis (Telekom) se chargeait du labeur, sur ordre de Jan Ullrich. Premier écrémage à 7 kilomètres du sommet.

« J'étais très bien ces derniers jours, et j'ai eu la preuve de mon excellente forme, déclarera Bjarne Riis. *Ce que Jan m'a demandé, j'ai pu le réaliser sans problème ! »* Deux kilomètres plus loin, Jan Ullrich procédait au deuxième nettoyage. Onze coureurs parvenaient encore à tenir la cadence : Bjarne Riis, le Néerlandais Michael Boogerd (Rabobank), l'Américain Bobby Julich (Cofidis), les Espagnols Fernando Escartin (Kelme) et José Maria Jimenez (Banesto), les Italiens Leonardo Piepoli (Saeco), Giuseppe Di Grande (Mapei) et Marco Pantani, et les Français Jean-Cyril Robin (US Postal) et Luc Leblanc. Doublé, Cédric Vasseur voyait des étoiles.

Les Telekom pouvaient dès lors laisser jouer Pantani, Luchon étant toute proche. L'Italien Francesco Casagrande (Cofidis), 6e du Tour 1997, éliminé sur chute ; l'Espagnol Abraham Olano (Banesto) encore repoussé de 59 secondes ; Walter Godefroot jugeait cette étape *« impeccable »* pour la formation allemande. *« Très vite, nous avons constaté que cela marchait bien pour nous »*, ajoutait-il. Jan Ullrich avait repris son bien – le maillot jaune – et jaugé ses adversaires, ou plutôt ses suiveurs. A l'issue de l'étape, il se disait *« impatient »* de retrouver le plateau de Beille (mercredi 22 juillet), où il s'était senti parfaitement à son aise lors de la dernière Route du Sud, au mois de juin. Tandis que Bjarne Riis, dans un accès de *suffisance*, parlait de *« terminer le travail »*.

Ce Tour de France avait cru renaître en écartant les Festina, et, mardi soir, il sombrait dans la déprime. Luc Leblanc, le seul peut-être à *y croire encore*, se persuadait que Jan Ullrich, *« à rouler trop fort, préparait le terrain aux grimpeurs »*. Mais Marco Pantani, qui paraissait s'accommoder très bien d'une situation dont il tirerait tôt ou tard profit, ne voyait qu'*« une diarrhée »* pour arrêter le robot de Rostock. Et Miguel Indurain, quintuple vainqueur du Tour de 1991 à 1995, venu, en voisin, apporter une touche de noblesse au tableau, manquait plus que jamais.

Nicolas Guillon

Rodolfo Massi n'est plus un héros malheureux

LUCHON
de notre envoyé spécial

Rodolfo Massi (Casino) n'aura jamais le prix d'élégance sur un vélo. Mardi 21 juillet, à la fin de l'étape Pau-Luchon, l'Italien semblait avoir emprunté une bicyclette d'enfant. L'homme était à ce point tassé sur sa machine qu'il en paraissait bossu. Assis sur le bec de selle, les genous touchant le guidon, l'Italien zigzaguait d'un bord à l'autre de la route. On vit rarement plus vilaine manière d'aller cueillir un bouquet. Tant pis pour la note artistique. Seule la victoire est belle. Pour Rodolfo Massi plus encore que pour un autre.

A bientôt trente-trois ans, le personnage trouvera désormais un goût moins amer à sa carrière. Onze ans à gagner sa vie sur cet engin malcommode lui avaient permis de n'en connaître que les tourments. *« La malchance m'a poursuivi »*, se lamentait celui que ses débuts promettaient plutôt à la bonne fortune. Amateur, le jeune Rodolfo passait en effet pour le plus doué de sa génération, avec Maurizio Fondriest. L'examen des deux carrières, une décennie après, ne pourra laisser à Rodolfo Massi que l'impression d'un immense gâchis.

En 1988, lors d'une étape du Giro, le peloton s'engagea sous un arc de triomphe. Rodolfo Massi ne vit pas le resserrement de la route et percuta le pilier. Il se brisa le fémur, l'épaule et *« quelques autres os »*. De cet accident, l'homme gardera une jambe plus courte que l'autre, ce qui explique en partie son coup de manivelle inesthétique. A vingt-deux ans, Rodolfo Massi découvrait la poisse, qui deviendra son plus fidèle compagnon de route. Sept années s'écoulèrent sans la moindre victoire. L'Italien, né à Corinaldo, près d'Ancône, n'était plus qu'un de ses tâcherons du peloton.

Au chômage en 1992, notre héros voyait déjà le bout du chemin. L'espoir vint du Vatican. Amore e Vita, équipe fondée par un catholique fervent pour porter la parole de Dieu sur les routes, tendit la main au malheureux. A près de trente ans, la carrière de Rodolfo Massi allait alors reprendre une ascension constante. Après sept ans de malheur, le sortilège était comme levé. En 1994, il emportait sa première victoire professionnelle, dans le Tour de Sicile. Deux ans plus tard, il s'imposait dans une étape du Giro.

RECONNAISSANCE TARDIVE

« J'ai acquis de l'expérience, j'ai corrigé mes défauts », explique l'intéressé quand on l'interroge sur cette révélation tardive. Mais le jeune homme trop doué s'est aussi décidé à « faire le métier », c'est-à-dire à en accepter les contraintes et les abstinences. Chaque hiver, le coureur se réfugie ainsi au Mexique pour un stage d'altitude. En 1997, Vincent Lavenu s'attacha les services de ce rude pédaleur et de son médecin, le docteur Daniele Tarsi. *« Rodolfo est un garçon valeureux qui n'a peut-être pas été apprécié à sa juste dimension*, explique le directeur sportif de Casino. *Il y a deux ans, je me souviens des remarques blessantes à son sujet quand on m'accusait de recruter dans la deuxième division italienne. »*

Rodolfo Massi débarqua en France en même temps qu'Alberto Elli. Les deux hommes sont arrivés dans le peloton professionnel la même année. Leurs galères se sont croisées avant d'obtenir sous le même maillot une reconnaissance tardive. Alberto Elli s'était imposé dans le Midi libre en 1997, Rodolfo Massi dans le Tour du Haut-Var la même année et dans le Tour méditerranéen au début de la saison 1998. Mardi, les deux hommes ont encore fait route ensemble. Ils sont partis en tandem dans la montée de l'Aubisque, ont rejoint Cédric Vasseur (GAN) au pied du col du Tourmalet. Le dernier col, le Peyresourde, aura été de trop pour Alberto Elli, mais son coéquipier avait su garder encore quelque énergie. A Luchon, il pouvait serrer le poing. Il tenait sa revanche.

Benoît Hopquin

Festina : Bruno Roussel « prend la responsabilité de tout »

« IL N'ÉTAIT PLUS POSSIBLE à ce stade de l'affaire de continuer à ruser entre ce qui relevait de la loi d'un silence qui ne convainquait plus personne, et des insinuations et des rumeurs qui aboutissaient à rendre chacun suspect ». Ainsi s'est exprimé Bruno Roussel, directeur sportif de l'équipe Festina, mardi 21 juillet, dans un communiqué. Incarcéré à la maison d'arrêt d'Arras, il avait reconnu vendredi 17 juillet devant le juge d'instruction chargé du dossier que le dopage existait bien chez les Festina... géré sous strict contrôle médical.

« Je n'ai pas tout vu, je n'ai pas tout su, mais il m'incombe au regard de ma qualité de directeur de cette équipe de prendre la responsabilité de tout, écrit Bruno Roussel. *Je ne suis pas dans une situation qui me donne un droit particulier à donner des leçons à quiconque. J'affirme cependant (...)la nécessité que des règles claires soient bien fixées (...) »*. Bruno Roussel s'interroge : peut-on *« exiger des sportifs des performances qui dépassent les limites de la capacité humaine ?* Et conclut : *« Le sport cycliste se reconstruira sur la vérité »*.

Les aveux de Bruno Roussel et du médecin de l'équipe Festina continuent de provoquer des réactions. Dans un entretien au quotidien *La Croix* daté mercredi 22 juillet, le secrétaire général de l'Ordre des Médecins, Daniel Grunwald, condamne le dopage sous contrôle médical : sorte de politique du *« moins pire »* défendue par certains médecins, un *« raisonnement tout à fait condamnable sur le plan du principe »*.

A Lille, le juge d'instruction a reçu la visite de Paul Mauriac. L'avocat de la Fédération française de cyclisme (FFC) a annoncé que celle-ci s'est constituée partie civile, vendredi 17 juillet *« de manière à suivre toutes les implications de cette affaire »*, a-t-il déclaré. Selon lui, cette décision est *« le reflet d'une volonté farouche, opiniâtre des dirigeants de la FFC de prévenir, d'informer, de réprimer (...) d'éradiquer le fléau »* du dopage. L'avocat de la FFC a estimé *« nécessaire »* que les coureurs de Festina soient entendus par le juge, étant donné qu'ils sont *« mis en cause comme dépositaires d'informations »*. Mercredi matin, on ignorait quand ceux-ci allaient être convoqués.

UN SEUL DESTINATAIRE

Le soigneur de l'équipe incriminée Willy Voet va mieux, c'est ce qu'a expliqué son avocat, Ludovic Baron. *« Il me dit qu'il est soulagé, soulagé de pouvoir enfin dire ces choses. Il reconnaît donc cette réalité de dopage »*, a-t-il déclaré mardi 21 juillet, sur RTL, tout en essayant d'éteindre l'incendie : *« Le bruit court qu'il avait une quantité surprenante (de produits dopants) qui aurait permis une distribution auprès de multiples équipes. Ce n'est absolument pas la réalité. Ces produits étaient destinés à l'équipe Festina et uniquement à cette équipe »*. Sur le Tour, le malaise continue pourtant. Aujourd'hui, l'équipe TVM est en point de mire. Elle fait l'objet d'une enquête après l'arrestation de deux mécaniciens, il y a quelques semaines pour transport de produits dopants (*Le Monde* du 22 juillet).

Le médecin des coureurs de Festina, Eric Ryckaert, a été hospitalisé à Donai pour diabète. Mis en examen et écroué, il avait pourtant été autorisé à posséder en cellule son matériel de traitement (seringues, aiguilles et produits injectables). Cette permission a provoqué le mécontentement de l'Union syndicale pénitentiaire qui, dans un communiqué, s'insurge devant l'autorisation du médecin et du directeur de la prison de Douai de permettre au docteur Ryckaert d'effectuer *« une pratique totalement illicite »*.

B. M. (avec AFP.)

TROIS QUESTIONS À...

VINCENT LAVENU

1 **Depuis le départ de Dublin, Bo Hamburger a porté le maillot jaune, Jacky Durand a gagné une étape, ainsi que Rodolfo Massi, qui vient également d'endosser le maillot *du meilleur grimpeur.* Vous attendiez-vous à ce bon début pour l'équipe Casino, dont vous êtes le directeur sportif ?**

Je pense que le maillot à pois du meilleur grimpeur était l'objectif de mes coureurs lorsqu'ils se sont lancés à l'attaque entre Pau et Luchon. Finalement, cela nous a permis de remporter cette victoire d'étape. Le travail, le sérieux, la confiance en soi, la bonne ambiance : tous ces ingrédients font que cette équipe arrive à maturité. Si nous gagnons des courses, c'est parce que nous avons une équipe très solidaire, très altruiste, très forte sur le plan tactique. Les garçons sont très costauds, Rodolfo Massi l'a prouvé en résistant au retour du peloton de tête, dans le final vers Luchon. Avant le Tour de France, nos objectifs étaient de remporter une ou deux étapes et de placer un ou deux coureurs dans les dix premiers.

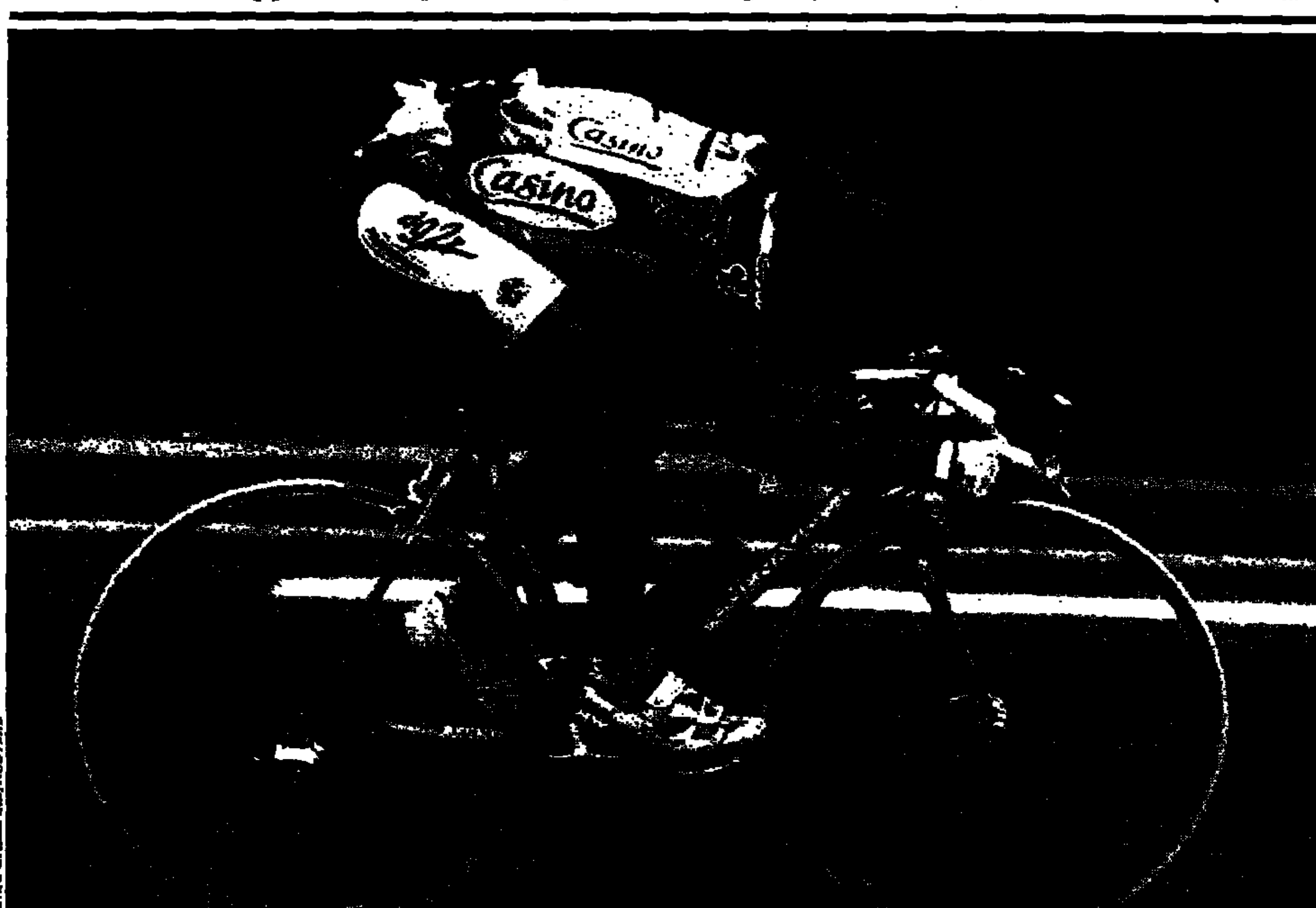
2 **Vos coureurs vont-ils repartir à l'attaque de cette manière dans les jours qui viennent ?**

Ils vont d'abord essayer de récupérer un petit peu. Je trouve que mon équipe est très méritante. Entre Pau et Luchon, c'est vraiment nous qui avons fait « péter » la course. Si on veut déstabiliser Jan Ullrich, il va bien falloir que certaines équipes prennent aussi des initiatives. L'Allemand a montré qu'il était sans doute le plus fort, mais son équipe a parfois eu du mal à boucher les trous. Ses adversaires vont donc devoir s'attacher à la faire travailler. C'est ce que nous faisons. J'espère vraiment que cet effort sera apprécié à sa juste valeur.

3 **Vous souhaitez que votre équipe fasse bouger la course. Cela veut-il dire que vous voulez qu'elle prenne le relais de l'équipe Festina dans le rôle d'animateur du peloton ?**

J'espère qu'il ne s'agit pas d'une question tendancieuse. Les spectateurs du Tour de France aiment assister à des exploits. C'est vrai que l'équipe Festina va manquer à ce niveau-là. C'est une équipe très spectaculaire. Si nous pouvons remplir ce rôle d'équipe attaquante, nous serons très satisfaits. Mais il ne faut pas oublier que c'est ce que nous faisons depuis le début de l'année. Mes coureurs bénéficient aujourd'hui de la confiance qu'ils ont acquise depuis le début de l'année.

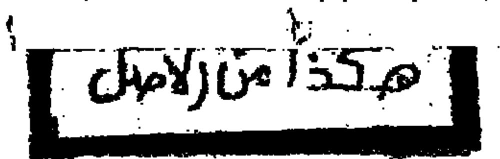
Propos recueillis par Eric Collier



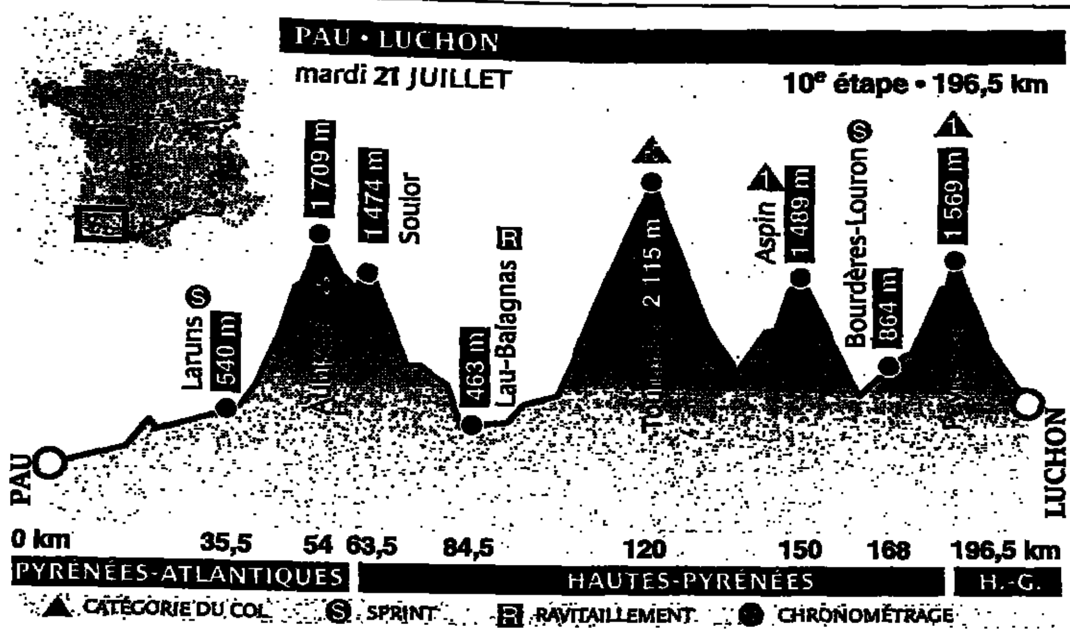
ERIC GAILLARD/REUTERS

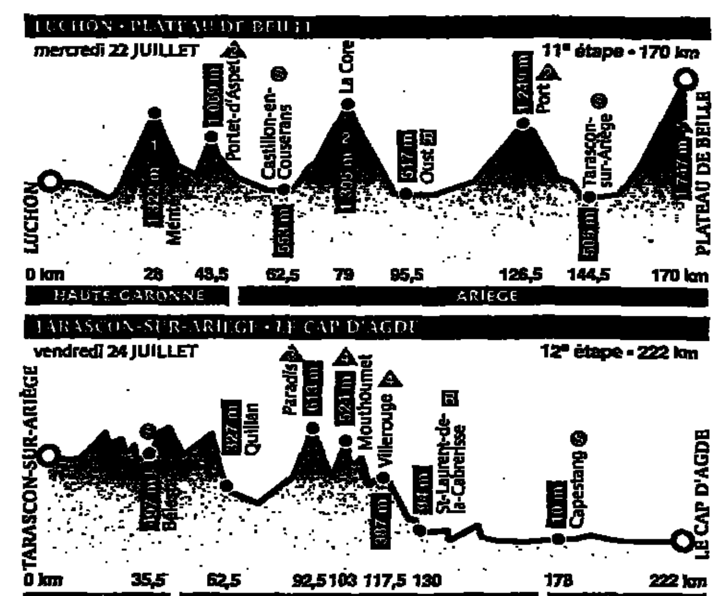
Le bon coup de Massi

Le palmarès professionnel de Rodolfo Massi s'étoffe sur le tard. A l'âge de 32 ans, le coureur italien de l'équipe française Casino a gagné en solitaire *une des étapes les plus convoitées du* Tour de France, entre Pau et Luchon. Après une longue échappée en compagnie de son compatriote et équipier Alberto Elli, et de Cedric Vasseur (GAN), qui était à l'origine de l'attaque décisive, Massi a su conserver dans la descente du col de Peyresourde un écart suffisant avec Marco Pantani (Mercatone Uno), parti en contre-attaque.



هكذا من الاصل





Une drôle de « perruche » sur l'épaule du « campionissimo »

Rouen, 1949. Jacques Marinelli, dit « La Perruche » pour sa petite taille et les couleurs de son équipe, s'empare du maillot jaune au nez et à la barbe de Fausto Coppi, qui convoite sa première victoire dans la Grande Boucle

« ET POURSUIVIT sa route qui n'était autre que celle que voulait sa monture. Car il était persuadé qu'en cela consistait l'essence des aventures. » Jacques Marinelli n'avait sans doute pas lu la citation de Cervantes qu'Antoine Blondin avait mise en exergue de son *Europe buissonnière*, publiée en 1949.

Pourtant, comme tant de gamins pauvres de son époque, n'est-ce pas en suivant sa monture, en l'occurrence une bicyclette, qu'il rencontra l'aventure. *« Avant de faire le Tour de France, je n'avais jamais vu ni la mer ni la montagne »*, raconte l'enfant du Blanc-Mesnil. Ce qui ne l'empêcha pas, en 1948, pour sa première participation, de passer le Tourmalet dans les dix premiers.

« Avant Louison Bobet », tient à rappeler fièrement, cinquante ans plus tard, celui qui est devenu un homme d'affaires prospère, maire de Melun (Seine-et-Marne) depuis 1989. *« Le plus beau jour de ma vie restera toujours celui où j'ai pris le maillot jaune dans le Tour 1949 »*, raconte Jacques Marinelli.


PRESSE-SPORTS

Jacques Marinelli, de l'équipe d'Ile-de-France, avait près d'une demi-heure d'avance sur Fausto Coppi avant les Pyrénées. Il s'est bravement défendu jusqu'à Paris, terminant à la troisième place.

LA BOUTEILLE FATALE

Du jaune sur un minuscule gabarit, maigre comme un oiseau : « La Perruche » était née, baptisée par le chansonnier Gabriello. *« Grâce aux gains que m'ont rapportés le maillot, j'ai pu faire mettre un évier et des robinets dans la maison de mes parents ; jusqu'alors, nous nous contentions d'un baquet pour nous laver »*, se souvient-il.

Autre souvenir : c'est *« peut-être »* Line Renaud – *Ma cabane au Canada* date de 1949 – qui lui fit perdre la précieuse tunique dans l'étape Pau-Luchon. *« A l'arrivée, elle remettait le maillot jaune, et nous avions sympathisé. Au bas du Tourmalet, croyant bien faire, elle m'a tendu une bouteille de bière. Cela m'a rendu malade »*, raconte-t-il aujourd'hui. La petite histoire voudra que ce soit la même Line Renaud qui lui annonce, en 1989, qu'Alain Juppé l'avait choisi pour être le seul représentant de la droite aux élections municipales à Melun.

Retour en 1949. Quelques dizaines de minutes avant que la chanteuse ne passe la bouteille fatale à « La Perruche », se déroulait, sur les pentes de l'Aubisque, une scène sur laquelle les spécialistes n'ont pas fini de disserter. Fausto Coppi vient de revenir sur Gino Bartali, vainqueur du Tour 1948. Voilà de nouveau les deux champions italiens côte à côte. Le « campionissimo » prend sa gourde, boit une lampée et la passe à Gino-le-Pieux : *« Tu peux boire, il en reste. »* La photo où l'on voit le bidon passer d'une main à l'autre sera immortalisée par Gino Bartali, qui en tirera un poster avec une légende expliquant comment il avait donné à boire à son ami Fausto Coppi !

Le même Gino Bartali demandait à ses équipiers de bien regarder une certaine veine d'une des jambes de son admirable rival : elle gonflait lorsque le champion était en difficulté. Au moindre signe suspect, « Il Vecchio » sonnait alors la charge. Si le nez de Cléopâtre ? Et si la veine de Coppi ? Rien n'y fit. Alors qu'il comptait près d'une demi-heure de retard au pied des Pyrénées, Fausto Coppi remporta le Tour 1949 devant Gino Bartali, Jacques Marinelli, Jean Robic et Jacques Dupont.

De ce Tour 1949, Guy Lapébie, lui, retiendra essentiellement l'étape de Bordeaux, chez lui, qu'il remporta devant Rik Van Steenbergen, considéré comme un des sprinters les plus rapides de tous les temps. Las ! « Papi » Georges Briquet, le commentateur vedette, laissa entendre que le champion belge avait laissé gagner le Français.

« ON NE POUVAIT PAS TRICHER »

Près d'un demi-siècle après, ce dernier peut raconter le sprint centimètre après centimètre pour prouver sa bonne foi : *« Le "Flahute" était trop confiant. Il entre sur la piste et part comme un fou. Moi, je monte tout en haut du vélodrome. Je redescends, bien lancé. J'avais trois longueurs de retard, mais je sentais bien que j'allais montrer le bout de mon museau. Il écarte les bras et voit une roue derrière, il ne savait pas que c'était moi. Il croyait avoir fait la différence. Nous avons plongé en même temps et je l'ai ajusté. »*

Le sprint fut de toute beauté. Comment aurait-il pu en être autrement avec deux « pistiers » de cet acabit ? En 1947, Lapébie gagna les Six Jours de Paris, ce qui n'était pas arrivé à un Français depuis vingt ans. *« La piste, c'était le Conservatoire, mais aussi l'apprentissage de la douleur. Les Six Jours, avant la guerre, c'était rien de moins que 3 800 km par semaine, deux heures de sommeil par jour. Et on ne pouvait pas tricher : le populaire était là pour nous surveiller, pour nous asticoter si l'on traînait. »*

Guy Lapébie est intarissable sur ce sujet, comme tous les « six-days-men » – ainsi appelait-on ces seigneurs du Vélodrome d'hiver ou de la Cipale. Comment oublier Martine Carol, la reine du vélodrome, la fumée qui envahissait la piste, et Georges Beretro, « Monsieur 10 % », qui s'occupait d'aller faire de la retape auprès des distributeurs de primes, et se servait au passage ?

« En 1948, raconte Guy Lapébie, *dans l'étape la plus dure du Tour, courue sous la neige, je vois Bartali à côté de moi. Il avait les lèvres violettes. Je lui dis : "Mais, Gino, comment tu fais pour continuer ?" Il me regarde et me répond : "Mais, toi aussi, tu es tout bleu !" A l'arrivée, nous étions tous agonisants. Un journaliste passe près de moi et, un peu en se moquant, me dit : "Alors, le pistard, c'est dur la route ?" Je l'ai regardé et lui ai répondu : "Oui, mais c'est rien à côté de la piste !" »*

Dans cette même étape, Guy Lapébie reconnaît aujourd'hui qu'il a failli abandonner : *« Je priais Dieu pour qu'il me donne un peu de force pour continuer. Ou alors je m'imaginais que mon fils était en haut du col et que je devais lui porter son biberon. »* La confession est encore plus émouvante quand on sait que ce fils, Serge, qui fut aussi coureur professionnel, est mort il y a quelques années dans un accident d'automobile.

Guy Lapébie a un autre regret : n'avoir jamais pu courir avec son frère, Roger Lapébie, qui gagna le Tour en 1937. *« Un grand monsieur, mon frère, et puis vous vous imaginez : deux frères ! Nous n'aurions même pas eu besoin d'équipe. »*

José-Alain Fralon

SUR LA ROUTE

■ **TOMATES.** Dans l'ascension du col d'Aspin, des supporteurs ont lancé des tomates sur la voiture de Roger Legeay, directeur sportif de l'équipe GAN. Or Cédric Vasseur, échappé de la première heure, évoluait alors en tête de l'étape Pau-Luchon. *« Je ne sais pas si c'est moi qu'on visait, ou le tour de France »*, a déclaré Roger Legeay.

■ **EN MÉMOIRE.** L'étape entre Luchon et le plateau de Beille empruntait, mercredi, la départementale 618 où est érigée une stèle en souvenir de Fabio Casartelli, mort lors du Tour 1995. La direction déposera une gerbe de fleurs quelques minutes avant le passage des coureurs.

■ **RAVITAILLEMENT.** Fabio Roscioli, premier échappé de l'étape au départ de Pau, a épuisé ses réserves en eau dès le début de son attaque. Mauvais choix pour l'Italien car, au pied de l'Aubisque, la direction a refusé de lui accorder un nouveau bidon : aucun ravitaillement n'est autorisé dans les 50 premiers kilomètres.

■ **PLUIE.** Jean-Marie Leblanc, directeur du Tour, a pris l'habitude de saluer chaque matin les invités de marque de l'étape sur Radio-Tour, la radio interne. Mardi, le protocole a été écorné par le crachin. Alors qu'il égrennait la liste des personnalités, Jean-Marie Leblanc a soudain fait un blanc à l'antenne puis a retrouvé sa voix pour annoncer : *« MM. X et Y, ainsi que M. Z de la société... dont la pluie a effacé le nom. »*



Le peloton tel qu'on le parle

● **S'accrocher.** Tenter de rester dans le peloton à un moment où le coureur essuie une défaillance. En puisant dans ses réserves, il produit un effort et s'accroche pour éviter d'être lâché.

● **Assurer le train.** Se placer en tête du peloton et lui imposer une vitesse quasi uniforme en fonction de la situation de la course. Cette action se fait en principe par plusieurs coureurs de la même équipe mais elle peut se faire avec des coureurs d'équipes différentes dont les intérêts sont communs.

● **Avoir la pompe.** Etre incapable de suivre l'allure des concurrents après avoir trop fourni d'efforts. Le coureur ayant la « pompe » sera irrémédiablement lâché et n'aura pas les ressources suffisantes pour terminer. Cette attitude traduit le manque de condition ou une mauvaise répartition des efforts en fonction de la course.

● **Courir en rat.** Faire la course sans participer à l'action. Profiter des efforts des autres alors que l'attitude du coureur laisse à penser qu'il peut participer à l'action. Cette façon de courir n'est pas très appréciée des autres concurrents. Variante : être une « ratagasse ».

● **Etre à la ramasse.** Etre très en retard par rapport à la tête de la course, sans aucune chance de rejoindre celle-ci.

● **Faire connaissance de l'homme au marteau.** Avoir une défaillance telle que l'on a l'impression d'avoir été assommé. Elle est si soudaine que le coureur qui en est la victime reste sans forces et dans l'impossibilité de reprendre la course sans un temps de récupération : l'homme au marteau a frappé. Il a été immortalisé par les dessins de Pellos.

● **Faire sauter la soupape.** S'employer complètement dans une action en allant au-delà de ses limites, et ce jusqu'au point de rupture, avant d'« être dans le rouge », pour conserver un avantage ou se maintenir à l'avant de la course.

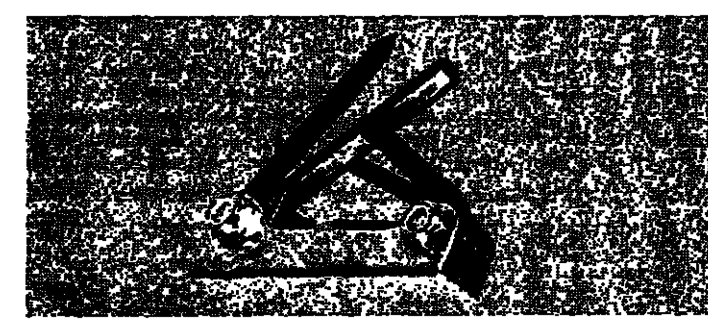
● **Gruppetto.** Mot italien qui signifie « petit groupe » et qui est utilisé pour désigner l'« autobus » (*Le Monde* du 21 juillet).

● **Monter avec la grosse.** Monter un col avec un développement trop grand par rapport à la pente, en utilisant le grand plateau et un pignon relativement petit.

● **Se faire sortir.** Quand un coureur se fait larguer, il voit l'écart entre lui et le peloton augmenter progressivement ; lorsqu'il se fait sortir, cet écart augmente très vite, et il perd le contact presque instantanément.

★ Extraits du *Dictionnaire international du cyclisme*, de Claude Sudres, disponible, pour les lecteurs du *Monde*, durant le Tour de France, au prix de 100 F (plus 21 F de frais postaux) auprès de l'auteur (20, rue des Dinandiers, 94440 Marolles-en-Brie).

LE VÉLO MADE IN FRANCE



Les outils VAR

Si vous donnez votre vélo à réparer, il y a de fortes chances pour qu'il passe dans les mains d'un mécanicien équipé d'outils fabriqués par VAR. Car cette PME de quinze personnes, dont le siège et les ateliers sont installés dans le 11e arrondissement de Paris, équipe en clés diverses et autres extracteurs de manivelles ou démonte-roue libre, la quasi totalité des ateliers des marchands de cycles en France et des grandes surfaces spécialisées (Décathlon, Go Sport, etc.) Sans oublier les fabricants de cycles eux-mêmes.

L'outillage pour le cycle est la raison d'être de VAR depuis sa création en 1946 par Raymond Siffritt, un ingénieur issu de l'automobile. *« Il était cyclotouriste et, comme il n'y avait pas d'outils spécifiques au vélo, il a décidé d'en concevoir »*, rappelle Daniel Goffin, attaché commercial de la société, dont le catalogue compte désormais 600 outils. VAR, qui réalise 1,3 à 1,6 million de francs de chiffre d'affaires par mois, vend une partie de ses produits au grand public. *« Environ un quart »*, note Daniel Goffin, qui souligne que 45 % des ventes se font hors de France.

Paradoxalement, le problème de VAR est la qualité de ses produits. *« Ils durent et on ne les renouvelle pas si souvent »*, relève Daniel Goffin, qui, tout en s'en félicitant, puisqu'il s'agit là du label de la société, le déplore aussi, car cela oblige à *« créer constamment de nouveaux outils »* pour susciter la demande et assurer la croissance des ventes (5 % à 6 % l'an passé).

Philippe Le Cœur

★ Outil pliant multifonction. Prix public : 60 F.

LES RÉSULTATS

10e étape

Pau-Luchon (197 km)

1. Rodolfo Massi (Ita., CSO), en 5 h 49 min 40 s ; 2. M. Pantani (Ita., MER), à 36 s ; 3. M. Boogerd (PB, RAB) ; 4. B. Julich (EU, COF) ; 5. G. Di Grande (Ita., MAP) ; 6. J.M. Jimenez (Esp., BAN) ; 7. F. Escartin (Esp., KEL) ; 8. J. Ullrich (All., TEL) ; 9. J.-C. Robin (Fra., USP) ; 10. L. Piepoli (Ita., SAE) ; 11. L. Leblanc (Fra., PLT), m.t. ; 12. B. Riis (Dan., TEL), à 59 s ; 13. D. Nardello (Ita., MAP) ; 14. K. Livingston (EU, COF) ; 15. M. Serrano (Esp., KEL) ; 16. D. Baranowski (Pol., USP) ; 17. R. Meier (Sui., COF) ; 18. B. Hamburger (Dan., CSO) ; 19. A. Casero (Esp., VIT) ; 20. A. Olano (Esp., BAN) ; 21. E. Berzin (Rus., FDJ), m.t. ; 22. M. Beltran (Esp., BAN), à 1 min 58 s ; 23. L. Jalabert (Fra., ONC), m.t. ; 24. S. Heulot (Fra., FDJ), à 2 min 13 s ; 25. L. Madouas (Fra., LOT) ; 26. P. Farazijn (Bel., LOT) ; 27. K. Van de Wouwer (Bel., LOT) ; 28. C. Vasseur (Fra., GAN) ; 29. B. Zberg (Sui., RAB) ; 30. F. Simeoni (Ita., ASI) ; 31. C. Rinero (Fra., COF), m.t. ; 32. P. Bordenave (Fra., BIG), à 2 min 28 s ; 33. C. Solaun (Esp., BAN), à 2 min 36 s ; 34. M. Garcia (Esp., ONC), à 2 min 45 s ; 35. G. Verheyen (Bel., LOT), m.t. ; 36. S. Blanco (Esp., VIT), à 3 min 18 s ; 37. L. Perez Rodriguez (Esp., ONC) ; 38. J. Jaksche (All., PLT), m.t. ; 39. A. Elli (Ita., CSO), à 3 min 39 s ; 40. A. Merckx (Bel., PLT), à 4 min 41 s ; 41. V. Garcia-Acosta (Esp., BAN), m.t. ; 42. G. Totschnig (Aut., TEL), à 6 min 8 s ; 43. A. Teteriouk (Kzk., LOT), à 6 min 41 s ; 44. P. Chanteur (Fra., CSO), à 7 min 13 s ; 45. S. Gonzalez (Esp., KEL) ; 46. U. Bolts (All., TEL), m.t. ; 47. S. Borgheresi (Ita., MER), à 8 min 6 s ; 48. F. Cabello (Esp., KEL), à 10 min 57 s ; 49. T. Gouvenou (Fra., BIG), m.t. ; 50. R. Forconi (Ita., MER), à 12 min 27 s ; etc.

Classements

Classement général : 1. Jan Ullrich (All., TEL), 47 h 25 min 18 s ; 2. B. Julich (EU, COF), à 1 min 18 s ; 3. B. Hamburger (Dan., CSO), à 2 min 17 s ; 4. L. Jalabert (Fra., ONC), à 2 min 38 s ; 5. L. Leblanc (Fra., PLT), à 3 min 3 s ; 6. A. Olano (Esp., BAN), à 3 min 11 s ; 7. M. Boogerd (PB, RAB), à 3 min 36 s ; 8. E. Berzin (Rus., FDJ), à 3 min 39 s ; 9. S. Heulot (Fra., FDJ), à 3 min 40 s ; 10. B. Riis (Dan., TEL), à 3 min 51 s ; 11. M. Pantani (Ita., MER), à 4 min 41 s ; 12. R. Massi (Ita., CSO), à 4 min 44 s ; 13. J.-C. Robin (Fra., USP), à 4 min 45 s ; 14. D. Nardello (Ita., MAP), à 5 min 17 s ; 15. F. Escartin (Esp., KEL), à 5 min 23 s ; 16. A. Casero (Esp., VIT), à 5 min 30 s ; 17. R. Meier (Sui., COF), à 5 min 32 s ; 18. K. Livingston (EU, COF), à 5 min 38 s ; 19. D. Baranowski (Pol., USP), à 5 min 42 s ; 20. G. Di Grande (Ita., MAP), à 5 min 54 s ; 21. M. Beltran (Esp., BAN), à 5 min 56 s ; 22. B. Zberg (Sui., RAB), à 5 min 57 s ; 23. C. Rinero (Fra., COF), à 6 min 23 s ; 24. C. Solaun (Esp., BAN), à 6 min 41 s ; 25. V. Garcia-Acosta (Esp., BAN), à 6 min 59 s ; 26. L. Perez Rodriguez (Esp., ONC), à 7 min 17 s ; 27. K. Van de Wouwer (Bel., LOT), à 7 min 19 s ; 28. A. Elli (Ita., CSO), à 7 min 20 s ; 29. L. Piepoli (Ita., SAE), à 7 min 24 s ; 30. J. Jaksche (All., PLT), à 7 min 41 s ; 31. M. Serrano (Esp., KEL), à 7 min 49 s ; 32. C. Vasseur (Fra., GAN), à 8 min ; 33. J. M. Jimenez (Esp., BAN), à 8 min 20 s ; 34. F. Simeoni (Ita., ASI), à 8 min 55 s ; 35. G. Totschnig (Aut., TEL), à 8 min 56 s ; 36. P. Farazijn (Bel., LOT), à 9 min ; 37. A. Merckx (Bel., PLT), à 9 min 11 s ; 38. L. Madouas (Fra., LOT), à 9 min 25 s ; 39. S. Blanco (Esp., VIT), à 9 min 53 s ; 40. S. Gonzalez (Esp., KEL), à 11 min 43 s ; 41. A. Teteriouk (Kzk., LOT), à 11 min 55 s ; 42. G. Verheyen (Bel., LOT), à 12 min 15 s ; 43. P. Bordenave (Fra., BIG), à 13 min 25 s ; 44. P. Chanteur (Fra., CSO), à 13 min 28 s ; 45. M. Garcia (Esp., ONC), à 13 min 32 s ; 46. F. Cabello (Esp., KEL), à 13 min 41 s ; 47. U. Bolts (All., TEL), à 14 min 4 s ; 48. M. Podenzana (Ita., MER), à 15 min 42 s ; 49. S. Borgheresi (Ita., MER), à 15 min 51 s ; 50. K. Moerenhout (PB, RAB), à 17 min 30 s ; etc.

Abandons : Erik Dekker (PB, RAB) ; Chris Bordman (GB, GAN) ; Ludovic Auger (Fra., BIG) ; Federico De Beni (Ita., RIS) ; Samuele Schiavina (Ita., ASI) ; Francisco Garcia Rodriguez (Esp., VIT) ; Fabrizio Guidi (Ita., PLT) ; Silvio Martinello (Ita., PLT) ; Alessio Bongioni (Ita., ASI) ; Mario Cipollini (Ita., SAE) ; Gianmatteo Fagnini (Ita., RIS) ; Roberto Caruso (Ita., RIS) ; Carlos Contreras (Col., KEL) ; David Garcia (Esp., VIT) ; Hernan Buenahora (Col., VIT) ; Alexandre Shefer (Kzk., ASI) ; Carlo Bianchi (Ita., ASI) ; Philippe Gaumont (Fra., COF) ; Francesco Casagrande (Ita., COF) ; Mario Scirea (Ita., SAE) ; Laurent Roux (Fra., TVM) ; Frédéric Moncassin (Fra., GAN) ; Jaan Kirsipuu (Est., CSO) ; Johan Bruyneel (Bel., ONC) ; Dimitri Konischev (Rus., MER) ; Emmanuel Magnien (Fra., FDJ).

Classements par points : 1. Erik Zabel (All., TEL), 201 pts ; 2. J. Svorada (Tch., MAP), 157 ; 3. R. McEwen (Aus., RAB), 134 ; 4. T. Steels (Bel., MAP), 126 ; 5. N. Minali (Ita., RIS), 106 ; 6. G. Hincapie (EU, USP), 87 ; 7. S. O'Grady (Aus., GAN), 85 ; 8. J. Blijlevens (PB, TVM), 75 ; 9. M. Traversoni (Ita., MER), 67 ; 10. F. Simon (Fra., GAN), 60 ; etc.

Classement de la montagne : 1. Rodolfo Massi (Ita., CSO), 131 pts ; 2. A. Elli (Ita., CSO), 107 ; 3. C. Vasseur (Fra., GAN), 104 ; 4. C. Rinero (Fra., COF), 62 ; 5. P. Farazijn (Bel., LOT), 38 ; 6. J. Voigt (All., GAN), 36 ; 7. C. Agnolutto (Fra., CSO), 36 ; 8. J. Ullrich (All., TEL), 35 ; 9. S. Zanini (Ita., MAP), 26 ; 10. M. Pantani (Ita., MER), 26 ; etc.

Classement par équipes : 1. Cofidis, en 142 h 11 min 15 s ; 2. Casino, à 10 min 6 s ; 3. Banesto, à 15 min 23 s ; 4. Telekom, à 15 min 41 s ; 5. Polti, à 16 min 39 s ; 6. Lotto, à 17 min 27 s ; 7. ONCE, à 19 min 25 s ; 8. Kelme, à 26 min 4 s ; 9. Rabobank, à 28 min 51 s ; 10. US Postal, à 33 min 47 s ; etc.

Les équipes

ASICS (ASI) ; Banesto (BAN) ; BigMat-Auber (BIG) ; Casino (CAS) ; Cofidis (COF) ; La Française des jeux (FDJ) ; GAN (GAN) ; Lotto (LOT) ; Kelme (KEL) ; Mapei (MAP) ; Mercatone Uno (MER) ; ONCE (ONC) ; Polti (PLT) ; Rabobank (RAB) ; Telekom (TEL) ; TVM (TVM) ; Vitalicio Seguros (VIT) ; Riso Scotti (RIS) ; Saeco (SAE) ; US Postal (USP).

Blessures en tout genre

Outre les 17 abandons, dus aux mauvaises conditions atmosphériques, un grand nombre de coureurs, encore en course, ont été victimes de chutes impressionnantes et de blessures. Ainsi Udo Bolts (Telekom) souffre d'une plaie à la hanche droite, Christophe Agnolutto (Casino) d'une plaie frontale étendue et d'une contusion cervicale, Pascal Chanteur (Casino) d'une plaie à la hanche droite, José Luis Arrieta (Banesto) de plaies multiples au côté gauche, Jens Voigt (GAN) de plaies au coude, à la hanche et au genou gauche, Franck Bouyer (Française des jeux) d'une contusion frontale, Xavier Jan (Française des jeux) d'une plaie au genou droit, Emmanuel Magnien (Française des jeux) de traumatismes au genou et à l'épaule droite et Massimiliano Lelli (Cofidis) d'une douleur lombaire. Par ailleurs, Steven De Jongh (TVM) et Lars Michaelsen (TVM) ont écopé de 20 secondes de pénalisation pour abri prolongé.

GRANDS HÔTELS D'ÉPOQUE

Le Métropole, symbole du vieux Hanoï

La capitale du Vietnam est toujours vivement attachée à ses bâtiments début du siècle, comme ce palace qui retrouve ses étoiles

HANOÏ
de notre envoyé spécial

L'ouverture du Vietnam sur le monde extérieur est en train de redonner tout son charme à la capitale. Hanoï prend des couleurs avec sa multitude de petits commerces qui s'alignent sur les trottoirs de ses grandes avenues, autour de ses lacs et de ses jardins et dans le fouillis de ses ruelles d'artisans.

Voilà quelques années encore, une foule grise et silencieuse de gens à vélo passait devant la façade du Métropole, alors rebaptisé hôtel Thông-Nhât, ou de l'Unité. Dans les couloirs crasseux de cette élégante bâtisse, dont la construction a débuté en 1902 et qui fut officiellement inaugurée en 1911, des nuées d'employés mal payés traînaient entre une réunion et la maigre tâche qui leur était affectée. La salle à manger était déserte, la tuyauterie rouillée et une ampoule sur deux manquait. Dans les vastes salles de bain, les cancrelats couraient sur un carrelage saisi de moisissure.

Pour redevenir le Métropole, ou plus exactement le Métropole-Sofitel, le bâtiment a fait peau neuve au début des années 90 et ainsi retrouvé, comme de droit, son statut de fleuron d'une hôtellerie qui ne fait que sortir de terre, avec l'inauguration, en 1996, d'un hôtel Daewoo sud-coréen de plus de trois cents chambres doublé d'un vaste centre commercial et celle, d'ici à la fin du siècle, d'un Hilton et d'un Sheraton.

Dans les années 30, le dôme qui surmontait les deux étages du bâtiment principal, déjà doté d'une aile, avait été remplacé par un troisième étage. Alors propriété de la Compagnie française immobilière de Hanoï, une société d'Avignon, le Métropole sera réquisitionné en 1955. Pendant longtemps il n'abritera plus que quelques poignées de journalistes et de diplomates, pour l'essentiel originaires d'Europe orientale.

JUSTES PROPORTIONS

La restauration entreprise en 1991 n'a pas modifié d'un iota une façade très simple mais aux très justes proportions, qui a donc retrouvé son harmonie passée entre le blanc de ses murs et le vert de ses persiennes. A Ho-Chi-Minh-Ville, la terrasse du Continental avait été fermée pour offrir, un moment, l'hospitalité à un restaurant italien, privant ainsi le plus connu des hôtels de l'ex-Saïgon et du Vietnam de son lien naturel avec l'ancienne rue Catinat, rebaptisée rue de l'Insurrection-Générale. Pour ce qui le concerne, l'aménagement du Métropole ne s'est pas heurté à ce genre de problème. Le bâtiment, d'un seul tenant et sans prolongement boulevard Ngô-Quyên, avait retrouvé sa sobre élégance lors de son inauguration en 1992.

Dans un deuxième temps, la bâtisse du début du siècle a été dotée d'une nouvelle aile, dessinée en harmonie avec le style de l'époque, afin de porter sa capacité de 109 à 244 chambres et d'offrir 5 600 mètres carrés de bureaux. L'ensemble, qui encadre désormais un jardin et une piscine, a été inauguré fin 1996 et a reçu le prix d'architecture de la ville, en faisant, selon son directeur de l'époque, Richard Caldor, *« un point de référence pour le futur développement de projets aussi bien à Hanoï que dans les autres grandes villes du Vietnam »*. Ce qui laisse également penser que des Hanoïens souhaitent préserver le centre-ville, belle réussite de l'architecture française dans l'ancienne Indochine, notamment en interdisant la construction de tours, qui ne pourraient que défigurer cet urbanisme à la fois aéré et équilibré.

« La concurrence à venir s'annonce très dure, mais le Métropole avance trois atouts majeurs : son caractère, son emplacement et la qualité de ses services », estime Ricardo Perran, directeur pour l'Indochine d'Accor Asia-Pacific, une filiale d'Accor SA. De 1992 à 1996, l'hôtel, réduit au bâtiment originel, était plein. Depuis l'ouverture de l'aile Opéra, il tourne à 60 % de sa capacité. Les cinq étoiles en construction lui disputeront bientôt une clientèle occidentale et asiatique, notamment d'affaires. Pour le moment, toutefois, ce pourcentage semble lié à un net ralentissement de la croissance du tourisme et des affaires au Vietnam en 1996.

Quoi qu'il advienne, ceux qui auront l'envie et les moyens de goûter, dans les meilleures conditions, les charmes du vieux Hanoï seront fidèles au Métropole. Ce dernier a déjà offert l'hospitalité à maintes célébrités, de Catherine Deneuve, lors du tournage d'*Indochine*, à Jacques Chirac, alors maire de Paris, en passant par le roi de Malaisie, Gérard Depardieu, le premier ministre canadien Jean Chrétien, Alain Juppé ou Boutros Boutros-Ghali. Le président français y a logé une deuxième fois en novembre 1997, lors d'un sommet de la francophonie.

L'hôtel, dont la restauration et l'extension représentent un investissement de 48,6 millions de dollars, est aujourd'hui propriété d'une société mixte, la part vietnamienne, détenue par la compagnie municipale Hanoï Tourism, étant de 50 %. Comme celui d'autres projets d'Accor au Vietnam, ce financement a été assuré en partie par la Banque mondiale, dont l'intervention a, bien entendu, facilité les montages financiers.

UNE OASIS DE CONFORT

Apparemment, l'expérience s'est révélée assez concluante pour qu'Accor Asia-Pacific décide de s'installer un peu partout au Vietnam. A Dalat, station d'altitude dans le sud, un Sofitel et un Novotel se heurtent encore à des problèmes de gestion. Mais, en 1998, quatre hôtels doivent ouvrir leurs portes : à Haïphong, le grand port du nord, un Ibis de 130 chambres et un Novotel de 150 chambres ; à Da-Nang, le port du centre, un Novotel de 217 chambres ; à Nha-Trang, pour l'instant la plus belle station balnéaire du pays, un Ibis de 150 chambres. Enfin, sur le marché très encombré de Ho-Chi-Minh-Ville, Accor a emporté la gestion d'un hôtel situé boulevard Lê-Duân, donc à proximité du consulat général de France et de l'ancienne ambassade américaine. Ce bâtiment en construction, de 312 chambres, sera un Sofitel-Plaza.

Le Métropole est cependant déjà assuré de demeurer le phare de cette chaîne, avec sa volonté affichée d'offrir une oasis de confort et de style au coeur de Hanoï. Depuis janvier 1997, il est le seul hôtel à bénéficier du statut vietnamien officiel cinq-étoiles.

La capitale du Vietnam est une ville où la promenade conserve encore de grands charmes. Si elle garde des allures provinciales, avec une vie nocturne très réduite, des rubans d'ampoules multicolores signalent, ici et là, la présence d'un café dans un jardin, d'un restaurant ou d'un bar. Et les habits neufs d'un premier cinq-étoiles.

Jean-Claude Pomonti

NICOLAS CORNET

L'hôtel Métropole de Hanoï en 1905 (en haut). Grâce à la restauration entreprise en 1991, l'établissement a retrouvé l'harmonie de vert et de blanc du début du siècle.

De Ho Chi Minh à Joan Baez

● **1946.** Des négociations ont lieu au début de l'année entre le gouvernement français, un représentant du Quamingtang et Ho Chi Minh, pour la formation d'un Etat vietnamien indépendant dans l'Union française. Cette rencontre a lieu dans la salle de conférences du Métropole, aujourd'hui transformée en hall. La guerre commence en décembre 1946.

● **Dans les années 50.** Journalistes et correspondants étrangers en mission durant la guerre d'Indochine séjournent au Métropole : parmi eux, Tillman Durdin, du *New York Times*, Graham Greene pour *Paris-Match*.

● **1954.** Après la bataille de Dien Bien Phu (mars-mai), les délégations canadiennes ou indiennes, chargées de préparer les accords qui seront signés à Genève, sont logées au Métropole. En octobre, le gouvernement vietnamien prend possession de l'établissement, qu'il rebaptise Thong Nhat.

● **1960.** Deuxième visite de « l'oncle Ho », Ho Chi Minh, lors d'un congrès international. Par la suite, les délégations politiques venues de Chine, de Cuba, d'Albanie ou d'Amérique latine sont reçues au Thong Nhat.

● **1972.** Des personnalités américaines opposées à la guerre du Vietnam séjournent à Hanoï, notamment l'actrice Jane Fonda, pendant deux mois, ainsi que Joan Baez, qui chantera dans l'abri durant les bombardements.

Carnet de route

● **L'avion.** Air France relie Paris à Hanoï, via Bangkok, trois fois par semaine (à partir de 6 787 F, tél. : 0802-802-802). Nouvelles Frontières (tél. : 0803-333-333) propose des vols Malaysian Airlines à 4 500 F A/R à partir du 15 août (+ 450 F jusqu'au 15 août), Vietnam Airlines à partir de 5 300 F à partir du 18 août et Thai International de 5 050 F à 5 950 F (selon la date).

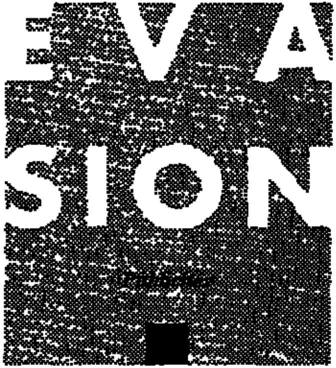
● **L'hôtel.** Le Sofitel-Métropole est situé au centre de Hanoï, à deux pas de l'Opéra et du lac de l'Epée-Restituée. Le théâtre qui donne un spectacle de marionnettes sur eau est situé rue Dinh-Tiên-Hoang, là où s'amorce le quartier commerçant dit des Trente-Six-Rues. Le Métropole a deux bons restaurants, l'un français, le Beaulieu, l'autre, le Spices Garden, asiatique. Bar, pub, piscine, sauna. Salle de théâtre, kiosque à journaux. Deux salles de conférences. Prix des chambres : de 1 630 F à 1 850 F en chambre double. Ajouter les services (5 %) et la taxe (10 %). Réservation en France : 01-60-87-90-90. L'hôtel propose des forfaits, jusqu'au 31 décembre, comprenant deux nuits en chambre double, petits-déjeuners, dîner au Spices Garden, balade de trois heures en pousse-pousse et billets pour le spectacle de marionnettes, le tout pour 2 040 F (900 F la nuit supplémentaire). Chambre gratuite pour les enfants jusqu'au 4 septembre, et du 19 décembre au 4 janvier, ou les week-ends le reste du temps.

● **Déplacements.** Les taxis-radio offrent un moyen de déplacement rapide et peu onéreux (de 15 à 20 F la course dans le centre). Le cyclo-pousse, dont le prix est à marchander, demeure un bon moyen de parcourir la ville, en dépit des encombrements dus principalement aux deux-roues.

● **Voyagistes.** Consulter les spécialistes du « voyage sur mesure », notamment Asia (tél. : 01-44-41-50-10), la Maison de l'Indochine (tél. : 01-40-51-95-15), Orients (tél. : 01-40-51-10-40), les Routes de l'Asie (tél. : 01-42-60-46-46) et Voyageurs en Asie du Sud-Est (tél. : 01-42-86-16-88).

● **Lectures.** Le guide *Vietnam, la Route mandarine*, de Jacques Népote (Olizane), et, chez le même éditeur, *L'Esprit du Viêt-Nam, Croyances, culture et société*, ainsi que *Viêt-Nam, Nouveau dragon ou vieux tigre de papier*, deux études de Nhung Agustoni-Phan.

● **Renseignements.** Office national du tourisme du Vietnam, 4, rue Cherubini, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-86-37.



DISPOS JUILLET/AOÛT
CRETE
3* 8j a/c 3565 F 15j a/c 4930 F
5* 8j a/c 4825 F 15j a/c 7450 F
NEW YORK 2550 F A/R
MARTINIQUE
3* sup. 9j/7n 4410 F petit-déjeuner
CHYPRE 8j 3615 F petit-déjeuner
TUNISIE 8j 3460 F demi-pension
Brochures gratuites sur demande
01.45.62.62.62
en province 08.01.63.75.43
90 avenue des Champs-Elysées, PARIS 8e
Membre SNAV - Garantie APS





GO 500 Destinations à prix charter!
3617 GO CHARTER

VOTRE SEJOUR EN QUEYRAS
(300 jours de soleil/an)
piscine, tennis, balnéo, jeux d'enfant
hébergement : Hôtels 2 ou 3*** résidence hôtel ou studios
St-Véran : plus haute commune 2040 m, site classé, chalets du XVIIIe
Arvieux : 1800 m au pied du fameux col de l'Izoard
1/2 Pension de 255 à 390 F/jour
Pension de 317 à 451 F/jour
résidence à partir de 2 000 F/semaine
Tél. 04.92.45.82.62
Se recommander du "Monde"

3615 AIRNEGO
NEW YORK : 3 245 F
TUNIS : 1 650 F
36 15 TRAVELTOUR
EGYPTE Crois./Séjour 3 990 F*
15 jours/14 nuits
pension complète vol + bateau 5*/hôtel 4*
RUSSIE Croisière 4 990 F*
12 jours/11 nuits, MOSCOU/ST PETERSBOURG
vol + bateau pension complète + visites
TURQUIE Balnéaire 2 490 F*
8 jours/7 nuits
vol + hôtel-club 4* demi-pension
Tél. 01-53-20-46-56

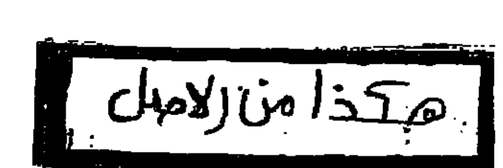


LE COMPTOIR BLEU voyages
VOLS A-R DÉPART PARIS
PEKIN 5800 F
HONG-KONG 5880 F
FORT-de-FRANCE Août 2980 F
SÉJOURS ET WEEK-ENDS
CANARIES Fly & Drive 3180 F
Vol + Club 3* 7 Nuits + Loc. Auto (1/08)
NIL + MER ROUGE 3920 F
Vol + Bat. 5* Hôtel 4* 14 Nuits + Pens. Compl.
DJERBA 30/07 2960 F
Vol + Hôtel 3* 7 Nuits + 1/2 pension
Tarifs à partir de..., taxes en sus.
3615 BLEU
01 46 56 40 40

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01 42 17 39 40

Traitement de texte
Canon Jet 300
Chez Duriez 1 980 F TTC
Simple d'utilisation.
Performant.
Qualité professionnelle.
Vérificateur orthogrphique.
Compatible PC. Léger.
Duriez, 3 rue La Boëtie Paris 8e
112 bd St-Germain Paris 6e

هكذا من الاصل



Nuages au nord, soleil au sud

JEUDI, une dépression est située sur les îles Britanniques. Elle génère une perturbation peu active qui donnera des passages nuageux surles régions du nord-ouest. Plus au sud, le soleil brillera largement, avec des températures estivales.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Malgré de timides rayons de soleil, les nuages seront nombreux. Ils seront parfois accompagnés de quelques gouttes ou averses, en particulier le long du littoral. Les températures seront voisines de 20 degrés près des côtes, 24 ou 25 degrés dans l'intérieur.

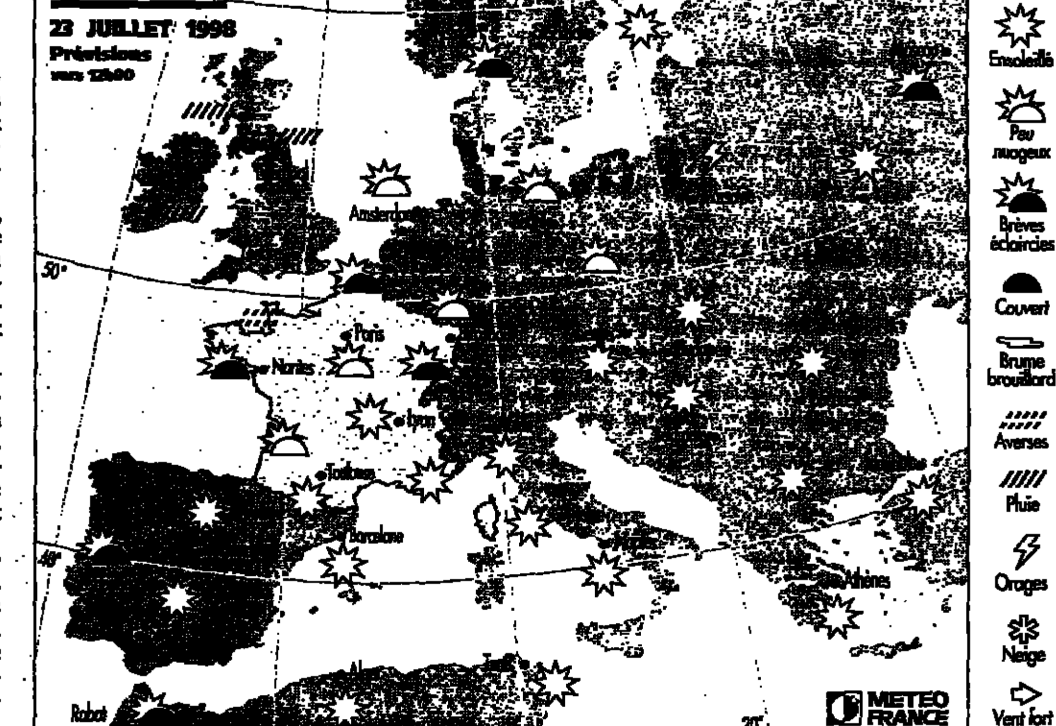
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Centre, soleil et nuages se partageront le ciel. Sur les autres régions, la couverture nuageuse sera plus importante et l'après-midi quelques averses se déclencheront. Il fera de 21 à 28 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les passages nuageux n'empêcheront pas de belles périodes ensoleillées. L'après-midi, quelques foyers orageux se développeront sur le Jura et les Vosges. Les températures seront proches de 30 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les bancs de brume et de brouillard présents au lever du jour se dissiperont rapidement et la journée sera bien ensoleillée. Les températures seront comprises entre 27 et 31 degrés.

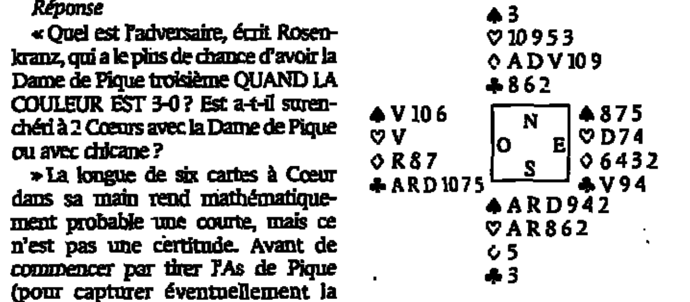
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Malgré les développements de nuages cumuliformes la journée sera dominée par le soleil. Toutefois, quelques orages éclateront sur les Alpes l'après-midi et le soir. Les températures dépasseront souvent 30 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera dans un ciel sans nuages tout au long de la journée. Les températures, voisines de 30 degrés près des côtes, atteindront parfois 35 degrés dans l'intérieur.



PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/30 N	KIEV	21/28 S	VENISE	23/33 S	LE CAIRE	22/36 S
				POINTE-A-PIT.	26/31 N	LISBONNE	19/28 N	VIENNE	19/29 S	MARRAKECH	24/40 S
				ST-DENIS-RÉ.	19/24 S	LIVERPOOL	14/19 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/23 S
				EUROPE		LONDRES	15/21 P	BRASILIA	14/29 S	PRETORIA	9/15 P
				AMSTERDAM	16/20 S	LUXEMBOURG	17/22 S	BUENOS AIR.	13/17 C	RABAT	20/29 N
FRANCE métropole		NANCY	14/30 S	ATHENES	25/33 S	MADRID	22/35 S	CARACAS	25/30 N	TUNIS	22/32 S
AJACCIO	18/32 S	NANTES	14/24 N	BARCELONE	22/29 S	MILAN	23/35 S	CHICAGO	19/27 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	17/24 S	NICE	21/30 S	BELFAST	11/17 P	MOSCOU	18/29 N	LIMA	17/20 C	BANGKOK	28/30 P
BORDEAUX	15/29 N	PARIS	15/27 N	BELGRADE	20/33 S	MUNICH	17/26 N	LOS ANGELES	16/20 S	BOMBAY	26/30 P
BOURGES	14/29 N	PAU	19/29 N	BERLIN	16/26 N	NAPLES	23/34 S	MEXICO	14/21 P	DJAKARTA	26/30 C
BREST	14/20 P	PERPIGNAN	19/32 S	BERNE	18/28 N	OSLO	13/19 N	MONTREAL	18/24 P	DUBAI	31/40 S
CAEN	15/20 P	RENNES	15/24 S	BRUXELLES	16/21 N	PALMA DE M.	19/32 S	NEW YORK	26/31 N	HANOI	30/37 N
CHERBOURG	14/21 P	ST-ETIENNE	14/28 S	BUCAREST	18/32 S	PRAGUE	17/24 N	SAN FRANCIS.	13/18 C	HONGKONG	28/30 P
CLERMONT-F.	15/30 S	STRASBOURG	15/25 N	BUDAPEST	20/33 S	ROME	20/32 S	SANTIAGO/CHI	5/11 C	JERUSALEM	24/33 S
DIJON	14/30 S	TOULOUSE	16/30 S	COPENHAGUE	14/20 S	SEVILLE	23/38 S	TORONTO	17/24 P	NEW DEHLI	27/35 N
GRENOBLE	14/35 S	TOURS	13/27 N	DUBLIN	11/18 P	SOFIA	19/30 S	WASHINGTON	27/36 N	PEKIN	22/29 C
LILLE	16/26 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	15/26 N	ST-PETERSB.	17/22 S	**AFRIQUE**		SEOUL	22/26 C
LIMOGES	16/26 S	CAYENNE	23/31 C	GENEVE	18/31 N	STOCKHOLM	13/22 S	ALGER	16/30 S	SINGAPOUR	27/30 P
LYON	17/30 S	FORT-DE-FR.	25/30 S	HELSINKI	14/20 S	TENERIFE	16/23 N	DAKAR	26/28 C	SYDNEY	8/15 N
MARSEILLE	19/32 S	NOUMEA	20/25 N	ISTANBUL	24/29 S	VARSOVIE	18/30 P	KINSHASA	20/28 S	TOKYO	24/25 P


Situation le 22 juillet à 0 heure TU — *Prévisions pour le 24 juillet à 0 heure*

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Les températures caniculaires qui sévissent depuis plusieurs semaines sur le sud du pays ont déjà provoqué la mort de 114 personnes, dont 81 au Texas. Dans cet Etat, qui subissait mardi 21 juillet, pour la quinzième journée consécutive, une forte chaleur avec des températures proches de 39 degrés, les feux de brousse ont consumé quelque 115 000 hectares depuis le mois de mai, en particulier dans le Sud et l'Ouest. Depuis le début de la semaine, la canicule sévit également sur la côte est des Etats-Unis de la Floride à New York.

■ **FRANCE.** *Le guide* Transmanche des festivals et manifestations culturelles organisées dans le nord de la France et le sud de l'Angleterre est disponible, en français, à la *Maison du* Nord-Pas-de-Calais (25, rue Bleue, 75009 Paris) ainsi que dans les offices de tourisme des régions concernées.

VENTES

Dominos, dés et jeux anciens à Avignon

A AVIGNON, la galerie Gérard Guerre invite le public à découvrir l'univers des jeux de société anciens, avec une exposition intitulée « A vous de jouer ». On y présente la plupart des jeux en vogue aux XVIIIe et XIXe siècles, également les meubles conçus pour les pratiquer, leurs accessoires, des gravures et des tableaux illustrant ce thème.

Dérivés des osselets, les dés cubiques opposant le « un » au « six » remontent à l'Antiquité grecque, et le cornet où on les retourne avant de les jeter est un avatar symbolique de la corne d'abondance. Utilisés le plus souvent par deux, ils vont de pair avec des pions que l'on déplace, comme au tric-trac ou au jeu de l'oie. Selon l'ancienneté et le soin apporté aux finitions, les dés en ivoire se vendent entre 200 et 1 500 francs. Issus du jeu de dés, les dominos combinent le hasard du tirage et la stratégie. Inventés en Chine vers le XIIe siècle, ils s'imposent en Europe au XVIIIe.

Dans l'exposition, un jeu de dominos réalisé au début du XIXe siècle est assorti de sa boîte en ivoire à décor d'une frise de « double six », avec sur le couvercle le portrait d'une jeune femme chinoise polychrome (15 000 francs). Créé en Inde au Ve siècle avant J.-C., le jeu d'échecs a gagné la Perse au VIIIe, puis l'Europe au Moyen Age après l'invasion arabe. Rois et reines sur leurs trônes, tours, cavaliers ont donné lieu à de véritables œuvres d'art, d'autant que ce jeu aristocratique reste l'apanage des privilégiés pendant tout l'*Ancien Régime*. Des échecs XVIIIe en ivoire sont accessibles à partir de 15 000 francs. Le plateau est l'accessoire indispensable au jeu : modèles en argent et en marbre XIXe (20 000 francs), plateaux de voyage en cuir se repliant comme un livre (XIXe, 1 800 francs).

D'origine mystérieuse (Inde, Chine, Perse ?), les cartes à jouer semblent être une prolongation des échecs, avec leur hiérarchie semblable. Les tarots entrent en Europe vers le XIIIe siècle et exercent une telle fascination qu'ils touchent rapidement toutes les couches de la société, au point que l'Eglise les dénonce comme un fléau et une diablerie dès le XIVe siècle.

FIGURES ÉSOTÉRIQUES

On substitue alors à ces figures ésotériques les cinquante-deux cartes des « enseignes françaises », cœur, carreau, trèfle et pique. L'invention de l'imprimerie facilite leur diffusion. Les jeux les plus anciens que l'on connaisse datent du XVe siècle, mais les pièces antérieures au XVIIIe sont très rares sur le marché, et la plupart du temps incomplètes. Plusieurs jeux anciens sont proposés ici entre 200 francs et 15 000 francs, notamment un exemplaire français exécuté vers 1750 (10 000 francs) et des tarots XIXe (1 500 francs).

Le jeu a toujours donné lieu à un mobilier spécifique, et une table du début du XIXe à l'estampille de Giroud montre l'imagination et la virtuosité des ébénistes ; elle offre des possibilités de jeux multiples, grâce à des systèmes de plateaux amovibles marquetés : damiers tric-trac, solitaires, petits chevaux, etc. Elle est accompagnée de tous ses accessoires d'origine, jetons et pions de différentes couleurs (170 000 francs).

Catherine Bedel

★ *Galerie Gérard Guerre, 1, plan de Lunel, 84000 Avignon. Tél. : 04-90-86-42-67.* Des animations sont prévues au cours de l'été, notamment des démonstrations de billard sur un modèle ancien et des tours de cartes réalisés par un magicien.

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Saint-Brieuc** (Côtes-d'Armor), parc expo Brézillet, du jeudi 23 au dimanche 26 juillet, de 10 heures à 19 h 30, 100 exposants.
● **Ascain** (Pyrénées-Atlantiques), complexe sportif Kiroleta, du jeudi 23 au dimanche 26 juillet, 80 exposants, entrée 25 francs.
● **Millau** (Aveyron), salle des fêtes, du vendredi 24 au dimanche 26 juillet, de 10 à 19 heures, 30 exposants.
● **Rivedoux** (Charente-Maritime), salle des fêtes, samedi 25 et dimanche 26 juillet, 50 exposants, entrée 20 francs.
● **Trie-sur-Baïse** (Hautes-Pyrénées), centre-ville, halle et place, samedi 25 et dimanche 26 juillet, de 9 à 22 heures, 70 exposants, entrée 15 francs.
● **Forges-les-Eaux** (Seine-Maritime), gymnase, samedi 25 et dimanche 26 juillet, de 9 h 30 à 19 heures, 25 exposants, entrée 15 francs.
● **Apt** (Vaucluse), salle des fêtes et rues, du samedi 25 au lundi 27 juillet, de 15 à 19 heures, 150 exposants (brocanteurs compris).

BROCANTES

● **Saint-Benoît-des-Ondes** (Ille-et-Vilaine), sur la grève, du vendredi 24 au dimanche 26 juillet.
● **Thenon** (Dordogne), samedi 25 et dimanche 26 juillet, 100 exposants.
● **Saint-Just-en-Chevalet** (Loire), centre-ville, samedi 25 et dimanche 26 juillet, samedi de 8 à 20 heures, dimanche de 8 à 18 heures, 80 exposants, entrée 13 francs.
● **Saint-Nazaire** (Loire-Atlantique), square Delzieux, samedi 25 et dimanche 26 juillet, 120 exposants, entrée 10 francs.

COLLECTIONS

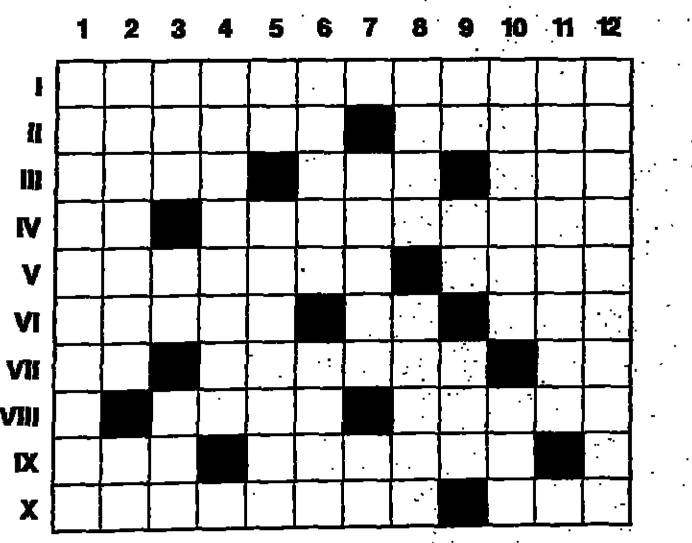
● **Boulogne-sur-Mer** (Pas-de-Calais), Salon de l'arme ancienne, moulin Wibert, samedi 25 et dimanche 26 juillet, samedi de 11 à 18 heures, dimanche de 9 à 17 heures, 45 exposants, entrée 15 francs.
● **Le Luc** (Var), Bourse minéraux et fossiles, gymnase municipal, samedi 25 et dimanche 26 juillet, de 10 à 18 heures, 20 exposants.
● **Le Molay-Littry** (Calvados), Salon des cartes postales, salle des fêtes, samedi 25 et dimanche 26 juillet, de 9 heures à 18 h 30, 25 exposants, entrée 15 francs.
● **Sanary** (Var), Bourse des disques de collection, allées du marché, vendredi 24 juillet de 9 à 22 heures, 17 exposants.

■ **Nette progression à Drouot :** le bilan du premier semestre annonce une progression des ventes publiques à Paris de 10 % par rapport à 1997. Ce chiffre, qui concerne uniquement les objets d'art, confirme la reprise générale du marché, amorcée en 1997.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98174

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Dans l'attente du règlement final. – II. Corps rigide. Protection en façade. – III. Bien attrapées. Se retrouve maintenant en Alliance. Un rien argotique. – IV. Bas de gamme. Fait partie des mères porteuses. – V. Trouvés grâce aux indices. La chance quand on l'a. – VI. Donné pour exécution. Coule dans le Nord. Lettres de Sardaigne. – VII. Manifestation du premier âge. Comme un secret connu de tout le monde. L'astate. – VIII. Province de l'Arabie saoudite. Tomber dedans, c'est la fin. – IX. Danse chez Trenet. Première dame de compagnie. – X. Catégorique. Monte dès que ça va mal.

VERTICALEMENT

1. Pour celui qui s'est fait un nom. – 2. Préparera la distribution du *Monde*. Expression du passé. – 3. Clameur. Petite galette. Papa de dada. – 4. Tout ce que l'on possède à l'intérieur. – 5. Un peu d'idéal. Peuple la rivière. – 6. Protège les jeunes pousses. Venu du chaos, il sème le trouble. – 7. Vient de Toscane. Dans les habitudes. – 8. Mit en couleur. Sans accent. – 9. Dans le Nord. Le thorium. Trois sur six. – 10. Chant funèbre. Grand ouvert et bien gardé. – 11. Entre dure-mère et vertèbre. – 12. Bon confrère matinal.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98173

HORIZONTALEMENT

I. Protège-tibia. – II. Limitatif. Ni. – III. Emblaver. BCG. – IV. Bâille. Odeur. – V. Le. Etienne. – VI. Pisé. Arc. Al. – VII. Foc. Tau. Lobe. – VIII. Ir. Meursault. – IX. Etre. Tiam. Et. – X. Ronchonneuse.

VERTICALEMENT

1. Plèbe. Fier. – 2. Rima. Porto. – 3. Ombilic. RN. – 4. Tilles. Mec. – 5. Etal. Eté. – 6. Gavée. Auto. – 7. Eté. Taurin. – 8. Tiroir. San. – 9. If. Déclame. – 10. Ben. Ou. – 11. Incunables. – 12. Aigrelette.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1798

TROUVEZ LA DAME

Ce petit chelem a été réussi par George Rosenkranz au cours d'un tournoi régional en Amérique. Il s'en est servi pour illustrer la manière de capturer une Dame troisième. Au début, cachez les mains d'Est-Ouest.

	♠ R 10 9 8 7 ♡ 8 6 4 3 ◇ R 7 ♣ A D	
♠ – ♡ V ◇ 9 8 6 5 3 2 ♣ 9 8 7 5 4 3	N O E S	♠ D 4 3 ♡ A D 10 9 7 2 ◇ V 10 ♣ V 10
	♠ A V 6 5 2 ♡ R 5 ◇ A D 4 ♣ R 6 2	

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♠	2 ♡	3 ♡
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♡	contre	6 SA...

Ouest a entamé le Valet de Cœur sec pour l'As d'Est, qui a rejoué Cœur. *Comment Rosenkranz, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

« Quel est l'adversaire, écrit Rosenkranz, qui a le plus de chance d'avoir la Dame de Pique troisième QUAND LA COULEUR EST 3-0 ? Est a-t-il surenchéri à 2 Cœurs avec la Dame de Pique ou avec chicane ?

» La longue de six cartes à Cœur dans sa main rend mathématiquement probable une courte, mais ce n'est pas une certitude. Avant de commencer par tirer l'As de Pique (pour capturer éventuellement la Dame d'Ouest), il est possible d'améliorer les possibilités de ne pas se tromper. En effet, pourquoi ne pas jouer les cartes maîtresses dans les mineures avant de s'attaquer aux Piques ? »

Supposons qu'*Est ne fournisse pas au troisième tour à Carreau et au troisième tour à Trèfle,* le déclarant saura qu'Est a forcément les Piques, et il commencera par jouer le Roi de Pique. En revanche, si Est fournit chaque fois sur les six cartes mineures, on pourra en déduire qu'il ne peut avoir plus d'un Pique dans ses treize cartes, et Sud commencera par l'As de Pique.

JUNIOR EN DIFFICULTÉ

Cette donne est tirée d'un championnat d'Europe juniors, remporté par les Anglais devant les Danois.

Cachez les mains d'Est (votre partenaire) et de Sud (le déclarant) pour battre « 6 Piques », un contrat qu'un psychic à Cœur n'avait pas empêché de déclarer.

	♠ 3 ♡ 10 9 5 3 ◇ A D V 10 9 ♣ 8 6 2	
♠ V 10 6 ♡ V ◇ R 8 7 ♣ A R D 10 7 5	N O E S	♠ 8 7 5 ♡ D 7 4 ◇ 6 4 3 2 ♣ V 9 4
	♠ A R D 9 4 2 ♡ A R 8 6 2 ◇ 5 ♣ 3	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	2 ♡ !	3 ◇	3 ♡
3 ♠	passe	4 ◇	passe
6 ♠	passe	passe	passe

Ouest a entamé le Roi de Trèfle, Est a fourni le 4 et Sud le 3 de Trèfle. *Comment Ouest aurait-il dû ensuite jouer* pour faire chuter ce PETIT CHELEM À PIQUE ?

Note sur les enchères

« 2 Trèfles » avec réponse à la longue était forcing de manche. Ouest, en disant « 2 Cœurs », a fait un psychic pour éviter un chelem éventuel, et Est, avec ses deux points, a poursuivi le psychic !

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

L'ÉTÉ FESTIVAL

Graham Sutherland : ce nom ne vous évoque peut-être rien. Pourtant, ce peintre britannique, né en 1903 et mort en 1980, avait choisi de vivre et de travailler en France, à Menton. La rétrospective présentée à Antibes permet de comprendre pourquoi Sutherland, connu dans le reste de l'Europe, a été si peu vu (de très rares expositions), si mal compris dans le pays où il vivait par prédilection et où il a construit une œuvre habitée par le démon de l'étrangeté.

Autre sorte d'étrangeté : celle du *Syndrome de Gramsci*, le roman de Bernard Noël, qu'il a adapté pour le théâtre et qui passe avec succès, à Avignon, le test de l'oral, poursuivant dans les ultimes replis biographiques de l'auteur son *« enquête sur sa propre mort »*. Charles Tordjman a mis en scène cette danse d'un dandy avec la Faucheuse avec délicatesse.

« Délicat », c'est un mot que revendiquerait volontiers Françoise Cartade, qui, pour la quatrième année consécutive, organise, dans l'Ain, Les Temps chauds, une invitation au voyage musical, mais aussi à la gourmandise, car sandwiches et merguez sont interdits de séjour aux Temps chauds. Avant chaque spectacle, le public familial venu des villages peut déguster les « assiettes gourmandes » dont le contenu s'accorde à la programmation du soir.

Le démon du bizarre et de l'étrange

Antibes/Art. Une rétrospective, la première en France, révèle l'œuvre du Britannique Graham Sutherland

GRAHAM SUTHERLAND, Musée Picasso, château Grimaldi, 06600 Antibes. Tél. : 04-92-90-54-20. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 octobre.

ANTIBES
de notre envoyé spécial

Graham Sutherland n'occupe qu'une place très réduite dans l'histoire de la peinture au XXe siècle telle qu'elle est racontée en France. Quoiqu'il y ait vécu, quoiqu'il n'ait pas caché quelle influence eut sur lui l'art français de la première moitié du siècle, il n'y a que fort peu exposé. La Grande-Bretagne, qui prend soin de la réputation de ses artistes, lui a rendu plusieurs fois hommage. L'Italie s'est montrée hospitalière, l'Allemagne curieuse. En France, hors quelques tableaux à Saint-Etienne en 1995, à peu près rien, pas même à l'occasion de sa disparition en 1980. Sa francophilie n'a pas suffi.

La rétrospective accrochée au Musée Picasso d'Antibes a donc pour mérite majeur d'être la première du genre et de rompre avec l'ignorance. Rupture affichée, passablement provocante par la quantité : il n'y avait rien, il y a d'un coup plus de cent cinquante œuvres sur toile et sur papier dans les salles, les couloirs, les escaliers et la chapelle. Voilà qui révèle sinon tout Sutherland, du moins de quoi l'étudier et, peut-être, le comprendre – avec donc en tête la question de son échec *français. Pourquoi a-t-il été si peu* vu et si mal compris dans le pays où il vivait par prédilection, à Menton, dans la maison qui avait été auparavant celle d'Eileen Gray ?

Pourquoi ? Parce qu'il ne pouvait être d'aucun usage pour l'un ou l'autre des partis esthétiques qui se sont affrontés en France après la Libération, période où Sutherland se révèle – mais ailleurs. Il a alors le mauvais goût de ne pouvoir passer ni pour abstrait géométrique, ni pour réaliste, ni pour surréaliste, ni pour informel.

A l'évidence, ces catégories ne l'intéressent pas. Il ne se réclame ni de l'héritage du Bauhaus, ni de Breton, ni du geste expressionniste new-yorkais, ni de l'imagerie édifiante telle qu'affecte de l'aimer alors Aragon. Circonstance aggravante : s'il n'est d'aucune de ces camps, il lui arrive de les traverser, en biais et en vitesse, à sa façon, comme ça lui chante, sans le moindre souci d'une méthode.

En 1945, il est âgé de quarante-deux ans. Il a appris la gravure et l'a pratiquée avec succès dans l'entre-deux-guerres. Il a commencé à peindre tard, vers 1935 – des paysages gallois qu'il simplifie, qu'il réduit à leur ossature géologique. Dans la tradition anglaise, il prend pour motifs les arbres, les vallées, les rivages et tente d'en renouveler la représentation en s'en tenant à l'essentiel. Pendant la guerre, il poursuit dans cette direction. *« War artist »*, il reçoit pour mission de dessiner les ruines de Londres, l'effort des industries métallurgiques et des mineurs de charbon.

Il s'en acquitte, comme Nash et Lewis s'en étaient acquittés durant la guerre précédente, en ménageant des transitions entre réalisme et stylisation géométrique. Une machinerie d'ascenseur renversée, une charpente tordue, les coulées de fer, les gradins des carrières se prêtent à cette manière, qui préserve la lisibilité du sujet sans entrer dans les détails d'une description inutilement documentaire que la photographie sait fixer. Il se veut ainsi à l'intersection d'une figuration explicite et d'une géométrie qui révélerait la structure des choses. Il ne choisit pas entre les deux, il cherche une synthèse.

> **Pourquoi a-t-il été si peu vu et si mal compris dans le pays où il vivait par prédilection, à Menton, dans la maison qui avait été auparavant celle d'Eileen Gray ?**

Puis, il l'alimente de références nouvelles, au risque de l'hétérogénéité. En 1944, il reçoit commande d'une crucifixion pour une église de Northampton et décide d'associer à l'image sacrée les photographies des camps d'extermination qui sont alors publiées, tout en restant dans le fil de son art antérieur, mais en dramatisant le dessin – qu'il brise et hérisse – et la couleur – des rouges, des noirs. Considérée aujourd'hui, l'expérience paraît moins concluante que celle que tente Bacon au même moment, quand il peint ses *Trois études pour la base d'une crucifixion* en abandonnant toute précaution réaliste. Elle n'en est pas moins d'une étrangeté qui arrête, comme arrêtent les toiles postérieures de quelques années où Sutherland satisfait son goût pour la métamorphose des éléments naturels.

Il aperçoit une palme desséchée, une branche épineuse, une racine tordue, une pierre ou un fossile étrange. Il les observe. Il les rapporte dans l'atelier. Il en dessine des parties qu'il grossit, dont il exagère les lignes, dont il épure l'architecture. De l'objet, il retient la forme décisive, expressive, inquiétante de préférence.

Après ces travaux sur papier au crayon, à l'encre, à la gouache, viennent les huiles. Il introduit ces signes extraits de la nature dans des compositions gouvernées par une géométrie statique, tout en ménageant disproportions et ruptures. L'effet général fait songer, inévitablement, au surréalisme tel qu'Ernst le met en peinture avant 1940 – à une réserve près : couleurs et lumière, roses, jaunes, rouges tiennent d'un fauvisme méditerranéen ressuscité, quelque chose comme le chromatisme de Braque à Cassis et La Ciotat en 1906. Cette prolifération de données peu faites pour se conjuguer produit une peinture extrêmement étrange, apparitions successives de cactus monstrueux, d'insectes tronçonnés, de machines déréglées, d'arbres-mantes, d'hommes-oiseaux et d'hommes-crustacés parmi des teintes exquises, chaleureuses, presque trop. On dirait parfois un cauchemar de Picasso enjolivé par Matisse. Les *Standing forms* – Sutherland était assez prudent pour ne pas donner de titres trop explicites à ses tableaux – des années 50 projettent sur fond gris ou rose des hybrides cornus et dangereux.

Plus tard viennent les verts crus, trop crus, trop verts, et les grands arbres tentaculaires dressés dans des chaos telluriques. Ces toiles sont bien assez bizarres pour s'imposer à la vue et à la mémoire.

Philippe Dagen

Un portraitiste à problèmes

DIFFICULTÉ complémentaire : tout en accomplissant son œuvre d'inventeur de formes menaçantes, Graham Sutherland se voulait portraitiste. L'idée prend forme en 1948, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, sur la Côte d'Azur, où le peintre rencontre Somerset Maugham. L'écrivain pose, pour une toile qui le satisfait assez peu : il s'y découvre l'air désabusé et fatigué, la peau bistre, sur fond orange aigre, des palmes pointues au-dessus de lui. Les réticences de Maugham ne détournent pas pour autant Sutherland d'entreprendre une carrière de peintre de figure. Il les choisit systématiquement âgés, célèbres, anglais presque tous.

La liste de ses modèles énumère ainsi la reine mère d'Angleterre, Helena Rubinstein, Winston Churchill, Konrad Adenauer, Edward Sackville-West, le prince von Fürstenberg et deux historiens de l'art, Kenneth Clark et Douglas Cooper. Rien de moins : on jugera, par cette liste, du statut social de l'artiste dans son pays natal. Pour tous, le procédé est identique : des séances de pose, plusieurs toiles à la fois un temps de travail long, le sentiment exacerbé des difficultés à vaincre et des énigmes à résoudre – en espérant les résoudre. Sutherland s'en est plusieurs fois expliqué. A l'en croire, *« dans le cas d'un portrait, il y a deux façons de faire. L'une, que j'admire énormément, est la vraie paraphrase à la manière de Picasso, que je trouve merveilleuse parce que la ressemblance est toujours présente. L'autre consiste à essayer directement de rendre ce qu'on a sous les yeux, et c'est ma voie. (...) Si je peins un portrait, je suis assez "vieux jeu" pour penser qu'il doit être ressemblant »*.

L'ÉPISODE WINSTON CHURCHILL

Par malheur pour lui, nombre de ses modèles furent encore beaucoup plus « vieux jeu » que lui, très attentifs à la ressemblance et la réception de ses portraits a tourné assez régulièrement au désastre public. Le pire se produit quand, pour rendre hommage à Winston Churchill à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, un groupe de parlementaires anglais songe à commander son portrait par Sutherland. Le peintre et le modèle s'entendent mal durant les séances et, quand elles s'achèvent, Churchill ne cherche vraiment pas à masquer ce qu'il pense de la toile – le plus grand mal. Son avis est partagé par son épouse, Lady Clementine, si profondément d'accord avec le modèle outragé qu'elle prend la décision de faire détruire l'œuvre après la mort du grand homme. Le sacrilège commis en secret, ce n'est qu'en 1977 que les héritiers se décident à révéler l'affaire, peu glorieuse quoique l'on pense du talent de Sutherland. Endurci par d'autres réactions de dépit – moins radicales dans leurs conséquences cependant –, le peintre se contente alors de déplorer un geste de *« vandalisme »*. Certes !

Aujourd'hui, ces toiles ne suscitent plus le scandale. Peu nomreuses dans l'exposition – prudence ? –, elles y détonnent cependant par leur style appliqué. Il semble que Graham Sutherland s'y méfie de lui-même, s'interdise d'aller trop loin, se fasse une devoir de demeurer tempéré et, autant que possible, courtois. Il n'y réussit qu'à demi. Mais c'est encore trop que cette moitié-là.

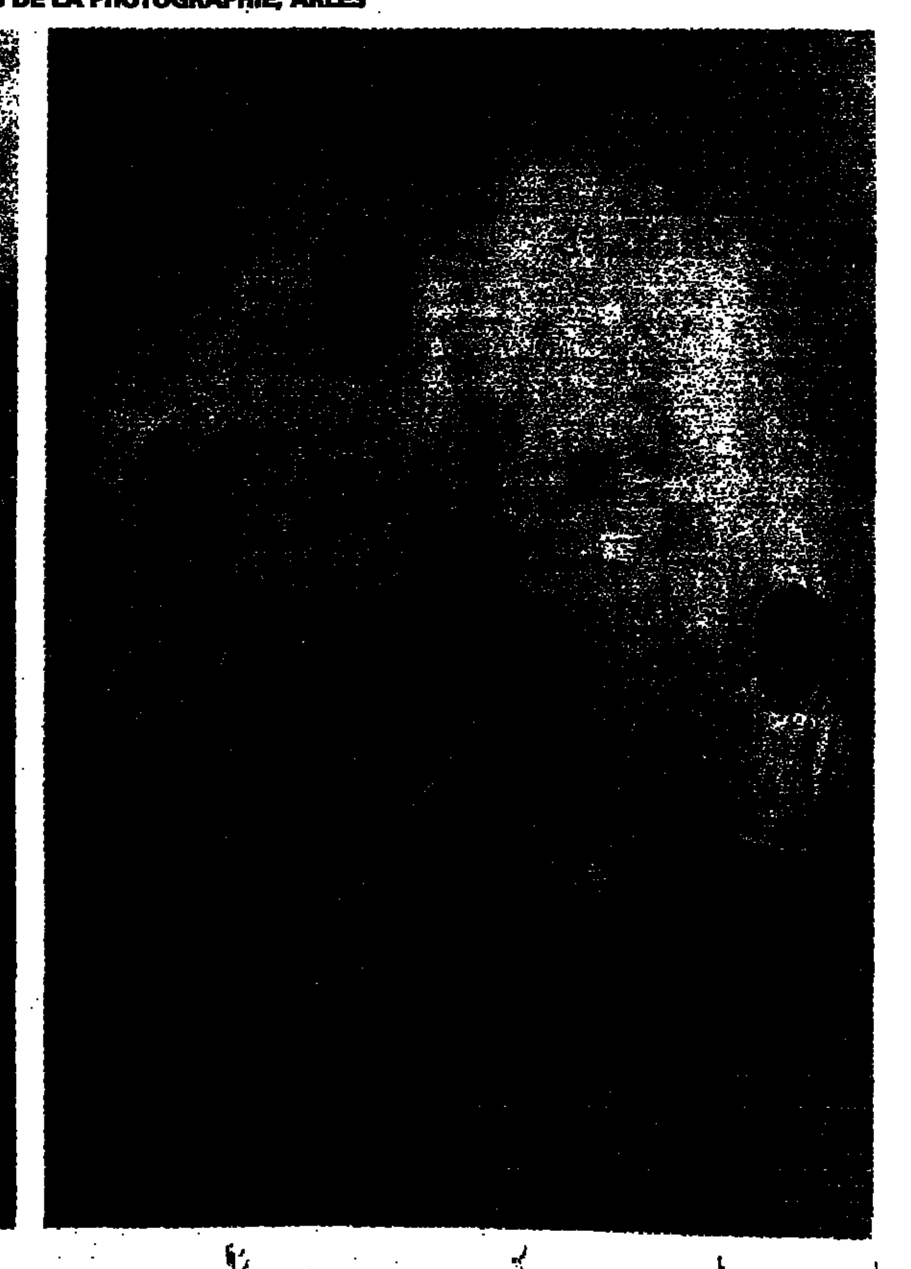
Ph. D.

LES PHOTOGRAPHIES DE LUC CHOQUER

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE, ARLES

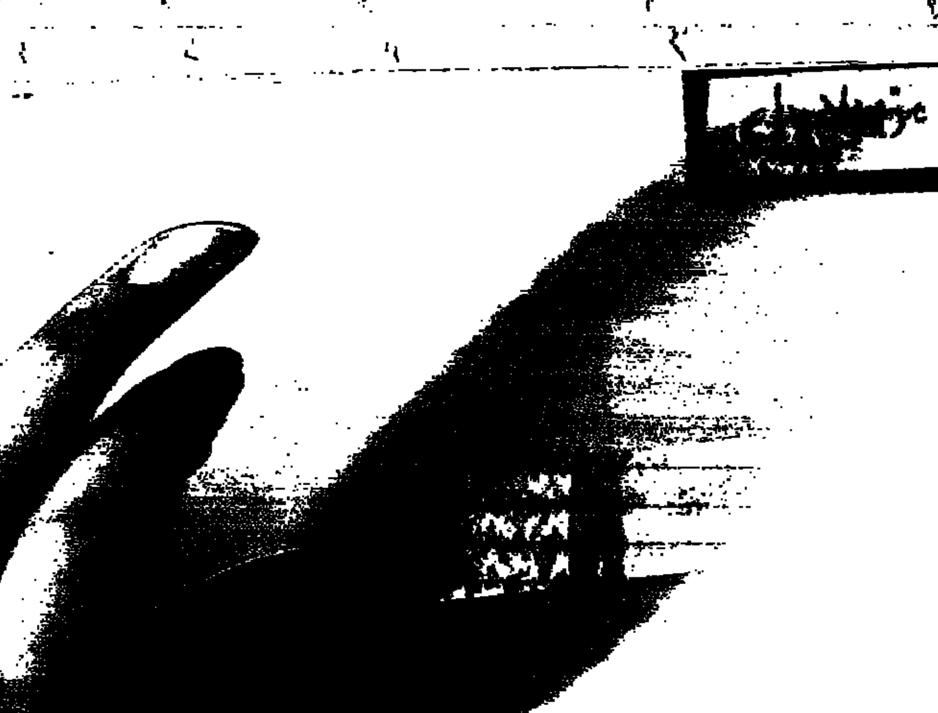
LUC CHOQUER *Né en 1952 dans la région parisiennne. Après une formation d'animateur socioculturel et des études de psychologie, Luc Choquer travaille durant cinq ans auprès de jeunes délinquants et toxicomanes. En 1985, il entre à l'agence Vu, qu'il quitte à la fin de l'année 1988 pour participer à la création de l'agence Métis. Son travail a été exposé en France aux Rencontres internationales de la photographie d'Arles et au Centre national de la photographie, à Paris, ainsi qu'à l'étranger.*







Les agents EDF-GDF. Exposition : « Fragments du futur (extraits), l'homme et le travail ».



هكذا من الامل

et de l'étrange



Péchés de gourmandise

Châtillon-sur-Chalaronne/Musique. Mélange « Est-Ouest » de qualité aux Temps chauds

LES TEMPS CHAUDS, Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) et quinze villages alentour. Le 21 juillet. Prochains concerts : Rubinchik's Okestyr, Dimitri – montreur d'ours – et Urs Karpatz (le 23) ; Trio Sette Note, Lucilla Galeazzi avec Antonio Placer et Paulo Bellinatti, création (le 24) ; Robert Amyot, l'Occidentale de fanfare (le 25) ; Burhan Oçal et l'Ensemble oriental d'Istanbul, Jacques Higelin solo (le 26). Tél. : 04-74-55-03-70.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE
de notre envoyé spécial

Aux *Temps chauds*, sandwiches et merguez sont interdits de séjour. Avant chaque spectacle, le public familial venu des villages proches de Châtillon-sur-Chalaronne peut déguster les « assiettes gourmandes » dont le contenu s'accorde à la programmation du soir. Ainsi l'a voulu Françoise Cartade – pour la quatrième année consécutive –, l'âme de cette invitation au voyage musical proposé depuis 1991 aux habitants de la Dombes et de la Bresse. Au menu du 21 juillet, crêpes dites « fourrées d'Est en Ouest », avec confiture, crème de raisin, abricots, graines de sésame... Des ingrédients de Bretagne et d'autres de Roumanie, les régions d'où viennent Erik Marchand et le Taraf de Caransebes. Quand on lui parle de gourmandise, Erik Marchand a les yeux qui pétillent. Il travaille actuellement à la rédaction d'un livre bilingue de recettes de cuisine roumaine, grâce, dit-il, à la complicité d'une *« excellente cuisinière, la femme de mon collègue trompettiste »*.

Constantin Pau, musicien du Taraf de Caransebes, est son hôte quand il se rend en Roumanie, dans le Banat, au sud-ouest du pays, son second port d'attache avec le Centre-Bretagne, où il vit depuis 1975. Face au public rassemblé dans la cour de la ferme des Planons, il explique qu'on trouve au Banat les plus grands musiciens de Roumanie, les meilleurs étant à Caransebes. Ceux qui l'accompagnent sont installés dans cette agglomération de 35 000 habitants environ, capitale de la musique populaire dans l'ouest du pays. Ils ont comme d'autres quitté leur village parce qu'en ville la vie est plus facile pour un musicien. Il y a toujours les restaurants où l'on peut jouer en plus des mariages et des baptêmes. Avec l'aggravation de la situation économique, dans les campagnes les fêtes sont moins fastueuses qu'auparavant et leur nombre a diminué.

Sur scène, la virtuosité des musiciens (taragot, trompette, saxophone alto, contrebasse, accordéon, cymbalum) répond au chant tendu et superbe d'Erik Marchand. Constantin Olan, puissant joueur de taragot, un instrument hybride, entre saxophone et clarinette, inventé en Hongrie à la fin du XIXe siècle, multiplie les solos vertigineux. Langue bretonne et thèmes roumains, polka et *jocuri de doi* (danse des fous) engagent un dialogue atypique à la fraîcheur débridée.

LA VOILE SE GONFLE

« La sauce prend », dirait peut-être le chef Marchand, qui a toujours aimé marier les saveurs de contrées éloignées depuis le trio qu'il forma en 1989 avec l'Angevin fou de luth oriental Thierry Robin et le joueur de tabla du Rajasthan Hameed Khan. L'idée de cette nouvelle cuisine entre chant breton et tradition roumaine a germé dans sa tête au début des années 90 en Roumanie. Il s'y était rendu en vue de repérer des musiciens pour les Rencontres internationales de la clarinette organisées en Centre-Bretagne.

Depuis, Erik Marchand a enregistré un album chez Auvidis, et un autre, *Dor*, récemment, chez BMG ; il a beaucoup tourné avec les musiciens du Taraf de Caransebes (*taraf* signifie orchestre de musique populaire en roumain). Tous tsiganes. En Roumanie, près de 95 % des musiciens appartiennent à cette communauté. Tous, sauf Alexei Ciobanu. Lui est originaire de Moldavie. Il joue du cymbalum. Instrument que l'on trouvait sans problème jusque dans les années 50, le cymbalum devient rare aujourd'hui au Banat, remplacé souvent par l'orgue électrique. Un sort que connaissent aussi la contrebasse et l'accordéon. Pendant combien de temps encore, si cette tendance s'accentue, pourra-t-on voir des formations de la qualité du Taraf de Caransebes ? Des musiciens derrière lesquels Erik Marchand se met parfois en retrait, les laissant maîtres de la situation. La voile se gonfle alors, énorme, et la musique s'emballe, frénétique, excentrique... gourmande.

Patrick Labesse

Le récit de l'absence pour combler l'absence

Avignon/Théâtre. Le texte de Bernard Noël, « Le Syndrome de Gramsci », passe élégamment le test de l'oral, porté avec une rare sensibilité par l'acteur Serge Maggiani

LE SYNDROME DE GRAMSCI, de Bernard Noël. Mise en scène : Charles Tordjman. Avec Serge Maggiani. XXVes RENCONTRES DE LA *CHARTREUSE*, cloître du cimetière, Villeneuve-lès-Avignon. *Tél. : 04-90-14-14-14. Durée :* 1 heure. 110 F et 130 F. Jusqu'au 29 juillet (sauf dimanche 26), à 22 heures.

AVIGNON
de notre envoyé spécial

Quoique déchargé d'une bonne partie de son poids par un usage journalistique inconsidéré, un syndrome reste un mot lourd. Médicalement parlant. Il se caractérise par un faisceau d'atteintes à un organe ou à un système bien définis. A première vue, le syndrome de la mort subite de Gramsci tel que le définit Bernard Noël touche la langue. *« J'appelle "syndrome de Gramsci"*, écrit-il, *la première manifestation d'un cancer de la langue généralement dissimulé sous la dénomination de "trou de mémoire". Un cancer est un foisonnement destructeur, une luxuriance, une folie cellulaire ; un cancer de la langue est une folie inverse. Je vous ai parlé d'un cratère implosif : c'est une plaie dévorante, dans laquelle tout le langage peu à peu se précipite. En somme une maladie dont l'évolution consiste à s'absorber soi-même... »*

Et nul n'est plus absorbé par l'absorption de lui-même que le poète. La perte en soi est peu de chose, il le reconnaît : ce n'est pas la première fois qu'un mot se dérobe à lui. Mais c'est la première fois, se portant sur Gramsci, qu'il le ressent comme une insupportable perte de soi. Il en est *« blessé »*. Ce mot fait corps avec lui. Son absence au moment voulu, cette panne insupportable, devient une plaie ouverte. Parce que tous les mots ne se valent pas, que celui de Gramsci lui appartient plus qu'à un autre, et qu'il est exemplaire enfin : *« Il n'existe pas une seule œuvre où l'on sente plus vivement à quel point lecture et réflexion forment le meilleur mélange d'où puisse croître la pensée. »*

Le mot de pensée n'est pas lâché au hasard à propos de celui dont un procureur fasciste devait réclamer en 1928 l'emprisonnement en arguant : *« Il faut empêcher ce cerveau de fonctionner pendant vingt ans. »* Le Gramsci communiste, le militant politique, allait ainsi disparaître littéralement de son vivant. Le Gramsci philosophe, celui des *Cahiers de prison* notamment, allait naître dans la misère et l'indifférence. Avant d'être embaumé le moment venu. Accepter la disparition de Gramsci, ce n'est pas reconnaître *« un trou de mémoire »*, mais subir une défaite de la pensée. C'est se soumettre malgré soi à tous ceux qui l'ont fait taire. C'est ouvrir à d'autres atteintes, d'autres défaillances, et approcher de *« la certitude obscure qui couvre le chemin de la mort »*.

Lorsque paraît en 1994 sous forme romanesque *Le Syndrome de Gramsci* (éd. POL), le philosophe paraît à nouveau avoir été effacé des grandes références du siècle. La parution du tome manquant – le premier – aux *Cahiers de prison* (Gallimard) en 1996 n'a guère changé la situation. Autant dire que le *« trou »* de Bernard Noël est à inscrire aussi au débit du monde politique et universitaire. Au moins, l'écrivain tient-il sa médication dans l'écriture. Rien de tel que le récit de l'absence pour combler l'absence. Son aveu s'explique d'autant mieux que la perte revendiquée, la douleur brandie, sont immédiatement contrebalancées par un gain en littérature. Ils ajoutent un chapitre supplémentaire à ce qu'il nomme son *« autoscopie »*. Le syndrome de Gramsci devient celui de l'écrivain condamné à écrire pour le définir, le contenir, l'exploiter. Il pourrait être celui de l'acteur aux prises avec son texte, qui doit réinventer l'absent chaque soir, le proclamer vivant.

Cet auto-examen qui ne craint pas l'affectation, avec ce qu'il faut de paysage toscan, de sculpteur célèbre et de vin *« sublime »*, peut-il devenir matière théâtrale ? Sans aucun doute. Le texte passe élégamment le test de l'oral, poursuivant dans les ultimes replis biographiques de l'auteur son *« enquête sur sa propre mort »*. Charles Tordjman a mis en scène cette danse d'un dandy avec la Faucheuse avec tact et sobriété. Il a bien vu, bien choisi le cloître du cimetière de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Le stigmatisé de Gramsci est porté avec une rare sensibilité par Serge Maggiani au pied d'un cyprès centenaire, sous des étoiles qui pourraient être toscanes. L'acteur sait passer de la confidence à quelques-uns au témoignage public, avant de révéler l'emportement vrai du malade, prêt à pousser jusqu'au saut périlleux pour s'assurer de l'intérêt qu'il suscite.

Jean-Louis Perrier

New York reçoit un péplum musical signé Krzysztof Penderecki

New York/Musique. Le compositeur polonais a écrit une pièce consensuelle aux grosses ficelles

SEVEN GATES OF JERUSALEM, de Krzysztof Penderecki, pour cinq solistes, chœur et orchestre. *Christine Goerke, Wendy Nielsen* (sopranos), Florence Quivar (mezzo-soprano), *Jon Villars (ténor), William Stone (baryton)*, Boris Carmeli (récitant), The Philadelphia *Singers* Chorale, *Orchestre* philharmonique de New York, Kurt *Masur* (direction). Avery Fisher Hall, New York, le 18 juillet. Festival jusqu'au 26 juillet. Tél. : (00-1) 212-875-5928.

NEW YORK
de notre envoyé spécial

En 1997, le Festival du Lincoln Center de New York avait vidé les salles en programmant un large hommage à Hans Pfitzner, compositeur dont l'inconvénient est d'être soporifique et d'avoir été un mou mais certain collaborateur du régime nazi. Par une sorte de rachat (?), la troisième édition du festival propose au public new-yorkais un hommage à Jérusalem, signé du Polonais Krzysztof Penderecki, auteur de partitions pourtant lourdement catholiques (*Passion selon saint Luc*, 1966, *Te Deum*, 1980, dédié à Jean Paul II) et, naguère, d'ouvrages sulfureux (*Les Diables de Loudun*, 1969).

Durant les années 60 et 70, Penderecki était connu pour son écriture d'avant-garde extrêmement agressive, caractérisée par l'usage de masses sonores en forme de *clusters*. Agé de soixante-cinq ans, il a considérablement arrondi sa manière, reste, certes, un adepte du genre noble et glorieux, des machines à grand spectacle, mais pratique une écriture consensuellement atonalo-modalo-tonale.

Les Sept Portes de Jérusalem, œuvre commandée par la ville de Jérusalem pour sa célébration « Jérusalem-3000 ans », furent créées en janvier 1997 par Lorin Maazel. Kurt Masur reprend l'ouvrage à la tête de l'Orchestre philharmonique de New York. Il dirige *Les Sept Portes* fermement et assez rudement. Les trois choeurs répartis en face de lui et sur les balcons des deux côtés de la salle, l'orchestre principal et les formations instrumentales satellisées répondent précisément à sa battue.

De toute évidence, il connaît la partition (d'une durée d'une heure environ). Elle s'offre d'ailleurs à la compréhension du premier venu tant ses ficelles sont grosses : pédales harmoniques, jeux de chromatisme, effets rythmiques (solos de basses d'archet, déflagrations spatialisées de percussions), emphases référentielles (un solo de trombone qui semble rappeler celui du plus célèbre des requiem, ponctuant un long et pompeux récit parlé en hébreu). Le larcin est copieux : souvenirs des *Carmina Burana* de Carl Orff mâtinés de lambeaux de Stravinsky volés dans la *Symphonie de psaumes* ou dans *Œdipus Rex*, un soupçon du Poulenc du *Gloria*, un peu d'Arvo Part planant et néo-médiéval, deux ou trois ensembles de solistes dans le genre du *Requiem* de Verdi ou de la *Missa solemnis*, de Beethoven, etc.

On peut qualifier cela d'« œuvre de synthèse », si l'on n'a rien contre la musique de seconde zone pour films dans le goût péplum. Pour notre part, l'air conditionné de l'Avery Fisher Hall n'a pas suffi à masquer la redoutable odeur de renfermé de ce que nous pouvons, au mieux, considérer comme un salmis musical œcuménique et fin de siècle.

Renaud Machart

HORS CHAMP

■ **RAP : le rappeur MC Solaar a** *signé un « contrat de licence pour le monde »* avec la société East West, filiale de la multinationale américaine Warner. MC Solaar était depuis le début de sa carrière sous contrat avec Polydor, filiale de PolyGram, société néerlandaise rachetée récemment par le Canadien Seagram.

■ **CHANSON : le groupe toulousain Zebda** s'associe à Tati, pour sa prochaine tournée (prévue du 8 octobre au 17 décembre), afin de mettre en vente des billets à 9,90 francs. Les tickets à « prix Tati » seront disponibles du 19 au 26 septembre dans les dix villes où l'enseigne est présente, en France. Le nouvel album de Zeba, *Essence ordinaire*, sortira à la rentrée chez Barclay.

■ **THÉÂTRE :** *Art*, **de Yasmina Reza** *ouvre* la *saison du* Théâtre national de Bogota (Colombie), le *24 juillet*. Mise en scène par le réalisateur Jorge Ali Triana, la pièce de la Française sera interprétée par les comédiens colombiens Carlos Duplat, Humberto Dorado et Luis Eduardo Arago. Jorge Ali Triana a choisi la fraîcheur et la simplicité pour mettre en perspective l'« art » de critiquer ses amis, thème principal de l'oeuvre.

■ **LITTÉRATURE : l'Argentine Olga Orozco** a reçu le Prix Juan Rulfo 1998 consacrant la littérature latino-américaine. Le 28 novembre, lors de la Foire internationale du livre de Guadalajara (Mexique), lui sera remis 100 000 dollars pour la qualité de son oeuvre poétique, ont indiqué les organisateurs du concours. – *(AFP.)*

Taïwan décroche la timbale

Paris/Spectacles. Le groupe de percussions Ju annonce aux Tuileries le programme éclectique et joyeux de Paris, Quartier d'été

PARIS, Quartier d'été a commencé tambour battant, dimanche 19 juillet, aux Tuileries. Avec les percussions Ju, venues de Taïwan – un pays grand comme la Suisse mais deux fois plus peuplé. On retrouvera le groupe jusqu'à mercredi, à 18 heures, au jardin du Luxembourg, offensive de charme gratuit pour annoncer, rive droite, rive gauche, le début du festival parisien.

Un concert volumineux par la taille des instruments, un peu fluet par son répertoire, les grosses caisses ne bénéficiant pas d'une amplification excessive. Ils jouent un peu de tout, des rythmes du pays sans doute, d'autres composés par Ju, le leader, quelques airs de samba tintinnabulés au xylo, et des musiques cristallines dont la mélodie évoque parfois les restaurants de l'avenue de Choisy. Ce qu'ils ont de plus taïwanais, ces jeunes gens habillés comme pour une audition de la Schola Cantorum, c'est sans doute leur nationalité et une forme de décontraction, d'aimable nonchalance comme on peut en avoir quand on échappe à la mousson.

Difficile de classer le travail des musiciens rassemblés par Tzong Chin Ju, vingt talents dont onze « internes ». On voit bien qu'ils sont passés aux Etats-Unis, qu'ils sont très « musiques du monde ». On sent aussi leur formation classique à leur faible consommation de sueur et, suppose-t-on, de chocolat noir. A la grande variabilité des décibels émis selon les morceaux. A ce je-ne-sais-quoi d'appliqué que peuvent avoir de jeunes musiciens se couchant sur leurs timbales pour les empêcher de résonner, ou travaillant avec zèle les frotti-frotta de microcymbales. Sur leur île artificielle au milieu du bassin, les Percussions Ju sont reçues avec sympathie par les habitués des Tuileries, parfois descendus des terrasses en mélomanes avertis.

> Un concert volumineux par la taille des instruments, un peu fluet par son répertoire

Le groupe annonce par son esprit d'ouverture la japonaiserie de Gallotta au Palais-Royal, *Yume Manatsu no Michi no*, ce qui signifie *Le Songe d'une rue d'été*. Cette galopade inspirée, merveilleusement située sous les fenêtres de la rue de Valois, sera suivie d'un moment d'innocence et de préconscience, celles qu'affiche la Compagnie Daniel Larrieu revenue d'on ne sait quelle île déserte *(On était si tranquille)*. Début août, Storm and Jazzy Project, breakdancer berlinois jumelé à Choream de Montreuil, nous vaut ce commentaire pur jus, estampillé par les affaires étrangères et la Ville de Paris, qui s'y connaissent : ces gars-là, nous disent-ils, *« font tourner la tête et la terre à l'envers, font vibrer les cœurs, le bonheur, la rage, la vie »*. Nom d'un chien !

Samedi 25 juillet, ce sera la *Grande Parade de Kyoto : Jidai Matsuri ! (« En cas de pluie, report dimanche »)*. On n'imagine pas les efforts nécessaires pour convaincre ces artistes du bout du monde de venir sonner sur notre pré carré, affronter les tempêtes de sable des Tuileries, ou, c'est selon, la boue des vieux palais royaux ! Et trente ans après 1968, le soutien des institutions reste chiche. Sous les fenêtres des conseillers d'Etat, les responsables du festival, un peu provoquants, ont fait monter une magnifique salle néo-classique entre les galeries couvertes, avec comme marchepied la Colonnade de Buren. Histoire de rappeler leur existence.

« Paris, Quartier d'été est arrivé à la limite, non de ses projets, écrit Patrice Martinet, le directeur, *mais des moyens mis à sa disposition pour les faire partager. C'est pourquoi, pour n'avoir pas à recourir tout de suite aux pavés, comme les nostalgiques pourraient le suggérer, nous proposons au public de se fédérer et de réfléchir avec nous à l'avenir. »* Après la grosse caisse il faut faire les comptes. Pour aider Quartier d'été à passer l'hiver, consulter le dépliant disponible à peu près partout.

Frédéric Edelmann

★ **Renseignements : 01-44-94-98-00.**

TROIS QUESTIONS À...

CLAUDE BRUMACHON


SIPA

1 Vous dirigez le Centre chorégraphique de Nantes, ce qui ne vous empêche pas de livrer sept pièces en un an avec des interprètes aussi différents que des danseurs chiliens ou la danseuse étoile Marie-Claude Pietragalla : êtes-vous boulimique ou prolifique ?

Je me laisse simplement porter par le courant. Dans le bonheur et la jubilation. Il y a quatre ou cinq ans que ces idées étaient en gestation et voilà qu'elles voient le jour toutes en même temps dans une espèce de logique organique.

Ma formation de peintre joue dans cette façon de concevoir la création. Quand on peint, un tableau enchaîne sur une esquisse qui entraîne elle-même une autre œuvre. Et comme le dit Woody Allen : *« Plus tu travailles, moins tu travailles. »* Dans ce contexte, le démarrage d'une création, souvent laborieux, est évacué pour accéder d'emblée à une autre dimension. Les danseurs sont immédiatement dans l'envol.

2 *Le thème des guerres de religions du XVIe siècle est au cœur de votre dernier spectacle Humains, dites-vous !* Sous quel angle l'abordez-vous ?

Ce thème est un miroir déformant de tous les massacres qui se perpétuent aujourd'hui, que ce soit en Algérie ou ailleurs. L'être humain piétine. J'ai vécu cette pièce comme un cri, dans une sorte d'urgence violente. Remuer physiquement l'histoire des guerres de religions, traverser corporellement ces fulgurances terribles pour trouver l'énergie du massacre a été une réelle épreuve.

C'est une danse de tourment, de feu, encore plus extrême peut-être que d'habitude. Monstrueuse même. Mais très assumée par tous les danseurs, très sincère. Je ne pense pas aller plus loin dans cette veine-là. Mais sait-on jamais ?

3 Quelle influence a sur vous Michel-Ange qui inspire aussi ce spectacle ?

J'ai l'impression parfois de sortir de la pièce dans le même état que Michel-Ange, complètement déformé après des années passées dans son filet pour peindre la chapelle Sixtine. J'aime son jusqu'au-boutisme dans la façon de vivre son art, son tourment *mais aussi son recul vis-à-vis de* l'être humain.

Cet aspect-là inspire la troisième partie de ma pièce, qui y trouve un certain apaisement après avoir traversé la violence et le massacre. Et puis je suis évidemment très sensible au bonheur de la chair qui émane de son œuvre, à la beauté du corps offert.

Propos recueillis par Rosita Boisseau

Au royaume mystérieux, peuplé de fantômes et d'âmes maléfiques du Kingdom-files

The Kingdom II. Le cinéaste danois Lars von Trier fait le point sur son état mental

Le metteur en scène danois Lars von Trier présente sur grand écran le deuxième volet – après une première partie destinée à la télévision – de la saga d'un hôpital de Copenhague enclin à de multiples dysfonctionnements. Avec *The Kingdom II*, truffé de moments loufoques, le réalisateur précise la nature de son entreprise : se servir du format du feuilleton, pour y déployer son propre journal intime.

Film danois de Lars von Trier. Avec Ernst-Hugo Järegard, Ghita Nørby, Udo Kier. (4 h 46.)

Il faut prendre *The Kingdom II* comme un film de transition entre la première partie de la série, destinée à la télévision – mais d'abord montrée en salles – et son dénouement, annoncé en 1999, où Lars von Trier devrait nous éclairer sur ce royaume mystérieux, peuplé de fantômes et d'âmes maléfiques, qui pourrit la vie d'un hôpital de Copenhague. Si l'on regarde *The Kingdom II* d'un œil distrait, sans connaître les films de son réalisateur danois, sans trop faire attention à l'histoire qui nous est racontée, et dont la cohérence reste de toute façon relative, les risques de piquer de l'œil sont importants. Seuls quelques visages tuméfiés ou tailladés, un cerveau ouvert, et dans lesquel un infirmier vient se servir afin de mieux prendre la mesure de l'état mental de sa patiente, viendront ponctuer les quatre heures et quarante-six minutes de cet opus.

Il n'y a rien de fondamentalement nouveau dans ce deuxième volet de la saga de cet hôpital enclin à de multiples dysfonctionnements. Le professeur Helmer, le neurochirurgien suédois chassé de son pays, continue d'officier aux destinées avec la même incompétence, en possession cette fois d'un poison en provenance d'Haïti dont il a la mauvaise idée de se servir. Ses blagues contre les Danois restent toujours du meilleur goût, et la jeune fille trépanée par accident dans le premier volet de *The Kingdom* hante toujours les couloirs de l'établissement. Pendant ce temps, les sous-sols de l'hôpital sont occupés par une secte sataniste, alors que se donnent parfois de curieuses conférences aux tonalités New Age sur la psychiatrie. Une femme vient de donner naissance à un bébé hybride doté d'une tête adulte (Udo Kier, un familier de l'univers de Lars von Trier), un couple de trisomiques intervient, comme un chœur grec, faire le point sur l'histoire, en y ajoutant un peu plus de confusion et en la truffant de réflexions opaques et gagesques comme *« cela commence par une bêtise et se termine par le mal »*, *« le mal est dans la bêtise »* – une réflexion contredite par *Les Idiots*, le dernier film de von Trier.

Il y aussi une multitude de moments loufouques qui font, dans les moments les plus inspirés de *The Kingdom II* une petite merveille d'humour noir : une équipe d'internes un peu dérangés qui passent le plus clair de leur temps à regarder des films *gore* sur le magnétoscope de l'hôpital avant de faire des courses d'ambulances, une mère qui joue avec son enfant démembré. Ce désordre mental et narratif est véritablement adapté au rythme télévisuel. On peut prendre *The Kingdom II* par tous les bouts, laisser de côté plusieurs personnages, se concentrer sur un seul sans laisser échapper une histoire dont le fil conducteur semble être la psychée de Lars von Trier lui-même.

IMMENSE DÉVERSOIR

The Kingdom II précise mieux la véritable nature de l'entreprise menée par le cinéaste danois. Il ne s'agit pas de dépoussiérer le désert cathodique en lui insufflant une de ces histoires déraisonnables qui se substitueraient à tous les produits formatés en vigueur, mais de se servir du petit écran, et du format du feuilleton, pour y déployer son propre journal intime. Le film de Lars von Trier n'est pas un *Twin Peaks* revue à la mode nordique entre Swendenborg et Andersen. Toute forme d'étrangeté ne se ramène pas forcément à David Lynch. Si Lars von Trier confine à ce point au bizarre et le cultive avec une telle rigueur, c'est par un besoin de plus en plus pressant de chercher à savoir ce qui se passe dans sa tête. Un des personnages de *The Kingdom II* parle d'ailleurs de *« chirurgie psychanalytique »*.

Le feuilleton de Lars von Trier est un immense déversoir où le réalisateur met en scène ses cauchemars, précise ses angoisses, tente de définir une pensée aux contours de plus en plus en plus obscurs, entre spiritisme, occultisme, scientisme, série Z, pop culture et psychanalyse. Ce fouillis mental est bien trop épais pour qu'on y distingue quoi que ce soit, mais la « saga » *The Kingdom* est, avec son humour potache et son délire contrôlé, l'une des plus intéressantes tentatives de mise en scène d'un carnet intime que l'on ait pu voir au cinéma.

Samuel Blumenfeld

LES NOUVEAUX FILMS

L'ARME FATALE 4

■ La seule raison d'être de la série *L'Arme fatale* demeure son succès récurrent au box-office. Alors que le premier épisode, très honorable, se distinguait par le personnage du policier suicidaire interprété par Mel Gibson, les suivants, et en particulier ce dernier volet, se caractérisent par l'humanisation progressive de son personnage qui semble sorti tout droit d'un tableau de Norman Rockwell. Gibson vit avec sa compagne, désormais enceinte, dans un mobile home, et ose à peine formuler sa demande en mariage. Pendant ce temps, son vieux compère Roger Murtaugh (Danny Glover) coule des jours tranquilles avec sa petite famille, et lance à intervalles réguliers, tel un disque rayé, *« we're too old for this shit »* – on est trop vieux pour ce bordel. Gibson et Glover s'aiment, leurs familles s'adorent. *L'Arme fatale 4*, c'est la famille Fenouillard. Comme il faut une histoire pour meubler les risettes des deux compères, ces derniers mettent, au cours d'une virée nocturne sur l'eau, la main sur un bateau qui abrite un trafic de papiers et de faux billets en provenance de Chine. Une succession de cascades et d'explosions, souvent immotivées, servent à meubler les manques d'un scénario particulièrement faible. ***Samuel Blumenfeld***
Film américain de Richard Donner. Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci, Jet Lee, Chris Rock. (2 heures.)

LES DIEUX DU SURF

■ On pouvait tout espérer du nouveau film de Zalman King, le scénariste de *Neuf semaines et demie*, réalisateur de ce nanar immortel qu'est *L'Orchidée sauvage* (Mickey Rourke y enterrait sa carrière), et pape de l'érotisme soft dans les années 80, dont l'esthétique aura inspiré une bonne partie des programmes diffusés par la chaîne de télévision M 6. Malheureusement, King a abandonné cet érotisme flou, friand de filtres roses et violets au ridicule délicieux, pour une veine plus documentaire qui ne lui convient pas du tout. *Les Dieux du surf* aurait pu – aurait dû – être la transposition de *Neuf semaines et demie* au pays du surf, mais King a pris les choses au sérieux, et son histoire de trois amis qui sacrifient tout pour le surf ne sort jamais de l'imagerie clinquante dont est entouré ce sport. ***S. Bd***
Film américain de Zalman King. Avec Patrick Shane Dorian, Matt George, Matty Liu, Shaun Tomson. (1 h 40.)

KULL LE CONQUÉRANT

■ Dans une époque indéterminée, en des temps moyenâgeux, un aventurier est appelé à un destin glorieux. Nommé roi d'un pays féodal et violent, il devra lutter contre les prétendants au trône qui conspirent contre lui et contre toutes les sorcières dotées de pouvoirs surnaturels. Il vaincra grâce à son habileté à manier la hache et avec l'aide d'un dieu de la glace. Ce qui lui permettra d'instaurer le salariat et l'égalité des hommes en lieu et place de l'esclavage traditionnel. *Kull le Conquérant* fait partie d'une catégorie de films en voie de raréfaction. Si l'*heroic fantasy* est un genre littéraire florissant apprécié des amateurs de science-fiction, il n'aura été, au cinéma, qu'une mode éphémère lancée au début des années 80 par le succès de *Conan le Barbare*, de John Milius.

Avec ses sorcières déchaînées, ses sortilèges et maléfices, ses hommes transformés en statues de glace, ses combats musclés, le film de John Nicolella fait aujourd'hui figure d'exception poétique. En dépit d'un rythme qui faiblit à mi-parcours, d'une insupportable musique de hard-rock et d'un acteur principal qui a tout du culturiste décervelé, *Kull le Conquérant* est d'une charmante naïveté anachronique et recycle, pêle-mêle, la nostalgie, les conventions du peplum italien des années 60, la bande dessinée et les gravures du Moyen Age. Un nanar certes, mais un nanar point déplaisant à regarder.

Jean-François Rauger
Film américain de John Nicolella. Avec Kevin Sorbo, Tia Carrere, Karina Lombard. (1 h 35.)

SCIENCES ET AVENIR
Dossier spécial
Les Français
A la recherche de nos origines
Alerte aux produits solaires
Les crèmes ne protègent pas du cancer
SCIENCES ET AVENIR - AOÛT 1998 - 22 FRANCS

SORTIR

PARIS

Masaniello
Héros de la révolte populaire de Naples en 1647, Masaniello est un symbole de la culture napolitaine. De cette fresque historique jouée et chantée, Armando Pugliese ressuscite l'émotion et la puissance, transformant la Cour d'honneur de la Sorbonne en une vaste scène sur laquelle le public devient une foule bousculée, interpellée par les comédiens juchés sur des estrades mobiles. Ce spectacle, présenté dans le cadre de Paris, Quartier d'été, est donné en langue italienne.
Cour d'honneur de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris 5e. Mº Cluny-Sorbonne. Du 22 au 24 juillet, à 21 h 30. Tél. : 01-49-87-50-50. 50 F et 70 F.

Ongo Trogodé
Dans l'un des villages des « Bandas » de Centrafrique, nommé Trogodé, existe un orchestre composé d'instruments traditionnels, en particulier des trompes de plusieurs tailles creusées dans des racines de kapoliers ou de papayers, selon le son qu'elles doivent produire, car chacune d'elles émet une seule note. L'ensemble compose une polyphonie, accompagnée de chants et de danses.
Parc de Belleville, rue Piat, Paris 20e. Mº Couronnes. Le 22, à 20 heures. Parc de Choisy, Paris 13e. Le 23, à 21 heures. Jardin du Luxembourg, les 23, 24 et 25, à 18 heures. Tél. : 01-44-94-98-00. Entrée libre.

CHALON-SUR-SAÔNE

Chalon dans la rue
Cette année, le festival invite deux pays : l'Inde et la Catalogne. L'Inde, outre des spectacles de chants, de danse, de marionnettes, de magie et d'acrobatie, présentera *Navrasa*, une pièce conçue et adaptée par Rahul Vohra et Daniel Bedos, où une trentaine d'artistes issus des arts et traditions populaires évoluent sur les danses sacrées des chanteurs et musiciens des temples. La Catalogne sera représentée par La Cobla Mediterrània, un groupe de musiciens dont l'inspiration provient des bals du XIXe siècle et de la musique symphonique pour Cobla ; La Tani (flamenco) ; *Esperanto*, un spectacle théâtral de la compagnie Sèmola Teatre ; *Capricho* et *Lazurd*, deux courtes pièces de la compagnie Senza Tempo. Vingt-quatre compagnies françaises sont également attendues. Elles proposeront plus de quarante spectacles et dix-huit créations, dont quatre produites par l'Abattoir de Chalon-sur-Saône, lieu de résidence et de fabrication pour le théâtre de rue.
Chalon dans la rue, 5, place de l'Obélisque, 71100 Chalon-sur-Saône. Du 23 au 26 juillet. Tél. : 03-85-48-05-22. De 40 F à 80 F.

ARLES

Festival MIMI
Organisé par l'association Aide aux musiques innovatrices (AMI), le festival MIMI permet d'entendre en France des formations que la quasi-totalité des festivals ignorent. On se demande pourquoi puisque chaque soirée fait le plein d'un public curieux, malin, critique, pour des musiques qui sont dans les mêmes dispositions. On viendra encore du monde entier pour le MIMI dont l'édition 1998 permettra de réentendre ou découvir Uz Jme Doma et Aka Moon (le 23), Chef Menteur, Mug et Scrooge (le 24), Terry Riley Duo, Dj Ritu's Asian Equation (le 25), Platzlinger et Moscow Composers Orchestra (le 26), JAVA et Viellistic Orchestra (le 27).
Théâtre antique, 13200 Arles. Du 23 au 27 juillet. Tél. : 04-90-18-41-20 ou 04-91-11-42-52. Accès et « pass festival » 100 F.

GUIDE

REPRISES

Les Anges du boulevard
de Yuan Muzhi.
Chinois, 1937, noir et blanc (1 h 40).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

Honkytonk Man
de Clint Eastwood.
Américain, 1982 (2 h 02).
MK2 Beaubourg, 3e ; MK2 Odéon, dolby, 6e ; MK2 Bastille, dolby, 11e ; MK2 Quai-de-Seine, 19e.

L'Insoutenable Légèreté de l'être
de Philip Kaufman. Américain, 1987 (2 h 52).
MK2 Odéon, dolby, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60).

Irma la douce
de Billy Wilder. Américain, 1963 (2 h 26).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

Lawrence d'Arabie
de David Lean. Américain, 1962 (3 h 36).
Max Linder Panorama, dolby, 9e (01-48-24-88-88) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85).

VERNISSAGES

La Danse des Kachina
Exposition sur les poupées amérindiennes.
Pavillon des Arts, Les Halles, porte Rambuteau, terrasse Lautréamont, Paris 1er. Mº Châtelet-les-Halles. Tél. : 01-42-33-82-50. De 11 h 30 à 18 h 30. Fermé lundis et fêtes. Du 22 juillet au 25 octobre. 25 F et 35 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Amante anglaise
de Marguerite Duras, mise en scène de Pierre Tabard.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 22, à 20 h 45. Tél. : 01-53-23-99-19. 60 F et 180 F.

Du désavantage du vent
d'après le Dictionnaire de la marine à voile et le Dictionnaire des étoffes, mise en scène d'Eric Ruf.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Le 22, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Cirque de puces Cardoso
avec Maria Fernanda Cardoso.
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mº Rambuteau. Le 22, à 21 heures et 22 heures. Tél. : 01-49-87-50-50. 50 F.

Les Escamoteurs
Spectacle de magie de et par Abdul Alafrez, Carmelo Cacciato, Bertrand Crimet.
Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16e. Mº Muette. RER Boulainvilliers. Le 22, à 20 h 30. Tél. : 01-42-88-64-44. 75 F et 100 F.

Filao
Par les Colporteurs, compagnie d'Agathe Olivier et Antoine Rigot, mise en scène de Hudi.
Espace chapiteau du Parc de La Villette, Paris 19e. Mº Porte de la Villette. Le 22, à 20 heures. Tél. : 08-03-07-50-75. 90 F et 110 F.

Groupe Emile Dubois
Jean-Claude Gallotta : *Yume, manatsu no michi no.*
Cour du Palais-Royal, 13, rue de Rivoli, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Le 22, à 22 heures. 100 F.

Alain Mion Trio
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 22, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88.

New Model Army
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. 110 F.

Castafiore Bazooka
Cabaret sauvage, Parc de La Villette, Paris 19e. Mº Porte-de-la-Villette. Le 22, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 70 F.

Cabaret tzigane
Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16e. Mº Muette. Le 22, à 21 h 30. Tél. : 01-42-88-64-44. De 75 F à 100 F.

Margareth Menezes
Dans le cadre du festival « Latin All Stars ».
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Le 22, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.

RÉSERVATIONS

Jazz à l'Hôtel d'Albret
Michael Brecker avec Joe Calderazzo, James Genus et Jeff Watts, le 27 ; **David Linx et Diederick Wissels** avec Marc Bertaux et Tony Rabeson, le 28 ; **André Ceccarelli**, avec Sylvain Beuf, Antonio Farao et Rémi Vignolo le 29 ; **Pierre-Louis Garcia** avec Marc Ducret, Fabien Haimovici et Linley Marthe, le 30 ; **Richard Galliano et Michel Portal**, le 31 ; **Enrico Pieranunzi** avec Hein Van de Geyn et Hans Van Oosterhout le 1er. **Eric Le Lann**, avec Jean-Pierre Arnaud, Eric Legnini et Rémi Vignolo, le 2 ; **Jean-Paul Céla, David Liebman et Wolfgang Reisinger**, le 3.
Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Du 27 juillet au 3 août à 21 heures. Tél. : 01-45-08-55-25 et 01-49-87-50-50. 100 F et 120 F.

DERNIERS JOURS

26 juillet :
La Gloire d'Alexandrie
Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 01-42-65-12-73. 45 F.

27 juillet :
Max Ernst
Centre Georges-Pompidou, accès par la rue Saint-Merri, Paris 4e. Tél. : 01-44-78-12-33. 30 F.
Visions capitales
Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél. : 01-40-20-51-51. 30 F.

28 juillet :
Allegria opus 147
de Joël Jouanneau, mise en scène de l'auteur.
Théâtre de l'Œuvre, 55, rue de Clichy, Paris 9e. Tél. : 01-44-53-88-88. De 90 F à 240 F.

31 juillet :
Eugène Delacroix : aquarelles et lavis
Musée Eugène Delacroix, 6, rue de Furstenberg, Paris 6e. Tél. : 01-44-41-86-50. 30 F.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

MERCREDI 22 JUILLET

FILMS DE LA SOIRÉE

21.00 **L'Anglais qui gravit une colline et descendit une montagne** ■ ■ C. Monger (GB, 1994, 90 min). Canal +
22.35 **Voyage au début du monde** ■ ■ Manoel De Oliveira (France - Portugal, 1997, 99 min). Canal +
22.35 **Mogambo** ■ ■ J. Ford (EU, 1953, 120 min). RTL 9
22.40 **Oublier Palerme** ■ ■ Francesco Rosi (France - Italie, 1989, 105 min). Cinéstar 2
23.10 **L'Homme au bras d'or** ■ ■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 120 min). Cinétoile
23.50 **La Flamme sacrée** ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
1.15 **Péché de vertu** ■ ■ Naidangin Nyamdawaa (Mongolie, 1991, v.o., 65 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Le quatrième pouvoir et Clinton. Le pillage des œuvres d'art. Invités : Edward Behr ; Eric Fassin ; Emmanuel de Roux ; Elisabeth des Portes. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Les plus grands invités de la saison. Invités : Michel Duchaussoy ; Marc-Edouard Nabe ; Patrice Leconte ; Jean-Pierre Coffe. Paris Première
20.00 Les Documents de Savoir plus. Et la violence docteur ? TV 5
20.00 Les Défilés haute couture. Christian Lacroix. Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Un siècle de révolutions chinoises [4/6] : Les années Mao [2/2]. La rébellion est légitime (1960-1976). Arte
21.00 Droit de cité. Des urgences pas comme les autres. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Le chômage à cinquante ans. Le retour des GI. Histoire
21.30 Passe-moi les jumelles. Ce fou de Töepfer. TSR
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Les femmes et le pouvoir. Invités : Irène Frain ; Henry Bachau ; Sabine Melchior-Bonnet ; Antoine de Baecque. Histoire
23.55 ▶ Un siècle d'écrivains. Romain Gary. France 3
0.10 Le Canal du savoir. L'Edit de Nantes : un compromis. Paris Première
1.00 *Top bab. Exposition* Pop Art à Nice. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

18.35 En croisière sur le «Galaxy». [8/12]. Canal +
19.00 La Planète aux mille visages. La forêt de Bavière. Odyssée
19.30 Lyon et ses secrets. Odyssée
19.40 Sweet Home Chicago. Planète
20.00 Au pays des oiseaux de paradis. La jungle tropicale de Nouvelle-Guinée. Arte
20.05 Couples légendaires du XXe siècle. Clark Gable et Carole Lombard. TSR
20.15 Orangs-outangs, singes des forêts. Odyssée
20.30 Les Etats-Unis. Boogie-woogie. Country Music. Mezzo
20.30 Destinations. Récifs de corail. Téva
20.35 La Reine de Trinidad. Planète
20.35 Alaska, berceau des tempêtes. TSR
20.40 Les Sœurs Soong. [2/2]. Enfants du destin. Odyssée
20.55 Le Port des amours. Téva
21.35 La Saga du vélo. [2/5]. Les roues du changement. Planète
21.50 Musica. Le Chant des Maoris. Arte
22.00 Dhoruba, le calvaire d'un Black Panther. Planète
22.05 *Scandinavia, au pays du soleil de minuit*. [1/2]. Odyssée
22.55 L'Amérique ferroviaire. Odyssée
23.10 Profil. Citizen Langlois. Arte
23.50 Les Messagers de l'ombre. [1/2]. De la débâcle à la clandestinité. Odyssée
0.15 La Lucarne. Les Frères Skladanowsky. Arte

SPORTS EN DIRECT

20.07 Goodwill Games. Basket-ball. *Etats-Unis - Brésil*. AB Sport
21.00 Football. Coupe de l'UEFA. Shelbourne (Irl.) - Glasgow Rangers (Ecosse). Eurosport
21.45 Goodwill Games. Water-polo. Italie - Espagne. AB Sport
0.18 Goodwill Games. Athlétisme. AB Sport
4.16 Goodwill Games. Gymnastique. AB Sport

MUSIQUE

18.00 Prinsengracht. Concerts enregistrés à Amsterdam, lors du Festival d'Avro 1995, 1984, 1988, 1996, 1993. Muzzik
19.00 La Guitare espagnole. *Paco De Lucia*. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.30 Mécomptes sanglants. Suri Krishnamma. Festival
20.50 Château Magot. Jean-Louis Lorenzi. M 6
21.00 La Course de l'escargot. Jérôme Boivin. France 2
21.00 Confessions dangereuses. Δ Robert Iscove. France 3
22.20 L'assassin fait son cinéma. Gérard Vergez. Festival
22.40 Amour fou. O Roger Vadim. France 2

SÉRIES

20.10 L'Instit. Concerto pour Guillaume. RTBF 1
20.13 Nestor Burma. Le soleil naît derrière le Louvre. 13ème Rue
21.00 Star Trek, la nouvelle génération. Désastre. Canal Jimmy
22.25 Friends. Celui qui avait la chaîne porno. Canal Jimmy
22.30 La Loi de Los Angeles. Un amour de juge. Téva
22.50 Presque parfaite. Sortez vos mouchoirs (v.o.). *Canal Jimmy*
23.15 Spin City. Single White Male (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Game On. La grande évasion (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Clair de lune. Le torchon brûle. Téva
0.15 New York Police Blues. A coup de marteau (v.o.). *Canal Jimmy*

NOTRE CHOIX

● **20.30 Mezzo**
Variations : les Etats-Unis

Ce programme aborde deux genres musicaux très codifiés, boogie-woogie et country music, qui méritaient mieux que les documents que leur a consacrés la chaîne britannique London-Weekend. *Dans Boogie Woogie*, John Jeremy illustre et explique vaguement ce style, essentiellement pianistique, caractérisé par des figures rythmiques dansantes, que le rock'n'roll détournera. Des images d'archives sur les pionniers alternent avec des entretiens assez anecdotiques avec les continuateurs Big Joe Duskin ou l'Allemand Axel Zwingenberg, et le doublage rend ridicule la moindre de leurs phrases en abusant des intonations. Le fil conducteur de *Country Music* est la « nouvelle » country *chantée par des artistes féminines* plus politisées et attentives à l'environnement social que l'image traditionnelle de la musique favorite de l'Américain moyen ne le laisse supposer. Mais Daniel Wiles ne fait que survoler cette évolution intéressante et l'enchaînement des clips, extraits de concerts et remises de récompenses enlève toute originalité à son film. – *S. Si.*

● **21.00 France 2**
La Course de l'escargot

Albert, citadin farfelu et passionné de littérature, hérite d'un élevage d'escargots en Bourgogne. Margot, étudiante en zoologie, va l'aider dans cette entreprise. Albert découvre un senestre, un escargot gaucher très rare... En dépit de quelques longueurs, ce téléfilm signé Jérôme Boivin a le mérite de proposer un scénario qui sort des sentiers battus. Excellente interprétation d'Eric Métayer dans le rôle d'Albert. – *K. N.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.05 Contre vents et marées.
19.05 Melrose Place.
19.50 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Sagas. Les grandes réussites.
23.05 La Montagne de diamants. Téléfilm. Jeannot Szwarc [3/3].
0.55 Mode in France. Givenchy - Jean-Paul Gaultier.

FRANCE 2

18.45 Jeux de comédie.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journa, Météo.
21.00 La Course de l'escargot. Téléfilm. Jérôme Boivin.
22.40 Amour fou. Téléfilm. O Roger Vadim.
0.35 Journal, Météo.
0.50 Tatort. Passé mortel.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Tour.
20.50 Consomag.
21.00 Confessions dangereuses. Téléfilm. Δ Robert Iscove.
22.25 Portes en délire. Coup de chapeau à Jean Yanne.
23.20 Météo, Soir 3.
23.55 ▶ Un siècle d'écrivains. Romain Gary.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
19.05 Best of Nulle part ailleurs.
20.00 Zapping.
20.05 Les Simpsons.
20.30 Le Journal des sorties.
21.00 L'Anglais qui gravit une colline et descendit une montagne ■ ■ Film. Christopher Monger.
22.35 Voyage au début du monde ■ ■ Film. Manoel De Oliveira.
0.15 South Park.

ARTE

19.00 Beany & Cecil.
19.30 7 1/2.
20.00 Au pays des oiseaux de paradis.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Un siècle de révolutions chinoises [4/6] : Les années Mao [2/2].
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Tomoko dans son bain*, photo de W. Eugene Smith, 1972.
21.50 Musica. Le Chant des Maoris.
22.45 Sarabande.
23.10 Profil. Citizen Langlois.
0.15 La Lucarne. Les Frères Skladanowsky.
1.15 Péché de vertu ■ ■ Film. Naidangin Nyamdawaa (v.o.).

M 6

18.55 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo, Mode 6.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.35 La Météo des plages.
20.40 E = M 6 junior. Les autos.
20.50 Château Magot. *Téléfilm. Jean-Louis Lorenzi.*
22.40 L'Amour ruiné. Téléfilm. O Richard Colla.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. *Patrick Rambaud (Les Aventures de Mai).*
21.00 Philambule.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques. [2/5].

FRANCE-MUSIQUE

19.37 Concert. La semaine Bach d'Ansbach.
21.00 Concert. *Festival de Radio-France et* Montpellier Languedoc-Roussillon. Par l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Steuart Bedford : Œuvres de Koechlin.
23.00 Soleil de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Les Fêtes d'Hébé*, opéra-ballet de Rameau, par Les Arts Florissants, dir. Christie, Daneman (Hébé, Eglé), Méchaly (L'Amour).
23.20 Les Soirées... (suite). Cantate de Noël : *Ah, troppo è ver*, de Stradella.

JEUDI 23 JUILLET

FILMS DU JOUR

14.05 **Latcho drom** ■ ■ Tony Gatlif (France, 1992, 105 min). Ciné Cinémas
15.40 **La Vengeance d'une femme** ■ ■ ■ *Jacques Doillon (France, 1989, 130 min).* Cinéstar 2
17.10 **La Flamme sacrée** ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
17.10 **Jumpin'Jack Flash** ■ ■ Penny Marshall (Etats-Unis, 1986, 105 min). Ciné Cinémas
19.20 **L'Aventure de Catherine C.** ■ ■ Pierre Beuchot (France, 1990, 100 min). Cinéstar 2
19.30 **Retour à la vie** ■ ■ H.-G. Clouzot, G. Lampin, A. Cayatte et J. Dréville (France, 1949, N., 120 min). Cinétoile
20.30 **La Rivière sans retour** ■ ■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, 90 min). Ciné Cinémas
20.35 **L'Esclave libre** ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1957, 125 min). TMC
20.50 **L'Homme de Rio** ■ ■ P. de Broca (Fr, 1963, 130 min). M 6
20.55 **Cria cuervos** ■ ■ Carlos Saura (Espagne, 1975, v.o., 115 min). Téva
21.00 **César** ■ ■ Marcel Pagnol (France, 1936, N., 140 min). France 3
21.25 **37° 2 le matin** ■ ■ Jean-Jacques Beineix (France, 1991, 175 min). Canal +
22.15 ▶ **Céleste** ■ ■ Percy Adlon (Allemagne, 1981, 100 min). Arte
22.15 **Birdy** ■ ■ Alan Parker (Etats-Unis, 1984, v.o., 115 min). Cinéstar 1
22.40 ▶ **La Furie du désir** ■ ■ ■ King Vidor (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 85 min). Paris Première
0.20 **Manèges** ■ ■ ■ Yves Allégret (France, 1949, N., 95 min). Canal +
0.40 **Anastasia** ■ ■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1956, v.o., 110 min). Arte
1.05 **La Marchande d'amour** ■ ■ Mario Soldati (Italie, 1952, N., 100 min). Cinétoile
1.40 **Etat de choc** ■ ■ Harold Becker (Etats-Unis, 1988, 90 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

14.00 Le Canal du savoir. L'architecture dans le monde depuis 1960. *Paris Première*
17.00 De l'actualité à l'Histoire. Le quatrième pouvoir et Clinton. Le pillage des œuvres d'art. Invités : Edward Behr ; Eric Fassin ; Emmanuel de Roux ; Elisabeth des Portes. Histoire
18.00 Stars en stock. Anthony Quinn. Deborah Kerr. Paris Première
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Les femmes et le pouvoir. Invités : Irène Frain ; Henry Bachau ; Sabine Melchior-Bonnet ; Antoine de Baecque. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Invités : Marc Hologne ; Jean Tulard ; Pierre-Olivier Mornas ; Philippe Labro. Paris Première
20.00 Les Défilés haute couture. Yves Saint-Laurent. Paris Première
21.00 Les Nouveaux Mondes. Le passé retrouvé : Pompéi, Italie. *Les momies ne meurent jamais.* Les énigmes de Tanis. Soldats d'argile. Pilleurs de tombes. France 2
22.40 L'Eté de la 25e heure. La navette spatiale. France 2
22.40 Paroles de femmes. Invitée : Muriel Robin. TMC
22.55 Le Club. Invité : Claude Pinoteau. Ciné Cinéfil
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Une petite pierre. Histoire
23.50 Comment ça va ? Anévrisme, une bombe dans la tête. France 3
0.40 Capital spécial été. Les coulisses du *sport. Invité : Jean-Claude Killy.* M 6

DOCUMENTAIRES

17.05 Histoire d'opéra. Falstaff. Le Trouvère. Otello. *Ernani.* Aïda. Muzzik
17.20 Classe de lutte. Planète
17.25 Rendez-vous avec Bourvil. Paris Première
18.00 John Lennon et Yoko Ono. Bed-In. Planète
18.15 Le Musée du Prado. [2/5]. Velasquez, rêves *d'un peintre de cour.* Odyssée
18.30 Le Faucon pèlerin. La Cinquième
18.35 En croisière sur le «Galaxy». *[9/12].* Canal +
18.50 Si proches de vous, les chimpanzés. TMC
19.00 Pacifique, océan mythique. [3/5]. *Des mers australes* aux glaces du Sud. Odyssée
19.15 Underground USA. [14/14]. Peste brune à L.A. - Rodéo gay. Planète
19.50 Boxe, le sort. Planète
19.50 Mongolie intérieure : sur les traces du passé. Odyssée
20.00 Architectures. Le Centre Georges-Pompidou. Arte
20.30 Le Cinéma des séductrices. Canal +
20.30 Réserves du Kenya. Téva
20.35 Naussar, la vie engloutie. Planète
20.40 Soirée thématique. Bonnes et valets : l'âme de la maison. Arte
20.45 Les Cités prestigieuses d'Italie. *[4/12]. Vérone.* Odyssée
21.00 La Vie de Verdi. [1 et 2/2]. Muzzik
21.10 La Planète aux mille visages. La forêt de Bavière. Odyssée
21.30 Hakan Hardenberger. Mezzo
21.40 Lyon et ses secrets. Odyssée
21.45 Sweet Home Chicago. Planète
22.00 Portrait de Marilyn Monroe. Ciné Cinémas
22.25 Les Sœurs Soong. [2/2]. Enfants du destin. Odyssée
22.30 Ouverture : Les Iconoclastes. Matthew Bourne. Mezzo
23.20 Orangs-outangs, singes des forêts. Odyssée
23.25 Muhammad Ali. Cassius Clay, pas seulement un boxeur. TSR
23.30 Les Iconoclastes. Nigel Kennedy. Mezzo
23.45 La Saga du vélo. [2/5]. Les roues du changement. Planète
0.00 Le Siècle des hommes. *La Chine en révolution.* *France 2*
0.00 Les Grands Explorateurs. [5/10]. Mary Kingsley. Histoire
0.00 Crillon, le palace des palaces. Téva
0.10 Embarquement porte numéro 1. Helsinki. TF 1
0.10 Dhoruba, le calvaire d'un Black Panther. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.25 VTT. Championnats de France de descente. Au Lioran (Cantal). France 2
18.00 et 19.15, 23.30 Goodwill Games. Beach volley. *AB Sport*
18.46 Goodwill Games. Water-polo. Match pour la 3e place. AB Sport
19.00 Football. Match amical. FC Copenhague - Ajax Amsterdam. Eurosport
22.25 Goodwill Games. Plongeon. AB Sport
22.31 Goodwill Games. *Water-polo. Finale.* *AB Sport*
2.00 Goodwill Games. Basket-ball. 2e demi-finale. AB Sport

MUSIQUE

20.30 Hakan Hardenberger. Une nuit à l'opéra. Mezzo
22.45 Francofolies de Montréal. TV 5
0.05 Solti dirige Bruckner. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.13 Les Superminds. James D. Parriott. 13ème Rue
20.30 Les Enfants du faubourg. Françoise Decaux-Thomelet. Festival
22.10 Tendre est la nuit. Robert Knights [2/2]. Festival
22.35 Made in America. Visions fatales. Δ Rock O'Bannon. TF 1
0.05 Le Démon des mers. *Jeff Bleckner [2/2].* *13ème Rue*

SÉRIES

19.00 Highlander. Final. Série Club
19.20 Deux flics à Miami. Escroqueries en tous genres. 13ème Rue
20.45 Timide et sans complexe. The Treasure of Sierra Madre Street. Série Club
20.55 Groupe nuit. O Dette d'honneur. TF 1
21.10 Urgences. Réfléchir avant d'agir. *Gare centrale. Ne me posez pas de questions je ne mentirai pas.* TSR
21.50 American Gothic. Les carnassiers. 13ème Rue
22.30 Les Incorruptibles. Guerre des gangs à Saint-Louis. Série Club
22.50 La Loi de Los Angeles. La Salamandre. Téva

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
● Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **20.00 Architectures**

Pom, pom, pidou

FERMÉ pour travaux jusqu'au 1er janvier de l'an 2000, le Centre Georges-Pompidou est ouvert à la visite, par film interposé. Visite rétrospective, moment d'histoire urbaine, *vivement raconté* et clairement exposé.

Un terrain vague, le plateau Beaubourg, transformé en parking, des immeubles étayés rue Rambuteau, le vieux Paris des Halles, tel qu'on l'a presque oublié. Et puis le concours, peu après 1968, le projet d'un lieu culturel où les arts plastiques, la musique, la littérature et d'autres disciplines *mal* représentées, *comme le design* ou l'architecture, pourraient cohabiter.

Des lauréats, Renzo Piano et Richard Rogers, un Italien et un Anglais, et l'idée – c'est le seul projet parmi les 681 présentés au jury présidé par Jean Prouvé qui l'ait proposée – de ne pas occuper avec leur bâtiment la totalité du terrain. De créer une place, la *« piazza »*. *De susciter un espace de ren*contre, une invitation à ne plus craindre l'institution culturelle, une façade multimédia que l'on rêvait fluide et transparente, facile à traverser, et qui le sera, encore que les entrées multiples aient été limitées dans la réalité à deux. Qu'importe ! La fonction sociale du centre, l'attraction festive de son escalier roulant et panoramique, *les événements culturels* qui s'y sont succédé ont forgé un succès tel que sa rénovation complète a dû être envisagée vingt ans seulement après son ouverture.

Pendant ce temps, le film de Richard Copans et Stan Neumann – en vingt-six minutes, durée commune aux neuf titres de cette remarquable collection pédagogique où l'on ne s'ennuie jamais – est une nouvelle pierre à la compréhension de ce miracle urbain. En quelques tours de magie *et de maquette animée, la struc*ture métallique se dresse sur l'écran : on découvre les attaches, la géométrie et les repères de ce bâtiment classique de l'âge moderne, que certains ont daté comme le début du post-moderne. C'est-à-dire la fin de l'innocence. Le moment où l'architecture fait mine d'être purement technologique, alors qu'elle est déjà hymne à la technologie.

Michèle Champenois

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.30 Médecin à Honolulu.
16.20 Sunset Beach.
17.15 Beverly Hills.
18.10 Contre vents et marées.
19.05 Melrose Place.
19.50 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Groupe nuit. O Dette d'honneur.
22.35 Made in America. Visions fatales. Téléfilm Δ. Rock O'Bannon.
0.10 Embarquement porte n° 1. Helsinki.
0.40 Mode in France.

FRANCE 2

13.55 Les Cinq Dernières Minutes.
15.25 VTT. Championnat de France de descente.
17.05 Waikiki Ouest.
17.55 Kung Fu.
18.40 Un livre, des livres.
18.45 Jeux de comédie.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo, Point route.
21.00 Les Nouveaux Mondes. Le passé retrouvé : Pompéi. Les momies ne meurent jamais. Les énigmes de Tanis. Soldats d'argile. Pilleurs de tombes.
22.40 L'Eté de la 25e heure. La navette spatiale.
23.45 Journal, Météo.
0.00 Le Siècle des hommes. La Chine en révolution.
0.55 Kilomètre zéro. La Route de Gandhi.

FRANCE 3

13.30 Conagher. Téléfilm. Reynaldo Villalobos.
15.35 Tiercé.
15.55 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.40 Simon et Simon.
17.30 Magnum.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Tour.
21.00 César ■ ■ Film. Marcel Pagnol.
23.20 Météo, Soir 3.
23.50 Comment ça va ? Anévrisme, une bombe dans la tête.

CANAL +

13.55 Le Silence de Rak. Film. Christophe Loizillon.
15.15 Curro Romero, le pharaon de Séville.
16.10 Pétanque.
17.00 Le Professeur Foldingue. Film. Tom Shadyac.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 En croisière sur le «Galaxy».
19.05 Best of Nulle part ailleurs.
19.50 et 21.20 Flash infos.
20.00 Zapping.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Cinéma des séductrices.
21.25 37° 2 le matin (version longue) ■ ■ *Film. Jean-Jacques Beineix.*
0.20 Manèges ■ ■ ■ Film. Yves Allégret.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et 17.35 100 % question.
13.55 Les Lumières du music-hall.
14.25 La Cinquième rencontre... *L'Afrique. 14.30* ▶ Derrière le voile. 15.25 Entretien avec Yamina Benguigui.
15.55 Jardins du monde.
16.25 Modes de vie, modes d'emploi.
16.55 Alf.
17.20 Les Zèbres.
18.00 Va savoir.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Beany & Cecil.
19.30 7 1/2.
20.00 Architectures. Le Centre Georges-Pompidou.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Bonnes et valets : l'âme de la maison. 20.45 Le service est terminé : une maison de retraite pour domestiques en Suisse. 21.30 A votre service : le quotidien des bonnes. 22.15 ▶ Céleste ■ ■ Film. Percy Adlon. 23.55 *Changer d'air ! Les jeunes filles au pair.* 0.25 D'amour, de casserole et de mort : chansons de cuisine.
0.40 Anastasia ■ ■ *Film. Anatole Litvak (v.o.).*

M 6

13.35 Secrets de famille. *Téléfilm. Jack Hofsiss.*
15.15 Les Anges du bonheur.
17.00 Boulevard des clips.
17.30 L'Etalon noir.
18.00 Mission casse-cou.
18.55 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo, Mode 6.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.35 La Météo des plages.
20.40 Décrochages info, E = M 6 Junior.
20.50 L'Homme de Rio ■ ■ Film. Philippe de Broca.
23.00 Poltergeist. Δ.
0.40 Capital spécial été. Les coulisses du sport.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Entre jazz et classique [4/5].
20.30 Agora. Pierre-Henri Durand (*Traduction du Recueil de la Montagne du Sud de Dai Mingshi*).
21.00 Lieux de mémoire. Le livre de poche.
22.10 For intérieur. Charles Mopsik.
23.00 Nuits magnétiques. Le simple, l'imbécillité et la bêtise. [3/5].
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Noël Jeanneney (*Le Passé dans le prétoire*).

FRANCE-MUSIQUE

19.37 Concert. Eldar Nebolsin, piano : Œuvres de Liszt, Miaskovski, Tchaïkovski.
21.00 Roméo et Juliette. Opéra de Berlioz. Par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski, François Polgar, chef de chœur, Nathalie Stutzmann, alto, Laurence Dale, ténor, Markus Hollop, basse.
23.00 Soleil de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. John Barbirolli. Œuvres d'Elgar, Mahler.
22.35 Les Soirées... (suite).



organise *le grand jeu de l'été*





Chaque semaine, entre le 13/07 et le 29/08/98, *Le Monde* publie du lundi au samedi une grande série thématique. Cette lecture vous permettra peut-être de gagner l'un des 100 prix hebdomadaires et l'un des 10 prix offerts au classement général. Vous participez selon votre humeur à un jeu hebdomadaire ou à l'ensemble des sept jeux.

● **Jeu n° 2 : Savants et artistes au pays des Pharaons - 20/07 au 25/07/98**

***Le Monde* vous emmène cette semaine sur les traces de Bonaparte et de l'expédition française en Egypte. Bon courage !**

Question n° 3 - *Le Monde* du 22/07/98 daté 23/07/98

Quel est l'art qui a illustré de la manière la plus criante l'incompréhension entre Egyptiens et Français ?

Clôture du jeu n° 2 : le 28/07/98 minuit (le cachet de la Poste faisant foi). Seuls seront pris en considération les papiers libres ou les bulletins-jeu comportant les six réponses du jeu n° 2. Insertion du bulletin-jeu dans *Le Monde* du 25/07/98, daté 26-27/07/98.

Chaque jour, un indice précieux est diffusé sur RTL entre 7 h 30 et 8 h 30.

● **Sélection des 100 gagnants hebdomadaires**

Chaque jour paraissent un article de la série thématique et une question relative à cet article. Pour jouer, il suffit de répondre aux six questions de la semaine. Les gagnants sont sélectionnés par tirage au sort parmi les papiers libres ou bulletins-jeu indiquant les réponses exactes reçues au plus tard le jeudi suivant la date de clôture du jeu. Par jeu, il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

1er prix	1 semaine au Sénégal pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières
2e prix	1 semaine au Maroc pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières
3e prix	1 semaine en Tunisie pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières
4e au 100e prix	Un chèque-cadeau Fnac d'une valeur de 500 F

● **Le classement général**

Il classera les participants par ordre décroissant du nombre de réponses exactes données aux sept jeux hebdomadaires. Toute bonne réponse donne un point. Le premier prix sera attribué au participant dont le total des points sera le plus élevé. Les ex æquo éventuels seront départagés par un tirage au sort. Le classement général paraîtra dans *Le Monde* du 21/09/98, daté 22/09/98.

Du 1er au 10e prix : des chèques-cadeaux Fnac valables sur tous les produits proposés dans les magasins Fnac : livres, CD, chaînes hi-fi, magnétoscopes, caméscopes, appareils photo, micro-ordinateurs, téléphones et billetterie de spectacles.

	chèque-cadeau Fnac		chèque-cadeau Fnac
1er prix	35 000 F	6e prix	5 000 F
2e prix	25 000 F	7e prix	4 000 F
3e prix	15 000 F	8e prix	3 000 F
4e prix	10 000 F	9e prix	2 000 F
5e prix	6 000 F	10e prix	1 000 F

Extrait du règlement

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Participation réservée exclusivement aux personnes résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Les frais postaux exposés pour l'envoi d'un papier libre ou d'un bulletin-jeu pour chaque jeu hebdomadaire et ceux exposés pour la demande d'un règlement complet, ou d'un remboursement, seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande, en écrivant à : Jeu concours *Le Monde* Cedex 2247, 99224 Paris Concours.

Prodige's

avec RTL — NOUVELLES FRONTIERES — fnac

Alain Afflelou est interrogé par la police sur des montages financiers dans le football

L'ancien président du club des Girondins a été placé en garde à vue

LE LUNETIER Alain Afflelou a été placé en garde à vue, mardi 21 juillet, dans le cours de l'enquête conduite par la juge d'instruction parisienne Laurence Viechnievsky sur les opérations douteuses d'une coopérative financière italienne, le Fondo Sociale di Cooperazione Europea. L'industriel a été interrogé *sur des montages opérés, via* cet établissement, pour ses activités de président du club de football des Girondins de Bordeaux et pour d'importantes dépenses personnelles. Mercredi matin, M. Afflelou était toujours en garde à vue au siège de la sous-direction des affaires économiques et financières de la police judiciaire à Nanterre (Hauts-de-Seine).

Président des Girondins de 1991 à 1996, M. Afflelou était entré en relations avec le Fondo par l'entremise d'un des responsables de cette coopérative financière, Ahmed Charly Chaker. Cet homme d'affaires de nationalité française, proche du régime irakien et plus connu du public pour avoir été le président du Football club Brest-Armorique au moment de sa mise en liquidation judiciaire, lui avait *été présenté* en 1992 par l'entraîneur des Girondins, Rolland Courbis. Le club bordelais était à l'époque au bord du dépôt de bilan, à la sortie de la présidence Claude Bez, et avait les plus grandes peines à obtenir des soutiens du côté des banques françaises. C'est dans ce contexte que la coopérative italienne du Fondo a, sous la houlette de Charly Chaker, servi d'appui financier aux Girondins.

UN DOUBLE TRANSFERT

Afin de renouer avec le succès des stades, les Girondins cherchaient alors à recruter des joueurs de classe internationale. Le club bordelais avait pris attache avec un agent incontournable pour les transferts de footballeurs sud-américains vers l'Europe, Manuel Barbosa. D'un montant supérieur à 20 millions de francs, les sommes correspondant à l'achat de deux vedettes brésiliennes, Marcio Santos et Valdeir, ont transité par les comptes du Fondo, au gré d'un parcours assez compliqué.

Grâce à un prêt du Fondo au président des Girondins, l'argent du double transfert a été versé à la société IOA de M. Barbosa, à Madère, pour qu'elle achète les joueurs qui ont finalement été recrutés par les Girondins. C'est en vue d'apprécier le versement de commissions et d'intéressements litigieux, aux bénéfices éventuels de MM. Afflelou, Barbosa et Chaker, que les enquêteurs de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) ont opéré, en début d'année, une perquisition au siège des Girondins.

Entre-temps, Charly Chaker a été mis en examen pour escroquerie et abus de confiance par la juge Vichnievsky. Ecroué de décembre 1997 à mars 1998, il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Puis Alain Afflelou a été entendu, comme simple témoin, le 5 juin, par l'OCRGDF, sans être davantage inquiété. Son placement en garde à vue indique que les soupçons pesant contre lui se sont depuis renforcés. D'autant que les opérations financières réalisées par M. Afflelou avec M. Chaker ne se sont pas limitées au football : en 1993, l'industriel s'est acheté un yacht, le *Blue-Dance II*, pour quelque 12 millions de francs, qui ont transité par le compte de la société Afflelou.

Le bateau a été revendu, à la fin de 1994, toujours par l'intermédiaire de M. Chaker. *« Il n'y a pas un chef d'entreprise aujourd'hui en France qui, face à un juge d'instruction, puisse dire : "Je n'ai rien à me reprocher" »*, avait déclaré, en février 1996 sur M 6, M. Afflelou, dont le défenseur assure aujourd'hui qu'il est *« transparent »* et n'a *« rien à se reprocher »*.

Erich Inciyan

Les romanciers Oe et Oz dissertent ensemble sur le fanatisme

TOKYO
de notre correspondant

Inquiet de l'avenir, le quotidien *Asahi shimbun* a demandé au Prix Nobel de littérature Kenzaburo Oe d'écrire à des intellectuels étrangers dans l'espoir de dégager des perspectives pour le futur. Dans la correspondance entre Oe et l'écrivain israélien Amos Oz, publiée par le quotidien, les voix de deux hommes appartenant à des peuples victimes des drames parmi les plus horribles de ce siècle, l'holocauste et le feu atomique, semblent se confondre en une quête partagée de tolérance, de patience et, pour Oz, d'ironie sur soi, comme antidotes au fanatisme.

Oe perçoit dans Hiroshima un *« drapeau symbole de la souffrance et de la terreur »* qui peut *« illuminer la voie de la vie et de la renaissance »* (c'est à Hiroshima que l'écrivain trouva en lui la force de surmonter l'épreuve d'avoir un enfant handicapé mental). Il pense pouvoir affirmer que le Japon *« ne se dotera jamais de l'arme nucléaire à l'horizon du milieu du siècle prochain parce que le drapeau symbolique d'Hiroshima est planté dans nos âmes »*. L'écrivain convient cependant qu'il appartient *« à un pays non exempt d'ambiguïté »* : à la fois dépendant du parapluie nucléaire américain et critique des pays qui poursuivent leurs essais.

Pour Amos Oz, depuis les bombardements atomiques *« certains mots ont changé à jamais : "nucléaire", "radiation", "épicentre", "champignon", "parapluie". Ces mots ne sont plus innocents. Ils sont contaminés comme le sont "solution finale", "parasites", "extermination". Dans cette nuit d'insomnie que j'ai passée à Hiroshima il y a quelques années, je me souviens avoir pensé à la différence entre le traumatisme subi par les Juifs et les Japonais et combien il est difficile de nous expliquer réciproquement ce que nous éprouvons. »*

LA PATIENCE, UN « SYNONYME D'ESPOIR »

L'écrivain israélien continue : *« Vous écrivez que le drapeau symbolique d'Hiroshima est planté dans l'âme des Japonais. Qu'est-ce que ce drapeau ? Une condamnation de l'arme atomique ? Ou bien, comme vos écrits en témoignent, un rejet du militarisme, des valeurs machistes (...) ? »* Pour les juifs, explique Oz, *« le drapeau symbolique est celui d'Auschwitz : jamais plus nous ne devons être sans défense. Si le Japon est désenchanté des armes, beaucoup de Juifs sont désenchantés de l'impuissance »*.

En dépit de leurs différences, Kenzaburo Oe et Amos Oz convergent sur les remèdes pour tenter d'enrayer les fanatismes. Oe discerne deux antidotes : la patience et la tolérance. *« La patience,* écrit-il citant un passage de *In the Land of Israël,* d'Oz, *est le mot que j'ai utilisé moi aussi comme synonyme d'espoir à la fin de mon roman* Une affaire personnelle. *»* Quant à la tolérance, c'est *« l'état esprit que mon maître, un spécialiste de le Renaissance française, essaya d'inculquer à ses compatriotes pendant la période militariste. Après la guerre, il posa la question : "Est-ce que la tolérance doit devenir intolérante pour se défendre contre l'intolérance ?" »*

Pour Oz, le compromis est une expression de tolérance : *« Je sais que le mot compromis a mauvaise réputation parmi les idéalistes (...) qui y voient une forme d'opportunisme. »* Mais, écrit-il, *« le compromis est synonyme de vie : quand il y a de la vie, il y a sans cesse compromis. L'opposé de compromis n'est pas l'intégrité mais le fanatisme et la mort » (...). Je n'ai pas de formule pour développer la tolérance,* ajoute-t-il, *mais je crois que l'humour est un grand rédempteur : celui qui sait rire de lui-même ne peut être un fanatique. »*

Philippe Pons

Nouvelles interpellations de nationalistes corses

SUR FOND de reprise d'attentats non revendiqués visant les forces de l'ordre – une explosion a détruit la voiture d'un policier, mercredi 22 juillet, de bonne heure, au nord de Bastia –, des interpellations de nationalistes ont eu lieu mardi en Corse. Huit personnes, appréhendées dans la mouvance nationaliste sur la rive sud du golfe d'Ajaccio, ont été placées en garde à vue et entendues par les enquêteurs de la division nationale antiterroriste dans le cours d'une information judiciaire ouverte pour *« association de malfaiteurs »* en marge de l'assassinat du préfet Claude Erignac.

D'autre part, dans le dossier des prêts abusifs du Crédit agricole, le juge d'instruction, Jean Guary, a prononcé, lundi, des mesures de remise en liberté sous caution pour Michel Valentini, le président de la chambre régionale d'agriculture corse, et son épouse. Tous deux ont été mis en liberté lundi et mardi.

DÉPÊCHES

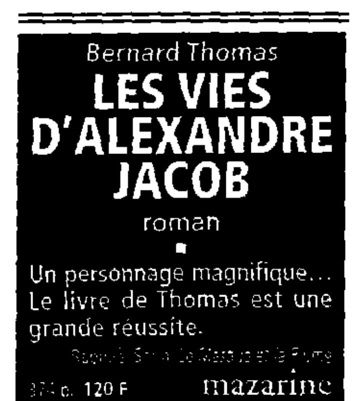
■ **MICROSOFT : Bill Gates, cofondateur du numéro un mondial des logiciels, a nommé Steve Ballmer président de sa société.** Salarié de Microsoft depuis dix-huit ans, le directeur chargé des ventes et du service après-vente était présenté comme le dauphin de Bill Gates. Le partage des pouvoirs permettra à ce dernier de mieux se consacrer *« à la vision à long terme et à la stratégie de produits »*.

■ **SANG CONTAMINÉ : Edmond Hervé, le maire (PS) de Rennes,** renvoyé avec Laurent Fabius et Georgina Dufoix devant la Cour de justice de la République par un arrêt de la commission d'instruction, a annoncé, mardi 21 juillet, qu'il ne se pourvoirait pas en cassation.

■ **LOGEMENT : vingt-deux familles ont été expulsées,** mardi 21 juillet à l'aube, d'un immeuble insalubre situé 6, passage Rochebrune dans le XIe arrondissement de Paris, par un important dispositif de police. Des cas de saturnisme avaient été repérés parmi les habitants de cet immeuble aux murs chargés en plomb. Selon Droit au logement (DAL), seules cinq familles ont, pour l'instant, reçu l'assurance d'être relogées.

■ **ESPACE : la sonde américaine Galileo** vient de connaître des problèmes d'informatique qui ont empêché, lundi 20 juillet, de récupérer des données relatives à Europa, l'une des lunes de Jupiter. Lancée en 1989, Galileo est arrivée en 1995 dans la banlieue de la planète géante pour une mission d'information de deux ans parfaitement réussie. La NASA a décidé de la prolonger jusqu'en 1999 pour mieux connaître Jupiter et son cortège de satellites.

■ **ISRAËL : le premier ministre, Benjamin Netanyahou,** a évoqué devant des proches la possibilité de tenir des élections générales début 1999 en Israël, croit savoir, mercredi 22 juillet, le quotidien *Haaretz*. Interrogé par la radio, M. Netanyahou a démenti, réaffirmant son intention de tenir les élections à la date prévue, en l'an 2000. – *(AFP.)*



Tirage du *Monde* daté mercredi 22 juillet : 489 243 exemplaires • 3

Grotte Chauvet : trois fonctionnaires de la culture en correctionnelle

AUBENAS
de notre correspondant

Deux fonctionnaires, Patrice Beghain, ancien directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes, et Jean-Pierre Daugas, conservateur régional de l'archéologie, viennent d'être renvoyés devant le tribunal correctionnel de Lyon *« pour avoir altéré frauduleusement la vérité par un écrit dans l'exercice de leurs fonctions »*.

Maryvonne de Saint-Pulgent, directrice du patrimoine au ministère de la culture en 1994 et 1995, comparaîtra elle aussi devant le tribunal dans un procès qui pourrait avoir lieu fin 1998. L'affaire est liée à l'un des événements les plus marquants de l'archéologie : la découverte en Ardèche, tout près de l'arche du Pont-d'Arc, d'une grotte ornée de plus de trois cents peintures rupestres remarquables, en décembre 1994.

Le carbone 14 devait révéler que ces œuvres, datant de 33 000 ans, sont les plus anciennes connues dans le monde à ce jour. On imagine sans peine les louanges adressées aux trois découvreurs de la grotte, Jean-Marie Chauvet, gardien des grottes ornées de l'Ardèche depuis 1993 et agent territorial de l'Etat, Eliette Brunel-Deschamps, viticultrice, et Christian Hillaire, agent technique à la centrale nucléaire de Pierrelatte, spéléologues avertis. Ils expliquèrent cent fois comment, en ce 18 décembre 1994, ils dégagèrent un trou soufflant dans la garrigue, s'enfoncèrent dans un étroit boyau et se laissèrent tomber du plafond par une échelle de spéléo.

EN AMATEUR

On décida dans l'enthousiasme de donner le nom de Chauvet à la grotte. Et on rappela avec de plus en plus d'insistance qu'il était *« agent technique de surveillance au ministère de la culture »* et que, de ce fait, il avait agi en quelque sorte au nom de l'Etat. Jean-Marie Chauvet s'appliqua, lui, à souligner qu'il avait découvert la grotte pendant ses loisirs, en amateur et non en fonctionnaire subalterne et que, du même coup, ses amis et lui avaient des droits sur l'exploitation des images de leur découverte.

On leur opposa alors un document qui paraissait prouver que la découverte avait bien été accomplie dans le cadre d'une mission confiée par l'Etat. Il s'agissait *« d'une autorisation temporaire de prospection archéologique »* datée, comme par hasard, du 14 décembre 1994, soit quatre jours avant la découverte. Or, il vient d'être établi que cette autorisation avait été signée par M. Beghain et rédigée le 3 janvier 1995 par Jean-Pierre Daugas.

Pour Jean-Robert N'Guyen Phung, l'avocat de Jean-Marie Chauvet, il s'agit d'une *« grande victoire après un combat de trois ans mené par trois personnes considérées comme des Indiens et des profiteurs par un ministère de la culture qui les a méprisées »*. Pour autant, une éventuelle condamnation des trois hauts fonctionnaires n'entraînerait pas forcément *ipso facto* le versement aux découvreurs des droits attachés à l'exploitation de l'image de la grotte. D'autres décisions judiciaires seraient sans doute nécessaire pour y parvenir. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'intervention du député PS de l'Ardèche, Pascal Terrasse, qui souhaite la désignation d'un médiateur afin de réconcilier le ministère de la culture et les inventeurs de la grotte ornée la plus riche du monde.

André Griffon

Tout savoir sur les savants de Bonaparte

PATRICE BRET

L'Egypte au temps de l'expédition de Bonaparte 1798-1801

LA VIE QUOTIDIENNE

HACHETTE

350 pages
128 F

A LIRE EN VACANCES



En vente en librairie et à la Fnac